MINISTÈRE
DE L'EUROPE
ET DES AFFAIRES
ÉTRANGÈRES
*Liberté
Égalité
Fraternité*

Bibliothèque diplomatique numérique
BDN : un site des Archives diplomatiques

Documents diplomatiques français. 1871-1914. 1e série, 1871-1900. T. 6BIS, 4 mars 1885, 29 décembre 1887 / Ministère des [...]

Source bibliotheque-numerique.diplomatie.gouv.fr / Ministère des Affaires étrangères

MINISTÈRE
DE L'EUROPE
ET DES AFFAIRES
ÉTRANGÈRES

Liberté
Égalité
Fraternité

Bibliothèque diplomatique numérique

BDN : un site des Archives diplomatiques

> France. Commission de publication des documents diplomatiques français. Auteur du texte. Documents diplomatiques français. 1871-1914. 1e série, 1871-1900. T. 6BIS, 4 mars 1885, 29 décembre 1887 / Ministère des affaires étrangères. Commission de publication des documents relatifs aux origines de la guerre de 1914. 1929-1959.

La Bibliothèque diplomatique numérique (BDN), bibliothèque numérique des Archives diplomatiques au MEAE, a été réalisée à partir des outils développés par la Bibliothèque nationale de France (BnF) pour sa bibliothèque numérique Gallica. Hébergée par la BnF, elle donne accès à :

• des articles originaux de médiation culturelle et des reproductions numériques d'œuvres provenant des collections des Archives diplomatiques. Ces contenus sont considérés, en vertu du code des relations entre le public et l'administration, comme étant des informations publiques et leur réutilisation s'inscrit dans le cadre des dispositions prévues aux articles L. 321-1 à L. 327-1 de ce code. Dès lors :

- la réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et du maintien de la mention de source (pour les articles : « Archives diplomatiques, Bibliothèque diplomatique numérique » ; pour les œuvres : « Source : Ministère des Affaires étrangères »)
- la réutilisation commerciale de ces contenus est payante, conformément aux textes en vigueur. L'utilisateur est invité à s'informer auprès des Archives diplomatiques des conditions de leur réutilisation

• des reproductions numériques d'œuvres provenant des collections de la BnF. Celles-ci sont signalées par la mention « Source : Bibliothèque nationale de France ». Ces contenus sont considérés, en vertu du code des relations entre le public et l'administration, comme étant des informations publiques et leur réutilisation s'inscrit dans le cadre des dispositions prévues aux articles L. 321-1 à L. 327-1 de ce code. Dès lors :

- la réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et du maintien de la mention de source
- la réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence, conformément aux textes en vigueur (en savoir plus).

• des reproductions numériques d'œuvres provenant des collections d'autresbibliothèques ou institutions partenaires de la BnF. Celles-ci sont signalées par la mention « Source : [Intitulé du partenaire] ». L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces établissements des conditions de leur réutilisation.

Source bibliotheque-numerique.diplomatie.gouv.fr / Ministère des Affaires étrangères

59 F 11

50

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

COMMISSION DE PUBLICATION DES DOCUMENTS RELATIFS

AUX

ORIGINES DE LA GUERRE DE 1914

DOCUMENTS DIPLOMATIQUES FRANÇAIS

(1871-1914)

1re SÉRIE (1871-1900)

57.683

TOME VI *bis*

(4 MARS 1885-29 DÉCEMBRE 1887)

PARIS

IMPRIMERIE NATIONALE

ALFRED COSTES
LIBRAIRE-ÉDITEUR
8, RUE MONSIEUR-LE PRINCE, 8

L'EUROPE NOUVELLE
LIBRAIRE-ÉDITEUR
73 *bis*, QUAI D'ORSAY, 73 *bis*

MCMXXXVIII

59 F 11

DOCUMENTS DIPLOMATIQUES FRANÇAIS

(1871-1914)

1re SÉRIE (1871-1900)

TOME VI *bis*

(4 MARS 1885-29 DÉCEMBRE 1887)

CB 177939

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES
BIBLIOTHÈQUE

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

COMMISSION DE PUBLICATION DES DOCUMENTS RELATIFS

AUX

ORIGINES DE LA GUERRE DE 1914

DOCUMENTS DIPLOMATIQUES FRANÇAIS

(1871-1914)

1re SÉRIE (1871-1900)

57.683

TOME VI *bis*

(4 MARS 1885 - 29 DÉCEMBRE 1887

PARIS

IMPRIMERIE NATIONALE

ALFRED COSTES
LIBRAIRE-ÉDITEUR
8, RUE MONSIEUR-LE-PRINCE, 8

L'EUROPE NOUVELLE
LIBRAIRE-ÉDITEUR
73 *bis*, QUAI D'ORSAY, 73 *bis*

MCMXXXVIII

AVANT-PROPOS.

Ainsi qu'elle l'a annoncé dans l'avant-propos du tome VII, 1re série, la Commission publie un volume destiné à combler les lacunes du tome VI. Les pièces réunies dans ce volume complémentaire peuvent être réparties en six groupes :

1° Pièces se rapportant aux relations de la France, de l'Allemagne et de la Russie. Dès 1885 l'attitude de la presse officieuse allemande faisait naître des craintes qui, en 1887, devinrent des alarmes sérieuses. Quelle serait en cas de conflit l'attitude de la Russie ?

2° Pièces donnant une idée de la méthode suivie par l'Allemagne pour se constituer un domaine colonial, de la situation des partis allemands à l'égard du septennat militaire, de l'action exercée par le Saint-Siège sur l'un d'eux.

3° Pièces attestant le désir qu'a le Pape Léon XIII, à qui le service rendu au Gouvernement allemand n'a peut-être pas rapporté tout le profit attendu, d'avoir avec le Gouvernement français des relations cordiales.

4° Pièces relatives à l'attitude de l'Italie alliée à l'Allemagne et à l'Autriche mais qui, à la suite d'une crise ministérielle provoquée par un échec subi près de Massaouah, se montre moins hostile à la France.

5° Pièces éclairant la politique extérieure de l'Angleterre particulièrement dans la question d'Égypte et au moment où le Gouvernement britannique est sollicité par le comte Herbert de Bismarck d'adhérer à la Triple Alliance.

6° Pièces relatives à la défense par la Belgique et les Pays-Bas de leur neutralité et de leur indépendance.

Il convient d'ajouter qu'appelée à examiner un dossier allemand relatif à l'affaire Schnaebelé, la Commission a reconnu que le contenu n'en pouvait trouver place dans un recueil de documents diplomatiques français. Il a fait l'objet d'une brève étude publiée dans la *Revue Historique*.

TABLE MÉTHODIQUE[1].

I. FRANCE. — ALLEMAGNE. — RUSSIE.

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE DU DOCUMENT.	NUMÉRO DU DOCUMENT.
1885.				
6 août.	Berlin à Paris.....	Au sujet des attaques dirigées contre la France par la presse officieuse allemande.	D.	2
1887.				
10 janv.	Pétersbourg à Paris	Possibilité d'une dislocation de l'alliance dite des trois Empereurs et d'un rapprochement de la France et de la Russie.	D.	11
11	Londres à Paris...	Dispositions de l'Allemagne à l'égard de la France.	D.	14
25	Paris à Berlin.....	Langage à tenir à Berlin.....	T.	15
8 févr.	Colonel de Sermet à Guerre.	Communauté d'intérêts existant entre la France et la Russie.	D.	21
22	*Idem*.....	Attitude que prendrait la Russie en cas de guerre entre la France et l'Allemagne.	D.	27
25	Berlin à Paris.....	Effet, en Allemagne, de l'attitude observée par la France.	D.	30
25 avril.	*Idem*.....	Inquiétudes qu'inspire en Allemagne une rupture possible de l'alliance des trois Empereurs.	D.	36
23 juin.	Capitaine Moulin à Guerre.	Rôle que pourrait jouer la Russie en cas de conflit franco-allemand.	D.	46
26 juill.	Berlin à Paris.....	Mesures prises par le Gouvernement allemand contre les valeurs russes.	D.	52
23 sept.	Pétersbourg à Paris	Entretien d'un agent du Crédit Lyonnais avec le Ministre russe des Finances.	D.	55
5 oct.	*Idem*.....	Pourparlers relatifs à une opération financière exécutée en France au profit de la Russie.	D.	57
10	*Idem*.....	Considérations relatives à l'émission possible d'un emprunt russe en France.	D	60
24 nov.	Berlin à Paris.....	Visite à Berlin de l'Empereur Alexandre III. Entretien de ce Souverain avec le prince de Bismarck.	D.	64
7 déc.	Pétersbourg à Paris	*Idem*.....	D.	66
8	Londres à Paris...	Inquiétude causée par la concentration de troupes russes à la frontière autrichienne.	T.	67
27	*Idem*.....	Avertissement donné à la Russie par l'Allemagne. Préparatifs militaires de l'Autriche.	D.	70

(1) Les lettres D. L. N. T. désignent respectivement une dépêche, une lettre, une note et une télégramme.

II. ALLEMAGNE. POLITIQUE COLONIALE. LOI MILITAIRE. RAPPORTS AVEC LE SAINT-SIÈGE.

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE DU DOCUMENT.	NUMÉRO DU DOCUMENT.
1885.				
4 mars.	Berlin à Paris.....	Méthode suivie par l'Allemagne pour se créer un empire colonial.	D.	1
1886.				
9 avril.	*Idem*.....	Moyens employés par le prince de Bismarck pour s'assurer le bon vouloir du Souverain Pontife.	D.	6
27	*Idem*.....	Activité au Maroc des agents allemands....	D.	7
1887.				
1er fév.	Rome V. à Paris..	Action favorable au vote de la loi militaire exercée par le Saint-Siège sur le parti allemand du Centre.	D.	16
6	*Idem*.....	*Idem*.....	D.	19
9	Berlin à Paris.....	Composition du Reichstag allemand dissous. Situation des principaux partis à l'égard de la loi militaire.	D.	22
10	*Idem*.....	Politique électorale du prince de Bismarck. Intervention du Saint-Siège.	D.	23
25	Rome V. à Paris...	Action exercée par le Souverain Pontife sur le Centre allemand.	T.	29
1er avril	*Idem*.....	Effet produit par l'intervention du Saint-Siège en faveur de la loi militaire allemande.	D.	33

III. LA FRANCE ET LE SAINT-SIÈGE.

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE DU DOCUMENT.	NUMÉRO DU DOCUMENT.
1887. 4 oct.	Rome V. à Paris...	Entretien avec le Cardinal Rampolla. Désir d'entente du Saint-Siège avec la France.	T.	56
7	*Idem*.....	Intérêt manifesté à la France par le Saint-Siège.	T.	58
10 nov.	*Idem*.....	La France et la question romaine.....	D.	61
29 déc.	*Idem*.....	Bon vouloir pour la France du Souverain Pontife.	D.	71

IV. LA FRANCE ET L'ITALIE.

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE DU DOCUMENT.	NUMÉRO DU DOCUMENT.
1886.				
20 oct.	C^dt^ Pinsonnière à Guerre.	Conciliabule à Dresde d'officiers italiens, allemands et autrichiens. Dispositif envisagé en cas de guerre avec la France.	D.	8
1887.				
3 févr.	Paris à Rome.....	Autorisation donnée à la Compagnie Transatlantique de mettre des bâtiments à la disposition du Gouvernement italien pour transporter des troupes à Massaouah.	T.	17
8	Rome à Paris.....	Effet produit en Italie par les nouvelles de Massaouah. Impopularité de M. de Robilant.	D.	20
30 mars.	*Idem*.....	Démission et reconstitution du Cabinet présidé par M. Depretis.	D.	32
8 avril.	*Idem*.....	Dispositions moins hostiles à la France du nouveau Ministre des Affaires étrangères.	D.	35
8 juill.	*Idem*.....	Convention relative à la mer Rouge conclue entre l'Italie et l'Angleterre.	T.	48
9	*Idem*.....	Vues encore mal définies que l'Italie paraît avoir sur la mer Rouge.	D.	49
9 oct.	*Idem*.....	Voyage de M. Crispi à Friedrichsruh. Ses sentiments à l'égard de la France.	D.	59

V. POLITIQUE EXTÉRIEURE DU GOUVERNEMENT BRITANNIQUE.

QUESTION D'ÉGYPTE.

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE DU DOCUMENT.	NUMÉRO DU DOCUMENT.
1887.				
7 janv.	Circulaire.....	Projets menaçants pour la Russie attribués par M. Tricoupis au Gouvernement britannique.	T.	10
11	Londres à Paris...	Peu de vraisemblance des intentions attribuées au Gouvernement britannique par M. Tricoupis.	D.	13
3 fév.	Paris à Londres...	Fausseté de l'allégation suivant laquelle la France désapprouverait une négociation directe entre la Grande-Bretagne et la Turquie.	T.	18
22	Londres à Paris...	Hostilité de l'opinion anglaise à une politique aventureuse en Orient.	D.	26
4 mars	*Idem*.....	Absence de préparatifs navals de guerre en Angleterre.	D.	31
16 mai	Paris à Londres...	Transmission d'un télégramme de Constantinople faisant connaître les clauses de la convention relative à l'Égypte, soumise au Sultan par Sir D. Wolff.	T.	37
24	*Idem*.	Non acceptation par la France d'un article de cette convention.	T.	39
30	Circulaire.....	Notification de ce refus aux Puissances.....	T.	40
31	.....	Communication faite par Lord Lyons à Essad Pacha sur la part prise par l'Allemagne à la conclusion de la Convention anglo-turque.	N.	41
18 juin	Londres à Paris...	Entretiens avec Rustem Pacha et M. de Staal sur la question d'Égypte.	T.	44
20	Paris à Londres...	Langage à tenir à Lord Salisbury au sujet de l'Égypte.	T.	45
16 juill.	*Idem*.....	Reproduction par les journaux anglais, en traduction, d'une note adressée au Sultan par le comte de Montebello.	T.	50
18	*Idem*.....	Désir qu'a le Gouvernement français d'entretenir de bons rapports avec le britannique.	T.	51
15 août	Londres à Paris...	Entretien avec Lord Salisbury sur l'incorrection du procédé dont a usé le Gouvernement britannique en publiant, sans l'aveu du Gouvernement français et dans une traduction inexacte, une note rédigée par l'Ambassadeur de France à Constantinople.	T.	53
19	Paris à Londres...	Observations sur le même sujet.....	D.	54
12 nov.	Londres à Paris...	Visite à Londres du comte Herbert de Bismarck Alliance proposée par lui à Lord Salisbury.	D.	62
14	Paris à Londres...	Langage à tenir à Lord Salisbury pour le détourner d'un appui donné aux Puissances de la Triple Alliance.	T.	63

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE DU DOCUMENT.	NUMÉRO DU DOCUMENT.
1887.				
17 nov.	Londres à Paris...	Entretien avec Lord Salisbury qui déclare n'avoir conclu aucune entente dirigée contre la France.	T.	68
21 déc.	*Idem*.....	Dispositions pacifiques de l'opinion publique en Angleterre. Langage tenu par Lord Randolph Churchill.	D.	69

VI. NEUTRALITÉ DE LA BELGIQUE ET DES PAYS-BAS.

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE DU DOCUMENT.	NUMÉRO DU DOCUMENT.
1886 .				
7 fév.	Commandant Lebon à Guerre.	Entretien avec le général Brialmont sur les moyens dont dispose la Belgique pour défendre sa neutralité.	D.	3
26	.....	Situation militaire de la Belgique.....	N.	4
17 mars	.....	*Idem*.....	N.	5
14 déc.	Guerre à Commandant Lebon.	Recherches à faire sur le projet qu'a le Gouvernement belge d'entreprendre des fortifications sur la ligne de la Meuse.	D.	9
1887.				
10 janv.	Commandant Lebon à Guerre.	Résultat des recherches faites à ce sujet.....	D.	12
19 fév.	Paris à Bruxelles...	Demande d'un rapport sur les déclarations faites par le prince de Chimay.	T.	24
20	Bruxelles à Paris...	Déclarations du prince de Chimay, relatives à la volonté qu'a la Belgique de défendre sa neutralité.	D.	25
24	*Idem*.....	Discussion à la Chambre belge de la demande de crédits militaires.	D.	28
5 avril.	*Idem*.....	Questions financières relatives à l'État libre du Congo.	T.	34
22 mai	*Idem*.....	Entretien avec le général Brialmont. Effort à faire pour obtenir que la Belgique demande à la France une partie de son matériel de guerre.	D.	38
9 juin.	Commandant Lebon à Guerre.	Discussion à la Chambre belge de la demande de crédits devant servir aux fortifications de la Meuse.	D.	42
15	*Idem*.....	Entretien avec le général Brialmont sur l'imminence d'un conflit armé.	D.	43
25	La Haye à Paris...	Déclarations du Ministre hollandais de la Guerre et de son collègue des Affaires étrangères sur la défense éventuelle par les Pays-Bas de leur neutralité.	D.	47
3 déc.	*Idem*.....	Entente possible des Pays-Bas et de la Belgique pour la défense des deux pays.	D.	65

DOCUMENTS DIPLOMATIQUES FRANÇAIS.

1871-1914.

1re SÉRIE. — TOME VI bis.

1.

M. DE COURCEL, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,

À M. JULES FERRY, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 71. *Berlin, 4 mars 1885.*

(*Reçu :* Cabinet, 8 mars; Dir. pol., 10 mars.)

Le *Reichsanzeiger* vient de publier le texte d'une lettre impériale de protection accordée à la « Société de colonisation allemande » pour ses acquisitions territoriales sur la côte Est de l'Afrique. J'ai l'honneur d'envoyer ci-joint à Votre Excellence le texte et la traduction de ce document.

Il y est dit, en substance, que la Société dont il s'agit ayant acquis, de divers chefs africains, des droits de souveraineté sur certains territoires, le Gouvernement allemand, sur la demande des acquéreurs, accepte le transfert à l'Empire de la souveraineté sur ces territoires et les range sous la protection impériale. Quant à l'exercice de cette souveraineté, il est remis à la Société, sous la réserve du contrôle du Gouvernement allemand, et la lettre impériale, en donnant à la Société l'autorisation de faire valoir tous les droits résultant des traités conclus par elle, lui confie nommément le droit de juridiction à l'égard des indigènes, des Allemands et des étrangers établis dans la région visée par la charte. Toutefois, pour continuer à jouir de la haute protection impériale, la Société devra demeurer société allemande, les membres du comité d'administration et toutes les personnes chargées de la direction devront posséder la nationalité allemande et cette obligation s'étend, éventuellement, aux successeurs légitimes de la Société.

En même temps qu'était publiée la charte impériale, les journaux de Berlin annonçaient, d'après un télégramme daté d'aujourd'hui, que M. Gerhard

Rohlfs avait notifié au Sultan de Zanzibar et au Corps consulaire les acquisitions faites par la Société ainsi que la proclamation du protectorat allemand sur les territoires dépendant de la Compagnie. On apprenait aussi qu'un agent du consulat général d'Allemagne à Zanzibar était délégué pour exercer la juridiction dans les domaines de la Société.

C'est peut-être aux projets consacrés par la charte ci-jointe, que se rapportaient les bruits qui ont couru récemment, avec quelque persistance, relativement à l'intention, attribuée à l'Allemagne, de se rattacher le sultanat de Zanzibar par des liens de protection [1].

Pour le Souverain de Zanzibar, la présence des nouveaux établissements allemands pourra être, à certains égards, assez incommode. Les opérations de la Société tendront à créer une concurrence commerciale dirigée assez directement contre le sultanat et, d'une manière générale, un Souverain arabe, en pays noir encore dans l'enfance de la civilisation, trouvera un motif légitime de préoccupations dans le voisinage d'une Compagnie forte du patronage de l'Empire d'Allemagne et que le succès rendra peut-être un jour puissante personnellement.

L'Association internationale du Congo elle-même a peut-être conçu des inquiétudes analogues, malgré la distance plus grande qui la sépare du champ d'opérations choisi par la « Société de colonisation », malgré sa direction européenne, malgré les appuis qu'elle peut espérer trouver dans le vieux continent, malgré tous les avantages, enfin, si bruyamment célébrés hier encore à l'occasion des arrangements issus de la Conférence africaine. Du moins peut-on constater que les journaux allemands dévoués à l'œuvre poursuivie par le Roi des Belges ont mis, dans ces derniers temps, une certaine insistance à signaler les difficultés d'entreprises tentées sur le littoral oriental de l'Afrique. C'est ainsi qu'au moment même où allait être publiée la charte ci-jointe la *Gazette nationale* prenait texte de mésaventures survenues à une mission allemande dans ces parages pour indiquer le cours du Congo comme la seule voie ouverte aux initiatives prudentes, tandis que l'Orient africain, mal préparé encore à subir le contact de notre civilisation, ne réserverait que déconvenues à des explorations prématurées.

La constitution d'entreprises coloniales s'appuyant sur des chartes analogues à la charte ci-annexée rentre bien dans le programme que le Chancelier de l'Empire exposait au Parlement dans le courant de l'année dernière. Ils s'agissait alors de laisser exclusivement à l'initiative privée le soin de créer des établissements et d'ouvrir certaines régions à l'action allemande. En cas de

[1] En 1890 à la suite du traité qui donnait Héligoland à l'Allemagne l'île de Zanzibar passa sous le protectorat britannique et l'Allemagne s'annexa la partie continentale du Sultanat. Voir le tome VIII de la 1re série, *passim*.

succès, le Gouvernement viendrait consacrer les résultats obtenus et couvrir de sa protection et de son drapeau les domaines ainsi exploités.

Le parti libéral, dans le Parlement allemand, a manifesté à diverses reprises son désir de ne pas sortir de ce programme ; et, tout récemment, il a marqué la crainte qu'il ne fût déjà outrepassé. Pour répondre à ces préoccupations, M. de Kusserow, comme commissaire du Conseil fédéral, a prononcé devant le Reichstag, le 2 de ce mois, un discours dont Votre Excellence trouvera ci-joint le compte rendu emprunté à la *Gazette nationale* et qui expose ce que l'orateur a qualifié la « genèse de la politique coloniale allemande ». M. de Kusserow a rappelé d'abord comment le ministère des Affaires étrangères a été longtemps assailli par des demandes de protection officielle émanant de sujets allemands qui avaient acquis ou se proposaient d'acquérir des droits territoriaux. L'administration impériale aurait résisté à ces sollicitations tant qu'elle ne pouvait considérer comme bien établi qu'une pressante nécessité poussait la nation vers les entreprises coloniales. Cette période d'attente a été seulement marquée par la conclusion d'un certain nombre de traités assurant au commerce allemand le bénéfice de la « clause de la nation la plus favorisée ». Il y a une dizaine d'années, un pas en avant fut fait par la conclusion, avec des chefs indigènes, de traités stipulant des garanties contre toute annexion de leurs possessions par des États étrangers. Ces conventions ont obtenu, dans leur temps, la pleine approbation du Parlement. En 1880, le Gouvernement désirant empêcher la ruine d'une entreprise nationale créée dans l'Océan Pacifique, aux îles Samoa, proposa de lui donner l'appui financier de l'État. C'était la première suggestion de cette nature ; le Parlement la repoussa. Jusqu'à l'année dernière, la chancellerie impériale avertie par cet insuccès laissa dormir dans les cartons les projets d'acquisition territoriale qui venaient s'y accumuler. Mais le fait seul que la question relative aux îles Samoa avait été posée suffit à éveiller dans le pays un courant d'opinion favorable aux entreprises d'outre-mer. Cet élan s'arrêta aux portes du Parlement et l'idée de subventionner des lignes directes de navigation allemandes ne rencontra encore en 1881 que l'indifférence du Reichstag.

Toutefois, les villes hanséatiques, sous le coup de leur prochaine accession à l'union douanière, comprirent peu après la nécessité de renoncer à leurs anciennes préventions et d'étendre leurs opérations dans des pays neufs ; leur commerce avec l'Afrique augmenta subitement dans de larges proportions et le Gouvernement ainsi sollicité résolut d'appuyer activement ces efforts. Il ne comptait d'abord que faire faire une reconnaissance préliminaire sur les côtes occidentales de l'Afrique afin d'éclairer son action ultérieure. Telle a été, à l'origine, la mission confiée au docteur Nachtigal. Mais la pression croissante des intérêts allemands engagés dans ces régions et la crainte de voir procéder, à bref délai, par d'autres Puissances, à des annexions qui eussent

étouffé les entreprises nationales, ont fait modifier les instructions du docteur Nachtigal et il a reçu l'autorisation de placer sous le protectorat de l'Empire les territoires légitimement acquis par des particuliers de nationalité allemande sur la côte occidentale de l'Afrique. Telles sont, en résumé, les explications présentées par M. de Kusserow.

Dans la même séance le prince de Bismarck a fait ressortir que, pour inaugurer avec des chances de succès une politique coloniale, il était indispensable que le Gouvernement fût assuré de l'appui du peuple allemand. S'il subsistait un doute à l'égard de ses dispositions favorables (il faudrait presque dire enthousiasme), le Chancelier croirait plutôt opportun d'abandonner ses projets à peine ébauchés. Mais, d'autre part, faisant allusion à un défaut de concordance qu'il croit apercevoir en pareille matière entre la chaleur avec laquelle la politique coloniale serait adoptée dans la masse de la nation, et la tiédeur avec laquelle le Parlement accueillerait les demandes de crédit motivées par cette même politique, le prince de Bismarck indique qu'il ne renoncerait pas à ses combinaisons sans avoir éclairci, au besoin, ce point obscur par un appel aux électeurs.

Les considérations historiques développées par M. de Kusserow sont-elles bien sincères, n'est-on vraiment pas sorti du programme proposé il y a quelques mois, ou n'en veut-on pas sortir demain? Est-ce pour appliquer un système aussi timide que le Chancelier sent le besoin d'un concours aussi absolu, presque aveugle?

Déjà les entreprises avouées semblent déborder de ce cadre modeste.

En tout cas, le groupe libéral parlementaire et tous ceux que préoccuperaient les entreprises allemandes, peuvent tirer un enseignement de l'historique tracé par M. de Kusserow. Ils y verront qu'en matière coloniale les ambitions du Gouvernement impérial ont une singulière aptitude à s'étendre au jour le jour, si bien que leur mesure ne dépend guère que des événements.

P. S. — J'extrais du numéro de la *Gazette de l'Allemagne du Nord* qui a paru ce matin un article dans lequel Votre Excellence trouvera certaines indications empruntées à la *Tägliche Rundschau* et relatives à la «Société coloniale pour l'Afrique orientale». L'authenticité de ces renseignements paraît corroborée par leur reproduction dans le journal officieux de la chancellerie impériale. D'après l'article ci-annexé les premières opérations de la Société, sur le littoral africain, remonteraient au mois de novembre dernier. M. Karl Peters, le chef de l'expédition envoyée par elle en Afrique, aurait acquis, par douze traités distincts, un territoire comprenant environ 2.500 milles carrés, avec la plénitude des droits de propriété et de souveraineté.

La *Gazette de l'Allemagne du Nord* ajoute quelques informations concernant la constitution de la Société et la personnalité de ses directeurs. Elle annonce

enfin que, sur la proposition des acquéreurs, M. Jühlke a été désigné pour appliquer la juridiction dans le domaine de la Compagnie, et placé, à cet égard, sous la direction du consulat général d'Allemagne à Zanzibar.

2.

M. Raindre, Chargé d'affaires de France à Berlin,

à M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 170. *Berlin, 6 août 1885.*

(*Reçu :* Cabinet, 10 août; Dir. pol., 11 août.)

L'acrimonieux article dirigé contre la France par la *Gazette de l'Allemagne du Nord* du 3 août [1], dont je place sous ce pli le texte et la traduction, a causé dans le monde politique de Berlin une émotion très naturelle et excité fortement la curiosité.

Lorsqu'autrefois, presque périodiquement, la chancellerie allemande dénonçait bruyamment notre soif de revanche et nous adressait quelque brusque admonestation par l'entremise de l'une de ses feuilles officieuses, journaux et diplomates dissertaient sur les motifs qui avaient provoqué, à ce moment plutôt qu'à un autre, ce témoignage public d'une malveillance toujours latente; mais personne ne s'étonnait.

Connaissant la froideur chronique des relations existant entre les vainqueurs et les vaincus de 1870, on finissait par envisager ces alertes comme un expédient dont le Gouvernement allemand avait coutume d'user selon les commodités journalières de sa politique extérieure ou intérieure lorsqu'il l'estimait avantageux à un point de vue quelconque. Les diplomates berlinois s'étaient familiarisés avec le procédé et ces petites crises n'avaient plus pour eux que l'intérêt d'un incident passager.

Si j'en juge par divers symptômes il en a été autrement cette fois; non pas que personne ait considéré ce mouvement de mauvaise humeur de la chancellerie impériale comme plus menaçant que les précédents au point de vue

(1) *Le Temps* avait publié au commencement du mois de juillet un article demandant, en raison d'éventualités jugées menaçantes, l'augmentation des forces de cavalerie qui tenaient garnison à la frontière de l'Est. Le 3 août la *Norddeutsche Allgemeine Zeitung* prit prétexte de cet article pour en publier un dans lequel elle dénonçait les excès « du chauvinisme français ». Le Chancelier Bismarck, par la plume du comte de Rantzau, invita le prince de Hohenlohe, Ambassadeur à Paris, à répondre aux observations du Gouvernement français relatives à cet article que cette publication avait un but essentiellement « pacifique ». (Voir *Grosse Politik*, III, n° 706.)

de la paix, mais parce qu'il a semblé déceler toute une évolution dans la politique allemande.

Depuis un an environ, la France et l'Allemagne, s'étant rapprochées sur le terrain des affaires coloniales, avaient repris de plus cordiales relations, dont témoignait pratiquement leur entente dans nombre de questions internationales ; en général, l'opinion avait plutôt exagéré qu'atténué l'intimité des liens qui s'étaient ainsi formés, et, sur les bords de la Sprée tout au moins, l'« amitié franco-allemande » et l'« accord des Cabinets de Paris et de Berlin » étaient passés à l'état d'articles de foi dans les chancelleries.

Le monde politique, d'ailleurs, ne pouvait connaître la formule exacte d'un rapprochement que, dès l'origine, nous avions dû accompagner de réserves ; il n'était pas davantage au courant des détails quotidiens de nos négociations avec la chancellerie impériale. Aussi a-t-il éprouvé la plus profonde surprise quand l'article de la *Gazette de l'Allemagne du Nord* l'a subitement amené à conclure que « l'union franco-allemande » avait vécu. Ceux dont la conviction eût pu résister en présence de la verte semonce de la *Norddeutsche Zeitung* n'ont conservé aucun doute lorsque, le signal donné, toute la presse officieuse est, à son tour, entrée en campagne contre nous, suivie de près par la presse indépendante de toutes les nuances.

Personne ne pouvait se faire illusion sur la valeur du prétexte mis en avant pour justifier cette explosion imprévue. L'article du *Temps* incriminé par la *Norddeutsche Allgemeine Zeitung* était conçu dans les termes les plus mesurés. Puisqu'il soulevait des colères, c'est que ces colères étaient voulues. C'est l'origine et le but de cette irascibilité préméditée qui a surtout excité la curiosité. Les feuilles officieuses, comme la *Gazette de Cologne,* sentirent elles-mêmes la nécessité de mieux expliquer l'étrange susceptibilité dont elles se faisaient l'organe. Elles y déployèrent toute leur ingéniosité. A les entendre, l'article du *Temps*[1] n'était que la goutte d'eau qui faisait déborder le vase, et la série des autres griefs de l'Allemagne a été alors étalée devant les lecteurs : de récents discours parlementaires tenus en France par des anciens Ministres comme par des Ministres actuels témoignaient des sentiments équivoques des membres du Gouvernement de la République ; nos hommes d'État prodiguaient au Cabinet de Berlin des assurances amicales tandis que, devant les Chambres et le corps électoral, ils se montraient ce qu'ils étaient au fond, c'est-à-dire animés d'irréconciliables rancunes contre le vainqueur allemand. Plusieurs membres du Cabinet n'étaient-ils même pas affiliés à la « Ligue des patriotes » ? Ne prenaient-ils pas part à des solennités chauvines placées sous ce compromettant patronage ? La presse officieuse allemande rappelait ensuite que le Gouvernement français s'était montré plus que tiède à appuyer les intérêts allemands dans leur conflit avec le sultanat de Zanzibar.

(1) Voir au sujet de cet article la note ci-dessus.

Mais à quoi bon reproduire toute cette énumération? La collection d'articles extraits de journaux parus cette semaine et que je joins à la présente dépêche, contient la liste complète de ces griefs prétendus. A peine y a-t-il intérêt à l'y rechercher, puisque ces misérables explications ne sauraient tromper personne, les véritables motifs de la manifestation ne s'y trouvant qu'entre les lignes, étant de ceux que l'on n'oserait proclamer.

Peut-être la chancellerie impériale a-t-elle été davantage tentée de faire apparaître le spectre de la revanche au moment où le septennat militaire touche à sa fin et où le Reichstag, dans sa session prochaine, va être appelé à se prononcer sur les sacrifices, en hommes et en argent, qu'exige le grand État militaire de l'Empire. Je ne crois pas néanmoins que la malveillante démonstration dirigée contre notre pays ait son origine principale dans des préoccupations de politique intérieure et, comme je l'ai indiqué dans un récent télégramme, je serais plutôt tenté de la croire dictée par des considérations se rattachant à la situation extérieure.

Le rapprochement que le prince de Bismarck avait provoqué entre les Cabinets de Berlin et de Paris a coïncidé avec les débuts de la politique coloniale allemande. La chancellerie impériale se heurtait, dans ses premières tentatives d'expansion lointaine, au mauvais vouloir de l'Angleterre, jalouse de voir une ambition nouvelle se porter vers les territoires barbares qu'elle considérait comme dévolus à son exclusive exploitation. Au même moment, la France se sentait menacée et blessée par une tentative anglaise pour la confiscation de l'Égypte. Dans ces conditions, la pensée d'un accord limité se présentait assez naturellement à l'esprit des Gouvernements de la France et de l'Allemagne et il fut entendu que les deux pays feraient trêve à leurs ressentiments pour s'unir, en fait, quand un intérêt pratique justifierait une communauté d'action.

Je n'ai pas à établir ici le bilan de l'année durant laquelle cette entente a été mise en application. Il convient de rappeler seulement qu'à l'heure où l'Allemagne était relativement désintéressée, grâce aux concessions de l'Angleterre, les affaires égyptiennes, plus compliquées, étaient encore loin d'une solution. Mais, sur ces entrefaites, le ministère de M. Gladstone avait fait place au Cabinet Salisbury et le Chancelier trouvait dans ce changement, avec la satisfaction de ses antipathies personnelles, des garanties générales de bon vouloir et de conciliation de la part du Gouvernement britannique. Il devenait dès lors pour nous, dans les questions restées pendantes et où nous sommes plus directement engagés que l'Allemagne, un allié plus exigeant, plus difficile à retenir.

Quelles que soient les circonstances qui ont amené le prince de Bismarck à vouloir éclairer sinon dénouer aujourd'hui la situation ainsi modifiée, l'attaque de la *Norddeutsche Zeitung* a dû avoir pour objet de marquer vis-à-vis de nous,

vis-à-vis d'autres aussi, peut-être, que la politique allemande n'est retenue dans aucuns liens et que ceux qui la dirigent sont libres de tous engagements. On est même fondé à se demander s'il ne faut pas y voir plus que ce simple avertissement, et si la chancellerie impériale n'a pas eu en vue de créer un incident après lequel il serait bien difficile de reprendre quoi que ce fût de l'entente limitée intervenue, l'année passée, entre les Cabinets de Paris et de Berlin. En effet, une fois le premier coup porté par la *Norddeutsche Zeitung*, la presse autorisée a tenu à bien en marquer la force et à ne nous laisser à cet égard aucune illusion. Elle a accompagné ses démonstrations de commentaires blessants, tendant à provoquer nos journaux et à allumer une guerre de plume dont le contre-coup séparerait moralement les deux Gouvernements.

A un autre point de vue, d'ailleurs, cette mêlée de presse servirait le Cabinet de Berlin ; pour peu qu'elle fût vive et confuse, les torts seraient plus ou moins partagés lorsque la fatigue commune y mettrait fin, et, à ce moment, les péripéties de la lutte auraient, dans une certaine mesure, détourné l'attention du procédé par lequel aurait été ouvert le conflit. La chancellerie allemande esquiverait ainsi, le cas échéant, le côté scabreux d'une évolution trop brusque pour ne pas effaroucher même des pudeurs médiocrement délicates d'habitude.

La calme réponse du *Temps* et le sang-froid de notre presse en général ont, jusqu'à présent, déjoué ces calculs, si, comme il est probable, ils ont été faits à Berlin. Il importe que les journaux français persévèrent dans leur prudente réserve et trompent les prévisions de ceux qui spéculeraient sur leurs susceptibilités.

Si le Chancelier nous retire la main qu'il nous avait autrefois tendue, c'est sans doute qu'il entend se réserver de l'offrir à un ami plus agréable ou plus utile ; et si, depuis longtemps, nous ne savions quel pourrait être cet ami éventuel, un discours de Lord Salisbury, sollicitant une place à côté des Puissances continentales, comme, d'autre part, le langage des journaux allemands, suffirait à nous l'indiquer. En parcourant les articles ci-annexés Votre Excellence y trouvera exposés, en effet, tous les charmes de l'alliance anglo-allemande et les avantages réciproques que se pourraient offrir, au besoin aux dépens d'autrui, les Cabinets de Londres et de Berlin. Je n'aurai peut-être que trop d'occasions de revenir sur ce sujet.

Il resterait à savoir si le rapprochement entre l'Allemagne et l'Angleterre est chose résolue ou simplement préparée [1]. On a pris, à Berlin, toutes les

[1] Après le règlement de certaines questions litigieuses d'ordre colonial, il y avait eu, en effet, rapprochement entre l'Angleterre et l'Allemagne (voir à ce sujet dans *Grosse Politik*, vol. IV, pièces n°s 782 et 783, les lettres échangées par Lord Salisbury et le prince de Bismarck, voir aussi la lettre particulière du comte Wilhelm de Bismarck (*ibidem*, n° 784). D'après une lettre du comte de Hatzfeldt, Ambassadeur à Londres (*ibid.*, n° 788) on pourrait croire que le Gouvernement britannique avait offert son alliance à l'Allemagne, mais le prince de Bismarck dans sa réponse (n° 789) sans écarter l'idée d'une alliance possible, déclare qu'elle ne lui a pas été offerte.

précautions pour que la place soit libre et prête à recevoir un nouvel occupant; mais n'attendra-t-on pas, avant de l'y installer, de savoir si un prochain verdict électoral lui conférera, ou non, les pouvoirs nécessaires pour conclure un bail de longue durée? La prudence, en tout cas, conseillerait cette réserve provisoire.

Il n'est pas inadmissible toutefois que la tentation ne l'emporte, à la chancellerie allemande, de favoriser la solution électorale désirée, en facilitant au Cabinet tory sans plus tarder tels succès qui pourraient entraîner les électeurs. Une semblable éventualité, ne fût-elle que médiocrement probable, doit solliciter toute notre vigilance.

3.

LE COMMANDANT LEBON, ATTACHÉ MILITAIRE DE FRANCE À BRUXELLES,
AU GÉNÉRAL BOULANGER, MINISTRE DE LA GUERRE.

D. n° 36. Confidentiel*. *Bruxelles, 7 février 1886.*
(*Reçu :* Cabinet, 13 février.)

J'ai l'honneur de vous rendre compte d'une conversation que je viens d'avoir avec le général Brialmont, et dont plusieurs points me paraissent mériter de vous être signalés.

La partie de cette conversation relative au rôle de la vallée de la Meuse en cas de guerre entre la France et l'Allemagne et à l'action que le Gouvernement français devrait, suivant le général, exercer sur le Gouvernement belge pour le décider à construire les défenses de la Meuse n'est d'ailleurs que la répétition de ce que m'avait déjà dit le général, il y a quinze mois, peu de temps après mon arrivée ici, et dont j'ai rendu compte dans ma lettre confidentielle n° 8 du 22 décembre 1884(1).

* Le document porte l'annotation suivante barrée au crayon avec la mention «rien à faire à ce sujet» : *Parler du contenu au Ministre et voir dans quelle mesure on pourrait en saisir le Ministre des Affaires étrangères. — Parler de la question de ligne Sambre et Meuse.*

(1) Dans cette lettre, le commandant Lebon relatait une longue conversation avec le général Brialmont. Il avait été question, dans cet entretien, de la valeur du matériel français d'artillerie, de la technique des cuirassements de forteresse, de l'augmentation possible du chiffre du contingent belge. A la fin de l'entretien, le général avait critiqué la «faiblesse» du Gouvernement belge qui avait le tort de ne pas tenir en bon état les fortifications de la Meuse.» Il n'a pas paru nécessaire de reproduire ici cette lettre car les propos du général Brialmont sont les mêmes que ceux que reproduit le présent rapport. «Nous sommes bien malades,

J'étais allé voir ce matin le général que je n'avais pas rencontré depuis son retour de Bucarest, et prendre des nouvelles de sa santé qui se ressent encore un peu de la chute de traîneau qu'il a faite en Roumanie.

La conversation a d'abord roulé naturellement sur les expériences récentes de Bucarest. Comme des renseignements très complets à cet égard ont dû vous être envoyés d'autre part, je ne signalerai qu'un point particulier qui n'a pas été traité dans ces expériences, et sur lequel je désirais avoir l'opinion du général : lui ayant fait l'objection qu'on n'avait pas tiré sur les coupoles française et allemande avec des projectiles chargés de *coton-poudre,* tels que ceux que les Allemands ont actuellement dans leur matériel de siège, il me répondit qu'en effet on n'avait pas tiré avec ces nouveaux projectiles, mais que cela ne diminuait en rien sa confiance dans la valeur des coupoles dont il est un partisan plus convaincu que jamais. « Cependant, lui dis-je, mon général, il me semble que cela mériterait quelques expériences ». A quoi il me répondit, et c'est à cela que je voulais l'amener : « Des expériences [1] ont été faites à ce sujet en Allemagne; les Allemands en font un grand mystère, et l'officier allemand qui assistait aux expériences de Bucarest, le major Fuchs, était extrêmement réservé. Cependant, je sais de bonne source qu'il a été tiré en Allemagne, contre les coupoles Grüson des projectiles chargés de 26 kilogrammes de coton-poudre.

« Autant leur effet est énorme dans les terres et les maçonneries, autant il est nul contre les coupoles à calotte sphérique, parce qu'on n'arrive pas à obtenir l'éclatement du projectile au contact : quelque faible que soit le temps qui s'écoule entre le choc du projectile et l'éclatement de la charge intérieure, il est suffisant pour que le projectile rebondisse et ne soit plus au contact. Cependant, l'épaisseur de la calotte dans ces coupoles n'était que de 10 centimètres, et elle peut être portée facilement à 20 centimètres ».

La difficulté d'obtenir l'éclatement au contact paraît être en effet la seule explication plausible de l'inefficacité constatée, puisque, dans les expériences que j'ai eu l'occasion de faire à Versailles, comme rapporteur de la Commission d'études sur la dynamite, on obtenait, avec des charges maxima de 13 kilo-

avait-il dit. Nous allons à notre perte... Si une nouvelle guerre a lieu entre vous et l'Allemagne, les Allemands seront immédiatement chez nous... Je ne comprends pas que cela ne saute pas aux yeux de votre Gouvernement... Je ne comprends pas qu'il ne fasse pas des représentations, représentations très courtoises certes, mais enfin des représentations à notre Gouvernement. Car toute la Belgique manque à la Convention de Londres de 1831 qui nous oblige à tenir en bon état les places fortes de la Meuse; or aujourd'hui elles sont en ruine ou sans valeur... Nous manquons aux devoirs de notre neutralité. Votre Gouvernement pourrait dire au Gouvernement belge : mon cher voisin, vous n'avez pas le droit de laisser ouverte une porte qui donne accès chez nous et que vous êtes chargé de garder. » (Les points de suspension sont dans le texte.)

[1] Note du document : *Les phrases placées entre guillemets sont la reproduction, sinon textuelle, du moins aussi exacte que possible, des termes du général.*

grammes, la rupture des poutres employées dans la construction des ponts métalliques, poutres dont l'épaisseur totale allait jusqu'à 9 centimètres. Mais on sait qu'en effet, dans ces ruptures, comme dans toutes celles avec la dynamite, le gun-cotton et les produits similaires, le contact est absolument nécessaire.

Comme conclusion des expériences de Bucarest, le général Brialmont estime que pour l'adoption définitive d'un modèle de coupole, on empruntera aux systèmes français et allemand ce que chacun d'eux a présenté de bon : la forme allemande en calotte sphérique est, suivant lui, incontestablement supérieure ; mais les détails de construction étaient mieux compris dans la coupole française. « Les journaux, m'a-t-il dit, ont raconté en général les expériences d'une manière inexacte ; toutefois, la *Deutsche Heeres Zeitung* en a donné un récit à peu près fidèle. »

Au sujet des fortifications de la Meuse.

Comme je disais au général que cette œuvre des fortifications de Bucarest (dont trois forts, m'a-t-il dit, sont commencés) serait pour lui un nouveau titre de gloire, il m'a répondu qu'en effet ces travaux l'intéressaient beaucoup, qu'il aurait même désiré s'y consacrer entièrement et que dans ce but il avait eu l'intention de prendre sa retraite de l'armée belge ; mais le Roi et le Gouvernement belge ont tellement insisté auprès de lui, faisant appel à son patriotisme, qu'il a accepté provisoirement de rester en activité : cependant, il a posé une condition formelle, c'est « qu'on ne piétinera plus sur place, et qu'on fera *quelque chose* ».

Ce « quelque chose », étant donné la conversation que j'ai eue avec lui l'année dernière, et connaissant les ouvrages de polémique qu'il a écrits dans ces dernières années, était une allusion évidente aux fortifications de la Meuse. Je le mis donc sur cette question et lui demandai s'il pensait que le Gouvernement belge se déciderait à les entreprendre. Il craint bien que la bonne volonté du Gouvernement se heurte encore à des résistances insurmontables de la part du Parlement : il est indigné du manque de clairvoyance et de patriotisme des Chambres belges ; il se propose du reste, d'ici à peu de temps, de « leur lancer un nouveau bâton dans les jambes », ce qui permet de prévoir qu'il adressera prochainement, dans une œuvre de polémique virulente, comme il sait le faire, un appel à l'opinion publique où il traitera durement « les politiciens du Parlement ». « La Belgique est bien malade, elle marche à sa perte », m'a-t-il répété, comme l'année dernière.

Pour le moment, a ajouté le général, il faut attendre que le Ministre de la Guerre soit sorti de la discussion de ses amendements au budget, qui vient de commencer à la Chambre des députés.

J'ai parlé, dans ma dernière lettre, de ces amendements qui tendent, sans qu'on l'avoue franchement, à créer une réserve de 30.000 hommes au moyen du rappel des trois dernières classes congédiées, les 11e, 12e et 13e, ce qui aura pour conséquence de faire peser les charges militaires pendant treize ans sur les mêmes individus, c'est-à-dire sur ceux qui n'ont pas pu payer des remplaçants.

Le Ministre s'est engagé là, m'a dit le général, sur un bien mauvais terrain. Il fallait aborder franchement la question d'une réserve de 30.000 hommes qui est nécessaire, comme complément à l'armée actuelle, pour la défense des places fortes; mais cette réserve devait s'obtenir par de tout autres voies.

Quoi qu'il en soit, quand cette question sera vidée, le général Brialmont posera de nouveau celle des fortifications de la Meuse et, si elle ne reçoit pas une solution favorable, la condition mise par lui à son maintien à l'activité n'étant pas remplie, il se retirera. Cette question des fortifications de la Meuse lui tient très au cœur : c'est à ses yeux une question vitale pour la Belgique. Il ne comprend pas d'autre part, comme il me l'avait déjà dit il y a quinze mois et comme j'en ai rendu compte dans la lettre du 22 décembre 1884, que le Gouvernement français ne fasse pas à ce sujet des représentations au Gouvernement belge. Il m'a répété, presque dans les mêmes termes, les considérations que j'ai rapportées à cette époque, affirmant de nouveau que la *Convention de Londres de 1831* oblige la Belgique à tenir en bon état les places fortes de la Meuse. Or, aujourd'hui, elles sont en ruine, ou sans valeur : la Belgique manque donc aux devoirs que lui impose sa neutralité.

Violation éventuelle de la neutralité belge.

Dans notre conversation d'il y a quinze mois, il avait déjà considéré comme probable la violation éventuelle de la neutralité belge par l'Allemagne. Aujourd'hui, il a été très affirmatif à cet égard, sans que je puisse dire sur quoi il base ses affirmations : « Certainement, en cas de guerre avec la France, l'Allemagne fera une diversion puissante sur votre frontière de l'Est, mais l'objectif de son attaque principale sera la Meuse et la vallée de l'Oise ». Et comme je lui objectais : mais la vallée de la Meuse, c'est un couloir : « Oh ! soyez convaincu qu'ils occuperont toute la Belgique. Ils ont onze corps d'armée de deuxième ligne qui doivent se concentrer à Cologne; c'est Cologne et Mayence qui sont les deux principaux centres de leur concentration. Et de Cologne, ils n'hésiteront pas à traverser la Belgique et le Luxembourg ». — « Mais il faut, pour cela qu'ils mettent la main, de prime abord, sur Liége et Namur ». — « A Liége, les forts que nous avons tombent en ruine, ils ne sont même pas entretenus, pas une pièce n'est cuirassée, nous n'y avons pas un mortier rayé : les ouvrages de Liége ne tiendraient pas douze heures. Cela ne veut pas

dire qu'on y entrerait en douze heures; mais, l'artillerie de campagne d'un seul corps allemand, surtout avec les mortiers rayés de 15 cm., *qui font maintenant partie de leurs parcs de campagne,* rendrait le service impossible dans ces forts : au bout de douze heures, ils seraient incapables de répondre à l'artillerie ennemie, ils seraient annihilés. »

Continuant dans le même ordre d'idées, il s'étonne que le Gouvernement français n'ait rien fait sur la frontière entre Maubeuge et Verdun, à l'exception du fort d'Hirson qu'il considère comme tout à fait insuffisant. La vallée de la Meuse, comme ligne d'opération, est excellente, suivant lui, pour l'Allemagne; elle serait détestable pour la France : il en conclut donc que les fortifications de la Meuse, qui sont indispensables pour le salut de la Belgique, seraient très utiles pour la France. « Ah ! si elles devaient être utiles le moins du monde aux Allemands, il y a longtemps que M. de Bismarck aurait dit au Ministre d'Allemagne à Bruxelles d'agir dans ce sens, et on l'aurait vite écouté. Mais les Allemands se gardent bien d'y pousser : au contraire, quand la question se présente, ils font tout ce qu'ils peuvent pour la faire écarter. — Mais si quelqu'un ici invoque les obligations que nous impose notre neutralité pour obtenir que les places de la Meuse soient mises à hauteur des progrès modernes, on lui répond : les Français sont bons diables, puisqu'ils ne réclament pas, à quoi bon dépenser notre argent. »

En terminant, le général me dit : « Tout cela n'empêche pas que certains journaux militaires français ne me traitent de Prussien, et cependant je suis le seul à lutter avec persistance de toutes mes forces, malgré les ennemis que je me fais, pour la solution d'une question qui, si elle est vitale pour la Belgique, n'en a pas moins une importance très grande pour la France. »

Il me semble, comme je le disais il y a quinze mois, « que pour apprécier à leur valeur exacte les paroles du général Brialmont, tout en leur laissant la portée très sérieuse qu'elles peuvent avoir, il convient de ne pas oublier avec quelle passion de véritable artiste en fortification, il désirerait couronner son œuvre par la construction des ouvrages de défense de la Meuse. »

Il est facile d'admettre avec le général Brialmont que la ligne de la Meuse est une très bonne ligne d'opération pour l'Allemagne, en cas d'offensive contre la France, puisqu'elle tourne toutes nos défenses de l'Est, et qu'elle correspond, en Allemagne, à une base d'opérations qu'il nous est difficile de menacer. On peut admettre aussi avec lui que cette ligne serait mauvaise pour une armée française prenant l'offensive, puisqu'avec le tracé de notre frontière actuelle elle prête le flanc aux armées allemandes occupant Metz, Thionville, etc., et qu'en cas de revers nous risquerions d'être coupés de notre base d'opérations et acculés à la mer. — Des doubles têtes de pont, établies à Liége et Namur, seraient donc utiles, comme le conclut le général, pour fermer cette porte ouverte sur la France, mais à une condition c'est que l'armée belge les

défendrait énergiquement contre tout assaillant, qu'il vînt de France ou d'Allemagne.

Mais les défendrait-elle, ou n'est-il pas à craindre qu'une capitulation politique ne les lui fasse abandonner, le cas échéant? C'est là une question politique qu'il ne nous appartient pas de résoudre; et d'ailleurs, en supposant qu'on puisse la résoudre aujourd'hui dans un sens ou dans l'autre, les conditions de la politique générale européenne peuvent être modifiées, d'ici au jour où une guerre éclaterait entre la France et l'Allemagne, de telle façon que la réponse qu'on ferait aujourd'hui à la question pourrait alors n'être plus vraie.

Il faut donc, pour juger l'utilité, au point de vue français, des fortifications de la Meuse, envisager la double éventualité dans laquelle elles seraient défendues, ou ne le seraient pas.

Si elles doivent être défendues, leur utilité paraît incontestable.

Si elles le sont peu ou point, la situation ne serait pas, au début des opérations, différente de ce qu'elle est aujourd'hui, puisque dans l'état actuel, les Allemands peuvent être en quelques heures à Liége. Mais on peut objecter qu'après un choc entre les armées sur la frontière française, si nous remportions une victoire, les Allemands dans leur retraite trouveraient un point d'appui dans ces fortifications de la Meuse. Cet inconvénient est-il de nature à compenser l'avantage considérable qu'elles offriraient, si elles étaient défendues?

En supposant que, tout pesé, on trouve une utilité, au point de vue français, à voir rétablir les défenses de la Meuse, est-il admissible et possible que le Gouvernement français exerce, comme l'insinue positivement le général Brialmont, une action sur le Gouvernement belge pour le décider à les entreprendre. Cette question, qui relève de la politique générale, sort de mes attributions, et il ne m'appartient pas de la discuter. Mais j'ai cru de mon devoir de rendre compte de l'insistance que le général Brialmont met à la soulever.

4.

Note sur la situation militaire de la Belgique[1].

Paris, 26 février 1886.

Il y a quinze mois, c'est-à-dire peu après son arrivée au ministère, le général Pontus s'était engagé à obtenir des Chambres le vote des mesures néces-

(1) Rédigée au cabinet du Ministre des Affaires étrangères d'après des renseignements fournis par le commandant Lebon, Attaché militaire à Bruxelles.

saires pour organiser une réserve de 30.000 hommes, jugée depuis longtemps indispensable comme complément à donner à l'armée active en cas de guerre. Le Ministre avait même déclaré hautement qu'il quitterait le pouvoir le jour où il aurait acquis la certitude que cette partie de son programme ne pourrait être remplie. Mais s'étant bientôt convaincu qu'il n'obtiendrait pas de la majorité du Parlement le vote qu'il désirait, il a cherché à tourner la difficulté en commençant l'organisation d'une réserve sans prononcer le mot « réserve » et aussi sans accroître d'un centime les charges du budget primitif.

En fait, que s'est-il donc passé? Profitant d'une baisse qui s'est produite dans le prix du froment, le Ministre a opéré une réduction de 300.800 francs sur l'article « pain » et proposé par voie d'amendement, de consacrer la plus grande partie de cette somme à la création de 53 emplois d'officier, cadre modeste des futurs contingents de réserve, embryon que l'avenir verra peut-être prendre un développement inattendu.

Et il a obtenu gain de cause par 18 voix de majorité.

Ces 53 officiers de toutes armes auront pour mission de préparer la mise sur pied éventuelle des 11^e^, 12^e^ et 13^e^ classes de milices, classes que la loi permet de rappeler à l'activité par simple décret. La mobilisation de l'armée belge s'effectuerait donc déjà, le cas échéant, dans de meilleures conditions que par le passé. Mais il y aura encore bien des résistances à vaincre, bien des préoccupations électorales à surmonter pour arriver au but que s'est assigné le patriotisme du général Pontus.

Ce qui revient à dire que l'hypothèse de la violation de la neutralité de la Belgique reste — et pour longtemps encore semble-t-il — un des plus redoutables facteurs des problèmes stratégiques où notre sécurité est en jeu.

5.

Note sur la situation militaire de la Belgique [1].

Paris, 17 mars 1886.

Au cours de la discussion générale du budget qui vient d'avoir lieu à la Chambre belge, un député, M. de Kerchove de Denterghem, a demandé si, en présence des nouveaux projectiles expérimentés en France et en Allemagne, le Gouvernement pensait que les forts qu'on construit en ce moment et ceux déjà construits à Anvers fussent capables de résister. Le Ministre de la Guerre a répondu qu'il était difficile de se prononcer dès aujourd'hui sur l'impor-

[1] Rédigée au cabinet du Ministre des Affaires étrangères d'après des renseignements fournis par le commandant Lebon, Attaché militaire à Bruxelles.

tance plus ou moins grande des travaux à exécuter pour augmenter la force de résistance des fortifications permanentes.

« Nos défenses d'Anvers, pourvues de larges fossés pleins d'eau, a ajouté le Ministre, sont peut-être moins exposées que les autres à l'action de l'obus-torpille parce qu'elles ne présentent guère aux coups de projectile que des flaques d'eau et des talus en terre. Pourtant le génie a déjà tenu compte des effets du nouvel obus, dans les ouvrages en cours d'exécution à Rupelmonde, à Schooten, à Duffel. Les plans de ces ouvrages ont été corrigés; les voûtes, en partie confectionnées en béton, ont été considérablement renforcées; même l'épaisseur de terre qui les protège a été augmentée. Nous sommes sans doute les premiers à anticiper ainsi sur un progrès à peine acquis. »

M. de Kerchove a rappelé alors que plusieurs Ministres de la Guerre avaient l'un après l'autre, « montré au pays les dangers qui résultent pour lui de ce qu'on appelle en stratégie la ligne de la Meuse ». « La question est importante, a-t-il dit, aujourd'hui qu'un des journaux militaires les plus autorisés de l'Allemagne, celui qui passe pour être l'organe d'une des plus hautes sommités militaires allemandes, de M. le comte de Moltke, vient de publier un article des plus significatifs sur cette question. Après avoir rappelé les travaux en voie d'exécution autour d'Anvers, cette feuille s'exprime en ces termes : « Pour la défense de la Meuse rien ne se fait et rien ne semble devoir se faire. « Les trois forts actuels de Liége et de Namur ne sont pas perfectionnés et doivent tomber en ruines ». Aux yeux des gens qui ont conservé un jugement sain, cette manière d'agir peut coûter cher à la nationalité belge. Il y a là un grand et sérieux avertissement. Je demande au Gouvernement s'il a des mesures à proposer et s'il se préoccupe de cette question. »

C'est le Président du Conseil, M. Beernaert, et non pas le Ministre de la Guerre, qui a répondu : « L'honorable membre, a-t-il dit, voudrait changer le système de défense du pays; ce ne serait plus à Anvers qu'il faudrait placer le pivot de la défense nationale, mais sur les rives de la Meuse; et l'honorable membre croit savoir qu'il nous arrive à ce sujet des avertissements de tous côtés... Nous n'avons reçu, relativement aux fortifications de la Meuse, de communication d'aucun genre, ni officielle, ni officieuse. Nous estimons qu'il n'y a pas de raison de modifier le système de défense qui a été si laborieusement adopté : c'est le camp retranché d'Anvers qui doit en rester le centre. Est-ce à dire qu'en aucune hypothèse il n'y aurait à améliorer les situations défensives secondaires que nous avons dans la vallée de la Meuse? Je ne prétends rien de semblable et c'est là, au contraire, une question qui mérite une étude sérieuse. »

Dans la séance du lendemain, M. de Kerchove, ayant de nouveau questionné le Ministre de la Guerre sur les fortifications de la Meuse, le Ministre s'est de nouveau dérobé et c'est encore le Président du Conseil qui a répondu en confi-

mant ce qu'il avait dit la veille : « Le Cabinet actuel pense, comme le Cabinet libéral qui l'a précédé, que les positions fortifiées qui ont été conservées dans la vallée de la Meuse ne sont que d'une importance secondaire, mais qu'il pourrait être opportun de les améliorer. Nous devons avoir sur la Meuse des têtes de pont susceptibles de tenir pendant quelque temps et de servir d'appui à une armée en campagne. Rien de plus. Mais mieux vaudrait assurément qu'à Liége, par exemple, les deux citadelles fussent moins rapprochées de la ville. »

En résumé, la question n'a pas fait un pas — et nous le regrettons; car la Meuse favorise bien plus une invasion allemande sur notre territoire qu'elle ne peut servir à une armée française contre le Rhin de Cologne.

16.

M. DE COURCEL, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,

À M. DE FREYCINET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 56. Confidentiel. *Berlin, 9 avril 1886.*

(*Reçu* : Cabinet, 13 avril; Dir. pol., 15 avril.)

Le courrier de la Haye m'a remis hier matin la dépêche que vous avez adressée, sous la date du 5 de ce mois, à M. Raindre et à laquelle était jointe la copie d'un rapport du comte Lefebvre de Béhaine, daté du 28 mars [1] concernant les appréhensions que la situation générale semble inspirer à la Cour de Rome. Les indications fournies à M. de Béhaine par le Cardinal Jacobini et les intéressantes réflexions qu'y rattache notre Ambassadeur méritent assurément de retenir toute notre attention. Déjà les communications de même source qui se trouvaient comprises dans votre envoi collectif du 22 mars, n° 33, et celles que vous avez bien voulu me transmettre avec votre dépêche du 24 mars [2] témoignaient des préoccupations du Saint-Siège. Ainsi que le remarque avec beaucoup de justesse M. de Béhaine, nous devons tenir grand compte des sentiments que la marche des affaires internationales suggère à des observateurs aussi scrupuleux et aussi sagaces que le sont généralement

(1) La reproduction de ce rapport n'a pas paru nécessaire. Le comte Lefebvre de Béhaine, Ambassadeur auprès du Saint-Siège, y parlait de l'inquiétude que causaient au Souverain Pontife et à son entourage les dispositions régnant en Allemagne et en Italie.

(2) La note ci-dessus s'applique aux rapports que vise M. de Courcel.

les membres du Gouvernement pontifical, bien que, dans les circonstances actuelles, les graves intérêts qu'ils ont à débattre avec les détenteurs de la plus redoutable puissance matérielle du monde, tandis qu'ils disposent de moyens d'action purement moraux, soient de nature à absorber leur attention dans une certaine mesure et à ramener leurs vues vers un objet unique.

Pendant mon récent séjour à Paris, j'ai eu l'honneur de vous exposer mes impressions personnelles sur la situation qui a servi de thème aux entretiens confidentiels du Cardinal Jacobini avec l'Ambassadeur de la République auprès du Saint-Siège. Les avertissements discrets, mais amicaux, qui nous sont venus de Rome ont dû entrer pour une part importante dans ces impressions. Déjà les craintes dont on nous a fait part ont été justifiées, jusqu'à un certain point, par une série de manifestations, dont notre pays a subi le contre-coup et qui constituent, assurément un des éléments menaçants de l'état présent des choses.

D'un autre côté, les dispositions prises à l'égard de la France ne me semblent avoir, vous le savez, dans les combinaisons de la politique allemande qu'une valeur relativement secondaire. Depuis 1870, on considère à Berlin que notre pays, abattu militairement et désorganisé, est déchu de son rang dans les questions internationales et ne mérite plus les préoccupations de l'Allemagne que comme appoint éventuel dans certaines complications européennes dont la direction nous échappe et dont le centre de gravité n'est pas chez nous. Au lendemain de l'invasion et du démembrement de la France l'activité d'esprit du prince de Bismarck, désormais libre du côté de l'Occident, s'est tournée vers l'Orient. Sous son impulsion, une transformation profonde s'est opérée dans cette partie du monde, et la Russie a pris notre place comme point de mire principal des combinaisons diplomatiques élaborées à Berlin. Eliminer graduellement l'influence russe dans la Péninsule des Balkans pour y substituer l'influence de l'Autriche et, par l'Autriche, celle de l'Allemagne, éloigner la Russie de la Méditerranée et la rejeter sur l'Asie, c'est un programme qui, en 1871, pouvait paraître encore chimérique, mais qui, en 1886, après quinze années de patientes évolutions, touche peut-être à son accomplissement. Le réaliser pacifiquement, sans commotion européenne, sans crise violente, tel est le but auquel tend l'habileté consommée du Chancelier d'Allemagne. Le danger pour l'Europe, le péril immédiat pour notre pays, surgirait au jour où la Russie, lasse de se débattre dans l'impuissance contre les machinations que déguise l'alliance des trois Empereurs, briserait le frein que sa prudence lui impose et se retournant brusquement, laisserait éclater ses rancunes contenues. Dans cette lutte du Slave contre le Germain, notre pays ne serait pas désintéressé. Même s'il prétendait demeurer impassible, on prendrait contre lui les devants.

C'est en prévision d'une semblable éventualité que l'Allemagne, malgré ses répugnances instinctives contre le caractère national et toute la manière d'être de l'Italie et de l'Espagne, entretient persévéramment de bonnes relations politiques avec ces deux États, voisins envieux attachés à nos flancs, toujours prêts, sous l'instigation allemande, à concourir au partage de nos dépouilles. Tant que la situation restera dans ces données, songer à une brouille sérieuse entre Berlin et le Cabinet du Quirinal est un leurre. Le rapprochement avec la Papauté, auquel des nécessités de tactique intérieure ont amené le Chancelier de l'Empire allemand, ne saurait modifier la ligne générale de sa conduite dans les rapports internationaux.

L'art merveilleux, avec lequel ce grand tentateur sait atteindre les secrètes pensées et chatouiller les fibres les plus intimes de ceux dont il capte le bon vouloir, explique assez les perspectives séduisantes qu'il se plut à dérouler devant le Vatican. M. de Béhaine les résume et les caractérise avec une profonde connaissance des moyens que la politique allemande emploie pour s'assurer le concours du Saint-Siège, dont elle a maintenant besoin. Tantôt elle glisse dans une insinuation légère l'espoir d'une restauration du pouvoir temporel dont M. de Bismarck n'aurait vu la disparition qu'avec regret. Tantôt elle offre à l'âme généreuse du Souverain Pontife le tableau d'un avenir heureux pour l'humanité fondé, grâce à l'union de l'Église et de l'Empire, sur la restauration des principes conservateurs et de l'ordre chrétien. Ces mirages au fond sont des moyens de négociation.

Le prince de Bismarck, il est vrai, n'est pas défavorable à l'idée du pouvoir temporel des Papes. Il reconnaît que la papauté est une force. Après l'avoir niée, il a dû compter avec elle. Mais c'est une force qu'il ne sait où saisir, et il s'en irrite. Si le chef de l'Église catholique possédait un territoire, des finances, une armée, on verrait bien où l'atteindre et il n'échapperait pas aux moyens de coercition qui ont tant d'influence sur les autres hommes. Voilà ce que regrette le Chancelier d'Allemagne, et à certains moments il s'en explique avec franchise. Plus ses rapports seront pacifiques avec le Vatican, moins il aura besoin d'user de contrainte et moins il pensera au pouvoir temporel.

Les principes conservateurs, que le Chancelier d'Allemagne n'a pas toujours arborés sur son drapeau, font aujourd'hui grande figure dans son programme. Ils lui servent à retenir dans son obédience un certain nombre de Gouvernements timorés et de dynasties chancelantes. Ils sont naturellement d'un précieux usage auprès de la Cour de Rome. Ils contribueront non seulement à la concilier aux vues de l'Allemagne et de l'Autriche, mais à la détacher de plus en plus de la France. La faveur des circonstances, nous devons le reconnaître, est pour le prince de Bismarck et il les exploite avec son âpreté accoutumée. Dans ses discours et dans les tirades de ses journaux officieux, notre pays

est devenu le pandémonium de tous les éléments subversifs et anti-chrétiens. Les forces révolutionnaires dont à d'autres époques il ne dédaignait pas le concours et auxquelles il appliquait volontiers l'euphémisme de forces motrices, les passions anarchiques, les principes du socialisme purement destructeur sont représentés par les défenseurs habituels de la politique allemande comme ayant leur foyer en France et comme prenant sur le Gouvernement de la République leur point d'appui principal. Le rôle ainsi attribué à notre pays le désigne nécessairement à la défiance de tous les Gouvernements constitués et l'isole en Europe. Mais cette tactique, dont le résultat pour l'Allemagne est de nous annuler en quelque sorte et de n'avoir plus à s'occuper de nous au point de vue international, cette tactique est trop profitable et trop commode pour qu'on désire un changement de l'état de choses qu'on dénonce. En même temps qu'on décrie nos institutions, on combat énergiquement tout ce qui pourrait les modifier ou en pallier les côtés faibles. Il est possible, comme notre Ambassadeur en prête la pensée au Cardinal Jacobini, que le Cabinet de Berlin exhorte la papauté à s'associer à une croisade contre le cosmopolitisme révolutionnaire, et que la France démocratique se trouve mise en cause dans cette entreprise. Mais si le Saint-Siège se laissait enrôler sous cette bannière, avec l'espoir d'aider au rétablissement en France de ce qu'on appelle ailleurs les bons principes, il risquerait bientôt de se trouver dans l'attitude de ces figurants de théâtre qui, pendant que l'acteur principal vaque à d'autres soins, chantent avec ardeur «marchons!» sans changer de place.

7.

M. de Courcel, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 62. *Berlin, 27 avril 1886.*

(*Reçu :* Cabinet, 29 avril; Dir. pol., 30 avril.)

Vous m'avez fait l'honneur de m'adresser, avec votre dépêche confidentielle, du 22 avril n° 48, les copies de trois intéressants rapports de M. Féraud [1], concernant l'action de l'Allemagne au Maroc. Vous avez bien voulu me faire connaître en même temps le sens des instructions, extrêmement sages et bien conçues, dont vous avez muni notre représentant à Tanger pour le guider dans ses relations avec son collègue d'Allemagne.

[1] La reproduction de ces trois rapports n'a pas paru nécessaire. Ils appelaient l'attention du Gouvernement français sur l'activité au Maroc des agents allemands.

Les informations que vous a transmises M. Féraud ne laissent aucun doute sur l'activité que l'Allemagne déploie depuis quelques temps au Maroc. Le but immédiat et probablement le but principal de cette activité est le développement du commerce allemand dans une région encore peu explorée, mais susceptible d'offrir dans l'avenir des ressources importantes pour le trafic. Nous ne devons pas être surpris de la passion, de l'âpreté même, que les agents de l'Allemagne sous l'impulsion de leur Gouvernement apportent sur ce point spécial dans la poursuite d'intérêts purement mercantiles. Un des traits caractéristiques de la politique de nos voisins, c'est l'ardeur avec laquelle ils font servir le prestige de leurs armes et l'ascendant de leur puissance nouvelle à l'accroissement de leurs relations commerciales. Procurer à l'industrie nationale des débouchés fructueux, triompher de la concurrence étrangère à force d'initiative et de patience, conquérir le monde à la notion de la supériorité des produits allemands après l'avoir étonné par l'éclat des victoires allemandes et asseoir ainsi la domination politique de l'Allemagne sur la base solide de la prééminence industrielle et commerciale, c'est-à-dire doubler la force par la richesse, tel est le programme tracé aux agents de tout ordre qui dépendent de la chancellerie allemande et poursuivi par eux avec l'ardeur méthodique qui leur est habituelle.

Indépendamment de ces visées utilitaires, l'Allemagne ne néglige sans doute pas de faire tourner à l'avantage de sa politique générale l'influence que l'habileté de ses représentants est de nature à lui conquérir dans le nord-ouest de l'Afrique. Je crois volontiers à l'authenticité des tentatives secrètes qui vous ont été signalées et dont le but serait d'inciter la Porte ottomane à installer une légation à Tanger. Le rôle important précédemment joué à Constantinople par M. Testa, le nouvel envoyé de l'Allemagne à Tanger, devait amener sans peine son Gouvernement sur une piste semblable. La politique allemande a d'ailleurs su tirer un parti trop profitable de la question d'Orient et de ses phases multiples pour qu'elle ne s'efforce pas très naturellement d'en élargir encore l'orbite en y rattachant une province éloignée et presque oubliée du monde musulman. Mais il est difficile de penser que la position indépendante affectée par le Chérif marocain à l'égard du Sultan de Constantinople permette la réalisation d'un semblable dessein. Une tendance plus sérieuse de la politique allemande, c'est de se servir du Maroc comme d'un appât pour retenir le Cabinet de Madrid dans son alliance et comme d'une pomme de discorde entre l'Espagne et la France. Il est peu douteux que l'Allemagne verrait naître avec plaisir une question marocaine, destinée à prendre à l'Ouest de l'Algérie un développement semblable à celui des questions de Tunis et de Tripoli à l'Est et à créer, entre nous et nos concurrents espagnols, une cause d'animosité permanente non moins efficace que celle qui a surgi dans les dernières années entre nous et les Italiens. A plusieurs reprises le Chancelier

d'Allemagne nous a fait dans ce sens des allusions discrètes. Selon toute vraisemblance il en a fait de pareilles et de moins voilées à Madrid. La sagesse du Gouvernement français a opposé jusqu'ici une réserve persistante à ces insinuations, déguisées sous l'offre séduisante de bons offices amicaux pour un partage amiable des États du Chérif entre la France et l'Espagne. Il est à craindre qu'au delà des Pyrénées on ait été moins prudent et qu'on ait accueilli avec un certain enthousiasme crédule les perspectives dangereuses d'un Empire africain. La mort du Roi Alphonse XII, le discrédit de la politique purement dynastique et le refroidissement amené par l'affaire des Carolines ont privé l'Allemagne de quelques-uns des moyens d'action qu'elle possédait naguère à Madrid. Elle doit attacher d'autant plus de prix aujourd'hui à mettre la main sur un levier aussi puissant que paraît l'être, à l'égard des imaginations espagnoles, la question de l'avenir réservé au Maroc.

8.

Le Commandant Pinsonnière, Attaché militaire de France à Rome, au Général Boulanger, Ministre de la Guerre.

D. n° 28. Confidentiel. *Rome, 20 octobre 1886.*

(*Reçu :* État-Major, 2e bureau, 28 octobre.)

Vers la fin du mois de juin dernier M. Decrais, alors notre Ambassadeur à Rome, recevait du ministère des Affaires étrangères français une dépêche confidentielle par laquelle il était informé de l'existence de pourparlers entamés par l'Allemagne avec l'Autriche, l'Italie et l'Espagne, en vue de préparer la réunion à Dresde d'une conférence militaire où l'on aurait discuté les bases d'une action commune contre la France ; on y aurait arrêté « le projet général, déjà admis en principe, des opérations de guerre à entreprendre contre nous dans le cas où la révolution viendrait à triompher et l'on aurait complété l'accord des Puissances dont il s'agit en donnant notamment une forme palpable à l'alliance des deux Empires avec l'Italie »[1]. M. Decrais, prié de contrôler la valeur de ces informations, présentées d'ailleurs *sous toute réserve*, me donnait connaissance de cette dépêche en m'invitant à lui faire part de ce qu'il me serait possible d'apprendre à cet égard.

A l'époque précitée je n'ai pu obtenir aucune indication sur ce sujet qu'il

[1] De longs pourparlers entre le Gouvernement allemand, l'autrichien et l'italien en vue du renouvellement de la Triple Alliance (qui eut lieu le 20 février 1887) s'engagèrent dès le mois d'octobre 1885 (voir *Grosse Politik*, vol. IV, chap. XXIV), nulle mention de cet entretien de Dresde ne se trouve dans les pièces reproduites.

ne m'était d'ailleurs pas facile d'aborder. Or je viens, tout récemment, d'avoir une sorte de confirmation des tentatives faites à Dresde pour nouer effectivement une coalition contre nous et préciser l'action de chacune des armées alliées.

D'après des renseignements qui m'ont été donnés confidentiellement, et qui émanent d'une source relativement sûre, des officiers allemands, autrichiens et italiens se seraient en effet rencontrés en Saxe et auraient tenu certaines réunions, ne présentant bien entendu aucun caractère officiel, dans lesquelles il aurait été décidé notamment que, dans le cas d'une guerre commune contre la France, l'armée italienne serait répartie comme il suit :

Trois corps d'armée, donnant environ 100.000 combattants [1], nous seraient directement opposés sur la frontière du Piémont, mais se borneraient à couvrir le territoire du Royaume, sans chercher à pénétrer en Provence, en Dauphiné ou en Savoie : ce serait une action purement défensive facilitée d'ailleurs par la présence des nombreux forts d'arrêt qui commandent les routes conduisant du littoral ligurien ou de France dans le bassin du Pô. Plusieurs divisions seraient en outre laissées sur différents points de l'Italie centrale et de l'Italie méridionale pour protéger ces régions contre un coup de main tenté à la suite d'un débarquement. Enfin, le gros des forces de l'armée de première ligne serait acheminé successivement par Vérone, le Brenner et Munich pour venir se former en avant de la Forêt Noire, et franchir le Rhin sur les ponts de la Haute-Alsace. La neutralité de la Suisse serait respectée ; les routes de terre et de fer du Saint-Gothard, la route de terre du Simplon et le chemin encore muletier du Grand Saint-Bernard ne seraient pas utilisés [2].

Telles seraient les principales lignes du plan de campagne arrêté à Dresde, en ce qui concerne la coopération de l'armée italienne ; il n'y aurait eu d'ailleurs aucune convention faite par écrit, le Gouvernement autrichien, dont le territoire se trouverait traversé depuis Ala jusqu'à Kufstein, ayant refusé de laisser donner un caractère précis et presque officiel à des discussions d'officiers qui, en fait, n'étaient investis d'aucuns pouvoirs réguliers.

L'Espagne n'aurait pas envoyé d'officier à cette réunion à laquelle auraient assisté seulement deux officiers italiens que l'on n'a pu, d'ailleurs, me faire connaître.

Il serait question de reprendre ces études, en particulier entre l'Allemagne

(1) Dans une lettre adressée par le comte de Robilant au comte de Launay et dont un fragment est cité par H. de Bismarck (*Grosse Politik,* vol. IV, pièce n° 836, annexe III) il est question de 150.000 hommes que l'Italie enverrait sur les Alpes et de 6 corps d'armée (200.000 hommes) qu'elle mettrait à la disposition de l'Allemagne.

(2) Note du document : *Des études ont été faites cet été sur le versant italien du Grand Saint-Bernard en vue d'établir un projet de route carrossable entre le col et le village de Saint-Rémy, où s'arrête encore maintenant la route praticable aux voitures venant d'Aoste.*

et l'Italie, et cette mission serait confiée, du côté de l'Italie, aux officiers qui ont été désignés pour prendre part à la conférence géodésique de cette année à Berlin.

C'est également *sous toute réserve,* M. le Ministre, que j'ai l'honneur de vous transmettre les renseignements qui précèdent. Leur auteur est généralement bien au courant des affaires d'Allemagne en raison même des attaches qu'il a dans ce pays. Il occupe d'ailleurs une position qui lui permet de recueillir ses informations à bonne source. Toutefois, étant de nationalité autrichienne, il cherche sans doute à dissimuler ou tout au moins à diminuer aux yeux d'un Français le rôle de sa patrie dans la coalition éventuelle dont nous serions menacés et il doit exagérer au contraire l'intimité des rapports de l'Allemagne avec l'Italie pour laquelle il a peu de sympathie.

Quoi qu'il en soit, et bien que les derniers événements semblent avoir notablement modifié la situation générale, j'ai cru de mon devoir de présenter le compte rendu qui précède et de donner ainsi connaissance de ce que j'ai pu apprendre jusqu'ici, au sujet de cette soi-disant conférence militaire, dont il n'y a pas lieu, ce me semble, de s'exagérer la valeur.

LE GÉNÉRAL BOULANGER, MINISTRE DE LA GUERRE,

AU COMMANDANT LEBON, ATTACHÉ MILITAIRE DE FRANCE À BRUXELLES.

D. n° 1002. *Paris, 14 décembre 1886.*

Je reçois une note d'après laquelle le Gouvernement belge aurait l'intention d'entreprendre prochainement les fortifications de la ligne de la Meuse.

Ce projet m'est présenté comme étant le résultat d'une entente entre l'Allemagne et la Belgique et on ajoute qu'il serait dirigé contre la France.

Dans vos rapports n^os^ 8, 34 et 36 [1] vous m'avez tenu au courant de cette question, mais vos conclusions ne sont nullement d'accord avec les allégations qui précèdent.

[1] Le rapport n° 36 est reproduit ci-dessus à la date du 7 février sous le n° 3. Le rapport n° 8 est du 22 décembre 1884. Le commandant Lebon y disait que suivant le général Brialmont, le Gouvernement français devrait tenter d'obtenir du Gouvernement belge qu'il entreprît des travaux de fortification dans la vallée de la Meuse. Quant au rapport n° 34, du 23 décembre 1885, il signalait l'importance numérique de la colonie allemande à Anvers et insistait d'autre part sur l'antagonisme entre Flamands et Wallons : il n'y était nullement question de la «ligne de la Meuse».

Je vous prie en conséquence de faire de nouvelles recherches à ce sujet, et de m'en faire parvenir le résultat aussitôt que possible.

Vous voudrez bien y joindre votre avis sur la valeur de la note précitée, dont vous trouverez ci-inclus la copie [1].

10.

M. Flourens, Ministre des Affaires étrangères,

aux Représentants diplomatiques de France à Londres, Berlin, Vienne, Saint-Pétersbourg, Rome, Constantinople, Belgrade, Bucarest, Sofia.

T. n°ˢ 8, 5, 1, 1, 2, 5, 1, 1, 2. Très confidentiel.

Paris, 7 janvier 1887, 4 h. 15, soir.

Le Ministre ottoman à Athènes vient de confier au comte de Montholon qu'il se croit presque certain que, sous l'inspiration du Cabinet de Londres, des négociations dirigées contre la Russie et ayant pour objet un remaniement complet de la péninsule des Balkans se poursuivraient depuis quelque temps. Interrogé à ce sujet par M. de Montholon, M. Tricoupis a répondu qu'il n'envisageait pas comme invraisemblable l'émancipation prochaine de la Bulgarie sous l'autorité du Prince Alexandre et l'adoption par l'Angleterre d'une politique militante. Le Gouvernement britannique, d'après lui, chercherait à grouper les États balkaniques et à sceller leur union en laissant la Serbie s'emparer de la Vieille Serbie et en abandonnant à la Grèce Janina et Monastir, se réservant pour lui-même la faculté de faire franchir les Détroits à sa flotte, d'occuper la mer Noire et de reléguer les Turcs en Asie. M. Tricoupis a ajouté que des pourparlers étaient engagés dans cet ordre d'idées entre Londres, Belgrade et Sofia, qu'il en était également question à Vienne, mais que l'Italie se défendait d'y participer. Cette politique serait celle de Lord Salisbury et aussi de M. Goschen. Le Président du Conseil hellénique a terminé sa confidence par ces mots : « Nous eussions voulu avoir deux ou trois ans devant nous, car nous avons besoin de refaire un peu nos finances avant de nous lancer en avant de nouveau, tandis que nous n'en avons peut-être que pour quelques semaines. »

M. de Montholon ne relève d'ailleurs rien d'insolite ni dans les dispositions militaires de la Grèce ni dans l'état de l'opinion publique de ce pays absorbé en ce moment par une crise électorale.

[1] Cette copie manque dans le dossier.

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES BIBLIOTHÈQUE

Il me paraît utile de vous signaler, à titre d'information, la situation diplomatique indiquée par M. Tricoupis et de vous mettre ainsi en mesure d'en contrôler avec toute la discrétion nécessaire les éléments placés à la portée de vos observations.

11.

M. de Laboulaye, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg, à M. Flourens, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 1. *Saint-Pétersbourg, 10 janvier 1887.*

(*Reçu :* Dir. pol., 21 janvier.)

Les imputations calomnieuses qu'un journal comme le *Times* n'a pas craint de porter contre l'Empereur Alexandre ont révolté ici les consciences parce que leur invraisemblance en faisait une provocation gratuite[1]; on a considéré aussi comme une combinaison machiavélique l'affirmation donnée par le même journal qu'un traité dirigé à la fois contre la France et contre l'Autriche avait été signé ces jours derniers entre les deux Puissances du Nord. C'est avec mépris que le *Journal de Saint-Pétersbourg* a relevé les outrages dont le Souverain avait été l'objet; les officieux se sont empressés de leur côté de déclarer que l'alliance allemande dont on parlait n'avait pas plus d'existence que l'alliance française dont on avait parlé.

L'échange d'explications qui a eu lieu entre Berlin et Saint-Pétersbourg n'en a pas moins abouti à un résultat important pour la Russie. Afin de mettre un terme à une tension de rapports qui pouvait avoir du danger, le prince de Bismarck, toujours soucieux quand il voit des symptômes de rapprochement entre ses deux voisins de l'Est et de l'Ouest, paraît avoir reconnu que l'Autriche, si elle cherchait à substituer en Bulgarie son influence à celle de la Russie, ne tenait pas compte des principes de l'entente de Skierniewice[2] et s'être engagé à agir sur le comte Kalnoky pour le ramener au respect de la Triple Alliance.

On a déjà pu constater que les observations parties de Berlin avaient été

(1) Le *Times* avait publié le 29 décembre 1886 une correspondance de Paris accusant l'Empereur Alexandre III d'avoir, s'étant cru à tort menacé, abattu d'un coup de revolver son secrétaire le major Reuter. Suivant le même correspondant le bruit aurait couru également que l'Empereur avait dans des conditions analogues tué l'Attaché militaire allemand, le colonel von Villaume.

(2) Allusion à l'entrevue des trois Empereurs à Skierniewice, du 15 au 17 septembre 1884. Le prince de Bismarck, M. de Giers et le comte Kalnoky étaient présents. Voir au sujet de l'accord conclu entre les trois Gouvernements d'Allemagne, d'Autriche-Hongrie et de Russie, dans le tome V, 1re série, les nos 399 et 400. Le texte du traité est publié dans Pribram.

suivies d'effet à Vienne, mais, si la situation s'est détendue de ce côté, on peut se demander quelle est l'action qu'exerce le prince de Bismarck sur le Cabinet anglais pour empêcher celui-ci de chercher dans un conflit général en Europe le moyen de se dégager de toutes les difficultés qui l'étreignent sur les frontières de l'Afghanistan comme en Égypte. De quelque manière qu'on retourne la question, l'arbitre de la paix ou de la guerre n'est pas à Berlin mais à Londres. On a pu enlever à Lord Salisbury le concours actuel de l'Autriche ; il est possible même que le prince de Battenberg ne soit plus un instrument aussi docile entre ses mains ; il reste cependant trop de matière inflammable accumulée partout pour qu'il ne soit pas possible à l'Angleterre d'y mettre le feu. Et le jour où sous un souffle belliqueux les intérêts seraient déchaînés, il n'est pas à penser que l'échafaudage savant de la Triple Alliance puisse résister longtemps aux coups qui seront portés. L'Autriche et la Russie se trouveraient vite entraînées dans deux camps opposés et il faudrait bien que l'Allemagne, dévoilant enfin sa politique, se prononçât pour l'une ou pour l'autre. Personne ne doute que ce serait pour l'Autriche.

Il suffit que cette éventualité soit possible pour que chacun continue de prendre ses précautions sans autre raison ; j'ai l'honneur de faire parvenir à Votre Excellence une note que m'a remise le colonel de Sermet sur une question qui, tout hypothétique qu'elle soit, a besoin d'être étudiée à l'avance parce que le jour où il faudrait prendre un parti, on n'en aurait peut-être pas le temps.

ANNEXE.

Saint-Pétersbourg, 2 janvier 1887.

Je retrouve dans les notes préparant un rapport sur l'examen du théâtre de la guerre entre la Russie et l'Allemagne les considérations suivantes que j'ai formulées dans le rapport n° 254, envoyé en avril 1886 [1]. Je n'en ai pas le brouillon. Ces considérations me paraissent éminemment applicables au moment actuel, je les soumets à M. l'Ambassadeur :

L'alliance entre la France et la Russie résulte implicitement en bonne politique de la prépondérance acquise par l'Allemagne au centre de l'Europe. La politique de l'Angleterre a, dans les temps antérieurs, toujours réussi assez facilement à écarter cette alliance parce que d'une part la Russie n'était pas aussi puissante qu'elle l'est aujourd'hui et, de l'autre, il ne s'était pas formé au centre de l'Europe une puissance militaire d'une supériorité sans conteste. Aujourd'hui outre les efforts de l'Angleterre, tous ceux de l'Allemagne tendent à ce que cette alliance ne soit pas conclue.

[1] On observera qu'au mois d'avril 1886, à la suite du rappel du général Appert, les relations du Gouvernement français avec le Gouvernement russe étaient quelque peu tendues. Cette circonstance ajoute à l'intérêt que présentent les notes du colonel de Sermet.

L'écrasement de la France ou l'écrasement de la Russie seraient aujourd'hui et réciproquement un crime politique pour chacun des deux Gouvernements.

Les Russes reconnaissent que par leur attitude pendant la guerre de 1870, ils ont pris à Sedan leur revanche de la guerre de Crimée... Le terrain est donc déblayé...

J'estime que la position que prendraient les autres Puissances, je veux dire l'Angleterre et l'Italie, doit être, dans la conclusion d'une semblable alliance, considérée comme accessoire, telles que sont les branches à un grand arbre, et reléguée au second plan, car si on en tient compte au premier, on n'arrivera à rien, et je ne vois pas que nous ayons une autre base que cette alliance en cas de guerre.

Ceci posé, si l'on examine les conditions dans lesquelles peut se conclure pareille alliance, on reconnaît de grandes difficultés :

En effet une guerre entre Allemagne et Russie est nécessairement fort longue, de sorte que la Russie, qui connaît nos idées et notre impressionnabilité, le pouvoir de l'opinion publique chez nous ,peut légitimement espérer que dans les phases de cette guerre qui seront suivies en France avec un intérêt passionné, il viendra un moment où la France apportera son appui matériel. Pour nous, au contraire, avant que la Russie ne prenne parti, nous pouvons être vainqueurs ou vaincus... d'où résulte cette première conséquence; il y a plus de chance que la Russie laisse écraser la France, que la France ne laisse écraser la Russie .

Laquelle première conséquence engendre elle-même cette deuxième :

L'intérêt est plus grand pour la France que pour la Russie de ne pas laisser aller les événements et qu'une alliance soit conclue d'avance...

Dans ces conditions, que la diplomatie russe est trop fine pour ne pas apercevoir, nous n'avons de chance pour arriver à la conclusion d'une alliance que si nous saisissons l'instant peut-être fugitif, où la Russie qui, par tempérament, par position stratégique, par lenteur de mobilisation, n'est pas Puissance offensive, se sentira malgré elle entraînée à la guerre pour une question qui ne sera pas sa rivalité proprement dite avec l'Allemagne et jettera les yeux autour d'elle pour se trouver des alliés.

Il faut que la France surveille ce moment et ne le laisse pas échapper, car il ne se représentera peut-être jamais.

Une fois l'alliance convenue, elle servira pour l'occasion qui l'aura fait conclure, ou pour une autre. On pourra la négocier de manière à ce qu'elle soit productive des plus grands résultats possible. Les militaires russes reconnaîtront, il faut l'espérer, qu'elle ne peut porter tous ses fruits, que si il y est introduit la clause ou une clause du genre de celle-ci : La France ne se déclarera que deux ou trois mois après le premier jour de la mobilisation russe... Elle devra contenir des conditions bilatérales c'est-à-dire l'engagement formel pour les deux Puissances de ne poser les armes, de ne traiter séparément, que si certains avantages fixés d'avance sont obtenus.

Quant aux objections que l'on peut faire à une alliance franco-russe, la principale, qui est la différence de vulnérabilité des deux alliés dans une guerre contre l'Allemagne, peut, comme je viens de le dire, être considérablement atténuée par une clause de la convention, et tourne ainsi à notre avantage...

L'autre qui est l'inconvénient de la grande distance entre les alliés est sérieuse; elle repose sur la difficulté de combiner les efforts et de régler les buts à atteindre... Mais outre que l'on peut, aussitôt la convention conclue, organiser des systèmes de communication à l'abri de l'ennemi futur, cette énorme distance emporte aussi avec elle l'avantage d'exiger l'énorme division des forces de l'adversaire. La conclusion générale qu'il est naturel de tirer de ces considérations, est que les Gouvernements français et russe, malgré la différence de leur fondement et de leurs principes ne doivent jamais laisser se glisser entre eux aucune question qui puisse les diviser sérieusement, question dont la solution puisse entraîner un retard à la conclusion d'une convention militaire, qui est dans la nature des choses, mais qu'il sera, de notre côté au moins, très difficile d'arriver à nouer avant d'avoir su prouver notre force...

Or qui pourrait prétendre qu'une pareille convention signée, même tenue parfaitement secrète, n'augmentera pas beaucoup notre sécurité et notre puissance?

12.

LE COMMANDANT LEBON, ATTACHÉ MILITAIRE DE FRANCE À BRUXELLES,

AU GÉNÉRAL BOULANGER, MINISTRE DE LA GUERRE.

D. n° 66. Confidentiel. *Bruxelles, 10 janvier 1887.*

(*Reçu :* État-Major, 29 janvier.)

La dépêche ministérielle n° 1002 du 14 décembre dernier (État-major général, 2e Bureau), qui m'est parvenue par la valise du 25 décembre, m'a prescrit de faire de nouvelles recherches sur l'état de la question des fortifications de la Meuse [1]. J'ai été invité, en même temps, à faire connaître mon avis au sujet d'une note dont la copie m'a été envoyée, note d'après laquelle le projet de fortifier la Meuse serait le résultat d'une entente entre l'Allemagne et la Belgique et serait dirigé contre la France.

J'examinerai d'abord où en est la question des fortifications de la Meuse, me réservant ensuite de passer en revue les différentes allégations contenues dans la note précitée.

J'ai eu l'occasion, pendant ces premiers jours de l'année, de voir un grand nombre d'officiers des différentes armes occupant des situations très diverses, au ministère, dans le commandement des troupes, dans les écoles. La grande majorité croit à une guerre entre la France et l'Allemagne au printemps prochain. Cette opinion que j'ai déjà signalée, dès le mois de juillet dernier, dans

[1] Voir ci-dessus n° 9.

mon rapport n° 50 [1], n'a fait que se généraliser sous le coup des bruits répandus dans ces derniers temps, et a pris une grande consistance. Toutefois, je dois faire remarquer que cette opinion, tout en étant sincère, m'a paru exploitée, dans une certaine mesure, avec l'idée d'agir sur le sentiment public pour faire faire un pas aux questions militaires actuellement pendantes. Des officiers ont constaté devant moi que ces bruits de guerre prochaine venaient à point pour secouer l'opinion, d'ordinaire si indifférente en Belgique sur les questions militaires, au moment où les Chambres vont avoir à se prononcer sur le service personnel, la transformation de l'armement, le système de défense.

Étant donné cette disposition d'esprit des officiers, la question du service personnel et celle des fortifications de la Meuse sont d'une actualité vivante, et passionnent l'opinion dans les cercles militaires. Aussi, le plus grand nombre des officiers que j'ai vus ont abordé d'eux-mêmes ces deux sujets de conversation, et pour les autres il a suffi, pour les y amener, d'y faire une légère allusion. Je laisse de côté la question du service personnel dont j'aurai à reparler prochainement.

Les fortifications de la Meuse se feront-elles ?

Tous croient à la nécessité de fortifier la Meuse et tous croient qu'on y arrivera. Mais les avis sont partagés sur la question de savoir si le Gouvernement demandera des crédits dans ce but, dès cette année, et surtout sur le point de savoir si la Chambre les accordera.

Sur la première question, l'avis le plus intéressant à enregistrer est celui du directeur du génie au ministère de la Guerre. Il s'en est exprimé très franchement avec moi : il espère bien que le Gouvernement demandera un premier crédit, soit pendant la session actuelle, soit au moment de la présentation du budget extraordinaire, en mai ou juin de cette année, mais, par sa situation même, il est plus porté que personne à désirer de voir aboutir la question.

Les Chambres accorderont-elles les fonds ?

Quant au point de savoir si la Chambre accordera les fonds, beaucoup en doutent; cependant, je suis porté à le croire. Je constatais déjà, dans mon rapport n° 54 du 7 septembre dernier, que la question avait fait un pas dans l'opinion publique. Il est clair que sous le coup des bruits de guerre actuels elle en fait chaque jour de nouveaux. Dans ce même rapport, après avoir rendu compte que le général Brialmont mettait toute son énergie et toute son activité à poursuivre l'exécution des fortifications de la Meuse, j'ajoutais : la question finira peut-être par aboutir, si le Ministre de la Guerre intervient auprès des

(1) Le rapport n° 50 manque dans le dossier ainsi que le rapport n° 54 auquel il est fait allusion plus bas.

membres du Parlement avec toute la ténacité dont il est capable. J'ai lieu de croire que le Ministre, s'il n'est pas amené à se retirer à la suite de la discussion sur le service personnel, s'emploiera activement à obtenir un premier crédit pour la Meuse.

Si le général Pontus n'est pas l'homme de lutte qui serait souvent nécessaire pour les discussions vives et imprévues à la Chambre, il s'entend en revanche à travailler, lentement et pour ainsi dire individuellement les membres d'une majorité à conquérir. Il a d'ailleurs, sur cette question, des auxiliaires précieux dans la Chambre et dans le Cabinet. La déclaration qu'a faite dernièrement M. Beernaert au sujet des fortifications de la Meuse, et dont j'ai rendu compte dans mon rapport n° 61, prouve que le chef du Cabinet est favorable à l'idée de faire quelque chose sur la Meuse (1). D'autre part, M. Nothomb qui, pour les questions militaires, jouit d'une autorité incontestable parmi la majorité catholique, est favorable à la question des fortifications de la Meuse, comme en témoigne l'article ci-joint du *Journal de Bruxelles*, journal dont M. Nothomb est un des inspirateurs.

Cet article est une réponse à l'étude de Sir Charles Dilke parue récemment dans la *Nouvelle Revue*, en ce qui concerne la neutralité de la Belgique. Le *Journal de Bruxelles* conclut à la nécessité d'améliorer le plus tôt possible l'organisation militaire de la Belgique et laisse entendre qu'il y aura lieu de compléter son système de défense.

En résumé, sans le garantir absolument, il est permis de prévoir que les Chambres pourraient bien, dès cette année, accorder un premier crédit pour les fortifications de la Meuse.

But des fortifications de la Meuse.

Sur la question de savoir quel rôle les fortifications de la Meuse sont appelées à remplir, les uns estiment qu'elles serviront contre les Français, les autres contre les Allemands, suivant que les uns et les autres croient que la neutralité belge sera violée par nous ou par l'Allemagne. Mais la majorité croit plutôt à la violation de la neutralité par l'Allemagne.

Comme exemple des bruits qui ont eu cours, ces jours-ci, au sujet d'une violation éventuelle de la Belgique par une armée française, je citerai le propos

(1) Le rapport n° 61, du 14 décembre 1886, rendait compte du débat qui s'était engagé, le 7 et le 8 décembre, à la Chambre belge, à l'occasion de la discussion du budget de la Guerre. M. de Kerchove de Denterghem, avait signalé le mauvais état des fortifications de la Meuse; il avait ajouté qu'un journal allemand avait accusé le Gouvernement belge de « négligence » : cet article, disait-il, avait été « inspiré » par l'État-major allemand. Le Président du Conseil, M. Beernaert, dans sa réponse à l'interpellateur, avait affirmé n'avoir reçu aucun « avertissement » officieux ou officiel à ce sujet, mais n'avait pas contesté la nécessité d'améliorer l'état des fortifications.

suivant qui m'a été rapporté par un officier général et que je mentionne pour montrer l'état des esprits : l'Allemagne, persuadée que la France violera la neutralité belge, allait, disait-on, masser deux ou trois corps d'armée à Aix-la-Chapelle ; aussitôt la neutralité violée par nous, entrer en Belgique et incorporer l'armée belge qui devrait, en effet, se joindre à elle, la neutralité ayant été violée par la France. En vue de cette hypothèse, l'Allemagne avait déjà tous ses plans préparés pour rappeler sous les drapeaux les jeunes Belges qui ne sont pas soumis au service militaire, les convoquer dans des camps d'instruction, les armer avec des fusils dont les approvisionnements étaient tout préparés, etc.

La majorité des officiers, ai-je dit, regarde comme plus vraisemblable la violation de la neutralité de la Belgique par l'Allemagne. Un officier supérieur de l'École de guerre me disait à ce propos : « On parle toujours de Liége, mais c'est Namur que je considère comme le point le plus important à fortifier en premier lieu. Les Allemands ont deux stations têtes d'étapes à Saint-Vith et Malmédy, d'où en deux jours ils peuvent être à Namur, et Namur c'est la clef de la route directe sur Paris, c'est votre frontière de l'Est tournée. Au contraire, Namur étant supposée solidement occupée, Liége perd une grande partie de sa valeur, car les communications dont Liége est le nœud ne peuvent alors être utilisées.

« J'ai étudié cet été, ajoutait-il, cette magnifique position de Namur où j'ai passé quatre jours avec mes officiers. Même sans fortification permanente, on pourrait défendre facilement Namur : il y a sur la rive droite de la Meuse une très belle position près d'*Andoye* où, avec un corps d'armée, on pourrait tenir contre des forces supérieures. D'ailleurs, dans l'hypothèse dont je parle, au bout de deux jours, trois au plus, une partie de l'armée française serait avec nous. »

D'autre part, le directeur du génie au ministère, répondant à l'objection qu'il faudrait bien des troupes pour occuper utilement et solidement deux camps retranchés, l'un à Liége, l'autre à Namur, s'est exprimé à peu près dans les termes suivants :

« Il s'agit seulement, pour chacune de ces deux grandes positions stratégiques, de relier entre eux un certain nombre de forts d'arrêt. Nous n'avons pas l'intention de tenir *mordicus*, jusqu'à notre dernière goutte de sang, sur la Meuse. Nous voulons seulement en intercepter le passage, de façon que si la France voulait jeter des troupes rapidement sur Cologne, ou si l'Allemagne voulait en jeter sur Mézières et la vallée de l'Oise, l'une et l'autre fussent détournées de leurs projets par le retard que leur apporterait l'existence d'un obstacle dans la vallée de la Meuse.

« Mais nous n'ignorons pas, ajoutait-il, que les Allemands nous menacent également par Saint-Vith et Malmédy ; de plus, ils ont presque terminé actuel-

lement la ligne de chemin de fer qui, de Saint-Vith, vient se souder, vers *Gouvy*, sur la ligne Pepinster-Luxembourg. Cette ligne qu'ils ont poussée très activement est purement stratégique, car elle traverse des régions pauvres.

« A Malmédy et à Saint-Vith on a préparé des gares de débarquement considérables. Enfin, un embranchement pénétrant la frontière belge va être terminé entre Wiltz et Bastogne. Le plateau des Ardennes, sur lequel on débouche de ces trois points (Malmédy, Saint-Vith et Wiltz), est parfaitement praticable, et permet aux Allemands de tourner Liége et Namur, en empruntant seulement le territoire du Luxembourg et la bande orientale du territoire belge.

« Au nord de Liége, il y a une ligne d'invasion également dangereuse pour la Belgique, c'est la ligne *Maestricht, Saint-Trond, Charleroi*. Saint-Trond est un nœud important que nous devrions fortifier. Mais cette ligne est bien plus excentrique, et ne comporte pas, de la part des Allemands, une attaque se liant à celle dont Metz serait le pivot. »

J'ai cité les conversations qui précèdent pour donner une idée des diverses opinions qu'on rencontre chez les officiers.

En général, les fortifications de la Meuse ne vont pas, dans leur esprit, sans le service personnel et sans une augmentation notable de l'effectif de l'armée.

La conviction que la Meuse doit être fortifiée pour assurer la neutralité belge me paraît tellement sincère parmi les officiers qu'il ne me semble pas nécessaire de supposer une intervention de l'Allemagne pour expliquer la campagne qu'ils font en faveur de ce projet.

Quant à l'hypothèse d'une capitulation politique qui livrerait, à un moment donné, ces fortifications à l'Allemagne, j'ai déjà soulevé cette question dans mon rapport n° 36 [1], mais sans la résoudre ; et je n'ai pas les éléments d'information nécessaires pour y répondre. Cependant, je ferai remarquer qu'un tel acte politique, dans un pays de liberté comme la Belgique, ne saurait être conclu par le Roi sans le concours du Ministère. Or dans un Gouvernement d'opinion comme le Gouvernement belge, il n'est guère vraisemblable qu'un Cabinet quelconque prenne sur lui la responsabilité d'une convention secrète de ce genre. Ce qu'on peut craindre davantage, c'est de voir se développer en Belgique un courant d'opinion consistant à tenir le raisonnement suivant : en cas de guerre entre la France et l'Allemagne, si les Français sont vaincus, nous avons intérêt à être du côté des Allemands qui, peu soucieux de s'incorporer six millions de catholiques, nous laisseront nos institutions actuelles, avec une indépendance relative et probablement un agrandissement aux

[1] Du 7 février 1886, ci-dessus reproduit sous le numéro 3.

dépens de la France. Si les Français sont victorieux, ils s'annexeront la Belgique, que nous ayons été avec ou contre eux. D'où la conclusion que la Belgique devrait, en tous cas, faire cause commune avec l'Allemagne.

Je crois savoir que ce raisonnement hante le cerveau d'un certain nombre de Belges, mais je n'ai aucun indice me permettant de conclure que les hommes ayant la responsabilité du Gouvernement basent la politique extérieure de leur pays sur un raisonnement qui ne tient aucun compte des conditions de la neutralité belge et des devoirs de la Belgique vis-à-vis des autres Puissances.

En résumé, je ne crois pas que, dans le moment présent, le projet de fortifier la Meuse soit systématiquement dirigé contre nous ; mais, c'est une arme à deux tranchants et, dans l'état actuel de l'armée belge, ces fortifications pourraient être occupées par une armée allemande, sans que celle-ci rencontrât vraisemblablement une résistance sérieuse [1]. A ce point de vue, il pourrait y avoir intérêt à ce que les fortifications de la Meuse ne fussent pas entreprises tant que la réorganisation de l'armée belge, basée sur l'adoption du service militaire personnel et sur une augmentation des effectifs, ne sera pas assurée.

Enfin, pour ne pas donner à cette question une importance exagérée, il me semble qu'on doit se dire que, si l'Allemagne a intérêt, au début d'une guerre, à sauter de prime abord sur Liége et Namur, malgré les inconvénients d'une violation de neutralité, elle l'essaiera tout aussi bien, sans qu'il y ait, à Liége et à Namur, des fortifications dont elle voudrait s'emparer. Car, étant donné la force de ces deux positions, elle les aurait vite transformées en camps retranchés, au moyen d'ouvrages de campagne qu'elle ferait élever par les populations réquisitionnées. En ce qui concerne Liège, les Allemands arriveraient toujours sur la position avant nous, puisque nous nous plaçons dans l'hypothèse où ils violeraient la neutralité belge. Mais pour Namur, il semble, *a priori*, qu'il nous serait possible de les y prévenir.

Examen de la note jointe à la dépêche ministérielle n° 1002.

J'arrive à l'examen de la note qui était jointe à la dépêche ministérielle et m'arrêterai seulement aux points principaux que je n'ai pas touchés dans les lignes qui précèdent.

Cette note renferme des affirmations absolues qui peuvent être vraies, mais dont il est difficile de vérifier l'exactitude.

Quand elle présente comme un axiome que le Gouvernement belge est dans la main de M. de Bismarck, elle paraît perdre de vue que le Gouvernement belge est un organisme complexe. Il faudrait distinguer le Roi, le Ministère,

[1] Note du document : *J'ai entendu exprimer par un officier cette opinion, qui me parait justifiée, que si l'Allemagne voulait lancer en Belgique un corps d'armée avec ses effectifs de paix, la mobilisation belge serait paralysée.*

les Chambres, sans compter la Cour et l'opinion publique, qui ont chacun leur part d'influence dans la conduite du Gouvernement.

L'auteur de la note soutient avec raison que les Belges sont très jaloux de leur indépendance ; et il serait facile, en effet, comme il le dit, de créer, dans une partie de la presse belge, un mouvement contre les fortifications de la Meuse. Ce serait d'autant plus facile que la presse catholique, à l'exception du *Journal de Bruxelles,* ne cesse de faire une campagne contre l'aggravation des charges militaires, c'est-à-dire contre le service personnel et les fortifications de la Meuse. Ce qu'il dit du *Patriote* paraît donc justifié. De même, pour les journaux radicaux ; mais il y aurait intérêt, pour le succès de la campagne, à ce qu'elle fût également entreprise par des journaux d'une opposition moins accentuée que ces derniers.

Quant à l'*Etoile* qui, en effet, est très répandue, ce serait probablement moins facile de l'avoir pour soi ; car, depuis quelque temps, elle préconise les fortifications de la Meuse, comme en témoignent notamment un article que j'ai envoyé dernièrement, et l'article que j'envoie ci-joint.

Il ne faudrait pas perdre de vue le danger qu'il y aurait à ce que cette campagne parût engagée sous une inspiration française ; car les Belges ont toujours sur le cœur le soi-disant traité Benedetti et on risquerait de donner du poids à l'opinion, déjà assez répandue, que la France conserve une arrière-pensée à l'égard de la Belgique.

Indépendamment des articles du *Journal de Bruxelles* et de *L'Etoile Belge* que je cite dans le présent rapport, j'envoie également ci-joint un article du *Précurseur d'Anvers* (libéral), du *Bien public* de Gand (catholique) et de la *Réforme* (radical).

13.

M. Waddington, Ambassadeur de France à Londres,

à M. Flourens, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° I. Très confidentiel. *Londres, 11 janvier 1887.*

(*Reçu :* Cabinet, 13 janvier; Dir. pol., 21 janvier.)

Par votre télégramme du 7 janvier [1], vous m'avez fait part des préoccupations qui existent à Athènes, et qui vous ont été signalées par le comte de Montholon, au sujet des projets attribués à l'Angleterre pour un remaniement

[1] Ci-dessus reproduit sous le numéro 10.

de la péninsule des Balkans, et vous me demandez d'en contrôler l'exactitude par les informations que j'ai pu recueillir ici.

Il est certain que le but poursuivi par l'Angleterre, aussi bien que par l'Autriche et l'Italie, est l'établissement d'une fédération des principautés des Balkans, comprenant peut-être la Grèce, en vue d'opposer une barrière à la marche des Russes vers Constantinople. Cette idée est celle de Lord Salisbury, aussi bien que de la plupart des hommes d'État anglais, qui considèrent comme un danger pour les intérêts britanniques la conquête de Constantinople par les Russes.

Jusqu'à présent l'action diplomatique ne paraît pas avoir obtenu d'autre résultat que le rapprochement entre la Bulgarie et la Serbie; du côté de la Roumanie les choses sont moins avancées, mais d'après quelques mots échappés l'autre jour à Sir Julian Pauncefote, je suis disposé à croire que les agents anglais continuent leurs efforts à Bucarest dans le sens indiqué.

Mais entre le travail de la diplomatie et une intervention militaire prochaine dont la possibilité a été insinuée par M. Tricoupis, il y a un abîme et jusqu'à présent il n'y a dans les ports anglais aucun indice de préparatifs militaires sérieux; je viens de m'en assurer d'une façon positive. Il n'y a eu que quelques circulaires relatives aux matelots de la réserve et à l'état d'avancement des bâtiments en armement ou en construction. L'Attaché naval de l'ambassade est en ce moment, d'après mes ordres, en tournée dans les principaux ports militaires pour s'assurer *de visu* si l'on y fait quelques préparatifs méritant d'être signalés.

J'aborde maintenant la question à un point de vue plus général. L'action militaire de l'Angleterre en Orient est nécessairement subordonnée à l'initiative de l'Autriche et dépend par conséquent de l'état des relations entre cette Puissance et la Russie, relations fort tendues à la suite des déclarations faites par MM. Kalnoky et Tisza au moment de la réunion des Délégations austro-hongroises [1], mais qui semblent s'être améliorées sous l'influence du prince de Bismarck et du rapprochement opéré entre l'Allemagne et la Russie. Vers la même époque, dans un discours prononcé au banquet du Lord Maire (9 novembre) [2], Lord Salisbury annonçait clairement que l'Autriche serait soutenue par l'Angleterre dans sa résistance à l'action russe en Bulgarie et notamment à l'occupation militaire de cette province, mais il établissait non moins clairement que l'Autriche devait prendre l'initiative [3], qu'elle était en première ligne et que l'Angleterre se tiendrait au second rang.

(1) Sur la façon dont la Russie a ressenti le discours de M. Kalnoky, voir dans *Grosse Politik*, vol. V, pièce n° 993, le propos attribué à M. de Giers.

(2) Voir une allusion à ce discours dans une dépêche de M. Herbette en date du 13 novembre 1886 reproduite dans le tome VI, 1re série, sous le numéro 350.

(3) Cf. *Grosse Politik*, vol. IV, pièce n° 870

Je ne doute pas qu'à ce moment Lord Salisbury ne fût décidé à intervenir par les armes, le cas échéant. Je connais son opinion sur le rôle de l'Angleterre à Constantinople et je sais qu'il a toujours considéré comme un intérêt anglais de premier ordre d'occuper les Russes dans les Balkans, pour détourner leur attention de l'Afghanistan.

Mais, depuis le discours du 9 novembre, la situation du ministère anglais a été profondément modifiée par la retraite de Lord Randolph Churchill et les révélations qu'elle a amenées. Il est avéré maintenant que Churchill ne partageait pas les velléités belliqueuses de son chef et, loin de vouloir consentir, comme Ministre des finances, à une augmentation des crédits de la guerre et de la marine, il voulait inaugurer son ministère par une diminution de l'impôt sur le revenu, en un mot, par la présentation d'un budget populaire et économe. La dislocation du ministère et les tiraillements qui ont précédé sa reconstruction ont certainement affaibli la position de Lord Salisbury tant à l'intérieur qu'à l'extérieur. A l'intérieur il est facile de s'en apercevoir aux espérances nouvelles que conçoit le parti gladstonien, tandis qu'il y a deux mois il se tenait coi et semblait avoir renoncé à la lutte pour quelque temps. A l'extérieur, la déconvenue éprouvée à l'ambassade d'Autriche, lors de la retraite de Churchill, a été visible; je l'ai constatée moi-même et d'autres me l'ont signalée.

D'un autre côté, les libéraux-unionistes, qui continueront à soutenir le ministère dans la question irlandaise et en général dans les questions intérieures, ne sont pas disposés à suivre Lord Salisbury dans une politique aventureuse à l'extérieur. Pendant le séjour que je viens de faire chez Lord Derby, ancien Ministre des Affaires étrangères et ami personnel de Lord Hartington, il s'en est expliqué avec moi de la façon la plus formelle : « Mes amis, les libéraux-unionistes, n'appuieront pas Lord Salisbury, s'il veut nous engager dans une guerre en Orient. » J'ai tout lieu de croire que M. Goschen partage cette opinion.

La réception faite ici aux délégués bulgares est un indice dans le même sens; on leur a donné beaucoup d'eau bénite, on leur a fait un accueil flatteur et hospitalier, mais on leur a donné le conseil de s'entendre avec la Russie. Si le Tsar renonçait à la candidature du prince de Mingrélie et proposait aux Bulgares un candidat plus acceptable, je ne crois pas que l'Angleterre continue son opposition. Quant au Prince Alexandre, il est certainement abandonné pour le moment, quoique peut-être tenu en réserve pour l'avenir. Tous les journaux annoncent qu'il va partir pour un long voyage en Égypte et peut-être aux Indes. A l'ambassade russe, on aurait préféré qu'il allât voyager en Amérique, néanmoins je suis convaincu qu'on ne le soutient plus ici.

En résumé, j'estime que les projets que M. Tricoupis attribue à l'Angleterre, sont des éventualités auxquelles Lord Salisbury a pu songer sérieusement, il

y a deux mois, lorsqu'une collision entre l'Autriche et la Russie paraissait probable; mais ils sommeillent pour le moment et ne seront repris que si la rupture éclatait entre la Russie et l'Autriche, même dans ce cas je doute fort que le Parlement anglais y donne son assentiment.

14.

M. WADDINGTON, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,

À M. FLOURENS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° II. Très confidentiel. *Londres, 11 janvier 1887.*

(*Reçu :* Cabinet, 13 janvier; Dir. pol., 15 janvier.)

J'ai recueilli ces jours derniers, sur la situation diplomatique en Europe et sur les dispositions de l'Allemagne à notre égard, quelques informations qu'il est de mon devoir de vous transmettre.

On m'a communiqué indirectement la substance d'une lettre écrite la veille de Noël par une princesse allemande, qui est fort près du trône, à une de ses parentes en Angleterre. Elle contenait à peu près ceci : « Je suis bien inquiète pour l'année prochaine. Nous nous préparons à la guerre avec la France pour le printemps; elle est inévitable. D'ici là nous enguirlanderons l'Ambassadeur de France; mais au mois de mars ou d'avril la guerre éclatera. Mon mari fera son devoir, mais vous sentez combien je suis inquiète pour lui. Dieu merci, nous sommes tout à fait rassurés du côté de la Russie. »

La communication de cette pièce émane d'une princesse amie de la France.

J'ai causé longuement avant-hier avec le comte Corti, Ambassadeur d'Italie. Il n'a pas nié que l'Italie faisait des armements et se préparait à toute éventualité. « J'ai peine à croire, m'a-t-il dit, à une guerre prochaine entre l'Allemagne et vous, mais je viens de recevoir du comte de Robilant une lettre, dans laquelle il se montre inquiet. » Il n'a pas voulu m'en dire plus. Le Chargé d'affaires d'Allemagne, le baron de Plessen, qui est un protégé du prince de Bismarck, et qui ne nous aime pas, a été l'autre jour jusqu'à dire devant un de mes amis : « Eh bien, s'il le faut, nous leur demanderons des explications catégoriques au sujet de leurs armements. Il faut en finir. »

J'ai appris également qu'un banquier bien connu de Francfort avait conseillé à un de ses parents de vendre les fonds français qu'il possédait, « la guerre étant inévitable entre l'Allemagne et la France et les armements de l'Allemagne lui imposant des sacrifices qu'elle ne peut supporter longtemps, et qui font murmurer tout le monde ». Je tiens ce renseignement de la personne intéressée.

Je vous ai déjà signalé la froideur du comte de Hatzfeldt, lorsque je l'ai mis au courant de nos pourparlers avec l'Angleterre au sujet de l'Égypte.

Je me borne à vous transmettre ces renseignements sans commentaires; j'en garantis l'authenticité. C'est à vous à les contrôler par les autres moyens d'information que vous possédez. Dès la mi-décembre, lors de mon dernier voyage à Paris, j'ai entretenu M. le Président de la République et M. le Président du Conseil (alors M. de Freycinet) de la possibilité d'une demande d'explications de la part de l'Allemagne. Je persiste à croire que ce danger n'est pas encore écarté.

15.

M. Flourens, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Herbette, Ambassadeur de France à Berlin.

T. n° 18. *Paris, 25 janvier 1887, 9 h. 30, soir.*

Je ne puis qu'approuver le langage que vous avez tenu dans votre conversation avec M. de Bleichroeder [1]. Peut-être cependant n'aurait-il pas été inutile de montrer un peu plus d'empressement à accueillir la suggestion de voir le Chancelier. D'autre part, je ne regarderais pas comme indifférent de recevoir formellement du prince de Bismarck le conseil de ne pas nous émouvoir des attaques de la presse allemande, avec l'explication que ces attaques n'ont qu'un but électoral. Il faudrait toutefois insister sur le danger de jouer de la sorte avec le feu, ainsi que sur les ménagements qui sont toujours dus à une grande Puissance soucieuse de sa dignité.

Ce que vous ne sauriez trop répéter, c'est que la France veut la paix, et qu'il est faux qu'elle prépare la guerre. Les achats que l'on attribue au général Boulanger sont fort exagérés, et les armements sont inexacts. Les baraquements en bois, dont on parle tant, sont décidés depuis plusieurs mois et, se poursuivent sans aucune hâte. Il n'y a là rien qui se rapporte aux bruits du jour, ni aux préoccupations immédiates que ces bruits pourraient inspirer. Je me réserve d'ailleurs de vous donner sur tous ces points des explications plus précises, avant votre visite au Chancelier, si elle doit avoir lieu.

Quant à la personne même du général Boulanger, vous ne devrez pas la laisser discuter directement, de même que nous ne nous permettrions pas de discuter un Ministre allemand. Mais vous pouvez dire que ce n'est pas le Ministre de la Guerre qui décide chez nous de la paix ou de la guerre et que

(1) M. Flourens répond à un télégramme de M. Herbette qui est reproduit dans le tome VI, 1re série, sous le numéro 408.

la ferme volonté du Gouvernement tout entier, y compris les Chambres qui représentent l'opinion, est de maintenir la paix. Si nous étions attaqués, nous nous défendrions avec le sentiment qu'a exprimé le prince de Bismarck, à savoir qu'il s'agit de notre existence même et nous serions certainement en état de nous défendre; mais nous n'attaquerons pas. Nous avons d'ailleurs le droit de dire que toute notre conduite depuis plusieurs années a montré que nous voulions la paix. Nous n'avons rien négligé pour la maintenir dans l'Europe entière, parce que l'ébranlement produit sur un point quelconque pourrait s'étendre plus loin et peut-être nous atteindre. J'ajoute que cette politique n'est pas celle du Cabinet actuel, ou de celui d'hier, ou de celui d'avant-hier, mais la politique de la France, qui s'impose à tous les Cabinets et qui s'imposera, quels qu'ils soient, à ceux de l'avenir. L'opinion chez nous est souveraine et elle a plus de suite et de fixité qu'on ne se plaît à le dire. L'expérience l'a prouvé.

Je ne crois pas que M. de Bleichroeder ait obéi, en vous parlant, à des préoccupations financières. Il a écrit, dès le 21 janvier, à un de ses amis de Paris qui me l'a communiquée, une lettre dans le même sens que sa conversation. Il sortait d'une entrevue avec le prince de Bismarck. J'ai même lieu de croire que la lettre était faite pour nous être montrée. Considérez néanmoins ce renseignement comme strictement personnel et confidentiel.

16.

M. de Monbel, Chargé d'affaires de France près le Saint-Siège, à M. Flourens, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 15. *Rome, 1er février 1887.*

(*Reçu :* Cabinet, 4 février; Dir. pol., 7 février.)

J'ai l'honneur de vous transmettre les renseignements que j'ai pu recueillir sur le rôle que le parti du Centre, en Allemagne, a joué vis-à-vis du Saint-Siège et du Gouvernement allemand.

Quelque temps avant les débats du Reichstag, M. de Frankenstein, Vice-Président du Reichstag et chef bavarois du Centre se serait adressé au Nonce de Munich pour lui demander s'il était vrai que le Saint-Siège regrettait et désapprouvait l'opposition du Centre, en protestant de la déférence dont le parti saurait toujours faire preuve pour les désirs du Saint-Père. Sur ces assurances, le Vatican aurait écrit au Nonce de Munich une lettre donnant à entendre, d'après l'avis du Pape, que le centre catholique ne devait pas faire échec aux projets militaires du Gouvernement, si ce projet n'était pas absolument incompatible avec les intérêts généraux du parti et de la cause religieuse

en Allemagne. Cette lettre fut communiquée à M. de Frankenstein et par lui à M. Windthorst. Ces deux hommes d'État n'en ont pas moins gardé un silence absolu. On a été naturellement fort mécontent ici de ce résultat. On s'était flatté de l'espoir que la manifestation discrète du Saint-Siège aurait engagé M. Windthorst à user d'une stratégie déjà employée en d'autres occasions, c'est-à-dire à laisser une partie de ses adhérents voter avec le Gouvernement ou tout au moins s'abstenir.

M. de Frankenstein depuis lors a tenté d'expliquer l'attitude du Centre en invoquant les statuts mêmes du parti lesquels laissent à chacun de ses membres sa liberté d'action en matière politique. Selon lui, le Saint-Siège ne saurait mettre en doute les sentiments de docilité et de déférence du Centre qui n'hésiterait pas même à se dissoudre si l'on venait à le lui demander.

Le Pape, encore sous l'impression de la faute commise par les chefs du parti, n'aurait été qu'à demi satisfait de ce langage. Bon nombre des partisans de M. Windthorst, croit-on ici, auraient été bien aises de voter pour les projets du Gouvernement si leur chef ne s'était inspiré de considérations d'amour-propre au lieu de vues politiques. Plus d'un membre du parti même serait heureux de faire son évolution et cette conviction a amené le Saint-Siège à intervenir une seconde fois.

D'après les renseignements recueillis autour de moi, une nouvelle lettre aurait été, à cet effet, envoyée récemment au Nonce de Munich [1]. Après beaucoup d'éloges à l'adresse du Centre en général, mais pas un seul mot encourageant son attitude récente, on y laisserait clairement entendre le désir de voir les catholiques ne pas persister dans une opposition absolue aux projets du Gouvernement sur un terrain patriotique et national.

Cette lettre sera communiquée à tout l'épiscopat et il ne faudra pas s'étonner si une indiscrétion calculée la rend publique avant les élections.

17.

M. Flourens, Ministre des Affaires étrangères,

à M. de Moüy, Ambassadeur de France à Rome.

T. n° 8. *Paris, 3 février 1887, 3 heures, soir.*

Faites savoir au représentant de la Compagnie Transatlantique à Brindisi que nous ne voyons aucun inconvénient à ce qu'il mette à la disposition du

[1] Voir au sujet de cette lettre le rapport de M. de Moüy en date du 9 février reproduit dans le tome VI, 1re série, sous le numéro 432. Voir également ci-dessous le rapport de M. de Monbel en date du 6 février, reproduit sous le numéro 19 et le télégramme de M. Lefebvre de Béhaine en date du 29 février reproduit sous le numéro 29.

Ministre de la Marine les bâtiments qui lui seraient demandés pour des envois de troupes à Massaouah (1).

Vous trouverez sans doute l'occasion de porter à la connaissance du Ministre des Affaires étrangères la question qui nous a été adressée et la réponse que nous avons faite, et vous y ajouterez l'expression de nos vœux pour le succès des armes italiennes.

18.

M. Flourens, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Waddington, Ambassadeur de France à Londres.

T. n° 19. *Paris, 3 février 1887, 10 h., soir.*

M. Herbette me télégraphie qu'il a eu une conversation avec M. Malet, auquel le prince de Bismarck venait de rendre visite. Le Chancelier allemand avait protesté à l'Ambassadeur de la Reine de sa résolution de ne pas nous attaquer et M. Malet, d'après sa propre déclaration, s'était empressé de rassurer son Gouvernement sur le maintien de la paix.

Puis, continue M. Herbette, M. Malet a ajouté : « Ne reconnaissez-vous pas que ce serait le moment... »

[Voir la suite de ce télégramme dans le tome VI, 1re série, où il est reproduit sous le numéro 419.]

Il est probable que M. Malet a pris l'initiative des suggestions qu'il a présentées à M. Herbette. En tout cas, je ne puis qu'approuver le langage que celui-ci a tenu. Les dernières paroles de M. Malet me paraissent manifester quelque embarras, ou, du moins, quelques confusions d'idées. Loin de désapprouver que le Gouvernement britannique négocie directement, au sujet de l'Égypte, avec la Porte suzeraine, nous l'avons encouragé dans cette voie, où nous étions assurés qu'il trouverait le Sultan animé d'intentions peu éloignées des nôtres. Bien que nous n'ayons pas de ménagements particuliers à observer à cause de la population mahométane des Indes, nous avons toujours cru que la Porte devait remplir un rôle essentiel dans les négociations engagées. Seulement, le marquis de Salisbury vous avait fait espérer

(1) A la suite d'un échec subi par les Italiens et d'une menace dirigée contre Massaouah par le Ras Aloula (voir dans le tome VI le télégramme du Caire reproduit sous le numéro 401 et ci-dessous le n° 20) le Gouvernement italien envoyait des renforts. Le comte de Moüy avait, à la demande de l'agent à Brindisi de la Compagnie Transatlantique, posé la question à laquelle répond M. Flourens. On observera que dans certains cercles en Italie on accusait la France d'avoir usé de son influence en Abyssinie pour provoquer la marche offensive du Ras Aloula (voir t. VI, 1re série, nos 412 et 413).

que le Cabinet anglais, avant d'entrer dans ces négociations, chercherait à se mettre d'accord avec nous. D'autre part, Sir H. D. olff, en arrivant à Constantinople, a promis à M. Imbert de le tenir au courant de toutes ses démarches. Il continue de croire qu'une certaine entente préalable entre la France et l'Angleterre aurait de sérieux avantages; mais je suis le premier à penser que les négociations officielles doivent avoir lieu en ce moment entre la Porte et le Gouvernement anglais.

Ces observations vous sont d'ailleurs présentées pour votre information personnelle; mais je serais heureux de recevoir les réflexions que vous auriez à me présenter à ce sujet.

19.

M. DE MONBEL, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE PRÈS LE SAINT-SIÈGE,

À M. FLOURENS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 17. *Rome, 6 février 1887.*

(*Reçu :* Cabinet, 12 février; Dir. pol., 14 février.)

Revenant sur le sujet qui a formé l'objet de mon dernier rapport (n° 16)[1] Monseigneur Galimberti m'a répété, à peu près dans les mêmes termes qu'à Monseigneur Guthlin, les considérations qui ont amené le Saint-Père à s'interposer dans la lutte que soutient le parti de M. Windthorst en Allemagne. J'ai entendu, de la bouche du prélat dépositaire de la pensée pontificale, l'interprétation donnée par le Souverain Pontife à son intervention dans les affaires allemandes, intervention toute pacifique qui a pour but de préserver l'Europe des maux de la guerre et de conserver au siège apostolique le prestige d'une institution bienfaisante, par cela même utilitaire et humanitaire au plus haut degré.

Toutefois, j'avais à cœur de connaître, si c'était possible, le prix des concessions de Léon XIII. Le Saint-Siège n'a-t-il pas reçu une promesse formelle au sujet du pouvoir temporel en échange de sa condescendance actuelle? Monseigneur Galimberti a répondu négativement. « La paix religieuse en Allemagne, qui serait déjà faite si le septennat avait été voté et certaines concessions en faveur de corporations religieuses, voilà ce que nous avons l'espoir ou plutôt la certitude d'acquérir. D'ailleurs c'est déjà beaucoup. La paix avec l'Allemagne a été la pensée dominante du pontificat de Léon XIII; nous

[1] La reproduction de ce rapport, qui eût fait double emploi avec le présent, a paru inutile.

sommes sur le point de l'obtenir et par conséquent nous avons lieu d'être satisfaits.»

— «Mais, dans vos pourparlers avec M. de Schlötzer ou avec l'Allemagne, n'a-t-il jamais été question du pouvoir temporel?» — «Le mot n'a même jamais été prononcé. Mais nous espérons, si une circonstance quelconque mettait la question de la Papauté à l'ordre du jour devant un congrès européen que le prince de Bismarck se montrerait très bien disposé en notre faveur. Il a usé de l'autorité légitime du Saint-Siège, il en a éprouvé la bonne influence; il n'y aurait donc rien d'étonnant à ce que dans une occasion favorable il prît en main la cause du Pape. Mais nous n'avons pas d'engagement formel à cet égard.»

Le langage de Monseigneur Galimberti implique des espérances, non un accord déterminé, ni un engagement réel. Peut-être avait-il été à dessein plus énigmatique avec la personne qui m'avait confié qu'un engagement à terme, concernant le pouvoir temporel, scellait l'entente actuelle du Saint-Siège avec le Chancelier d'Allemagne. Je dois dire, toutefois, que cette information émanait de Monseigneur Galimberti et que cette même personne m'a affirmé encore une fois que l'engagement existait et que le terme en était fixé à l'anniversaire sacerdotal de Léon XIII.

20.

M. DE MOÜY, AMBASSADEUR DE FRANCE À ROME,

À M. FLOURENS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° VII. *Rome, 8 février 1887.*

(*Reçu :* Cabinet, 12 février; Dir. pol., 14 février.)

J'ai tenu Votre Excellence au courant, par le télégraphe, des divers incidents qui se sont produits à Rome depuis l'arrivée de la dépêche annonçant le grave échec subi par les troupes italiennes aux environs de Massaouah [1]. Je dois aujourd'hui vous envoyer le récit plus développé des faits que j'ai seulement indiqués.

Lorsque le comte de Robilant, ainsi que je l'ai rappelé dans mon rapport du 29 janvier, avait, pour calmer les alarmes que l'opinion publique avait

[1] Le premier télégramme de Rome relatif à l'échec subi par les Italiens est du 1er février, il annonçait la communication faite par le Président du Conseil à la Chambre des députés : trois compagnies italiennes et une colonne de cinquante irréguliers attaquées et détruites (cf. le télégramme du Caire reproduit dans le tome VI, 1re série, n° 434, note). Le 3 février, M. de Moüy télégraphiait que des attroupements considérables s'étaient réunis devant la Chambre des députés et que des cris : «A bas le Ministre» avaient été poussés.

conçues à la nouvelle de la marche de Ras Aloula, qualifié de « quatre bandits » les troupes du général abyssin et déclaré qu'il n'y avait pas « péril en la demeure », on avait été frappé de ces expressions dédaigneuses : toutefois, et bien que le caractère altier et ironique du Ministre des Affaires étrangères soit fort connu, on pensait qu'il n'eût pas, sans informations sérieuses, employé des termes aussi précis et parlé à la Chambre sur un ton aussi dégagé, et l'on supposait que le Gouvernement italien connaissait à peu près la mesure des forces abyssiniennes et l'étendue de ses propres ressources. Cependant on considérait, dès lors, que la situation était fort difficile et que l'Italie était engagée dans une menaçante aventure. C'est dans ce sens, et seulement en vue de l'avenir, que je faisais part à Votre Excellence de mes inquiétudes.

L'opinion générale, tout en accueillant volontiers les paroles rassurantes du comte de Robilant, demeurait donc anxieuse et troublée, lorsque, dans la séance du 1^er^ février, le Président du Conseil, interrompant la discussion de quelques paragraphes du budget des Travaux publics, a donné lecture du télégramme par lequel le général Gené annonçait le désastre de Saasi. Cette nouvelle fut comme un coup de foudre : le monde politique italien ne soupçonnait à aucun degré la possibilité d'un événement aussi rapide et aussi douloureux. Je ne dis pas que l'on ne se crût menacé que par les « quatre bandits » signalés par le comte de Robilant et que l'on fût bien persuadé qu'il n'existait aucun péril, mais on était loin de penser que la garnison de Massaouah fût en présence de forces aussi redoutables, et que le général Gené, ignorant l'importance de l'ennemi, pût exposer un cinquième des troupes dont il dispose à une lutte aussi funeste. La violente impression de douleur dont la Chambre avait été saisie en entendant le télégramme du 29 janvier fut immédiatement partagée par la ville entière, et le lendemain par toute l'Italie. En même temps que l'on déplorait une perte d'hommes aussi considérable, on apercevait la situation dans toute sa gravité : on voyait que, s'il était de toute nécessité de s'imposer de grands sacrifices pour venger l'honneur du drapeau engagé dans une stérile entreprise, l'Italie n'avait plus guère de chances de s'établir solidement sur les territoires qu'elle convoite, et que l'on se trouvait placé dans l'une de ces trois hypothèses : ou l'évacuation, ou une entreprise longue et périlleuse, ou simplement le maintien d'une position toujours incertaine et sans avenir. En un mot l'on ouvrait les yeux sur la vanité des espérances qu'on avait conçues, sur l'inutilité de l'occupation de Massaouah où s'était complu l'amour-propre italien, enfin sur un état de choses dont on ne peut attendre que des soucis et qui, même dans les prévisions les plus favorables, ne donnera jamais à l'Italie qu'une possession précaire et ne lui assurera pas d'avantages équivalents aux sacrifices qu'elle s'impose. La *faute lourde* apparaissait dans toute son étendue.

En outre, à la Chambre, dans la presse, partout où l'on s'entretenait de ces

tristes nouvelles, l'attitude que le Gouvernement avait prise quelques jours auparavant était commentée de la façon la plus sévère : on rappelait, avec cet accent d'ironie indignée qui est vraiment accablante pour un homme d'État, les déclarations superbes du comte de Robilant, la tranquillité imprévoyante du général Ricotti, Ministre de la Guerre, et, pendant deux jours, les places voisines de la Chambre des députés furent couvertes par une foule tumultueuse, passionnée, d'où sortaient des discours exaltés et des clameurs incessantes. Il fallut procéder à des arrestations, refouler la multitude dans les rues adjacentes : il y eut même quelques individus blessés au milieu du trouble et ce fut avec peine que l'on parvint à calmer les manifestations de la foule. La presse de l'opposition se donnait de son côté la satisfaction de faire ressortir, dans les termes les plus énergiques, l'aveuglement du Cabinet, la fausseté des assurances qu'il avait de si haut données à l'opinion inquiète, et elle pouvait parler avec d'autant plus de facilité qu'elle couvrait, ainsi qu'il arrive toujours en pareille circonstance, et avec une certaine sincérité, ses rancunes et ses colères d'un langage patriotique dont on ne pouvait après tout blâmer les vivacités et l'amertume.

Je dois dire cependant qu'à travers cette agitation le sentiment public de toutes les nuances était unanime dans la ferme volonté de fournir au Gouvernement les moyens nécessaires pour relever l'honneur du drapeau : sauf un très petit nombre d'opposants extrêmes, personne ne parlait d'abandonner Massaouah ; on n'en est pas encore venu à ce découragement absolu qui se traduit par de telles faiblesses, par un désaveu complet des résolutions de la veille et par une défiance des ressources de la patrie. L'opinion, partout où elle s'est manifestée, dans les journaux, sur la place publique, dans les salons, a conservé au milieu d'un certain désordre d'idées, le vigoureux espoir d'une revanche prochaine, n'a pas exagéré les proportions de l'échec et s'est maintenue triste sans doute, mais résolue.

La Chambre des députés a discuté les crédits de cinq millions demandés par le Gouvernement au milieu de cette émotion générale. Le vote du projet de loi n'était l'objet d'aucun doute et, sur ce point, tous les députés, à part quelques membres de l'extrême gauche, étaient entièrement d'accord. La question de confiance était seule en jeu : le ministère avait rappelé, en toute hâte, à leur poste les députés de son bord qui se trouvaient absents de Rome et cependant le résultat final restait fort incertain. Néanmoins, le Cabinet comprenant qu'il lui était absolument nécessaire de savoir si, indépendamment des crédits imposés par le patriotisme même à ses adversaires, il conservait la confiance du Parlement, repoussa la proposition d'un ordre du jour pur et simple qui eût laissé sa position personnelle indécise, et ce fut, non pas sur le projet de loi, mais sur le terrain politique que la Chambre, en première ligne, fut appelée à se décider. La discussion, longue et confuse, était évidemment gênée par la

crainte qu'une fausse interprétation fût donnée soit aux discours favorables aux crédits, soit aux attaques contre le ministère : M. Crispi, entre autres, bien qu'on ne pût le soupçonner de sympathies pour le Gouvernement, crut devoir dans une harangue assez embarrassée, s'exprimer à l'égard du ministère avec une certaine réserve fort mal accueillie par ses amis de la gauche ; M. Cairoli, seul, dans un discours véhément et très applaudi, établit avec netteté la distinction à faire entre le vote des crédits nécessaires et l'appréciation de la conduite du Gouvernement. Quant au Cabinet, son attitude était assez humble devant les colères de l'assemblée : toutefois, M. de Robilant en confessant qu'il avait prononcé, quelques jours auparavant, «des paroles malheureuses», essaya vainement de soutenir que le maintien du ministère était nécessaire à la situation de l'Italie en Europe : il fut interrompu par une véritable tempête quand il ajouta, avec cette imprudence de langage qui lui est familière, que la décision de la Chambre montrerait si l'Italie était digne de compter encore parmi les grandes Puissances. Le Ministre de la Guerre essaya une justification timide et assez peu claire ; M. Depretis prétendit, dans une argumentation froide et vague, envelopper le Parlement lui-même dans la responsabilité de la politique coloniale et affirma d'ailleurs que l'intention du Gouvernement était de se borner à rester à Massaouah et de repousser toute politique d'expansion et d'aventure. J'ai l'honneur d'envoyer ci-joint à Votre Excellence pour compléter ces détails le compte rendu de la séance.

Vous connaissez les résultats du vote : l'appel nominal donna une majorité de trente-quatre voix au Gouvernement. Si peu considérable qu'elle soit, il faut pour s'expliquer qu'il l'ait obtenue dans l'état d'effervescence des esprits, se rappeler que la crise actuelle a surpris le ministère en pleine prospérité parlementaire : quelques jours auparavant, ainsi que vous le savez, M. Depretis avait obtenu sur la question des travaux publics, fort controversée cependant, une majorité de quatre-vingts voix par sa seule autorité personnelle et il en coûtait évidemment à la Chambre de se séparer d'un Cabinet qu'elle soutient depuis longtemps avec tant de fidélité. En réalité, l'opinion du pays, après comme avant le vote, demeurait défavorable au Gouvernement et celui-ci le sentait si bien que, dès le lendemain de cette séance où la victoire lui était restée en définitive, il agitait la question de savoir s'il lui serait possible de garder le pouvoir : «Nous ne voulons pas être un ministère *toléré*», avait dit M. de Robilant avec sa vivacité ordinaire, et il avait, en parlant ainsi, défini trop bien la situation vraie. Ce mot, non moins «malheureux» que les précédents, fut relevé par l'opposition dont les journaux ne cessèrent pendant deux jours de démontrer que le Cabinet ne serait que «toléré» qu'il le voulût ou non.

Ces hésitations les plus grandes se manifestèrent dès lors au sein du ministère. M. de Robilant annonça le premier l'intention de se retirer, mais le Roi,

qui est fort attaché à cet homme politique, s'efforça de l'en dissaduer. M. Depretis, avec plus ou moins de sincérité, désireux d'un côté de se dégager d'un collègue compromettant et compromis, mais, de l'autre, craignant que sa retraite n'amenât une dislocation complète du Cabinet, insista dans le même sens. Le *Popolo Romano,* son organe, faisait appel au patriotisme de M. de Robilant pour l'engager à garder son portefeuille et même, avec une exagération qui a paru ici fort ridicule, le comparait au comte de Cavour. On ne savait donc quelle serait la décision du Ministre des Affaires étrangères, lorsque, dans un conseil de Cabinet tenu ce matin et, dit-on, sur les instances du comte de Robilant, le ministère tout entier, un peu lassé de toutes ces incertitudes, décida brusquement de remettre sa démission collective entre les mains de Sa Majesté.

On était loin de s'attendre pour aujourd'hui à cette crise dont les véritables causes ne sont pas encore bien comprises et qui dépasse les espérances de l'opposition. Tout en admettant les impatiences des Ministres, il me paraît probable que cette résolution imprévue ne saurait être une simple abdication du Cabinet, mais plutôt, aux yeux de M. Depretis, un moyen de faciliter un remaniement ministériel dont les journaux de ce soir essayent vainement de prévoir le caractère.

On croit en effet, ainsi que je vous l'ai télégraphié, que M. Depretis sera chargé de former la nouvelle administration : mais, ce qui est assez étrange, et montre assez bien dans quelle obscurité se meuvent les appréciations générales, beaucoup de gens paraissent croire que M. de Robilant, plus attaqué cependant que tous ses collègues, resterait aux Affaires étrangères, eu égard à la situation générale de l'Europe. L'opposition serait très irritée de cette solution et la position d'un nouveau Cabinet, dans ces données, serait extrêmement difficile et précaire ; mais les rapports de M. de Robilant avec l'Autriche, l'Allemagne et l'Angleterre, avec lesquelles on affecte de le croire engagé dans des combinaisons mystérieuses, sembleraient imposer à certains groupes politiques dont l'orientation est à Berlin une réserve très grande à l'égard de cet homme d'État.

Je ne donne au surplus cette information qu'avec timidité au milieu de toutes les nouvelles contradictoires qui se répètent autour de moi. Quoi qu'il en soit, je me borne, à titre de simple considération, à rappeler que nous n'aurions pas, quant à nous, à nous féliciter de la rentrée de M. de Robilant. Quelles que soient avec lui mes relations personnelles, amicales, et de longue date, je n'ai jamais dissimulé au Département qu'il représente, avec autorité et aussi avec une remarquable obstination, l'entente austro-allemande : par conséquent son éloignement de la France est visible en toute circonstance et la fausse politique qui, détournant l'Italie de ses intérêts et de notre amitié, la pousse dans tous les chemins de traverse, dans toutes les intrigues où elle s'aventure, n'a pas de champion plus convaincu que lui. Nous en avons eu sans

cesse la preuve dans ces derniers temps : sa conduite brutale envers la Grèce l'été dernier, son attitude dans l'affaire du traité de navigation, la dénonciation du traité de commerce, son discours à la Chambre où il a affecté de ne pas même prononcer le nom de la France, sa constante politique en Égypte, montrent assez ce que nous devons en attendre.

Quant à M. Depretis, sans doute il ne nous est point favorable et son journal déclarait hier encore que, de toute façon, le «centre de la politique italienne devait être à Berlin», mais je crois cependant que ce vieil homme d'État a conservé quelque affection pour la France, dont il a apprécié les services dans le cours de sa longue carrière, et qu'en tout cas il nous est assurément moins hostile que son collègue. A ce point de vue, et persuadé d'ailleurs, comme je le suis, que dans l'état des esprits en Italie, nous n'aurions pas grand avantage à espérer de tout autre Cabinet, je verrais sans regret qu'il gardât la direction générale, surtout s'il confiait le portefeuille des Affaires étrangères à un homme politique moins engagé dans la voie qui nous est contraire. Mes renseignements personnels, dont je vous ai avisé par le télégraphe, me font penser qu'il désire au fond se séparer de M. de Robilant et il faudrait, pour qu'il le conservât près de lui et pour qu'il se décidât à braver ainsi l'opinion de la plupart des groupes parlementaires, que ce dernier soit bien fermement soutenu en dehors ou seul en mesure de suivre quelque combinaison encore inconnue. Dans cet ordre d'idées, le maintien du comte de Robilant au pouvoir, malgré ses discours malencontreux, malgré son impopularité évidente, malgré le peu de sympathie qu'il inspire au Président du Conseil, serait un indice du mauvais vouloir persévérant de l'Italie à notre égard et de sa constance inébranlable dans ses accords mal définis avec les Puissances centrales et le Cabinet de Londres. Si tant de griefs étaient oubliés il faudrait en conclure que les engagements pris sont bien forts et l'influence allemande et anglaise absolument prépondérante dans les conseils de l'Italie.

21.

Le Colonel de Sermet, Attaché militaire de France à Saint-Pétersbourg, au général Boulanger, Ministre de la Guerre.

D. n° 297. *Saint-Pétersbourg, 8 février 1887.*

(*Reçu :* Etat-Major, 23 février.)

Depuis le dernier courrier, un grand bruit d'armes, contre la France, s'est fait entendre en Allemagne... Ces bruits ont été jugés différemment : les uns ont vu dans les menaces des journaux allemands une manœuvre électorale..., les autres des procédés de spéculation, d'autres enfin ont été réellement

inquiets. On ne peut admettre qu'une émotion comme celle qui vient d'être constatée, et qu'on ne s'est décidé à calmer que lentement se soit produite sans direction... Quelle a donc été la cause de cette sorte de campagne?... D'abord, il faut écarter je crois ce qu'on appelle manœuvre électorale... En quoi effectivement une guerre immédiate avec la France pouvait-elle entraîner le vote du septennat en Allemagne?... «Si la guerre est si prochaine, dira tout électeur, elle tranchera la question, ce n'est pas une mesure pour trois ou sept années qui fera pencher la balance... La guerre écarte implicitement toute utilité et toute opportunité du vote...»

Il faut écarter aussi la spéculation... Cette alarme a coûté fort cher à beaucoup de personnes haut placées; si la spéculation seule avait tenu les fils alarmistes, elle eût été plus vite percée à jour et démentie. Il faut donc chercher autre chose...

Il y a là, me semble-t-il, le résultat d'un mouvement naturel et inconscient d'abord, puis ensuite appuyé après examen de la part du Grand Chancelier...

En effet, la vraie question en suspens en Europe, est celle qui, à l'instigation de l'Angleterre, peut mettre aux prises les deux alliés de l'Allemagne pour le partage de leur influence dans les Balkans...

Or, d'après des renseignements certains, la Triple Alliance prend fin vers le milieu de cette année.

L'Allemagne sent donc qu'elle va avoir à choisir entre ses deux alliés si elle ne parvient pas à les mettre d'accord. Son choix est forcé par ses traditions et par l'avenir de l'unité allemande; elle penchera vers l'Autriche... Dans cette situation, l'entente franco-russe lui est apparue inévitable... Que faire alors, sinon se retourner menaçante contre la France?...

Ainsi est venu le premier discours de M. de Bismarck...

Notre résignation ayant éclaté à tous les yeux, on a compris, qu'en appuyant, il n'y avait rien à perdre et qu'on pouvait peut-être espérer obtenir de ce grand amour de paix dont se montrait animée la fière nation française, quelque déclaration imprudente, qui, servie au bon moment à la Russie, l'empêcherait de compter sur nous, et nous rejetterait ainsi qu'elle dans notre isolement réciproque... Ainsi sont venus les articles du *Daily News*, de la *Norddeutsche Zeitung*, de la *Post*...

Le coup jusqu'ici a mal réussi. Il n'a servi qu'à faire manifester par le Gouvernement de l'Empereur de Russie un sérieux intérêt pour ce qui nous touche. J'ai reçu à cette occasion des marques de sympathie et de confiance non équivoques pour notre armée.

Je signalerai entre autres la visite d'un général très éminent de l'État-major russe, qui ne m'a pas paru venir tout à fait pour son compte. Il m'a semblé surtout préoccupé de la question de savoir si, en admettant que nous remportions des avantages dans les débuts d'une campagne, nous poursuivrions la

guerre et ne nous contenterions pas de certaines satisfactions rapidement acquises... Cette question m'a paru avoir été inspirée à mon interlocuteur... Elle répond évidemment à une préoccupation du Gouvernement russe. J'ai répondu que, *suivant moi*, une fois parti, et le vent en poupe, le navire français traverserait la mer et ne reviendrait pas timidement au port... que rien du reste ne lui manquait en équipage et en matériel, pour faire un long voyage.

L'interdiction d'exportation des chevaux de Russie, par toutes les frontières, était une mesure qui s'imposait en présence des mesures analogues prises en Allemagne et en Autriche. Si elle n'avait pas été édictée, c'est en Russie que seraient venus s'abattre les courtiers du monde entier, au grand détriment de la mobilisation russe éventuelle.

M. de Giers a dit plaisamment que c'était une mesure pacifique puisqu'elle était destinée à empêcher les voisins de se procurer les moyens de faire la guerre...

En résumé, mon sentiment est que, tant que la question bulgare ne sera pas réglée, nous pouvons être l'objet d'une mise en demeure comminatoire de la part de l'Allemagne; ce qui, seul, que nous le voulions ou non, démontre la connexité redoutable de nos intérêts avec les intérêts russes (1).

22.

M. Herbette, Ambassadeur de France à Berlin, à M. Flourens, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° VIII. *Berlin, 9 février 1887.*

(*Reçu :* Cabinet, 12 février; Dir. pol., 14 février.)

Le Parlement allemand, élu à l'automne de 1884 et qui vient d'être dissous, était composé à l'origine de la manière suivante : soixante-quinze conservateurs purs (*deutsche Conservative*), vingt-huit conservateurs modérés (*Reichspartei*), cent neuf membres du centre catholique, soixante-quatre progressistes sécessionnistes, mis sous le nom de libéraux (*Freisinnige*), cinquante nationaux libéraux, quinze Polonais, sept membres du parti du peuple (*Volkspartei*), vingt-quatre socialistes, quinze Alsaciens-Lorrains, dix députés non soumis à la discipline d'un parti (*Wilde*).

La chancellerie y disposait d'une façon presque absolue des cent trois voix conservatrices et, sous de légères réserves, des cinquante voix nationales libérales, soit, au total, de *cent cinquante-trois voix*. Les partis d'opposition, non compris le centre, réunissaient cent quinze voix; entre ces deux contingents, le centre catholique faisait, à son gré, pencher la balance avec sa masse de

(1) Les points de suspension sont dans le texte.

cent neuf suffrages. S'il restait uni dans une commune obéissance à son chef, M. Windthorst, c'était, en définitive, ce dernier qui disposait des majorités; c'est ainsi que, malgré certaines défections dans ces divers partis, a été rendu sous l'influence de l'ancien Ministre hanovrien, ce vote en faveur du triennat militaire qui a motivé la dissolution du Parlement et ouvert une période d'agitation électorale, sur la plate-forme du septennat militaire avec accroissement des effectifs de paix.

Je n'ai eu que trop d'occasions d'en étudier la répercussion sur la politique extérieure.

Me plaçant aujourd'hui au point de vue exclusif de la campagne électorale intérieure, je crois utile de vous adresser une série de documents qui se rattachent au début de la lutte.

Je place d'abord sous ce pli les appels aux électeurs publiés par les différents partis.

Le manifeste des conservateurs purs invoque en termes chaleureux la fidélité des Allemands à leur Empereur, fait ressortir la situation critique de l'Europe et conclut : « Pas d'armée parlementaire, mais une armée impériale ! »

Le manifeste des conservateurs modérés présente la solution des élections comme devant décider de la question de paix ou de guerre; il s'appuie sur un mot du maréchal de Moltke pour affirmer que le retour d'une majorité contraire aux projets militaires amènerait la guerre à bref délai; les Allemands sont exhortés à se ranger autour de la bannière impériale en opposition avec les adhérents de la coalition qui a trahi les intérêts nationaux au profit des ambitions de partis.

Le manifeste des nationaux libéraux établit que le compromis d'où est sortie la tradition du septennat militaire devait être plus que jamais respectée à une heure de trouble européen. Les chefs du parti, parmi lesquels figurent des hommes qui ont autrefois dirigé le conflit constitutionnel motivé par les exigences militaires du Gouvernement prussien, semblent estimer que leur libéralisme d'antan doit donner à leurs recommandations d'aujourd'hui un poids particulier. On sent néanmoins percer un peu d'embarras sous l'argumentation destinée à consommer la rupture des nationaux-libéraux avec leurs anciens amis du camp libéral.

Les trois fractions dont je viens d'analyser les manifestes, ont ensuite fait connaître au public le pacte d'union conclu entre eux (*Wahlkartell*).

Ce « cartel » stipule que les partis coalisés ne soutiendront aucun candidat qui ne soit favorable au septennat; que là où existait un député appartenant à l'une des trois fractions, il ne lui serait opposé par les deux autres aucun concurrent, qu'une entente sera formée, suivant les circonstances, dans les circonscriptions où il y aura lieu de procéder à un scrutin de ballottage. Enfin que là où des candidats appartenant à plusieurs des trois fractions coalisées

se trouveraient en présence, les comités veilleront à ce que la lutte reste courtoise, dans l'intérêt de l'entente générale.

Les chefs du parti progressiste (*Freisinnige*) font ressortir devant les électeurs que la fraction libérale a donné ses voix au projet militaire, malgré les inconvénients qu'elle lui apercevait. Elle ne s'est séparée du Gouvernement que sur la question de durée du compromis militaire, estimant ne pouvoir annuler pour de longues années le contrôle des élus du peuple sur les dépenses afférentes à l'armée. Malgré cette concession le Parlement a été dissous. C'est que le Gouvernement ne poursuit pas seulement l'exécution des plans du grand État-major, mais encore l'obtention des monopoles et des impôts et les altérations de la Constitution que lui a jusqu'à présent refusées le Reichstag. Il voulait une majorité docile et a profité du premier prétexte favorable pour surprendre le vote des électeurs allemands. Les libéraux doivent dès lors s'unir «pour défendre la liberté, le droit, la Constitution, en toute fidélité vis-à-vis de l'Empereur et vis-à-vis de l'Empire».

L'appel aux électeurs catholiques indique de son côté que le Centre a voté le projet militaire jusqu'au dernier homme et jusqu'au dernier gros. Mais il n'a pu, en acceptant de paralyser le contrôle parlementaire pour de longues années, donner au Gouvernement un pouvoir absolu qui mettrait en péril la liberté de tous et les intérêts particuliers des catholiques [1]. Suivant lui, d'ailleurs, il y a dans ce conflit des desseins inavoués, des projets de monopole et de nouveaux impôts que l'on se flatte de faire sanctionner par un Parlement docile. Les électeurs du centre se grouperont derrière leurs anciens élus pour faire obstacle à ces entreprises. Le manifeste des députés d'Alsace-Lorraine est simplement négatif et des plus laconiques. Les députés des provinces conquises n'ont pas de phrases à faire pour expliquer leur opposition.

En dehors de ces sollicitations adressées directement aux électeurs, il est un assez grand nombre de manifestations qui ont eu lieu dans ces derniers temps, et qui, sous des prétextes divers, n'étaient qu'une mise en scène électorale.

C'est dans cette catégorie que peut se ranger l'adresse votée, le 19 janvier, par la Chambre des seigneurs et solennellement accueillie par l'Empereur; elle résume la substance des articles quotidiens de la *Gazette de l'Allemagne du Nord*, consacrés à la glorification de l'armée allemande et à la démonstration des dangers que l'Empire court en l'état actuel de l'Europe; les seigneurs de Prusse consolent leur Roi à qui une autre assemblée «n'a pas épargné de si cuisantes douleurs». La presse dévouée a propagé comme un utile document cette prise à partie du Parlement allemand par la Chambre prussienne.

[1] Sur l'attitude prise par le parti du Centre et en particulier sur celle de son chef M. Windthorst, voir dans le tome VI, 1re série, le rapport de M. de Moüy reproduit sous le numéro 432 (intervention du Pape en faveur du septennat militaire). Voir aussi dans le présent volume complémentaire les nos 16, 19 et 29.

C'est encore dans la catégorie des pièces électorales qu'il faut classer le discours prononcé par M. Hoffmann, Secrétaire d'État en Alsace-Lorraine, et que j'ai eu l'occasion de vous signaler parmi les démonstrations destinées à effrayer l'électeur allemand et à lui faire comprendre la nécessité des mesures militaires proposées par le Gouvernement. Je joins le texte de cette allocution à la présente dépêche.

La *Gazette de l'Allemagne du Nord* a, depuis lors, reçu mission, à diverses reprises, de faire comprendre aux fonctionnaires prussiens l'importance que le Gouvernement attache à les voir soutenir les candidats favorables au septennat. Ce serait augmenter, hors de toute mesure, le volume de cette dépêche que d'y joindre les articles ou les entrefilets de la feuille inspirée qui ont eu pour objet de réveiller et d'entretenir le zèle, qui pourtant ne fait guère défaut ici aux serviteurs de l'État, quand il s'agit d'être agréable au Chancelier.

Il est plus intéressant de retrouver exposée, en principe, dans une communication du Roi Guillaume à son Conseil des Ministres, la théorie du pouvoir personnel de laquelle se déduit le devoir des fonctionnaires de ne rien épargner pour que la volonté royale soit expliquée aux électeurs à la veille d'un scrutin. Ce document caractéristique, qui date de 1882, a été reproduit le 19 janvier dernier, par la *Gazette de l'Allemagne*.

J'y ajoute, à titre de renseignement, le texte de la loi afférente à la confection des listes électorales et aux droits d'éligibilité pour le Reichstag qui date du mois de mai 1869 et que la *Norddeutsche Allgemeine Zeitung* a cru utile de rééditer le 28 du mois dernier.

J'en aurai fini ainsi avec les principaux documents électoraux mis en circulation au cours de la campagne actuelle. Je ne ferai, en effet, mention que pour mémoire de la lettre adressée par le Cardinal Jacobini au Nonce du Pape à Munich et qui est destinée à convertir les membres du centre catholique aux projets du Gouvernement allemand. Je me réserve d'examiner cette pièce importante dans un prochain rapport en entretenant Votre Excellence de la marche des élections auxquelles se rapporte la collection de documents ci-annexés.

23.

M. HERBETTE, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN.

À M. FLOURENS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° IX. *Berlin, 10 février 1887.*

(*Reçu :* Cabinet, 12 février; Dir. pol., 14 février.)

J'ai eu l'honneur de vous faire parvenir, sous la date d'hier et le n° VIII [1], une collection de documents se rapportant à la campagne électorale ouverte pour le renouvellement du Reichstag. Ce sont là les pièces officielles du procès. Il me reste à examiner les motifs qui lui ont plus ou moins directement donné naissance, et la marche qu'il a suivie jusqu'à présent.

On s'est montré en général un peu surpris de constater, au cours des discussions qui ont précédé la dissolution du Parlement, l'inflexibilité avec laquelle le Chancelier de l'Empire a soutenu ses demandes et la préoccupation qui a paru le diriger d'éviter toute chance d'accommodement. C'était une opinion assez accréditée que, si le Gouvernement y eût appliqué ses soins, il eût pu obtenir du Reichstag, par voie de compromis, le vote du contingent pour cinq années. Le Chancelier a montré, non seulement par ses déclarations, mais encore par ses actes, qu'il désirait éviter qu'une semblable transaction lui fût offerte. D'une part, il s'empressait d'engager le Gouvernement dans la voie du « tout ou rien », et, d'autre part, dès son premier discours, il se hâtait de blesser à plaisir le centre catholique comme pour étouffer ses velléités éventuelles de conciliation. Enfin, il n'attendait pas la troisième lecture du projet pour renvoyer les députés devant leurs commettants, affectant de ne leur laisser aucun moyen pour venir à résipiscence, au moins jusqu'à la limite du quinquennat.

Aussi en est-on venu à penser que le prince de Bismarck désirait à la fois le septennat et la dissolution.

On comprend sans peine le prix qu'il attache au vote du septennat. Je passe sur les considérations empruntées au maréchal de Moltke et que le Chancelier a fait valoir dans ses discours. Les mêmes arguments se fussent à peu près aussi bien appliqués à toute autre période d'une certaine durée, au quinquennat par exemple, et ils n'expliquent pas le dogme du septennat. N'est-ce pas plutôt dans la boutade finale qui a couronné le discours du Chancelier qu'il faudrait chercher la lumière sur ce point : « Je refuse d'accepter trois ou cinq ans, a dit le prince de Bismarck, parce que dans trois ou cinq ans je compte vivre

[1] Voir ci-dessus, n° 22.

encore. Dans sept ans, la chose me paraît plus douteuse, et c'est pour cela que je vous demande ces sept ans. » Le Chancelier a expliqué qu'il ne voulait pas ce que l'on a appelé ici l'*éternat ;* mais à son point de vue personnel, le septennat est une sorte d'éternat, destiné à durer autant que le prince de Bismarck, et plus longtemps que l'Empereur Guillaume ; n'est-ce pas là un des motifs les plus plausibles de l'ardeur avec laquelle cette combinaison a été poursuivie? Le prince de Bismarck, qui sent grandir son âge, voudrait, une fois pour toutes de son vivant, mettre les affaires militaires hors des atteintes et des discussions du Parlement ; quand il se sera assuré le repos définitif de ce côté, il se sentira plus assuré de suffire à la tâche qui incombera encore à sa verte vieillesse.

En outre, comme je l'ai fait observer, le septennat survivrait presque nécessairement à l'Empereur Guillaume. Le Chancelier a certainement envisagé les avantages qu'il y aurait, au point de vue de la politique prussienne et de son action personnelle, à ce que l'organisation de l'armée se trouvât immuablement fixée pour une période suffisamment longue à ce moment critique d'un changement de règne, où tant d'autres institutions seront sans doute mises plus ou moins en question.

Des considérations analogues pourraient expliquer le désir du prince de Bismarck de renvoyer le Reichstag et d'avoir le septennat seulement après une dissolution.

Depuis longtemps, le prince Chancelier considère comme un grave et permanent ennui de ne pouvoir s'appuyer sur une majorité parlementaire soumise ; au jour où disparaîtra le vieil Empereur ces ennuis se transformeront en dangers. Ce serait donc, pour lui, faire œuvre d'heureuse prévoyance que d'augmenter la probabilité de franchir ce passage difficile avec un parlement fidèle ; il ne serait pas surprenant que le prince eût voulu tenter la chance à cet égard.

C'est en effet un terrain électoral, en apparence très favorable au Gouvernement, que celui de la sauvegarde de la sécurité militaire de l'Empire. Nous ne savons que trop les moyens dont la chancellerie dispose pour exciter le chauvinisme du pays ; il ne reste plus qu'à attendre dans quelle mesure ce patriotisme surchauffé dirigera les votes des électeurs.

Ceux-ci, en effet, sont aussi des contribuables et comme tels, on leur a fait entrevoir, derrière le septennat, des projets de monopoles et d'impôts d'Empire, tout un inconnu financier plein de menaces.

Ce devait être le premier soin du Gouvernement de réagir contre ces défiances. Il a donc fait déclarer par ses organes accrédités que la pression patriotique était pure de toute arrière-pensée fiscale et qu'on ne désirait du Parlement rien au delà du septennat.

Mais les partis d'opposition montrent que le Reichstag futur survivra au vote des lois militaires et que la tentation sera forte, ensuite, pour occuper

ces députés soumis, de leur donner aussi l'occasion de marquer leur fidélité sur le terrain des impôts.

L'opinion assez générale est que, partagés entre ces diverses préoccupations, les électeurs renverront à Berlin un Parlement qui ressemblera assez au précédent, appauvri de quelques libéraux peut-être et enrichi de quelques nationaux-libéraux et conservateurs mais en somme à peu près aussi divisé. Il m'a même paru que, dans les régions gouvernementales, on commençait à se résigner d'avance à limiter ainsi le succès et que les espérances probablement caressées à la première heure tendaient à se réduire à celle qui escompte le vote du septennat.

Celle-là du moins paraît en effet justifiée. C'est le centre catholique dont la cohésion dans la dernière assemblée a fait rejeter le délai des sept ans ; il est probable que la plus grande partie du même centre reviendra siéger à la Leipzigerstrasse, mais qu'il se divisera, cette fois, laissant prélever sur ses cent suffrages un nombre suffisant de voix approbatives pour faire triompher le projet de loi.

Avant le vote de la loi militaire, le Pape avait fait écrire à son Nonce à Munich une lettre recommandant aux membres du groupe catholique de ne pas contrarier sur ce point les vues de la chancellerie impériale [1]. M. Windthorst, à qui la missive pontificale a dû être communiquée, a pris sur lui de la tenir secrète, et grâce à cette dissimulation, l'ancien Ministre hanovrien a pu entraîner son parti, en masse, à se prononcer contre le Gouvernement. L'existence même du document ultramontain n'a été dénoncée qu'une fois le vote acquis, et le texte de la dépêche de la curie a été connu hier seulement, à la suite d'une publication de l'*Allgemeine Zeitung* de Munich reproduite ce matin par la *Gazette de l'Allemagne du Nord*.

Il y a quelques jours, une nouvelle lettre [2], écrite par le Cardinal Jacobini au Nonce du Pape à Munich et publiée aussitôt, a renouvelé les instructions si audacieusement confisquées une première fois. Je joins à cette dépêche, pour ordre, le texte de cette communication, dont les journaux français, et notamment le *Temps* dans son numéro en date du 8 février, ont imprimé la traduction.

Cette intervention papale dans une affaire toute politique, sans aucun caractère religieux, est certes un symptôme assez remarquable. Elle a été achetée, sans doute, au prix de nouvelles concessions relativement à la revision des lois de mai 1873 sur le culte catholique, et telles sont évidemment « les considérations qui, suivant l'épître pontificale, rattachent l'adoption du septennat

[1] Il est question de cette lettre dans le rapport de M. de Monbel, en date du 1er février ci-dessus reproduit sous le numéro 16.

[2] Voir au sujet de cette lettre le rapport de M. de Moüy reproduit dans le tome VI, 1re série, sous le numéro 432 et le rapport de M. Lefebvre de Béhaine en date du 25 février ci-dessous reproduit sous le numéro 29.

à des questions religieuses et morales» propres à guider les inspirations du Saint-Siège.

M. Windthorst a subi une grave contrariété de cette manifestation qui venait démontrer que le centre catholique avait un chef suprême placé au-dessus de lui. Il ne s'est pas incliné sans réticences devant un avis tombé d'aussi haut et, dans un discours tenu il y a trois jours à Cologne, il a insisté sur ce que le Centre catholique, soumis respectueusement à la direction spirituelle du Pape, devait néanmoins, en matière de pure politique, réserver son jugement propre et agir d'après les circonstances. M. Windthorst s'explique mal au surplus relativement à l'attitude future de la fraction qu'il commande et laisse le point capital dans l'obscurité. La *Germania* aussi revendique pour la fraction du Centre la liberté de sa tactique parlementaire et continue à dénigrer tout au moins le septennat.

Mais la parole pontificale aura délié les députés, dans cette occasion, de leur obéissance envers leur chef habituel; au jour du vote sur les lois militaires on prévoit que M. Windthorst, s'il est prudent, devra laisser ses partisans libres de suivre les conseils du Pape, et, même s'il y a des intransigeants, il ne s'en trouvera pas en assez grand nombre pour empêcher la proposition d'être acceptée.

Dès à présent, cette perspective semble avoir amené une certaine détente. La chancellerie impériale, à peu près rassurée, a moins d'intérêt à exaspérer le sentiment national des électeurs pour gagner quelques sièges au profit des groupes conservateurs, et je commence à espérer que les polémiques dirigées contre «le voisin de l'Ouest» ne se soutiendront pas d'ici au 22 février avec leur précédente acuité.

24.

M. Flourens, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Bourée, Ministre de France à Bruxelles.

T. n° 4. Confidentiel. *Paris, 19 février 1887, 9 h. 30, soir.*

Le rapport que vous m'avez fait oralement, au sujet des armements du Gouvernement belge et des explications que vous a données le Ministre des Affaires étrangères, a trop d'intérêt pour que je ne désire pas qu'il en reste une trace écrite. Vous avez eu grandement raison de dire que rien n'était plus loin de notre pensée que de porter atteinte à la neutralité belge. Le prince de Chimay vous a répondu que, dans ce cas, et si la neutralité était violée d'un autre côté, l'armée belge serait l'avant-garde de l'armée française. Une conversation qui a amené une déclaration aussi précieuse mérite assurément que vous m'en exposiez par écrit tous les détails.

25.

M. BOURÉE, MINISTRE DE FRANCE À BRUXELLES,

À M. FLOURENS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 11. *Bruxelles, 20 février 1887.*

(*Reçu :* Cabinet, 23 février; Dir. pol., 25 février.)

Quelques jours avant de m'éloigner de Bruxelles pour me rendre à l'invitation que Votre Excellence m'a fait l'honneur de m'adresser, j'ai eu avec le prince de Chimay un entretien dont je vous ai déjà verbalement rendu compte et que, selon votre désir, je me hâte de vous reproduire par écrit. Lors de ma visite au Ministre des Affaires étrangères, j'étais sous l'impression d'une série d'articles parus dans un journal d'opposition, la *Réforme,* qui représentaient la Belgique et son Gouvernement comme inféodés aux idées et à la politique allemandes; le Roi et son entourage y étaient donnés comme acquis à nos pires ennemis et tous les préparatifs militaires poursuivis en Belgique étaient dénoncés comme devant fournir à une attaque contre la France l'appoint d'une armée organisée s'appuyant sur des ouvrages dont les plans avaient été combinés avec le grand État-major de Berlin. Ces allégations des journaux socialistes de Bruxelles n'avaient guère ému le grand public en Belgique et je n'y aurais attaché qu'une très minime importance, moi-même, je l'avoue, si, à Paris, une certaine presse n'avait accueilli avec une complaisance excessive ces assertions hasardées, ne se les était appropriées et n'avait contribué à créer en France un courant d'opinions erronées quant aux véritables tendances dont sont animés à notre égard le Gouvernement et la population belges. Il pouvait en sortir des malentendus de la nature la plus fâcheuse et je n'hésitai pas, dans mon avant-dernière visite au Ministre des Affaires étrangères, à aborder ce sujet très franchement avec lui.

M. le prince de Chimay s'attacha tout d'abord à me démontrer combien peu méritaient de créance et même d'attention les dires d'un journal qui ne réflétait que les mauvaises passions d'une minorité infime au sein du pays. Je n'eus pas de peine à lui faire comprendre à mon tour qu'il ne s'agissait pas tant de me persuader moi-même que de me fournir des arguments propres à confondre des calomnies dangereuses qui semblaient devoir faire leur chemin en France, au grand péril de nos bonnes relations mutuelles. Je lui dis que la meilleure façon de me convaincre de l'inanité des bruits ainsi mis en circulation était de me donner sur les vues et sur les intentions véritables du Gouvernement royal des éclaircissements que je m'empresserais de communiquer à Paris, et qui auraient à vos yeux une tout autre valeur, une tout autre portée

que des récits fantaisites ou des insinuations malveillantes dus à la plume d'adversaires sans scrupules ou de reporters en quête de nouvelles à sensation.

« Je suis fort à mon aise pour vous répondre, reprit alors le prince de Chimay, vous me demandez quel sera le rôle de l'armée que nous voulons organiser de notre mieux et mettre sur un pied aussi sérieux que possible. Cette armée, nous la levons pour défendre de toutes nos forces l'indépendance de la Belgique ; les traités qui garantissent notre neutralité pourraient bien ne pas suffire pour la mettre à l'abri des atteintes auxquelles l'exposeraient peut-être les entreprises de voisins redoutables qui, pour s'entrechoquer, seraient tentés de passer par notre territoire. Il ne suffit pas, pour qu'il soit respecté, que notre droit soit consacré par de solennels engagements internationaux ; nous avons le sentiment qu'il faut encore que nous nous aidions de notre mieux pour que le ciel nous aide... Le jour où nous aurons 130.000 hommes bien organisés, bien armés, bien approvisionnés, prêts à faire front à l'envahisseur, *quel qu'il soit,* nous aurons constitué à notre profit une garantie qui viendra puissamment en aide à celle qui dérive des traités. Car on y regardera à deux fois avant de se mettre à dos trois corps d'armée qui, en fin de compte, sauront infliger de sérieux dommages à une troupe assaillante et qui fourniront un appoint fort appréciable à la résistance de celui des deux pays qui, respectueux de notre neutralité, sera resté sur la défensive. »

— « Je suis absolument de votre avis, mon prince, ai-je répliqué, et comme nous sommes bien décidés, pour notre part, à ne rien entreprendre contre la sécurité de qui que ce soit, l'attitude que vous m'assurez devoir être celle de la Belgique répondra à tout ce que nous pouvons souhaiter de meilleur... Car, si votre neutralité armée est à deux tranchants, ce n'est pas nous qu'un de ces tranchants menacera. » — « Il dépend absolument de vous que nous soyons vos adversaires ou que nous vous aidions. »

— « Ainsi donc, repris-je, si une armée allemande voulait pénétrer en Belgique par la vallée de la Meuse ou par ailleurs, dans le but de gagner de là notre frontière pour l'assaillir, l'armée belge lui barrerait la route? »

— « Indubitablement, *dans ce cas, l'armée belge deviendrait l'avant-garde de l'armée française.* »

— « Certes, mon prince, voilà qui vaut mieux que les récits extraordinaires de la *Réforme* et, fort de ses intentions loyales à l'égard de la Belgique, je ne doute pas que mon Gouvernement ne sache le plus grand gré au Gouvernement du Roi de la façon dont il entend et compte pratiquer les devoirs que sa situation internationale lui impose. Maintenant, vous venez de me parler d'un chiffre de 130.000 hommes... Est-il possible que vous arriviez à masser autant de monde que cela? Plus vous en aurez mieux ce sera pour nous, à en juger par ce que vous venez de me dire, mais ne vous faites-vous pas des illusions sur la force des effectifs dont vous pourrez disposer? »

— « Aucune ! Nous travaillons la question depuis assez longtemps pour avoir le droit d'être affirmatifs. Tenez pour certain que le jour où ce sera nécessaire nous aurons à mettre en ligne les 130.000 hommes que je vous ai annoncés, et nous ferons en sorte qu'ils ne manquent de rien. »

— « Vous m'autorisez, mon Prince, à répéter à mon Gouvernement, comme venant de vous, les assurances si importantes et, j'ajouterai, si précieuses pour nous que vous venez de me faire entendre ? »

— « Absolument, je n'ai rien à en retrancher, ni rien à y changer. »

Aussitôt arrivé à Paris, je vous ai fait part, Monsieur le Ministre, de ce grave entretien et, dès que j'ai reçu le télégramme par lequel vous me demandiez de vous adresser un rapport sur ce qui s'était dit ainsi entre le Ministre des Affaires étrangères et moi, j'ai pensé qu'avant de vous en écrire, il serait bon de revoir encore une fois M. le prince de Chimay et de m'assurer qu'aucune variation ne s'était produite dans son esprit durant mon absence. Je me suis donc rendu chez lui : je lui ai dit que je vous avais fidèlement tenu au courant des intentions qu'il m'avait exprimées :

— « Je ne me suis pas trompé, n'est-ce pas, mon prince ? » ai-je ajouté. « Voici le langage que j'ai tenu à M. Flourens », et après avoir reproduit ce qui précède, j'insistai : « C'est bien là, demandai-je, ce que vous m'avez dit, je n'ai pas outrepassé vos pensées ? »

— « C'est bien cela, c'est complètement cela, me répondit-il, je vous ai dit et je vous répète que le concours et la coopération de l'armée belge seront acquis à celui des deux Gouvernements qui n'aura pas attaqué l'autre en voulant traverser notre territoire et que les troupes *belges formeront l'avant-garde de l'armée française si l'Allemagne veut passer sur nous pour atteindre votre frontière.* Notre détermination est bien prise. » Puis, comme de mon côté, je répétais qu'on n'avait rien à craindre de nous, que nous étions bien décidés à ne rien faire contre la neutralité de la Belgique, partant que cette neutralité nous constituerait notre meilleure défense sur notre frontière du Nord-Est, le prince reprit : « A mon tour, je suis très, très heureux d'apprendre que nous pouvons compter de votre part sur la loyale observation des traités et sur le respect de notre neutralité. Dans votre bouche, c'est là une déclaration fort importante. Mais puis-je la considérer comme ayant été officiellement formulée par votre Gouvernement ? »

— « Mes instructions, ai-je répondu, m'autorisent pleinement à vous parler comme je viens de le faire. Mais, je n'ai pas reçu expressément l'ordre de vous adresser une notification officielle à cet égard. Au surplus, remarquez que mes paroles ont tout juste la portée et la valeur de celles que vous m'avez fait entendre vous-même, puisque je reviens de Paris et que je vous traduis les idées de M. Flourens, tout comme vous m'avez exprimé les vôtres. Pour donner à notre échange de vues, un caractère plus solennel, il faudrait, de votre part

comme de la nôtre, des communications officielles auxquelles vous tenez pour préférable de ne pas recourir encore, si j'en juge par ce que m'en a récemment dit M. Lambermont. M. le Secrétaire général des Affaires étrangères était d'avis, avant mon départ pour Paris, qu'il vaudrait mieux, pour ne pas accroître l'agitation de l'opinion publique, déjà si surexcitée en Europe, éviter de prendre d'une façon trop accentuée des dispositions propres à accréditer l'idée que de graves événements fussent à la veille d'éclater. C'est ce qui pourrait arriver si des précautions de la nature de celles qui nous occupent venaient à être prises ostensiblement comme en 1870. Il ne manquerait pas de gens pour dire et croire que l'on touche au renouvellement des mêmes calamités. »

Le prince admit l'objection ; mais j'ai compris que le Gouvernement belge serait prêt à échanger avec nous des déclarations catégoriques et officielles se rapportant à sa neutralité le jour où nous consentirions à lui affirmer de la même façon qu'il n'a rien à craindre de notre voisinage.

Quoi qu'il en soit, Monsieur le Ministre, de ce point de procédure, nous pouvons désormais nous tenir pour complètement édifiés sur les intentions du Gouvernement royal. La droiture et la haute honorabilité du prince de Chimay nous sont de sûrs garants que le Gouvernement belge ne se départira pas de la ligne de conduite aussi correcte qu'énergique qu'il annonce l'intention de suivre. C'est la plus conforme à ses véritables intérêts et, en ce qui nous touche, nous ne pouvions souhaiter de lui en voir adopter une meilleure : c'est une raison pour nous d'encourager le Roi à y maintenir ses Ministres.

J'ai trop longuement expliqué à Votre Excellence l'influence prépondérante que Sa Majesté Léopold II exerce sur les conseils de son Gouvernement dans tout ce qui touche à la conduite des affaires extérieures de la Belgique, pour que je croie utile d'y revenir ici. Or, il n'est pas douteux que le Roi ne doive être profondément sensible au témoignage de bienveillance que vous lui fourniriez s'il était donné suite aux propositions dont je vous ai entretenu et qui ont trait aux facilités qu'il désire obtenir de vous, pour faire coter à la Bourse de Paris les titres de l'emprunt du Congo. J'ai pu me rendre compte qu'au ministère des Finances la doctrine rigoureuse en ces matières dont le prédécesseur de Votre Excellence avait recueilli l'exposé comporterait de considérables tempéraments, si le Département des Affaires étrangères jugeait que nous eussions un réel intérêt politique à les admettre. Tel me paraît être assurément le cas aujourd'hui et c'est ce qui m'engage à vous prier encore, Monsieur le Ministre, de hâter autant que possible le règlement favorable au Roi de la question financière que j'ai eu l'honneur de vous soumettre.

En prenant congé de M. le prince de Chimay, je suis revenu auprès de lui sur l'avantage qu'il y aurait à ne pas laisser sans réponse les audacieuses assertions des journaux dont je lui avais signalé les écarts et dont les articles tapageurs reproduits par quelques-uns des nôtres, avec commentaires à l'appui,

produisent en France le plus déplorable effet. Le Ministre s'en est rendu compte et fera ce qui dépendra de lui pour remédier à ce mal. C'est à son inspiration sans aucun doute qu'il convient d'attribuer l'article ci-inclus qui vient de paraître dans le *Journal de Bruxelles*, organe officieux du Cabinet. Vous y trouverez d'ailleurs reproduites, avec toutes les atténuations que comporte la publicité sur un tel sujet, la plupart des idées que le prince de Chimay m'a exprimées et que je vous ai retracées en vous rendant compte de mes deux conversations avec lui. Par ailleurs, l'*Indépendance belge*, feuille libérale tout à fait indépendante et dont vous connaissez l'influence sur la presse européenne, donne, depuis quelque temps, à sa polémique contre l'Allemagne un accent dont nous n'avons certes pas à nous plaindre. L'ensemble de la situation qui s'offre ici à nos regards n'est donc pas défavorable, il s'en faut; et il est à souhaiter que les bonnes dispositions dont je recueille de nombreux témoignages et de significatifs indices deviennent tout à fait prépondérantes. Notre sage attitude, la fermeté et la modération de notre langage en présence des provocations dont nous sommes l'objet nous concilient l'estime, l'admiration même de ceux qui nous ont jusqu'ici volontiers jugés sur nos défauts plutôt que sur nos qualités.

Si, du côté du Roi, nous manœuvrons dans le sens que je vous ai indiqué, de façon à affermir jusqu'au Palais les impressions que je m'efforce d'y faire naître, nous n'aurons bientôt plus affaire en Belgique qu'à des sentiments dont la bienveillance accentuera la neutralité de ce pays de la façon la plus favorable à nos intérêts présents, comme la plus souhaitable pour notre sécurité à venir [1].

[1] Il suffit d'indiquer ici quelle suite a eu cette affaire. Le 18 janvier 1888, le Roi Léopold a décidé l'émission de 500.000 obligations, au capital nominal de cent francs chacune. Le projet de prospectus d'émission portait que le Gouvernement français ne s'opposerait pas à la cotation ultérieure de ces titres en Bourse de Paris. Par lettre du même jour, M. Bourée indiquait le désir du Roi Léopold de voir le Gouvernement français donner à cet égard aux banques françaises « les assurances» nécessaires, et le faire « en termes sympathiques qui auraient une évidente influence sur le succès de l'opération». L'admission à la cote a été accordée le 17 mai 1888 (T. n° 5). Le 20 mai (rapport n° 57) M. Bourée a rendu compte d'un entretien avec le Roi Léopold, qui lui avait exprimé ses remerciements, « avec une véritable effusion». Le Roi avait ajouté que la Belgique, placée entre deux voisins puissants, désirait, selon « son devoir défini par les traités, tout tracé d'ailleurs par ses intérêts» vivre « dans une égale bonne harmonie avec ces deux voisins, sans faire pencher d'un côté plus que de l'autre la balance de ses sympathies». — Entre temps (télégramme du 13 février 1888, n° 11), M. Bourée, croyant savoir que les projets de travaux à effectuer sur la ligne de la Meuse avaient été « tracés par l'État-major allemand», avait établi un lien entre cette question et celle de l'emprunt congolais : « A la suite de mes derniers entretiens avec le Roi au sujet de l'emprunt du Congo, je n'ai pas manqué de faire sentir que notre bienveillance, à nous, se proportionnerait à celle qui nous serait témoignée sur un autre terrain.»

26.

M. Waddington, Ambassadeur de France à Londres, à M. Flourens, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 24. *Londres, 22 février 1887.*

(*Reçu :* Cabinet, 24 février; Dir. pol., 26 février.)

Dans une dépêche en date du 11 janvier[1], je vous ai exposé les tendances du Gouvernement anglais et notamment de Lord Salisbury en matière de politique extérieure et je vous ai fait part de ma conviction qu'il ne serait pas soutenu par le Parlement, s'il voulait engager le pays dans une action militante en Orient. Depuis un an j'ai recherché les occasions de m'entretenir avec la plupart des chefs des différents partis, tant ceux qui sont au pouvoir que ceux qui dirigent l'opposition, et j'ai acquis la certitude que, si le Gouvernement voulait inaugurer une politique belliqueuse à propos de la Bulgarie, en offrant à l'Autriche un concours militaire contre la Russie, il serait renversé à l'instant même. Plusieurs hommes politiques des plus autorisés m'ont confirmé de la façon la plus explicite, ce qui était déjà bien connu du reste, que Lord Randolph Churchill avait quitté le Ministère, parce qu'il voyait Lord Salisbury entrer dans une voie qui pouvait aboutir à la guerre et engager toutes les ressources de l'Angleterre dans un conflit en Orient. Vous pouvez donc compter d'une façon absolue que l'Angleterre n'interviendra à Constantinople et dans la question des Balkans que par la voie diplomatique. Aujourd'hui l'Autriche doit être parfaitement édifiée sur ce point et il n'est pas impossible qu'elle consente à une occupation temporaire de la Bulgarie par les Russes; c'est ce qu'on paraît désirer à Berlin et les Russes finiront par accepter, bien qu'ils affectent pour le moment beaucoup d'indifférence pour les affaires de Bulgarie. En effet si l'entente s'établissait à ce sujet entre eux et le Gouvernement autrichien, il leur suffirait d'un assez mince effort, l'envoi d'une trentaine de mille d'hommes par exemple, pour se rendre maîtres de la situation. En ce moment ils ne sont pas pressés, ils attendent la marche des événements en Occident, mais dès qu'ils seront rassurés de ce côté, ils n'hésiteront plus à profiter de l'échec subi par Lord Salisbury et de l'affaiblissement de l'Autriche qui en est résulté.

Ce changement dans la politique anglaise tient à des causes plus profondes que le simple jeu des partis et des ambitions personnelles. Il résulte surtout de la grande extension du suffrage politique, assurée par la dernière loi

[1] Ci-dessus, reproduite sous le numéro 13.

électorale. Les masses ouvrières, tant à la ville qu'à la campagne, sont maintenant à peu près maîtresses des élections. Or elles se passionnent beaucoup plus pour les questions intérieures et pour les réformes économiques que pour l'équilibre européen et les questions d'influence extérieure. C'est ce que Randolph Churchill a fort bien entrevu et ce qui explique en partie sa conduite.

J'ai consulté plusieurs personnes qui de différentes façons sont en contact journalier avec la population ouvrière de Londres. Toutes m'ont répondu que les affaires de Bulgarie, les progrès des Russes vers Constantinople et autres questions analogues, qui passionnaient les masses au temps de la guerre de Crimée, les laissent aujourd'hui profondément indifférentes; et cependant les ouvriers de Londres ont voté, il y a quelques mois, en majorité énorme, pour les candidats conservateurs. Ces mêmes personnes me signalent chez les ouvriers une grande sympathie pour la France, un désir sincère de vivre en paix avec elle et une aversion générale pour toute espèce de guerre; en même temps une certaine jalousie des États-Unis, due à la concurrence industrielle et agricole, et de la tiédeur vis-à-vis des Allemands, dont la concurrence est également redoutable, et qui sont fort nombreux à Londres.

Est-ce à dire que la nouvelle démocratie veut la paix à tout prix ? Non, assurément; tout en se désintéressant des affaires du continent, elle livrerait bataille pour la défense de son Empire aux Indes, pour la protection de ses colonies, pour sauvegarder la route des Indes, pour empêcher une autre Puissance européenne de s'établir en Égypte. Aussi les projets de fédération coloniale sont-ils toujours discutés avec passion, bien qu'à mon avis il soit bien difficile de leur donner une solution pratique. Fait caractéristique : le seul point de la ligne politique adoptée par Lord Randolph Churchill qui ait été blâmé universellement, à gauche comme à droite, c'est son opposition aux crédits pour la défense des dépôts de charbon que la marine anglaise entretient sur tant de points du globe.

En résumé le Cabinet actuel ne serait pas soutenu par le Parlement s'il inaugurait une politique militante en Turquie, mais il trouverait toujours un appui énergique s'il s'agissait des intérêts coloniaux ou indiens de l'Angleterre. Pour les questions intérieures il a une majorité assurée, ainsi que les débats sur l'adresse viennent de le prouver; son maintien aux affaires pendant l'année courante paraît certain.

27.

Le Colonel de Sermet, Attaché militaire de France à Saint-Pétersbourg, au Général Boulanger, Ministre de la Guerre.

D. n° 302. *Saint-Pétersbourg, 23 février 1887.*

(*Reçu :* Cabinet, 4 mars ; État-Major, 7 mars.)

La situation politique est plus nette depuis quelques jours : deux articles inspirés par le ministère des Affaires étrangères russe, ont défini l'attitude de la Russie.

Le premier a paru dans le *Novoïé Vrémia*. Le second dans la *Correspondance politique*.

Dans le *Novoïé Vrémia*, il est dit en substance :

« La Russie n'a aucun intérêt à empêcher une guerre entre l'Allemagne et la France ; mais elle a un puissant intérêt à ce que l'Allemagne n'écrase pas la France. Une France forte est nécessaire à l'action politique russe.

« La France ne doit pas compter sur une intervention armée de la Russie en cas de conflit avec l'Allemagne ».

Il résulte implicitement de cet article dont la première impression est cependant peu agréable, que la Russie ne croit pas à une grande supériorité de l'Allemagne sur la France, qu'elle n'arrêterait pas les succès de la France, mais qu'elle arrêterait ceux de l'Allemagne, et que si elle n'intervenait pas par les armes au début, elle serait peut-être forcée d'intervenir dans la suite, si la France était menacée d'amoindrissement. Le second article, plus précis, et plus détaillé a paru dans la *Correspondance politique* du 17 février.

« Le Gouvernement russe, dit-il, en résumé, est condamné à une extrême prudence, d'un côté par le désir de maintenir la paix (considération philanthropique trop négligée dans l'article précédent), de l'autre, par le désir de ne pas céder aux sympathies nationales qui pourraient l'entraîner irrésistiblement à appuyer la France dans le cas d'un conflit avec l'Allemagne. Ces sympathies éclatent de toutes parts, dans les cercles militaires, dans les milieux administratifs, dans la presse, dans le gros public. Elles grandissent proportionnellement aux difficultés opposées à la Russie en Orient.

« Si donc, les Gouvernements de l'Europe désirent la paix, il n'y a pas de conseil plus pratique à leur donner, que celui de ne pas pousser la Russie à bout par de nouvelles complications orientales.

« En persistant dans cette voie dangereuse les Cabinets européens conduisent fatalement la Russie à chercher un point d'appui, et un rapprochement avec la France deviendrait un fait accompli.

« D'ailleurs la défaite de la France équivaudrait à l'établissement en Europe de l'hégémonie de l'Allemagne, que la Russie ne saurait tolérer... »

Ainsi donc, de Saint-Pétersbourg on déclare :

1° Que sans se poser en champion près de la France, la Russie a besoin d'une France puissante.

2° Que les intérêts des deux Puissances sont connexes, puisque les sympathies nationales pour la France augmentent proportionnellement aux difficultés opposées à la Russie.

3° Que les sympathies nationales pour la France peuvent devenir irrésistibles en Russie.

Il faut convenir que, dans la crise que nous traversons, c'est là un grand appui que nous donne le Gouvernement impérial.

La Russie a donc évidemment fait passer au premier plan la surveillance de la question occidentale. Elle est prévenue contre le piège qui lui est tendu d'engager ses forces pour la solution de la question bulgare. L'Empereur a compris qu'il ne peut être l'arbitre entre la France et l'Allemagne que si ses forces sont disponibles; il ne bougera ni un homme, ni un cheval pour la Bulgarie avant d'être tranquille de notre côté.

La seule crainte à avoir est qu'il ne garde trop longtemps cette attitude de neutralité bienveillante à notre égard; c'est-à-dire que si en fin de compte un conflit se produit entre l'Allemagne et nous, la Russie ne mobilise trop tard. Aussi je demande la permission de répéter ce que j'ai dit plusieurs fois :

Dans le jeu de bascule que joue l'Allemagne entre la France et la Russie (*sic*)[1], nous n'avons de chance de conclure une convention ferme avec la Russie, que si cette Puissance se sent sérieusement et personnellement menacée. Ce moment va venir peut-être, car si les choses se calment de notre côté, ce sera au tour de la Russie. Elle ne sera pas menacée par la même Puissance, cela est vrai; mais nous ne pouvons espérer si la Russie a la guerre avec l'Autriche, n'avoir pas la guerre avec l'Allemagne. Donc il y aurait lieu, je crois, de laisser là notre timidité, et d'accepter franchement les ouvertures qui nous seraient faites pour conclure une convention défensive double.

Souvenons-nous de ce vaste chemin de fer si puissamment organisé avec toutes ses artères, qui traverse notre ennemie de l'Est à l'Ouest, et lui permet de nous faire face avec toutes ses forces, en ne laissant qu'un rideau en face de la lente mobilisation russe. Une convention définie nous garantirait contre tout abandon en cas de malheur. Cette convention peut d'ailleurs être tenue secrète et, même si elle venait à être connue, elle écarterait le coup de tonnerre plutôt que de l'attirer comme on paraît le craindre. Une autre observation qui

(1) Il paraît y avoir là un *lapsus calami* : c'est la Russie qui, semble-t-il, joue un jeu de bascule entre la France et l'Allemagne.

paraît se rapporter au moment actuel est la suivante : Il est certain que l'Empereur vient de décliner une promesse de neutralité que l'Allemagne lui a demandée en cas de conflit avec la France. Cette demande devait cependant être accompagnée d'offres séduisantes. En dehors de l'appui qui nous est donné par la presse officieuse russe, ce refus d'engagement si utile pour notre cause, est une lettre de change tirée sur nous et qui ne peut être protestée à l'échéance probablement prochaine ; c'est-à-dire quand une demande analogue nous sera adressée à l'occasion du règlement de la question des Balkans... Il y va de l'avenir des relations franco-russes... et, quels que soient les systèmes, les événements actuels prouvent que, si nous ne savons pas nous garder l'amitié et la confiance russes, nous n'avons et nous n'aurons personne pour nous en Europe, sauf notre épée.

28.

M. Bourée, Ministre de France à Bruxelles,

à M. Flourens, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 12. *Bruxelles, 24 février 1887.*

(*Reçu :* Cabinet, 25 février ; Dir. pol., 26 février.)

J'ai déjà eu l'honneur de vous faire connaître par le télégraphe les dispositions financières que le Gouvernement royal a cru devoir proposer aux Chambres, à l'effet d'assurer la rapide transformation de l'infanterie belge et la mise en état de défense des places de Liége et de Namur, destinées à dominer la vallée de la Meuse et à barrer la route aux invasions qui menaceraient — d'où qu'elles vinssent — la neutralité de la Belgique. Il était à supposer que le projet du Gouvernement ne rencontrerait point d'opposition sérieuse au sein du Parlement, aussi n'est-ce pas sans un vif étonnement que l'on a vu dans la séance du 20 février dernier M. Frère-Orban interpeller le Gouvernement avec une grande vivacité au sujet de la demande de crédits et se poser en antagoniste résolu des projets de fortification annoncés dans la vallée de la Meuse.

Votre Excellence pourra se rendre compte, par l'extrait ci-joint du *Moniteur belge*, de l'extrême âpreté avec laquelle le chef du parti libéral et le Président du Conseil se sont engagés dans une discussion qui n'est que le prologue du débat au cours duquel le Ministre de la Guerre sera à son tour mis en demeure de s'expliquer plus complètement sur les intentions et sur les vues de l'administration militaire.

M. Beernaert compte prendre encore une fois la parole quand la question sera de nouveau portée à la tribune et, d'après ce que m'a dit le prince de Chimay, il saisira vraisemblablement cette occasion pour indiquer d'une façon

claire et péremptoire la ligne de conduite que le Gouvernement royal entend suivre pour assurer la défense de la neutralité de la Belgique et s'acquitter ainsi des obligations que sa situation internationale lui impose, tant à l'égard des autres nationalités voisines, qu'envers elle-même. Si j'ai bien compris ce que m'a dit M. le Ministre des Affaires étrangères, l'exposé du Président du Conseil s'inspirerait des considérations mêmes qui m'ont été développées et dont j'ai rendu compte à Votre Excellence dans mon avant dernier rapport politique[1]. Nous ne pouvons, à mon sens, que savoir gré au Gouvernement royal de semblables intentions; en les affirmant publiquement comme il projette de le faire, le ministère belge fournira un très appréciable concours à tous ceux dont les efforts tendent à épargner à l'Europe les horreurs d'une nouvelle conflagration : au moment où la Russie se déclare résolue à intervenir de tout le poids de sa puissance dans les événements que nos voisins seraient tentés de déchaîner contre nous, leur ôtant ainsi la disposition éventuelle des troupes qu'ils devront maintenir sur leur frontière orientale, la perspective de voir notre armée renforcée par les cent trente mille hommes que la Belgique se prépare à mobiliser, si le Cabinet de Berlin s'avisait de vouloir forcer la vallée de la Meuse, ne contribuera pas peu à faire réfléchir le Gouvernement allemand, quant aux conséquences possibles de sa politique agressive. Ce petit pays en s'inspirant comme il le fait du sentiment de sa dignité, en se montrant aussi jaloux de son indépendance et en acceptant résolument les sacrifices, qu'en nécessite la défense, rend donc à l'Europe le plus signalé des services et si, comme il est permis de l'espérer encore, la cause de la paix vient à être sauvée, la Belgique pourra revendiquer avec une fierté légitime une part dans l'honneur d'y avoir contribué.

L'opinion publique ici n'en juge pas autrement d'ailleurs et elle est unanime à soutenir le Ministère dans la voie où il s'est engagé. Votre Excellence pourra s'en rendre compte par les extraits de journaux qu'elle trouvera ci-joints; elle y verra que les feuilles indépendantes, même les plus portées d'habitude à critiquer les actes du Gouvernement, blâment aujourd'hui sévèrement l'attitude prise à la Chambre par M. Frère-Orban; aussi cet ancien leader des libéraux s'expose-t-il à voir sombrer à jamais les restes de sa popularité dans la discussion qu'il a imprudemment soulevée. L'*Etoile belge*, la *Gazette*, la *Nation* s'élèvent avec indignation contre l'idée que, dans les circonstances actuelles, on puisse se préoccuper des intérêts de parti et leur subordonner les exigences de la défense nationale. Dans tous les articles que je vous envoie vous retrouverez, Monsieur le Ministre, à l'état de note dominante la préoccupation que me traduisait le prince de Chimay et qui se reflète naturellement dans toute

(1) La publication de ce rapport n'a pas paru nécessaire. Voir à la date du 20 février celui dans lequel M. Bourée rend compte de son entretien avec le prince de Chimay (reproduit sous le numéro 25).

la presse gouvernementale, à savoir que la Belgique doit faire les plus grands efforts pour mettre sa neutralité à l'abri de toute atteinte du dehors. Quand on voit des hommes habitués à se combattre avec acharnement sur le terrain politique faire preuve par ailleurs d'une telle identité de vues et s'unir aussi étroitement pour veiller au salut et à l'indépendance de leur patrie, il est bien permis d'en conclure que c'est là qu'il faut chercher l'expression vraie du sentiment national et que les tendances germaniques attribuées par la *Réforme* à certaines personnalités dont on grossit l'influence sont destinées selon toute apparence à n'y produire aucun effet appréciable.

La Belgique veut rester belge; elle se rattache avec passion à l'idée de défendre sa neutralité : on peut dire que c'est là pour elle la formule même du patriotisme. Tout gouvernement qui s'emploiera avec énergie à appuyer cette cause est sûr d'avoir avec lui l'immense majorité de la nation. Le Cabinet actuel le comprend et, en se conduisant comme il le fait, il s'inspire de ce que lui commandent au même degré le souci de sa popularité et l'instinct supérieur de la sécurité du pays.

P. S. — Je crois bien faire, M. le Ministre, en plaçant également sous vos yeux le texte d'une lettre que le journal la *Gazette* s'est fait adresser par son correspondant parisien. J'ignore ce qu'il peut y avoir de fondé dans les prétendues révélations que le journal belge soumet aux appréciations de ses lecteurs. Mais ce qui est plus intéressant pour nous, ce sont les réflexions dont la *Gazette* fait suivre cette publication : elles viennent corroborer tout ce que je vous disais plus haut des idées qui prévalent au sein de la population belge et, à ce titre, il m'a paru utile de les porter à votre connaissance.

29.

M. Lefebvre de Béhaine, Ambassadeur de France près le Saint-Siège, à M. Flourens, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 7. Très confidentiel. *Rome, 25 février 1887. 4 h. 40, soir.*

(*Reçu :* 6 h. 30, soir.)

A un de mes collègues, le Pape a dit hier en substance ceci : « On critique beaucoup autour de moi, je le sais, la lettre du Cardinal Jacobini au Nonce de Munich. Mais je n'ai pu agir autrement. On m'a demandé d'intervenir dans le débat pour le septennat en me disant qu'il y avait là une question intéressant le maintien de la paix. Comment me serais-je dérobé? J'ai jugé que le mieux était de contribuer à assurer à l'Allemagne une supériorité de force matérielle et morale assez grande pour pouvoir empêcher ses ennemis de penser

à l'attaquer. S'il doit arriver à l'Église, en Allemagne, de nouveaux malheurs, ce sera par la faute du *Centre* qui n'a pas su comprendre ma pensée ».

Le Pape, au cours de l'entretien dont la substance m'a été communiquée, n'a parlé ni de la France, ni de l'Italie.

30.

M. Herbette, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Flourens, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° XI. *Berlin, 25 février 1887.*

(*Reçu :* Cabinet, 3 mars; Dir. pol., 5 mars.)

Le dissolution du Reichstag sous le coup d'un changement de règne était une grosse partie : le prince de Bismarck l'a gagnée. A l'aide de quels moyens? Nous ne le savons que trop : à l'intérieur, violences et mensonges, à l'extérieur, audacieuses accusations contre les prétendues intentions agressives de la France, tout cela en vue d'un triomphe électoral du Chancelier qui veut avoir un Parlement docile comme base de sa propre influence auprès du nouvel Empereur.

Ce Parlement docile, il l'aura. L'Allemagne s'est humiliée. Les Gouvernements étrangers sont restés muets devant le scandaleux spectacle des ruines accumulées dans le monde au profit des caprices et de l'ambition de M. de Bismarck. Timidement, quelques organes russes ont insinué que l'existence de la France est nécessaire à l'équilibre européen : bien vite, le Tsar les a désavoués [1] sur un froncement de sourcil du Chancelier. Mais, à des signes non équivoques, on peut discerner que les sentiments intimes des Puissances ne sont pas favorables à cette politique égoïste et hypocrite qui fait litière des droits et des intérêts de tous, et poursuit l'asservissement général, non par les armes, comme Napoléon I^er^, dont les entreprises avaient du moins leurs

[1] On ne voit pas très bien à quel geste ou à quelle parole de l'Empereur Alexandre, M. Herbette fait allusion. Il y avait en préparation un traité par lequel l'Allemagne et la Russie s'engageaient l'une et l'autre à rester neutres en cas que l'une des deux Puissances eût une guerre à soutenir (voir *die Grosse Politik*, vol. V, pièce n° 1063); ce projet aboutit au mois de juin au traité dit de contre-assurance. Mais en ce qui concerne l'intérêt que pouvait avoir la Russie au maintien de la France et à la conservation par elle de son rang de grande Puissance, non seulement la presse russe pouvait le proclamer sans être désavouée, mais Bismarck lui-même faisait observer à ce propos que l'Allemagne elle aussi reconnaissait cette nécessité (voir *ibid.*, pièce n° 1069 note). Cf. sur l'attitude prise par Alexandre III à l'égard des publicistes russes partisans d'une alliance avec la France, le rapport du capitaine Moulin, en date du 23 juin 1887 ci-dessous reproduit sous le numéro 46.

dangers et leurs gloires, mais par l'intimidation et les intrigues. Un jour viendra, plus tôt peut-être que le Chancelier ne l'imagine, où se réveillera la conscience des peuples.

Les derniers actes du Chancelier sont déjà sévèrement jugés même en Allemagne. Indépendamment des courageuses appréciations de la presse opposante, je tiens de bonne source que le Prince impérial n'était partisan ni de la dissolution ni de la pression électorale qui l'a suivie. L'Empereur lui-même était très anxieux et ses inquiétudes ont exercé une fâcheuse influence sur sa santé. Le succès atténuera sans doute ces impressions, mais il ne les détruira pas; et le Chancelier devra y regarder à deux fois, avant de risquer sa fortune politique dans une nouvelle aventure du même genre.

Quelle sera la portée des élections du 21 février au point de vue du maintien de la paix? Je n'hésite pas à me rallier sur ce point à l'opinion publique qui est, grâce à son bon sens, souvent plus clairvoyante que les politiciens les plus ingénieux.

Le sentiment général est que le prince de Bismarck s'est rendu compte des inconvénients et des dangers de son système de provocations contre la France, et qu'il sera moins porté à y recourir. Le sang-froid que nous avons opposé à ces excitations, la stoïque résignation avec laquelle nous avons envisagé l'éventualité d'un duel à mort avec l'Allemagne, nous ont valu l'estime des autres nations et elles ont donné par surcroît aux Allemands la conviction que nous sommes mieux préparés à la lutte que nous ne le disons et ne le pensons même. Ici on n'est pas sûr de la victoire. Au plus fort de la crise, les officiers ne dissimulaient pas que ce serait peut-être le tour des Allemands d'être battus. Ce sentiment n'est pas affaire de modestie, il résulte d'un travail de réflexion lente et mûrie. La réputation du général Boulanger en Allemagne en est une autre manifestation. Ici, on lui attribue volontiers «le sang-froid d'un Moltke et l'énergie d'un Bonaparte», son portrait figure dans toutes les vitrines des photographes. Je vous cite ces menus faits comme autant d'indices de l'opinion qu'on a de notre force défensive. Quant à nos intentions agressives, on n'y croit plus guère, à supposer qu'on y ait jamais cru sincèrement : si nous avions voulu la guerre, n'aurions-nous pas eu plus d'une occasion depuis deux mois de relever le gant? On rit maintenant des baraquements qui devaient, comme le cheval de Troie, porter dans leurs flancs une armée d'invasion. Ils ont servi au Prince Guillaume et au maréchal de Moltke de principal argument pour monter la tête du vieil Empereur. Il n'en est plus question aujourd'hui. Tout ce décor est rentré au magasin. La presse est calmée, elle n'aboie plus qu'en sourdine et pour ne pas se taire trop brusquement.

Est-ce à dire que nous devions nous endormir dans une complète quiétude? Non. Mettons-nous avec patience et persévérance en mesure de résister

à d'autres assauts, et nous trouverons, dans notre préparation même, de nouveaux éléments de paix et de sécurité. Plus nous serons forts, moins on aura de velléités de nous chercher querelle. Soyons conciliants dans notre politique extérieure, efforçons-nous dans toutes les questions qui ne nous touchent pas directement d'être en communauté de vues avec l'Allemagne, mais pour d'autres motifs qu'elle; nous sauvegarderons ainsi notre dignité, tout en évitant les occasions de conflit, et nous attendrons sans heurt le moment où la désagrégation de nos adversaires nous permettra de reprendre la place qui nous appartient en Europe.

31.

M. Waddington, Ambassadeur de France à Londres,

à M. Flourens, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 26. *Londres, 4 mars 1887.*

(*Reçu :* Cabinet, 6 mars; Dir. pol., 8 mars 1887.)

L'Attaché naval de mon ambassade, se conformant aux instructions que je lui ai données, porte d'une façon suivie son attention sur les travaux des ports de guerre et des arsenaux maritimes de la Grande-Bretagne. Il y règne certainement depuis quelque temps une activité plus grande qui semble plutôt devoir être attribuée au désir de l'Amirauté de donner satisfaction, dans une certaine mesure, à un mouvement d'opinion fomenté l'an dernier par une fraction du corps de la marine anglaise, et qui tend à présenter sous un jour très défavorable l'état actuel des forces navales de la Grande-Bretagne. Les travaux portent principalement sur l'achèvement des constructions neuves et la mise en chantier des nouveaux bâtiments dont la création a été décidée récemment. Mais tous ces travaux seront de longue durée et n'augmenteront pas avant longtemps la puissance effective de la flotte anglaise.

Les préparatifs d'armement, les seuls qui pourraient donner des résultats à brève échéance, ne dépassent pas la mesure ordinaire à pareille époque. Dans ces conditions, le commandant Roustan estime que l'Amirauté ne prend actuellement aucune des dispositions pouvant indiquer l'intention d'entreprendre, dès le printemps, un effort sérieux tant au point de vue d'une guerre maritime qu'à celui d'un transport considérable de troupes vers un point éloigné.

Il ne faut pas oublier néanmoins que, lors des affaires d'Afghanistan en 1885, l'Amirauté avait conclu avec diverses grandes compagnies de navigation des arrangements en vue de s'assurer en cas de guerre le concours de leurs meilleurs bâtiments. Ces arrangements subsistent, mais leur date déjà

ancienne indique qu'ils n'ont pas été pris en vue des événements que l'on redoute actuellement, mais qu'ils tendent plutôt à constituer une mesure d'ordre permanent.

Je m'empresse de vous envoyer ces informations pour répondre au désir que vous avez bien voulu m'exprimer le 25 du mois dernier par votre lettre n° 25 (1).

L'attention de mon ambassade continuera à se porter sur ce point et je ne manquerai pas, le cas échéant, de vous signaler les faits qui tendraient à modifier la situation actuelle et pourraient révéler l'intention de l'Angleterre de jouer un rôle actif dans les complications qui menacent de surgir en Orient.

32.

M. DE MOÜY, AMBASSADEUR DE FRANCE À ROME,

À M. FLOURENS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° XVIII. *Rome, 30 mars 1887.*

(*Reçu :* Cabinet, 1er avril; Dir. pol., 3 avril.)

M. Depretis n'a pas tardé à se rendre compte de l'impossibilité de maintenir tel qu'il est le Cabinet qu'il préside (2), il a dû constater que les manœuvres qui, jusqu'à présent lui avaient toujours réussi avaient singulièrement perdu de leur prestige, et qu'il fallait renouveler son arsenal parlementaire. Il a compris que la situation est trop grave, après une crise aussi prolongée et amenée par des circonstances aussi douloureuses, pour que le pays se contente du ministère sans autorité qui s'est reconstitué avec une audace naïve et pour qu'on puisse espérer trouver, après la prorogation, une Chambre satisfaite et soumise.

Bien que l'on ne sache pas encore au juste, à l'heure où j'écris, le résultat complet des démarches du Président du Conseil, il est certain qu'il s'est tourné vers la gauche, et qu'il a lié partie avec M. Crispi. Si la combinaison qui semble en ce moment avoir toutes les chances se réalise le transformisme de droite est abandonné, M. Depretis retourne à ses anciens amis, et l'axe du Gouvernement est déplacé. C'est un considérable événement.

(1) Des renseignements venus en particulier de Constantinople avaient donné à M. Flourens quelques raisons de craindre que le Gouvernement britannique ne fît des préparatifs militaires en vue de complications possibles dans la péninsule balkanique. C'est cette crainte qu'exprimait la dépêche n° 25 du 25 février.

(2) Voir le rapport du 8 février ci-dessus reproduit sous le numéro 20.

Le point qui nous intéresse le plus, à savoir la destinée du comte de Robilant, demeure cependant encore dans le vague. Le Ministre des Affaires étrangères, homme de droite, l'objectif principal des attaques de l'opposition, particulièrement impopulaire, responsable des échecs de Massaouah, et dont les maladresses de langage sont devenues proverbiales, restera-t-il dans le Cabinet? Il semble que ce soit impossible et que M. Crispi, le compagnon de Garibaldi, le représentant de la gauche accentuée, ne saurait siéger dans le même conseil qu'un personnage qui résume en soi les tendances du parti contraire. D'autre part, on ne s'expliquerait pas que le général de Robilant, désavouant ses principes politiques, osât se présenter au banc des Ministres à côté des hommes qu'il a toujours dédaignés et dont les journaux ne cessent de lui prodiguer les critiques les plus acerbes et même les plus violentes invectives. Enfin, on ne peut méconnaître qu'après la série de ses fautes récentes, il a perdu toute influence morale, et que, il y a quelques jours encore, la publication de ce télégramme au général Gené dont toutes les gazettes ont donné le texte n'ait produit l'impression la plus fâcheuse. Il n'y a qu'une voix dans le pays pour blâmer cette mercuriale écrite après coup en vue de flatter le mécontentement public et avec l'intention peu généreuse d'accabler un subalterne. On doit reconnaître que le sentiment général a manifesté, en présence d'un tel acte, une répulsion qui l'honore.

Comment donc, dans un Cabinet nouveau qui doit vouloir s'assurer sur le champ les sympathies et l'estime, un Ministre, universellement jugé de la façon la plus sévère, et qui ne dispose d'ailleurs d'aucun groupe à la Chambre, pourrait-il être conservé? Quant à moi, je ne puis le croire, tout en constatant encore dans l'opinion une incertitude assez sérieuse. Quoi qu'il en soit, l'événement sera un intéressant symptôme : si, en effet, ce Ministre compromettant est toléré dans le prochain Cabinet, il ne devra son maintien qu'à la bienveillance active de Berlin et de Vienne et nous aurons une nouvelle preuve de l'influence allemande à Rome puisqu'elle aura triomphé des répugnances générales. Si, au contraire, M. de Robilant est écarté, ou plutôt juge de lui-même, malgré les tentatives polies de M. Depretis pour le retenir, que sa retraite est nécessaire, nous pourrons considérer son départ comme d'un heureux augure. L'entente est faite, il est vrai, avec Vienne et Berlin, mais enfin la manière dont un acte diplomatique est interprété, atténue ou aggrave son caractère et son importance, et, sur le terrain où d'irrésistibles circonstances nous ont placés, nous aurions chance au moins de ne plus rencontrer la foi active et tenace d'un Ministre épris de son œuvre. Ce serait pour nous une campagne à entreprendre sans doute, mais dans des conditions meilleures.

En résumé, le Cabinet n'est pas fait encore au moment où j'expédie ce courrier, mais il est en voie de se faire. La presse du Gouvernement, depuis quelques jours affecte le ton le plus conciliant : le *Popolo Romano* déclarait ce matin

qu'il n'y a aucune divergence sérieuse entre M. Depretis et MM. Crispi et Zanardelli sur les principales questions administratives et politiques. L'organe de M. Crispi, la *Riforma*, ne dément point les pourparlers de cet homme d'État avec le Président du Conseil. M. Crispi qui s'était rendu dans le nord de l'Italie sous un prétexte, mais, en réalité, pour pressentir l'opinion des grands centres de la Lombardie et de l'Emilie, est rentré ce matin à Rome. Les négociations se sont poursuivies aujourd'hui avec activité et l'on croit que d'ici à très peu de jours une solution interviendra. Quant à nous, d'après le langage des journaux de la gauche, en ce qui touche les engagements extérieurs de l'Italie et sans nous faire trop d'illusions sur la conduite que tiendra l'opposition si elle arrive au pouvoir, nous devons cependant regarder comme certain que nous ne pouvons que gagner au change.

33.

M. Lefebvre de Béhaine, Ambassadeur de France près le Saint-Siège à M. Flourens, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 50. *Rome, 1er avril 1887.*

(*Reçu :* Cabinet, 3 avril; Dir. pol., 5 avril.)

En dépit des commentaires trop flatteurs auxquels l'intervention du Pape dans la question du septennat militaire à Berlin a donné lieu de la part des publicistes plus ou moins inspirés par le Vatican, un fait grave est certain ; les derniers actes de la politique de Léon XIII ont singulièrement déconcerté, en Allemagne de même qu'en France, les plus dévoués amis du Saint-Siège.

Je ne parlerai que pour mémoire des curés de l'Alsace-Lorraine qui, peu touchés des conseils du coadjuteur de Strasbourg au moment de la crise électorale, ont tiré de la lecture des fameuses notes du Cardinal Jacobini au Nonce de Munich cette conclusion naïve que « le Pape était devenu luthérien (*sic*) ». Il ne serait pas sage d'attacher une trop grande importance à un état d'opinion qui peut s'expliquer par des causes locales malheureusement trop complexes.

Mais comment ne pas être frappé par ces mots échappés à la plume d'un de nos évêques le plus en renom, écrivant à un de ses amis à Rome : « Si, par impossible nous avions eu la guerre cette année, le clergé de France aurait été écharpé, car on eût répété sur tous les tons que le Pape et par conséquent le clergé est avec les Prussiens. Déjà on le disait en 1870 sans apparence de raison ; mais cette fois on l'aurait dit, la lettre de Jacobini *sur le puissant Empire d'Allemagne* à la main. Y a-t-on pensé à Rome?... »

Assurément non, on n'y a pas pensé, et il est même incontestable que l'intérêt de la paix générale n'a pas été sans préoccuper le Saint-Père ; pourtant les inquiétudes révélées par les paroles que je viens de vous citer n'ont pas été un fait isolé, ni spécialement français. J'ai pu prendre connaissance à titre confidentiel d'une lettre d'un membre de l'épiscopat prussien, où il est dit : « Le Saint-Père n'a certainement voulu que le plus grand bien de l'Église ; mais il n'en est pas moins vrai que son intervention a manqué de ruiner pour toujours l'action catholique du Centre...

« Ajouterai-je, en toute confidence que l'attachement au Saint-Siège, l'amour enthousiaste pour le Pape a baissé. Vous seriez bien étonné d'entendre les expressions dont les meilleurs catholiques se servent. Je vois ce revirement avec effroi... Les nationaux-libéraux sont revenus au pouvoir grâce au septennat ; il n'y a plus rien à espérer ni pour les catholiques ni pour le Pape. Puissé-je avoir tort... De source privée, je sais que le Chancelier s'est plaint auprès de Monseigneur Kopp du peu d'influence du Pape. L'objectif était ou de ruiner le Centre, ou d'en faire par le Pape un parti gouvernemental. Cela a échoué... Le Pape n'est plus nécessaire, l'engouement pour lui cessera... L'avenir nous dira si ce sont des prévisions trop sombres... A Rome, sans doute, on a un horizon plus vaste, et Dieu me garde de blâmer ; mais ceux qui reçoivent les coups sont parfois tentés de dire qu'il suffit d'avoir l'ennemi en face et que la position est bien critique lorsque, selon le mot d'un député du Centre, les amis vous tirent dans le dos... »

Ce qui précède était écrit le 6 mars, plusieurs jours avant que le Pape n'eût pris la résolution d'envoyer Monseigneur Galimberti à Berlin à l'occasion du quatre-vingt dixième anniversaire de naissance de l'Empereur Guillaume. Du langage des journaux on devrait conclure que la mission du Secrétaire des Affaires ecclésiastiques extraordinaires a pleinement réussi. Je vois cependant dans une lettre écrite de Hambourg, le 27 mars, à un prélat du Vatican par un personnage qui est en relations intimes avec le Prince impérial, que le prince de Bismarck n'aurait pas accordé, tant s'en faut, à l'envoyé du Pape tout ce qu'espérait la diplomatie pontificale et que l'évêque de Fulda, Monseigneur Kopp, se plaindrait amèrement d'avoir été joué.

D'autre part, il est visible que depuis trois jours à la secrétairerie d'État, on éprouve certaines angoisses sur le résultat final des efforts tentés pour assurer dans de bonnes conditions le rétablissement de la paix religieuse en Allemagne.

Je ne tarderai pas, sans doute, à recueillir des indications sur ce qu'a rapporté au Saint-Père Monseigneur Galimberti qui est rentré à Rome avant-hier soir.

34.

M. Bourée, Ministre de France à Bruxelles, à M. Flourens, Ministre des Affaires étrangères.

T. s. n°. *Bruxelles, 5 avril 1887, 1 h. 43, soir.*
(*Reçu :* 3 h. 30, soir.)

Le projet de loi autorisant l'emprunt à primes que le Gouvernement d'État libre a demandé à émettre en Belgique, a été voté hier par quatre-vingt-six voix contre neuf et sept abstentions. C'est un très grand succès pour le Roi qui espère que cette manifestation sympathique nous encouragera nous-mêmes à donner une prompte et une favorable solution aux questions dont il nous a saisis [1].

Le Roi s'est longuement entretenu avec M. Granet de ces affaires dans l'après-midi d'hier, il y est revenu dans la soirée, après un dîner auquel toute la légation avait été fort gracieusement conviée, en même temps que le Ministre des Postes et des Télégraphes. Sa Majesté nous a de nouveau exprimé le vif désir qu'à Paris on ne s'arrêtât pas aux objections que sa demande relative au droit de préemption avait d'abord paru soulever [2]. Elle a beaucoup insisté sur « l'impression excellente que produirait en Belgique, sur l'influence particulièrement heureuse qu'aurait pour les relations confiantes et amicales des deux Gouvernements, le témoignage de bienveillance et d'intérêt que nous donnerions ainsi tout à la fois à ses idées et à son pays ».

(1) Il s'agissait d'admettre à la cote officielle de la Bourse de Paris les titres émis en Belgique par l'État du Congo. Cette admission a été effectivement obtenue en mai 1888.

(2) Cette question est traitée dans plusieurs pièces qu'il n'a pas paru nécessaire de reproduire ici, entre autres dans une dépêche de M. Bourée du 18 mars 1887. Le Roi demandait au Gouvernement français d'accepter sa propre interprétation de la lettre qu'il avait adressée à Jules Ferry le 23 avril 1884. Il désirait que la clause relative au « droit de préférence » accordé à la France « ne pût pas, le cas échéant, être opposable à la Belgique, et que l'on fît, sous ce rapport, bénéficier ce dernier pays de la confusion qui existe, dans sa personne, entre les deux souverainetés que Sa Majesté cumule ».

35.

M. DE MOÜY, AMBASSADEUR DE FRANCE À ROME,

À M. FLOURENS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° XXI. *Rome, 8 avril 1887.*

(*Reçu :* Cabinet, 12 avril; Dir. pol., 16 avril.)

Quel que soit cependant l'intérêt que nous inspirent les affaires intérieures de l'Italie, elles n'ont pour nous qu'une médiocre valeur en présence de sa situation diplomatique. Une question à mes yeux dominait les autres dès que le Cabinet a été compromis à l'occasion du désastre de Dogali[1] : le comte de Robilant resterait-il ou non Ministre des Affaires étrangères? Je reviendrai tout à l'heure sur les conséquences de la retraite de cet homme d'État, mais il était incontestable qu'avant tout il nous importait qu'il fût écarté. Dans les diverses affaires que j'ai eu à traiter avec lui, quelle que fût la courtoisie de ses formes et quelles que fussent nos relations personnellement amicales et d'ancienne date, je me sentais toujours en présence d'une hostilité. Inféodé à la politique allemande et autrichienne, le comte de Robilant n'aimait pas la France, il s'en défiait : son rêve était de nous isoler en Europe et de détruire notre influence politique et commerciale en Italie. Il avait empêché la reprise des négociations pour le traité de commerce, enfin il poursuivait mystérieusement, en cherchant à me donner le change par l'obstination audacieuse de ses dénégations mensongères, les nouveaux pactes avec Berlin et Vienne. Ses inspirations venaient directement du prince de Bismarck et du comte Kalnoky : il ne les subissait pas, il était, de son plein gré, par sympathie personnelle, par affinité élective, leur agent à la Consulta.

Nous avions donc toute raison de souhaiter sa chute et même d'y contribuer dans la mesure discrète qui nous était indiquée par les convenances. Mes efforts réservés n'ont pas failli à ce devoir, mais ce n'était pas une tâche facile : d'un côté le comte de Robilant s'appuyait sur le parti de la Cour qui ne laisse pas d'être une force très sérieuse quand ses opinions, comme c'était le cas, sont ostensiblement encouragées par les sympathies du Roi et de la Reine; de l'autre, les Cabinets de Berlin et de Vienne, appréciant les services que leur rendait le comte de Robilant et dont l'ordre de l'Aigle noir a été récemment le témoignage et la récompense, multipliaient leurs efforts pour que ce Ministre continuât à diriger dans leur sens les affaires extérieures de la Péninsule.

(1) Voir le rapport du 8 février ci-dessus reproduit sous le numéro 20.

Heureusement le comte de Robilant, déjà très impopulaire par ses sentiments politiques autoritaires, par ses allures tranchantes à la Chambre des députés, par le dédain qu'il affichait pour le régime parlementaire, la presse et même l'opinion publique, avait achevé de se perdre dans ces derniers temps par une étonnante série de fautes qui ne laissait en quelque sorte à ses adversaires que le plaisir de les mettre en pleine évidence. Il traitait de « quatre brigands » les troupes de Ras Aloula à la veille du massacre de Dogali; il affirmait qu'il n'y avait pas « péril en la demeure » au moment où la situation des Italiens était compromise, pour longtemps, en Abyssinie; il déclarait que son maintien au pouvoir montrerait si l'Italie était ou non digne d'être comptée parmi les grandes Puissances; il provoquait la démission du ministère malgré ses trente-quatre voix de majorité; plus tard, il prétendait rester Ministre quand les trente-quatre voix étaient réduites à vingt; enfin, il publiait, pour rejeter sa responsabilité sur un subalterne, ce télégramme au général Gené qui a si vivement indigné l'Italie entière. La presse de l'opposition a relevé successivement, dans les termes les plus sévères et avec un ensemble une précision qui montraient combien ses directions étaient sûres, la série de ces erreurs que le comte de Robilant accumulait les unes sur les autres en si peu de temps, et comme s'il ne pouvait plus rien dire et rien faire, dans la voie fausse où il était engagé, qui ne fût un mot malheureux ou un écart de conduite.

On peut dire qu'indépendamment des causes intérieures qui devaient ruiner le Cabinet, le comte de Robilant a été l'un des principaux éléments de la chute de l'administration dont il était la personnalité la plus saillante. Il a essayé, il est vrai, de se faire considérer comme un homme nécessaire, investi de la confiance de l'Europe, mêlé à des négociations d'où dépendait le sort de l'Italie; les journaux officieux, fidèles organes de cette pensée, ont affecté à son égard un langage sybillin, l'ont décrit comme le diplomate qui possédait seul l'*arcanum imperii* et dont la retraite mettrait en chance les résultats les plus favorables et même « les plus fructueux ». Jusqu'au dernier moment, ils ont cherché à en imposer par cette tactique à l'opinion souvent dupe des attitudes mystérieuses. Mais le bon sens général, puissamment sollicité d'ailleurs par les polémiques habiles de l'opposition, s'est lassé de cette phraséologie et si, jusqu'au dernier moment, on a pu craindre que l'influence austro-allemande ne soit la plus forte, il n'était pas douteux du moins que le maintien du comte de Robilant compromettrait d'avance le ministère qu'on voulait former. C'est cette conviction qui a amené les chefs de la gauche à réclamer formellement son exclusion et M. Depretis, qui n'aimait pas au fond son collègue, y a consenti, à la dernière heure pour qu'on lui sût gré de sa condescendance, mais avec une satisfaction intérieure convenablement cachée sous des formules de regret sincère.

Et maintenant, Monsieur le Ministre, après avoir rappelé les incidents et déterminé le caractère de cette crise à travers laquelle ont passé, apportant à l'ensemble des choses des éléments encore mal définis, ces deux faits considérables, la conclusion de la Triple Alliance et l'intervention du Vatican dans les affaires d'Allemagne, nous sommes amenés à nous demander quels sont les résultats diplomatiques de la formation du nouveau Cabinet. Ou plutôt — car c'est là pour moi l'unique critérium de tous les événements européens — la France peut-elle en retirer quelque avantage?

Je ne me fais aucune illusion n'ayant pas coutume de me bercer de vaines espérances : le comte de Robilant, en concluant la Triple Alliance par sa propre sympathie, soutenu d'ailleurs par le Roi et par les nombreux partisans de l'Allemagne, nous a lancé la flèche du Parthe. D'autre part, les inquiétudes profondes que le prince de Bismarck s'attache à laisser dans le cœur de l'Italie, en entretenant avec le Saint-Siège des relations amicales particulièrement suspectes au Cabinet de Rome, ne sauraient manquer de disposer le Quirinal à redoubler de complaisance envers le puissant Empire qui peut, en agitant le spectre pontifical, provoquer les difficultés qu'elle redoute plus que tout au monde. Si enfin j'envisage les hommes actuellement au pouvoir, je ne saurais oublier que M. Depretis a sa part dans la conclusion de l'alliance italo-allemande, que M. Crispi, malgré la lettre favorable à la France dont on a fait naguère tant de bruit, a toujours montré beaucoup de sympathie pour le Cabinet de Berlin, et que les journaux officieux, d'accord avec la presse allemande et autrichienne dont ils reproduisent avec empressement les commentaires, persistent à affirmer que rien n'est changé dans la direction des affaires extérieures de la Péninsule.

Ces réserves faites, et elles sont très graves, je crois cependant que nous devons considérer l'issue de la crise comme un bien pour notre politique. D'abord, les dispositions de M. Depretis envers nous sont certainement meilleures que celles du comte de Robilant : j'ai toujours trouvé son langage sympathique, presque affectueux; hier encore, à sa première réception du Corps diplomatique, lorsque j'avais soin de paraître compter sur ses bons sentiments à notre égard, il m'a pris spontanément la main et m'a dit avec un accent très ferme : « Ces sentiments-là, soyez-en certain, ne changeront jamais ». C'est encore peu de chose sans doute, mais enfin j'ai noté avec plaisir cette affirmation très nette et que je n'attendais pas. D'un autre côté, si M. Crispi a souvent paru entrer dans le cercle de la politique allemande, il est notoirement défavorable à l'Autriche, quand ce ne serait que pour ne pas s'aliéner l'irrédentisme. Il est, de plus, étranger à la conclusion des alliances, il peut les adopter mais non pas les aimer comme son œuvre et il n'apportera pas dans leur interprétation cet esprit paternel, cette adhésion pleine et entière que nous avions à redouter chez le comte de Robilant. Enfin, M. Depretis et M. Crispi

sont beaucoup plus libres vis-à-vis de Berlin et de Vienne : aucun d'eux n'est entraîné vers les Puissances du centre par ces motifs d'affection, d'accord moral et intime, de famille même qui déterminent avec tant de force la conduite du Ministre disparu. L'un et l'autre enfin, n'étant pas engagés d'une façon personnelle et pouvant par suite apprécier avec plus de clairvoyance les courants de l'opinion italienne, ne sauraient méconnaître que la Triple Alliance est sévèrement jugée par de nombreux hommes politiques et que, depuis quelques mois, un mouvement assez sensible se manifeste dans le pays en faveur des idées françaises. Si faibles que soient encore ces tendances qui pourraient fort bien, notamment dans la question de notre exposition, ne pas dominer l'influence des Puissances centrales si celles-ci refusent leur concours, il est impossible que le Gouvernement actuel ne tienne pas compte, dans une certaine mesure, de dispositions qui se révèlent surtout chez ses partisans.

En ce qui regarde le Vatican, le jeu de M. de Bismarck est très habile sans doute avec un peuple comme celui-ci, qui cherche toujours à flatter ceux qu'il redoute et la crainte des encouragements donnés de Berlin aux ambitions du Saint-Père est certainement l'argument le plus fort que fassent valoir les partisans de la fidélité à l'alliance allemande. Mais il se peut aussi que cette frayeur même finisse par fatiguer et irriter l'opinion dirigée par les hommes de la gauche et les incline à chercher quelque tranquillité dans des relations plus intimes avec notre Gouvernement qui ne saurait être suspect de menacer en quoi que ce soit, de ce côté, le présent état des choses.

Enfin l'affectation même que mettent depuis quelques jours les journaux allemands à proclamer la persévérance de la politique italienne malgré le changement de ministère me semble dénoter de ce côté-là quelques inquiétudes, et j'ai remarqué avec satisfaction dans le journal la *Tribuna* des allusions évidentes à la fausse direction de la politique extérieure et même une réponse assez significative à un article du journal le *Temps* qui a eu le tort, à mon sens, d'affirmer, au moins inutilement que la politique actuelle ne serait pas modifiée.

En résumé, M. le Ministre, nous étions avec le Cabinet précédent, et surtout avec le comte de Robilant, dans une impasse. Nous pouvons, je crois, sans forcer le sens des choses, espérer au moins que nous pouvons en sortir. Nous ne sommes pas sur une grande route, mais en tenant compte des nombreux obstacles qui se sont accumulés depuis des années devant nous, en avançant pas à pas, en laissant se développer les circonstances et en profitant de l'action du temps, des opinions qui se manifestent, des réflexions suggérées par les derniers incidents, en nous efforçant d'entretenir et d'accroître avec sollicitude les sympathies françaises, il nous sera possible de préparer un meilleur avenir à nos relations avec l'Italie. En félicitant M. Depretis de la formation du Cabinet et de sa nomination au ministère des Affaires étrangères, j'ai eu soin de

lui faire entendre les paroles les plus amicales, de l'encourager à nous montrer toujours une confiance qui ne serait pas trompée, je ne doute pas que vous n'approuviez ce langage que je compte tenir également à M. Crispi lors de notre première entrevue. Je voudrais que le nouveau ministère sût avec certitude qu'il marche avec nous sur un terrain solide, que nous serons à la fois très amicaux et très fermes et j'espère qu'en appréciant bien le développement de la crise et les éléments politiques qui l'entourent, il comprendra que le mécontentement d'un grand pays comme le nôtre n'est pas à dédaigner, et qu'en revanche nos sympathies sincères peuvent lui apporter un utile concours. Je serais heureux que cette vérité fût au nombre des enseignements que doit laisser à l'Italie la pénible période qui vient de se terminer.

36.

M. Herbette, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Flourens, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° XXIV. *Berlin, 25 avril 1887.*

(*Reçu :* Cabinet, 28 avril; Dir. pol., 30 avril.)

Pendant que la diplomatie officielle des Puissances intéressées paraissait s'appliquer à atténuer, dans ses conversations, la portée des arrangements intervenus entre l'Allemagne, l'Autriche et l'Italie, les journaux prussiens ont triomphé si bruyamment du succès de ces négociations que cette contradiction méritait d'être remarquée.

Depuis lors, on a pu croire un instant que la crise ministérielle romaine mettrait en question une partie au moins des résultats ainsi célébrés [1]. Il y a un mois environ, j'avais à signaler l'ardeur avec laquelle les organes honorés de la confiance de la chancellerie impériale attaquaient la personnalité de M. Crispi, stigmatisé de l'épithète de «républicain à peine inconscient».

Il semblait qu'un ministère comprenant parmi ses membres ce révolutionnaire, suspect d'amitié pour la France, provoquerait l'aversion et la défiance de l'Allemagne. C'était le loup dans la bergerie de la Triple Alliance. Puis tout ce bruit s'est calmé. L'élimination du général de Robilant a provoqué des manifestations polies de regret, mais point de protestations. On a pris son parti de perdre le négociateur des récents accords, puisque l'on gardait M. Depretis;

[1] Allusion à la crise ministérielle consécutive à la malheureuse affaire de Dogali qui avait soulevé l'indignation contre le général de Robilant et mis en péril le Cabinet Depretis. Voir ci-dessus le rapport de M. de Moüy en date du 8 février reproduit sous le numéro 20.

en somme, M. Crispi n'était pas si dangereux; comme on l'a montré, il s'accommodait sincèrement des accords passés avant son retour aux affaires; il était autoritaire et l'avait marqué lors du concile pour l'élection de Léon XIII; ainsi tout restait pour le mieux sur les bords du Tibre. Ce que n'ont pas dit les feuilles officieuses, c'est au prix de quelles assurances données à leurs inspirateurs elles se sont ainsi adoucies. On a senti toutefois la nécessité d'expliquer cette évolution de langage et la *Post* s'en est chargée le 17 avril (annexe n° 1). Il y avait, paraît-il, un M. Crispi encore imbu de vieilles erreurs, et qui, le 13 mars, proposait un vote de méfiance contre le ministère Depretis pour amener au pouvoir la gauche pure, qui eût gouverné avec le concours des radicaux irrédentistes, au profit du triomphe de la démocratie italienne unie à la démocratie française. Mais à la surprise de tous et à la grande joie de la *Post,* M. Crispi a abandonné la « pentarchie », il s'est converti à l'amitié allemande exprimée par la Triple Alliance et, dans ces conditions il devient un auxiliaire puissant joyeusement accueilli. Il lui manquait encore, pour le consacrer en sa nouvelle qualité d'ami, les attaques des journaux français. La presse berlinoise fait remarquer avec satisfaction que ce dernier témoignage lui est aujourd'hui acquis.

Les choses vont peut-être moins bien du côté de la Russie.

Il serait difficile de dégager une impression un peu nette de la lecture des journaux prussiens en ce qui touche l'état actuel des relations entre l'Allemagne et son voisin du Nord.

Dans ces derniers temps, alors qu'ils discouraient, avec une satisfaction parfois prolixe, sur l'alliance romaine le silence qu'ils observaient, par contre, au sujet de l'ancien accord des trois Empereurs a dû sembler suspect. Il le serait surtout si, d'après une croyance généralement admise, les arrangements autrefois arrêtés entre les trois Empires devaient toucher au moment fixé pour leur renouvellement.

Il n'a évidemment pas convenu à la chancellerie impériale de faire donner à ce sujet, par sa presse dévouée, les explications que le public attendait. Sans doute, la *Gazette de Cologne,* du 15 avril, accuse nos journaux d'admettre avec une légèreté calculée les renseignements qui présentaient comme périmée et non renouée l'entente des trois Empereurs. Mais la feuille rhénane était cette fois assez réservée dans ses affirmations pour appeler quelque doute. Elle parle d'habitude plus haut quand elle se croit sûre d'avoir raison et sa sincérité pouvait paraître plus suspecte encore en se reportant aux avances que, trois jours auparavant, elle adressait au public russe. Elle s'était ingéniée à montrer qu'en échange de l'amitié du Tsar, la France offrirait bien au Cabinet de Saint-Pétersbourg la domination ou la possession des territoires de la Turquie d'Europe, mais à l'exclusion de Constantinople, et elle reprenait que l'alliance allemande pouvait assurer *autant et plus* au Tsar. Généralement,

à Berlin, on se montre moins généreux de promesses à l'égard de ceux que l'on n'a plus à gagner et, si les promesses de la *Gazette de Cologne* ont été cette fois, comme souvent, sujettes à caution, elles ont eu du moins la signification d'une avance qu'il convenait de retenir.

Les doutes qui se sont fait jour en Allemagne sur l'avenir de l'amitié russe ont percé d'autre part dans l'intérêt avec lequel a été suivie ici la lutte d'influence ouverte auprès du Tsar entre M. Katkoff et M. de Giers. C'est, on le sait, une tendance habituelle au prince Chancelier de personnaliser ses sentiments politiques. M. de Beust, M. Gladstone, le prince Gortchakoff, M. Katkoff, et, dans un autre sens, le comte Kalnoky, M. Disraeli, M. de Giers lui ont servi à incarner les systèmes qu'il estimait devoir ou combattre ou soutenir à l'extérieur. C'est ainsi que, dans ces derniers temps, la grand-croix de l'ordre de Saint-Vladimir accompagnée d'un rescrit impérial adressé à M. de Giers a pu paraître attendue avec autant d'impatience par les officieux du puissant homme d'État allemand que par le destinataire même de ces témoignages de faveur. On les attend encore, et comme si l'on n'y comptait plus guère, on affecte d'y renoncer avec une résignation d'assez mauvais aloi.

C'est aussi, au fond, de la résignation qui se fait jour à ce sujet dans le plus intime des officieux, la *Gazette de l'Allemagne du Nord*. Sans doute, elle raille nos journaux, et, entre autres, le *Journal des Débats*, de se flatter que la politique du Tsar puisse se modifier au détriment de l'Empire d'Allemagne et au profit des visées de la France. Mais la *Norddeutsche Zeitung* se sent pourtant réduite à se faire modeste dans ses affirmations. «La politique russe, dit-elle, est pacifique, peut-être indifférente vis-à-vis de l'Allemagne mais nullement hostile». (Annexe n° 2.) Ce n'est pas d'indifférence que l'on parlait au retour de Skierniewice, et le mot marque, en somme, le chemin parcouru.

Serait-ce décidément de Pétersbourg que devraient venir ces désillusions dont je disais un mot dans ma dernière revue de la presse?

Des précédents passés à l'état d'habitude semblaient de nature à nous faire prévoir en pareil cas quelque campagne de presse dirigée contre nous avec ou sans prétexte plausible. Mais on a si violemment exploité ce procédé à notre égard, au début de cette année, qu'il peut paraître usé. La *Gazette de Cologne* elle-même, qui jouait toujours un rôle dominant dans ces démonstrations, le reconnaissait dernièrement, avouant que ces menaces périodiques avaient perdu de leur action sur le public français.

Il est à désirer que l'on ne cherche pas à substituer des procédés plus directement offensifs à celui qu'il serait probablement nécessaire de laisser reposer pendant quelque temps pour lui rendre son efficacité.

Le développement de l'incident Schnaebelé[1] nous montrera peut-être si

[1] Voir au sujet de cet incident dans le tome VI, 1re série, la série des pièces qui s'y rapportent (du 21 au 29 avril).

cette difficulté nouvelle n'a pas quelque analogie avec les salves à poudre de la presse officieuse et si, avec la même origine et le même but, elle n'est pas calculée pour nous les faire regretter, en même temps qu'elle devra agir pour intimider les populations d'Alsace-Lorraine.

J'aurai à traiter séparément les communications de la presse se rapportant à l'arrestation de notre compatriote et je m'abstiendrai, en conséquence, de les relever ici.

Je n'aurais pas davantage parlé, si les journaux allemands n'en avaient autant discouru, des récits dont l'origine est, ici du moins, restée assez obscure et qui ont trait à l'éventualité d'une médiation du Pape destinée à réconcilier la France et l'Allemagne. La *Norddeutsche Allgemeine Zeitung* a cru utile de reproduire à ce sujet des explications officieuses précédemment adressées, de Berlin, à la *Correspondance politique* de Vienne. Cet article (annexe n° 3) fait ressortir qu'il n'y a lieu à médiation que lorsqu'il y a conflit *ouvert;* or, entre les deux pays, il n'y a pas de conflit ouvert à proprement parler. La France, dit le journal, désirerait la modification d'un état territorial reposant sur un traité subi par elle, l'Allemagne entend le maintenir; il n'y a pas là matière à concessions réciproques et on ne saurait deviner sur quoi pourrait porter une médiation pontificale. La communication officieuse l'affirme avec fermeté. L'Allemagne attendra soit d'une nouvelle guerre amenant un résultat inattaquable, soit de circonstances nouvelles en France, la fin de cette querelle latente; d'ici là, elle saura supporter les charges militaires qui résultent du désaccord moral entre les deux pays.

Nous savions déjà que la chancellerie impériale est prête à tous les sacrifices au profit de l'armée. Le budget supplémentaire de 1888, présenté ces jours derniers au Parlement, en a donné une preuve qui a dépassé l'attente générale, même à Berlin. Il faut avouer que les contribuables paient cher, dans toute l'Europe, les garanties pacifiques que leur promet, paraît-il, le système nouveau des alliances destiné à interdire la guerre aux ambitieux ou aux mécontents et qui a son centre à Berlin.

37.

M. Flourens, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Waddington, Ambassadeur de France à Londres.

T. n° 70. Confidentiel. *Paris, le 16 mai 1887, 10 h. 45, soir.*

J'ai reçu du comte de Montebello, en date du 14 mai, le télégramme suivant :

« D'après des indications que je viens de recevoir et dont je peux garantir l'exactitude, les Ministres ottomans, à la suite de leur entrevue d'avant-hier avec Sir D. Wolff, ont rédigé un projet de convention à soumettre au Sultan, et dont les bases sont essentiellement les suivantes :

« Ce projet comprendrait sept articles :

« 1° Confirmation de tous les traités et firmans.

« 2° Les territoires reconnus à l'Égypte sont ceux reconnus par les firmans.

« 3° Neutralisation du canal de Suez et liberté de passage en temps de guerre comme en temps de paix.

« 4° Évacuation dans le délai de trois ans; deux ans de plus pour le départ des officiers anglais qui ont des commandements dans l'armée égyptienne.

« 5° Les Puissances seront invitées à signer un acte par lequel elles donneront leur adhésion à tous les principes d'ordre international que vise cette convention et garantiront l'inviolabilité du territoire de l'Égypte, sauf le cas de désordre ou de crainte d'intervention étrangère. Dans ce cas, les troupes ottomanes ou encore [les] anglaises pourront intervenir.

« 6° Modification au régime des capitulations notamment en ce qui concerne les tribunaux et la presse. Modification du régime des quarantaines.

« 7° Formules d'usage relatives à l'échange des ratifications de la convention. »

Je vous transmets ce télégramme de M. de Montebello pour votre information personnelle; mais la nouvelle ayant été publiée par les journaux sera peut-être l'objet de conversations autour de vous, et il importe, pour régler le langage à tenir, que vous connaissiez notre sentiment.

Je n'ai, quant à présent, d'objections de fond que sur l'article 5 du projet, ou plutôt sur la fin de cet article. Il nous serait impossible d'admettre que, pour un avenir indéterminé et dans des conditions qui ne sont pas définies, l'Angleterre reçût de l'Europe un mandat spécial pour intervenir en Égypte

seule ou avec la Porte. Ce serait substituer une situation de droit à une situation de fait et s'éloigner sensiblement du droit de rentrer, pour un temps limité et dans des conditions à débattre, dont Lord Salisbury vous avait entretenu. Je vois de très grands inconvénients à consentir à ce droit de rentrer, tel que Lord Salisbury vous l'avait indiqué : à plus forte raison nous ne consentirions certainement pas au projet actuel s'il était, ce dont je doute d'ailleurs, agréé par le Sultan.

On me donne comme certain que, pour obtenir les concessions demandées à la Porte, l'Angleterre garantirait les emprunts ottomans gagés par le tribut égyptien : d'où économie pour le budget khédivial et 900.000 livres à remettre au Sultan. Je vous serai très obligé de m'envoyer sur cet objet les renseignements que vous pourrez recueillir.

Vous savez peut-être que Nubar Pacha, conseillé par M. Baring, n'a pas agréé le projet sur la corvée que M. Vincent nous avait soumis et auquel nous nous étions montrés favorables. Cela nous importe peu, puisque ce n'est pas nous qui demandions une modification au *statu quo* et qui y avions intérêt. Si le Gouvernement khédivial ne nous présente pas le projet, nous ne prendrons aucune initiative. S'il en présente un autre, nous ne l'accepterons probablement pas, car nous n'avons aucun désir de donner l'avantage à Nubar Pacha sur M. Vincent. Ne parlez de cette question que dans le cas où on vous en parlerait. Vous direz alors que vous n'êtes pas surpris de voir traiter les affaires dans un tout autre esprit au Caire d'une part, à Paris et à Londres de l'autre. Cet exemple prouve une fois de plus que les agents anglais en Égypte et que les personnes qui représentent le Gouvernement khédivial voient leur intérêt personnel à empêcher la conciliation. Rien n'est plus naturel de leur part : reste à savoir si le Gouvernement anglais se laissera diriger par ces influences. Dans ce cas, il faudrait désespérer de l'entente. Répétez, au surplus, que nous n'attachons aucune susceptibilité au rejet par Nubar du projet de M. Vincent, puisque nous n'avions consenti à l'arrangement que par condescendance.

38.

M. Bourée, Ministre de France à Bruxelles,

à M. Flourens, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 26. Confidentiel. *Bruxelles, 22 mai 1887.*

(*Reçu :* Cabinet, 26 mai; Dir. pol., 31 mai.)

Le représentant de la maison Cail, à Bruxelles ayant pris occasion des armements importants et des travaux de fortification projetés en Belgique pour

la défense de la vallée de la Meuse, a fait auprès du Ministre de la Guerre des démarches à l'effet d'obtenir que des commandes fussent adressées aux fabricants français et que le canon du colonel de Bange fût admis devant une commission militaire à des examens comparatifs destinés à établir qu'il pouvait avantageusement être opposé aux produits des usines allemandes.

Comme on devait s'y attendre, l'accueil fait par le général Pontus à M. de Macar n'a été rien moins qu'encourageant : depuis 1870, le Gouvernement belge s'est mis en rapport avec M. Krupp et toute son artillerie de campagne vient d'Essen. Il est tout naturel que, frappés par la supériorité à cette époque, de l'artillerie allemande sur la nôtre, les officiers belges aient donné la préférence à nos adversaires, quand il s'est agi de reconstituer leur matériel de guerre; les relations qui se sont établies ainsi se sont continuées jusqu'à ce jour, ce dont on ne saurait s'étonner non plus, et il était à prévoir que le général de division Nicaise, spécialement chargé de ce service, fût disposé, pour l'avenir comme pour le passé, à rester le client fidèle du grand industriel qu'il juge avoir bien servi son Gouvernement.

J'ai pensé cependant qu'en manœuvrant bien, il ne serait peut-être pas impossible de tirer parti des circonstances et d'arriver à faire en sorte qu'une part au moins nous fût dévolue dans les commandes qui vont être bientôt faites au dehors par l'administration de la guerre belge, pour se conformer au programme de défense nationale dont les grandes lignes ont été soumises il y a trois mois par le Gouvernement royal au Parlement. Je dirai en passant que cette question va sous peu être reprise à la Chambre des représentants et pour que Votre Excellence soit à même de suivre la discussion à laquelle elle donnera lieu, j'ai l'honneur de lui adresser sous ce pli un exemplaire du rapport de M. Bruyn, fait au nom de la « section centrale », et qui, après entente avec le Gouvernement, répond aux questions que plusieurs membres des autres sections avaient jugé utile de poser au Ministre de la Guerre.

Votre Excellence sait déjà que le plan projeté des défenses à élever dans la vallée de la Meuse est presque entièrement l'œuvre du général Brialmont. Ayant eu, ces derniers jours, l'occasion de me rencontrer avec lui à un dîner, chez notre Attaché militaire, j'ai tout naturellement été amené à m'entretenir avec lui des graves éventualités qui sont devenues l'objet des préoccupations de l'Europe entière et auxquelles pourrait donner lieu un nouveau conflit entre la France et l'Allemagne.

Comme je revenais, à ce propos, sur les assurances que j'avais, avec votre approbation, déjà données au prince de Chimay, en insistant sur notre ferme résolution de rester impassibles devant les provocations dont nous pourrions être l'objet, de ne sortir sous aucun prétexte de nos lignes et d'y attendre, avec une légitime confiance dans nos forces reconstituées, les attaques de nos adversaires si elles venaient à se produire, le général approuva grandement

cette manière de faire ; « Si vous y restez fidèles, me dit-il, vous pouvez vous rendre invincibles ». Nous avons alors parlé des armements qui se font ici, et comme je disais que, pour notre compte, nous ne souhaitions rien tant que de voir son pays mis en état de résister aux agressions du dehors et de repousser l'envahisseur qui ne violerait la neutralité belge que pour venir assaillir nos propres frontières : « Vous avez parfaitement raison, reprit le général, et je suis heureux que vous vous rendiez compte du véritable état des choses, vous comprenez la question comme elle devrait être comprise par tout le monde en France : je suis bien convaincu que nous n'avons rien, absolument rien à craindre de votre côté ; mais tout m'autorise à croire que l'Allemagne dans son futur plan de campagne projette de diriger à travers la Belgique une attaque secondaire destinée à appuyer ses opérations de front sur la ligne de Nancy à Belfort. Il y a dès lors pour vous un intérêt immense à ce que nous parvenions à arrêter ou à retarder seulement, ne fût-ce que pendant quelques jours les trois ou quatre corps d'armée qui d'Aix-la-Chapelle et de Malmédy se porteraient sur Liége. Dans l'état actuel des choses, notre armée ne pourrait rien ; nous ne serions pas en état de résister vingt-quatre heures. Sur la rive droite de la Meuse les positions seraient intenables et, sur la rive gauche, nous serions presque immédiatement contraints de battre en retraite sur Anvers. Par contre, une fois que nous aurons construit les ouvrages que j'ai en tête, nous serons en état, même avec des forces très inférieures, de prolonger la défense pendant tout le temps nécessaire pour que l'on vînt à notre secours. Et alors la situation changerait du tout au tout ».

— « Mais, général, si vos ouvrages de défense sont ceux pour lesquels des crédits sont demandés, ils ne seront pas prêts de sitôt ! »

— « Avant *deux* ans, tout peut être achevé ».

— « Deux ans ! repris-je, mais c'est une éternité, si l'on tient compte des symptômes menaçants qui, à plusieurs reprises déjà, ont pu donner lieu à supposer qu'un conflit était imminent !... Dans le cas où il en serait ainsi, que croyez-vous que puisse tenter l'armée belge ? »

— « Elle se trouverait bien exposée, mais il faudrait qu'elle fît son devoir coûte que coûte et elle le ferait ».

— « Croyez-vous vraiment qu'elle se risquerait à entamer contre des troupes redoutables une lutte aussi inégale ? »

— « Sans nul doute. Après tout, quand les forces sont aussi disproportionnées, il n'y a nulle honte à être battu. Par contre, il y en a à fuir sans combat, à s'abandonner, à ne pas défendre une cause si intimement liée à celle de notre existence nationale elle-même. Ce peuple-ci est brave ; toute son histoire le démontre ; il saura se battre et il le fera, ne fût-ce que pour prouver sa vitalité et son droit de rester libre ».

— « Vous n'ignorez pas tout ce que l'on a dit et écrit là-dessus, général.

On assure que l'Allemagne rencontre beaucoup de sympathies en Belgique, et que, ces sympathies aidant, bien des gens conseilleraient au Roi et à son Gouvernement de ne pas tenir tête à l'orage, de plier et d'attendre les événements ».

— « C'est impossible et ce ne sera pas. S'il y a 200.000 Flamands tout au plus favorablement disposés pour l'Allemagne, il y a plus de cinq millions de Belges qui aimeraient mieux cent fois devenir Français qu'Allemands, si leur indépendance devait sombrer dans les cataclysmes que nous prévoyons. En présence d'une invasion allemande, la pression de l'opinion publique serait irrésistible et entraînerait le Roi et son Gouvernement dans la plus énergique résistance contre l'envahisseur. Le Roi jouerait sa couronne et peut-être sa vie s'il cherchait à remonter le courant. Agir autrement serait une véritable trahison envers la nation et moi, moi qui vous parle et qui serais probablement appelé à prendre en pareil cas le commandement en chef de l'armée, je n'hésiterais pas à briser mon épée plutôt que de renoncer à la lutte sans combat, ou de faciliter par des condescendances criminelles le passage des Allemands à travers notre territoire! »...

En parlant ainsi, le général s'exprimait avec l'animation la plus vive, soulignant ses paroles par des gestes d'une énergie toute militaire. On voyait qu'il était très plein de son sujet et j'aurais peine à croire qu'il n'eût pas été absolument sincère. Je reviendrai plus loin sur une particularité que j'ai notée et qui ajoute encore aux raisons que j'ai déjà pour admettre que mon interlocuteur m'a bien dit en cela le fond de sa pensée et qu'il n'a pas cherché à me donner le change sur ses véritables intentions. D'ailleurs, comme s'il avait senti lui-même le besoin de répondre à certaines idées contraires qu'avaient pu inspirer à Paris des rapports nous le représentant comme un ami peu sûr et dont il serait prudent de se méfier, il ajouta avec vivacité : « Je sais bien qu'en France, on m'a souvent représenté comme un ami des Allemands, disposé à leur tendre la main contre vous au besoin... Rien n'est plus injuste; que j'aie eu des relations suivies avec des officiers, des ingénieurs et des constructeurs allemands, je n'ai pas à m'en cacher ni à m'en défendre, mais n'ai-je pas des relations analogues, des plus cordiales et des plus constantes en France? Jaloux de doter mon pays de ce qui pouvait lui être le plus profitable pour sa défense, je l'ai recherché aussi bien en Allemagne que chez vous, sans parti pris, avec l'unique désir d'approcher le plus possible de la perfection et, pour cela, j'ai fait des emprunts aux uns et aux autres en combinant les progrès qui ont été faits dans les deux armées. C'est ainsi que j'ai établi un plan de tourelle cuirassée qui m'a paru concilier les avantages de celles de Grüson et de celles de Saint-Chamond et qui ne se confond avec aucun de ces deux types. Mais je rends hommage au talent de vos ingénieurs et à la supériorité de certains produits de vos usines et je compte bien m'adres-

ser à Commentry pour les grosses plaques de mes forts et pour quelques-uns de leurs organes particulièrement délicats pour lesquels notre industrie n'est pas suffisamment outillée.

« Le commandant Mongin a été beaucoup trop loin dans son système ; il supprime dans la défense des forts l'élément « soldat ». Il fait de ses coupoles cuirassées de véritables navires de combat échoués dans lesquels il accumule toutes sortes d'engins fort ingénieux, mais forcément fragiles, dont il livre le maniement à un petit nombre d'ingénieurs et de mécaniciens. C'est l'exagération jusqu'à l'absurde d'une idée qui, pour rester pratique, ne doit pas être outrée. Vous comprendrez bien que le fort tel que le conçoit le commandant Mongin pourra être attaqué de nuit ou par un temps de brouillard : l'assaillant qui n'aura à franchir aucun fossé couronné par l'infanterie qui l'eût fusillé arrivera alors jusque sur le dôme du fort et le pétardera à son aise. Et puis, quels sont les hommes qui dans un pareil engin résisteront à l'effet moral ou pour mieux dire à l'affolement qu'ils éprouveront quand ils seront submergés au milieu d'une troupe ennemie les entourant de toutes parts et pouvant attaquer leur réduit avec des moyens de destruction d'une puissance inouïe... Non, ce n'est pas soutenable ! La coupole doit constituer le noyau, le cœur de la défense et couvrir de ses feux l'espace dans lequel la troupe sera abritée dans des ouvrages souterrains. Or c'est là qu'est la grande inconnue du problème à résoudre : quelle épaisseur faut-il donner au béton au-dessus des casemates pour les protéger contre l'écrasement ? Les nouveaux projectiles explosifs produisent des effets qui n'ont pas encore été bien mesurés. Vos expériences de la Malmaison ont été faites sur des forts mal construits avec de mauvais matériaux et on n'a pas assez tenu compte de cette circonstance, ce qui a porté vos officiers à exagérer l'épaisseur nécessaire de la couche protectrice. En Allemagne, on a opéré sur de vieilles maçonneries plus solides parvenues à leur maximum de tassement et l'on est arrivé à des conclusions très différentes. Je n'en sais pas davantage pour le moment. Les Allemands, qui sont en ces matières infiniment méthodiques et soigneux, ne nous disent rien absolument de leurs observations et *il est difficile de ne pas être frappé de leur attitude à notre égard, depuis quelques mois, en tout ce qui a trait aux questions militaires. Leur réserve est absolue et leur presse organise autour de nous dans ce même ordre d'idées la conspiration du silence.* Vous chercheriez vainement dans leurs journaux une phrase exprimant une opinion quelconque sur notre nouveau plan de défense dont toute l'Europe a parlé. *Il est certain qu'un mot d'ordre a été donné et il implique sûrement une grande mauvaise humeur à notre endroit.* On ne peut pas voir à Berlin d'un bon œil l'accroissement de notre force défensive. Nous barricadons nos portes et ceux qui méditent de les enfoncer n'en éprouvent aucune satisfaction. C'est dans l'ordre. *Mais le symptôme que je relève mérite d'être retenu et médité par vous.*

« En tous cas, nous allons, nous, activer nos expériences et tâcher de fixer nos appréciations sur ce qu'il nous importe de savoir.

« Mais de votre côté, *vous ne devriez pas perdre une heure pour consolider votre première ligne de défense, qui ne pourra vous protéger qu'à la condition que vous bétonniez solidement vos casemates.* N'oubliez pas que les Allemands ont, à l'heure actuelle, 400.000 gros obus préparés selon les dernières formules et qui, vraisemblablement, valent votre mélinite. Et cependant ils travaillent, eux, avec une activité dévorante pour mettre leurs ouvrages en état de résister à vos engins destructifs. Un de mes officiers était, il y a quelques jours, à Metz; il est monté sur la flèche de la cathédrale d'où sa vue s'étendait au loin sur le pays qui lui a fait l'effet d'une *gigantesque taupinière.* On remue la terre partout; ce sont les réduits dont une armée d'ouvriers s'emploie à surélever les revêtements pour les mettre à l'abri des nouvelles bombes.

« Hâtez-vous d'en faire autant de votre côté, si vous ne voulez pas avoir de douloureuses surprises; je m'étonne, à vous franchement parler, que votre administration de la guerre, à laquelle on dit que le général Boulanger a imprimé une si vive impulsion, ne se préoccupe pas davantage de ce côté de la question qui peut être gros pour vous d'imprévu et de dangers. »

Je répétai que ces retards s'expliquaient peut-être par la préoccupation de parer pour le moment à des éventualités plus prochaines et qui ne s'accommoderaient pas de préparatifs à si longue portée.

« Il est bien certain, répondit le général, que les Allemands font ce qu'il faut pour être prêts à tout instant de façon à entrer subitement en campagne au premier signal : leurs préparatifs sont immenses ; *on peut considérer comme faites leurs concentrations de guerre dans l'Ouest.* Pour entretenir ces masses considérables de troupes ils font venir de partout des quantités de vivres énormes. »

Ici le général me donna sur les arrivages de viandes et de conserves de toutes sortes des informations de tout point identiques à celles que j'ai déjà fait tenir au Département, ce qui m'eût au besoin fourni la preuve de sa sincérité ; car ces détails ne sont nullement connus dans le public et mon interlocuteur était fondé à croire qu'ils nous rendrait service en nous avertissant de ces faits.

« Vous pouvez donc être assaillis brusquement à toute minute, continua le général; mais en manœuvrant sagement comme vous l'avez déjà fait, je crois que vous pouvez gagner du temps, car je suis persuadé que, malgré tout, les Allemands y regarderont à deux fois avant de se risquer à faire irruption sur votre territoire. Ils savent ce qui les y attend. Ce serait pour eux terriblement dur. Si vous parvenez à temporiser encore, si vous complétez les consolidations de vos forts et nous laissez finir les nôtres, *il deviendra absolument impossible qu'on vous entame.* Cependant, encore une fois ne perdez pas de vue l'urgente et impérieuse nécessité de renforcer vos fortifications de l'Est. »

Je remerciai le général de ses avis et de ses conseils inspirés par des senti-

ments sympathiques à la France dont je ne pouvais manquer de me montrer fort touché et l'assurai que je m'empresserai de les transmettre à mon Gouvernement. Je lui demandai ensuite la permission de revenir sur la question qui avait fait le point de départ de notre conversation, celle des ouvrages à élever dans la vallée de la Meuse.

« Si je vous ai bien compris, lui dis-je, mon général, ce que vous paraissez redouter le plus, ce contre quoi vous jugez particulièrement urgent de prémunir la Belgique, c'est une agression de l'Allemagne qui viendrait à se produire dans les environs de Liége. En prévision d'un pareil événement, n'estimez-vous pas qu'il y aurait une véritable inconséquence à établir de ce côté des batteries de canons Krupp que les Allemands, après avoir surmonté votre résistance, trouveraient ainsi tout portés sur le territoire belge où elles se confondraient avec leur matériel et ajouteraient des facilités nouvelles à celles dont ils disposeraient déjà pour dominer le pays? Ce danger n'existerait pas si vous armiez vos ouvrages avec des pièces de position françaises dont je n'ai pas à vous apprendre la remarquable puissance. Il est admis effectivement aujourd'hui que notre matériel est au moins égal à celui des Allemands. Comment s'expliquerait-on d'avance la préférence que vous accorderiez, pour de semblables fournitures de guerre, à nos adversaires dans lesquels vous êtes, d'après ce que vous venez de me dire, si près de voir des ennemis vous-mêmes? Cette réflexion se ferait infailliblement en France, si, pour vos canons de position comme pour votre artillerie de campagne, vous vous mettiez à la discrétion de l'Allemagne. L'impression qui en résulterait serait profonde et l'opinion publique verrait, quoi qu'on pût dire, dans un pareil fait la preuve que tout ce qui s'est colporté et imprimé au sujet des sympathies prédominantes du Gouvernement belge pour l'Allemagne est pleinement justifié. Vous voyez d'ici les défiances qui s'ensuivraient et qui tourneraient au détriment du système défensif même dont vous poursuivez la réalisation! Car enfin, général, en retardant, le cas échéant, l'invasion de l'armée allemande devenue aujourd'hui votre principale préoccupation, vous venez de me dire que vous faisiez entrer en ligne de compte la possibilité et l'espoir que nous viendrions vous donner la main. Or, n'affaibliriez-vous pas beaucoup notre confiance dans la fermeté de vos projets de résistance, si l'on vous voyait aller chercher vos armes chez ceux-là mêmes que vous vous apprêteriez à combattre? Ne serait-il pas logique pour tout sauvegarder que vous missiez des canons français à Liége et des canons allemands à Namur? Et puis, vous venez de me démontrer vous-même que le sort des armes est incertain; admettons qu'il tourne contre nos adversaires. Le Belgique ne pourrait-elle pas être amenée dans ce cas à regretter amèrement un jour les préférences uniques qu'elle aurait eues pour l'Allemagne?... »

— « Vous avez parfaitement raison, me dit sans hésiter le général, et je m'associe

absolument à votre sentiment. Placés comme nous le sommes entre la France et l'Allemagne, il est inadmissible que nous demandions tout à l'une et rien à l'autre. Les considérations d'ordre politique tout comme celles d'ordre militaire nous interdisent de nous cantonner dans un point de vue exclusif. Malheureusement il y a des habitudes prises qui, à cet égard, susciteront des difficultés : mon beau-frère, le général Nicaise, le chef du service de l'artillerie, a fait son siège dans l'usine Krupp et il n'y a pas à l'en sortir. Il soutiendra par des raisons purement techniques une thèse que je tiens pour très contestable, mais à la défense de laquelle il est lié par la logique de ses souvenirs autant que par ses actes passés... Mais son opinion ne sera pas prépondérante, si l'on fait valoir les raisons d'ordre supérieur que vous venez de m'indiquer et qui me paraissent devoir beaucoup frapper nos Ministres. Je vous engage à en parler au prince de Chimay et à M. Beernaert, à ce dernier surtout; l'opinion du Président du Conseil aura un poids considérable, décisif je crois, dans la balance et je vous promets quant à moi mon concours quand le moment sera venu de me prononcer, car il me semblerait difficile qu'on ne me demandât pas mon avis, à moi aussi... » Personne assurément n'en saurait douter.

Je suis effrayé du nombre de pages qui se sont accumulées ainsi sous ma plume. Mais vu l'importance qui s'attachait au sujet de cet entretien autant qu'à la personne même du général Brialmont, devenu ici l'arbitre absolu de tout ce qui sera entrepris par la Belgique pour organiser sa défense, il m'a paru nécessaire de vous donner tous ces détails; d'abord, parce qu'ils sont instructifs quand on les rapproche surtout des déclarations si nettes et si catégoriques que j'ai recueillies de la bouche du prince de Chimay[1]; ensuite, ils sont de nature à vous faire mieux connaître un homme dont les dispositions à notre égard ont été très diversement appréciées. Je n'ai pas la prétention de vous donner ici la clef de ses penchants intimes; je l'ai vu, la semaine dernière, pour la première fois et je n'en sais que ce qu'il a bien voulu me montrer de lui-même. Toutefois mon impression, je dois le dire, a été absolument favorable et j'estime que, dans le courant d'idées où il se trouve en ce moment, nous avons tout intérêt à nous efforcer de mettre ses vues à profit, tant pour ménager à notre industrie les avantages appréciables dont je parlais au début de cette lettre, que pour faire tourner au profit de notre propre système de défense les travaux et les préparatifs militaires de la Belgique.

Pendant que nous causions ainsi, le général et moi, le directeur du personnel au ministère de la Guerre, fonctionnaire aussi estimé qu'estimable, nous écoutait et, l'entretien fini, il fit à notre Attaché militaire une réflexion que je ne crois pas inutile de rapporter ici : « Le général Brialmont, dit-il, est d'origine française et, en dehors de son pays, il n'aime rien tant que la France. La

(1) Voir à la date du 20 février le rapport de M. Bourée reproduit sous le numéro 25.

fatalité de sa carrière a voulu qu'il ait jusqu'à présent été toujours employé à prémunir et à armer la Belgique contre les entreprises que votre politique ne donnait que trop lieu de craindre, jusqu'à la fin de l'Empire. Mais aujourd'hui la situation a changé complètement. C'est du côté de l'Allemagne qu'est le danger à présent, et, en s'occupant de le conjurer, le patriotisme du général se trouve cette fois d'accord avec ses sentiments les plus chers. Aussi, vous pouvez compter qu'il s'y emploiera avec un redoublement d'énergie.»

Pour ne pas donner à ce rapport déjà si étendu des proportions excessives, j'aurai l'honneur de vous rendre compte dans une prochaine lettre des démarches que j'ai faites auprès de M. le Ministre des Affaires étrangères et du Président du Conseil dans le sens qui m'avait été indiqué par M. le général Brialmont. Je ne crois pas avoir à regretter de m'être en cette circonstance inspiré des conseils qu'il m'a donnés.

39.

M. Flourens, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Waddington, Ambassadeur de France à Londres.

T. n° 73. Confidentiel. *Paris, 24 mai 1887, 12 h. 15, soir.*

M. de Montebello me télégraphie qu'il a fait savoir au Sultan que nous ne saurions accepter l'article 5 du projet d'arrangement relatif à l'Égypte, article dont je vous ai entretenu dans mon télégramme du 16 mai, n° 70 (1). Il ajoute que M. de Nélidoff a fait une démarche analogue, sans que nous nous fussions d'ailleurs concertés avec le Gouvernement russe.

Je vous serai reconnaissant de me télégraphier si vous avez eu l'occasion d'entendre parler de cette affaire et d'exprimer l'opinion du Gouvernement de la République.

40.

M. Flourens, Ministre des Affaires étrangères,

aux Ambassadeurs de France à Londres, Berlin, Rome, Vienne.

T. n°s 77, 75, 34, 16. *Paris, 30 mai 1887, 1 h., soir.*

Le comte de Montebello m'a envoyé, d'après une conversation qu'il a eue avec le Grand Vizir et le Ministre des Affaires étrangères, un texte qu'il a

(1) Ci-dessus reproduit sous le numéro 37.

lieu de croire à peu près exact du projet d'arrangement anglo-turc, relatif aux affaires d'Égypte [1].

Sans entrer dans la discussion de cet arrangement, dont les termes n'ont pas encore pour moi une précision suffisante, mais dont il est déjà permis d'apprécier le sens général et la portée, j'ai chargé le comte de Montebello de notifier au Gouvernement ottoman que le Gouvernement de la République ne saurait en aucun cas adhérer à ce projet, tel qu'il lui est actuellement connu.

Il y aurait utilité à ce que vous appeliez le Ministre des Affaires étrangères à vous faire connaître son impression sur ce projet et à ce que vous ne lui laissiez pas ignorer notre manière de voir.

41.

Note pour le Ministre.

Confidentiel. *31 mai 1887*

Dans une conversation qu'Essad Pacha a eue, ces jours derniers, avec l'Ambassadeur d'Angleterre à Paris, Lord Lyons aurait reconnu que l'influence de l'Allemagne n'avait pas été étrangère à la conclusion de la convention anglo-turque relative à l'Égypte et signée récemment à Constantinople.

Sur l'observation d'Essad Pacha que l'Allemagne n'aurait pas rendu à l'Angleterre un si grand service, sans s'être préalablement entendue avec elle, Lord Lyons a ajouté qu'un accord avait en effet été conclu, *il y a trois semaines*, entre les Cabinets de Londres et de Berlin [2].

Ces indications ont été confidentiellement données par Essad Pacha à M. Jarozinski, secrétaire de l'ambassade de France à Constantinople, en ce moment en congé, qui s'est empressé de les rapporter à M. de Corcelle.

(1) Voir dans le tome VI, 1re série, le télégramme de Constantinople reproduit sous le numéro 534.

(2) Au sujet du concours apporté par l'Allemagne à l'Angleterre pour le règlement des affaires d'Égypte et des concessions faites en retour par l'Angleterre à l'Allemagne, voir *Grosse Politik*, vol. IV, pièces nos 808, 815, 816.

42.

Le Commandant Lebon, Attaché militaire de France à Bruxelles, au Général Ferron, Ministre de la Guerre.

D. n° 90. Confidentiel.

Bruxelles, 9 juin 1887.
(*Reçu :* État-major, 15 juin.)

Ainsi que le faisaient prévoir mes derniers rapports, la discussion sur les crédits extraordinaires demandés par le Gouvernement belge pour les fortifications de la Meuse a commencé, la semaine dernière, devant la Chambre des Représentants; et, à mesure que la discussion s'avance, il devient plus probable que le projet du Gouvernement sera voté avec une forte majorité.

En effet, quoique tous les orateurs aient déclaré, à tour de rôle, que l'esprit de parti devait rester étranger à cette question qui intéresse au plus haut degré la défense nationale et l'existence même de la Belgique, la discussion a dégénéré peu à peu en une lutte entre le parti gouvernemental actuel, ayant à sa tête M. Beernaert, et le parti libéral dont le chef est M. Frère-Orban. Dès lors, à l'heure du vote, le Gouvernement retrouvera la majorité considérable dont il dispose à droite et dont il faut déduire seulement « le banc d'Anvers » qui, par principe, vote toujours contre les dépenses militaires, même contre le budget annuel du ministère de la Guerre.

La discussion a déjà occupé sept séances; on espère qu'elle pourra se terminer dans la séance de demain. J'envoie ci-joint les compte rendus *in extenso* des six premières séances qui ont paru jusqu'à présent.

La discussion se traîne dans des longueurs sans fin, dans des citations innombrables d'anciens discours ou de brochures, que les deux partis en présence s'opposent mutuellement, pour mettre leur adversaire en contradiction avec ses déclarations antérieures et pour prouver, les uns qu'ils n'ont jamais varié sur la nécessité de fortifier la Meuse, les autres qu'ils ont toujours condamné ces fortifications.

Sans vouloir résumer, dès aujourd'hui, cette discussion qui n'est pas terminée, je tiens à signaler sans retard un fait qui ne serait pas sans importance si sa réalité était bien constatée, et dont l'existence probable m'a été révélée par une conversation que j'ai eue ces jours derniers : je veux parler d'un engagement que l'Angleterre aurait pris, dans ces derniers mois, ou au moins d'une promesse qu'elle aurait faite, d'apporter à la Belgique le concours d'une certaine force militaire, en cas de violation de sa neutralité.

Pour expliquer le propos qui m'a été tenu à ce sujet, sans en augmenter ni diminuer la portée, il est nécessaire de dire quelques mots sur un point de la discussion des Chambres, qui a été l'origine de cette conversation.

Ce point, qu'il eût été le plus intéressant de voir discuter à fond, le seul, dirais-je volontiers, sur lequel l'opposition aurait dû acculer le Gouvernement, est celui de l'insuffisance des effectifs dont l'armée belge disposera pour occuper efficacement à la fois Anvers et la ligne de la Meuse, et garder en même temps une armée d'opération qui doit comprendre au moins deux corps d'armée. Je reconnais que les différents orateurs de l'opposition, tout en noyant cet argument dans beaucoup d'autres moins bons, n'ont pas négligé cependant de s'en servir; mais, à leur affirmation que 12.000 hommes seraient insuffisants pour occuper Liége et Namur, le Gouvernement s'est contenté de répondre par une affirmation contraire et l'opposition n'a pas mis le Gouvernement au *pied du mur*, pour l'obliger à faire la démonstration que ces 12.000 hommes suffiraient.

Or, tous les généraux, tous les officiers, avec qui j'ai causé de la question, reconnaissent, ainsi que j'en ai rendu compte à différentes reprises, *que les effectifs actuels seront notoirement insuffisants*. C'est aussi ma conviction — conviction corroborée par la reconnaissance que j'ai faite dernièrement de la position de Liége et dont j'ai parlé dans un précédent courrier.

J'ai donc été étonné d'entendre, avant-hier, le Ministre de la Guerre apporter à la Chambre des affirmations absolues sur la *suffisance* des effectifs actuels, et non pas seulement, comme on le supposait, des affirmations plus ou moins vagues qui n'eussent pas engagé l'avenir et n'eussent été qu'une affaire de tactique parlementaire, pour entraîner les hésitants de la majorité, pour faire taire les scrupules des députés qui ont promis à leurs électeurs de s'opposer à toute aggravation des charges militaires. Au lieu de cela, le Gouvernement s'est prononcé d'une manière très absolue qui lui rendra difficile, sinon impossible, de demander d'ici à longtemps une augmentation d'effectif.

Comme je manifestais mon étonnement, dans une conversation intime, que le Gouvernement se fût engagé, aussi à fond, sur cette question des effectifs, mon interlocuteur — de la véracité duquel j'ai tout lieu d'être sûr — m'a répondu que, dans une conversation privée qu'il avait eue avec un des personnages belges le mieux à même de connaître les affaires extérieures de la Belgique, celui-ci lui avait affirmé que l'Angleterre, malgré tout ce qui a été écrit dans ces derniers temps, s'était engagée en cas de violation de la Belgique, *à envoyer 30.000 hommes à Anvers*.

J'avais bien supposé, dans le courant de cet hiver, d'après certains indices, qu'il devait y avoir eu des paroles rassurantes données par l'Angleterre, à côté des articles de la presse anglaise et des études de Sir Charles Dilke déclarant que la Belgique ne devait plus compter que sur elle-même; mais, je n'avais pas eu, jusqu'à présent, à cet égard, d'indications présentant un caractère de sérieuse probabilité.

L'Angleterre aurait donc déclaré que si, à la vérité, elle ne pouvait plus,

comme autrefois, garantir un secours puissant et d'une efficacité absolue à la Belgique, elle était toujours disposée à l'aider et que, si elle ne pouvait plus promettre une armée, de 60.000 hommes par exemple, elle viendrait du moins à l'aide de la Belgique, en envoyant un corps de 30.000 hommes occuper Anvers.

On comprend que, s'il en est ainsi, le Gouvernement belge se montre aussi rassuré qu'il le dit, sur la possibilité d'occuper la ligne de la Meuse avec des forces suffisantes; car les 130.000 hommes qu'il affirme avoir, deviendraient, dans cette hypothèse, tout entiers disponibles pour les places de la Meuse et l'armée de campagne.

La conversation que je viens de rapporter me paraît éclairer d'un jour particulier et donner une valeur spéciale à une interruption qu'a prononcée hier le Ministre des Affaires étrangères, prince de Chimay. Pendant un discours de M. Nothomb, où l'orateur développait cette thèse qu'il n'y a plus aucun fonds à faire sur l'amitié de l'Angleterre, au point de vue des secours matériels à en attendre, le prince de Chimay a interrompu pour dire :

« *Ce qui est vrai, c'est que l'Angleterre a toujours su faire ce qu'il fallait, chaque fois qu'elle l'a voulu.* »

Le public et la presse n'ont généralement considéré cette interruption du Ministre des Affaires étrangères que comme un témoignage de politesse et de courtoisie à l'égard de l'Angleterre, destiné à détruire le mauvais effet des paroles de M. Nothomb. J'incline à croire, par ce que j'ai dit tout à l'heure, que ces paroles ont plus de portée qu'on ne leur en attribue; mais le Gouvernement belge considère que sa situation de neutre ne lui permet pas de dire clairement que des pourparlers ont eu lieu avec l'Angleterre et que celle-ci s'est engagée à agir, le cas échéant.

Je ferai remarquer, en terminant, que si cet engagement a été pris, cet hiver, par l'Angleterre, on s'explique alors complètement ce qui, sans cela, ne s'explique qu'imparfaitement par les seuls bruits de guerre répandus en Europe, je veux dire la décision et la rapidité avec lesquelles le Gouvernement belge, au mois de février dernier, s'est lancé dans la question des fortifications de la Meuse, alors que quelques semaines auparavant le Président du Conseil déclarait simplement que la question méritait d'être étudiée.

P. S. 10 juin, 7 h. 1/2 soir.

La discussion à la Chambre n'a pu, comme on l'espérait, être terminée aujourd'hui, et sera continuée mardi prochain.

43.

Le Commandant Lebon, Attaché militaire de France à Bruxelles, au Général Ferron, Ministre de la Guerre.

D. n° 91. Confidentiel. *Bruxelles, 15 juin 1887.*

(*Reçu :* État-major, 22 juin.)

Pour faire suite à mon rapport n° 90 du 9 du courant[1], j'ai l'honneur de vous rendre compte, sans attendre l'envoi de la prochaine valise, que les crédits demandés par le Gouvernement belge, pour les fortifications de la Meuse, ont été votés hier, à la Chambre, avec une forte majorité (41 voix contre, 81 pour). Pendant les deux dernières séances, la discussion a continué à se traîner dans les longueurs et les récriminations.

Toute la droite, sauf le « banc d'Anvers » et quelques isolés, a voté avec le Gouvernement, comme c'était prévu ; toute la gauche sauf quelques exceptions, a suivi M. Frère-Orban.

Il reste à attendre le vote du Sénat, mais tout le monde considère qu'il est assuré d'avance aux projets du Gouvernement.

Dès que les crédits seront définitivement votés, ce qui aura lieu probablement à la fin de la semaine prochaine, le génie belge se mettra immédiatement à l'œuvre, et la construction des nouvelles fortifications sera poussée avec la plus grande activité.

Conversation avec le général Brialmont.

Mais le général Brialmont craint bien, d'après ce qu'il me disait tout à l'heure, que la Belgique n'ait trop tardé à compléter son système de défense ; il ne doute pas que la guerre n'éclate avant que les forts de la Meuse ne soient terminés.

D'après des rapports qu'il a reçus d'Allemagne, encore ces jours derniers, on parle ouvertement, prétend-il, dans les garnisons frontières d'Aix-la-Chapelle, Cologne, Coblence, de la nécessité de faire la guerre à la France le plus prochainement possible ; et il croit que si la guerre n'a pas lieu d'ici à la fin de l'année, ce sera très probablement pour le printemps prochain.

L'opinion se serait accréditée dans les corps d'officiers allemands que l'armée allemande dispose actuellement de moyens suffisants pour réduire en quarante-huit heures nos forts de l'Est — que dès lors, il ne faut pas nous laisser le temps de les remettre en état —, que les armées allemandes n'ont qu'à marcher droit sur notre frontière de l'Est pour en briser les obstacles, sans

(1) Ci-dessus reproduit sous le numéro 42.

avoir besoin d'emprunter le territoire belge, etc. Des propos de ce genre seraient tenus journellement et ouvertement, suivant le général, dans les garnisons allemandes, par les officiers de *tous grades*.

« *Vous n'avez pas une heure à perdre*, conclut le général, pour renforcer vos forts de l'Est. Il est certain qu'on peut résister aux nouveaux projectiles, la question est de savoir s'il faut 2 m. 50 ou 3 mètres de béton... Eh bien, mettez 3 mètres de béton sur les voûtes importantes (magasins à poudre, etc.)! 2 m. 50 sur les autres. Il sera toujours possible de les renforcer plus tard, si l'on reconnaît, par les expériences, que 2 m. 50 sont insuffisants. »

Il fait construire en ce moment, à Brasschaet, des voûtes tout en béton, ayant 2 m. 50 à la clef, sur lesquelles on fera prochainement des expériences.

En ce qui concerne les coupoles à adopter pour les nouveaux ouvrages, il attend des propositions de *Commentry et Châtillon;* de *Saint-Chamond* (mais il trouve le système proposé par le commandant Mongin trop compliqué); des *Forges et Chantiers de la Méditerranée :* ce dernier établissement s'entendrait avec l'usine de Seraing pour exécuter les commandes en commun, ce qui donnerait satisfaction, dans une certaine mesure, aux réclamations de beaucoup de députés en faveur de l'industrie belge.

Torpilles Whitehead.

D'après un renseignement fourni par notre Consul général à Anvers, un officier du génie belge est parti, ces jours-ci, pour *Fiume*, avec la mission d'acquérir six nouvelles torpilles Whitehead pour la défense du Bas-Escaut.

Discours du Roi à l'artillerie de la Garde civique.

J'envoie ci-joint le texte d'un discours prononcé par le Roi, dimanche dernier, à l'occasion de la remise d'un drapeau à la division de l'artillerie de la Garde civique.

Ce discours, dans lequel le Roi insiste sur la nécessité d'avoir une *organisation* militaire et un *armement* conformes aux exigences de l'époque, malgré les sacrifices qu'il en peut coûter, a produit beaucoup d'effet dans le pays. La presse des deux partis le commente vivement; on y voit, en général, un nouvel effort du Roi pour faire prévaloir, dans l'opinion et aux Chambres, le principe du service personnel, au moment où le projet de loi militaire du comte d'Oultremont va venir en discussion.

Viandes de conserve à destination de l'Allemagne.

Les arrivages de viandes de conserve, à destination de l'Allemagne, continuent dans le port d'Anvers. D'après les renseignements fournis par notre Consul général à Anvers, il en est arrivé, dans la première semaine de juin, 2.143 caisses (dont 618 venant de New-York et 1.525 de Londres). Dans la

dernière semaine, il en est arrivé environ 1.200. Leur débarquement et leur réexpédition sont toujours entourés de précautions minutieuses, pour ne pas éveiller l'attention. Elles sont déclarées en *consommation* et non pas en *transit*. Les derniers arrivages ont été expédiés sur *Strasbourg*.

Dans les derniers temps, la moyenne a été de 1.500 à 2.000 caisses par semaine.

En résumé, depuis le 1er janvier, c'est-à-dire en cinq mois, il est arrivé environ 45.000 caisses (2.250.000 kilogrammes) à destination de l'Alsace-Lorraine.

Notre Consul général fait encore remarquer qu'il y a lieu de supposer que des quantités, au moins égales, doivent entrer en Allemagne par les ports du Nord et de la Baltique.

44.

M. WADDINGTON, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,

À M. FLOURENS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 50. Très confidentiel. *Londres, 18 juin 1887.*

(*Reçu :* 11 h. soir.)

Je vous transmets le résumé de deux entretiens qu'un de mes secrétaires et moi, nous avons eus avec les Ambassadeurs de Turquie et de Russie. Rustem Pacha a d'abord cherché à écarter le reproche de duplicité adressé au Grand Vizir. « Lorsque le Grand Vizir, a-t-il dit, a déclaré vers le 16 mai à votre Ambassadeur à Constantinople qu'il n'était pas question dans la convention du retour éventuel des Anglais en Égypte, il disait vrai : c'est postérieurement, le 20 ou 21 mai, et sur mes instances pressantes, que la clause relative à la rentrée des Anglais en Égypte a été acceptée par le Sultan. J'ai fait cette démarche à la suite d'une conversation avec Lord Salisbury qui m'a déclaré que, si cette clause n'était pas insérée pour ménager l'amour-propre de l'Angleterre, il romprait toute négociation. Je sais que votre Ambassadeur et M. de Nélidoff font tous leurs efforts pour empêcher la ratification de la convention par le Sultan. Je ne crois pas qu'ils y réussissent. De mon côté, je cherche à obtenir une modification à la clause que vous combattez surtout, mais sans grand espoir d'un résultat favorable. Lord Salisbury objecte que, la Reine ayant signé la convention, elle ne peut plus être modifiée. Si la convention n'est pas ratifiée, je vous avertis que Lord Salisbury tient toute prête une déclaration solennelle par laquelle il annoncera à l'Europe que l'Angleterre a fait tous ses efforts pour amener un règlement de la question d'Égypte, mais qu'ayant échoué elle se considère comme

dégagée de tout engagement et reprend sa liberté d'action. J'ai tout lieu de croire que l'Allemagne, l'Autriche et l'Italie sont déjà au courant de la déclaration que Lord Salisbury se proposerait de faire si la convention n'est pas ratifiée. L'Angleterre pourrait ainsi maintenir le *statu quo* en Égypte indéfiniment. »

De son côté, M. de Staal a émis l'opinion suivante, comme son sentiment personnel : « Je crois que nous faisons fausse route en cherchant à empêcher la ratification de la convention. A mes yeux, le point important, c'est la limite de trois ans fixée à l'occupation anglaise. La clause relative à la rentrée des Anglais me paraît tout à fait secondaire, car je suis convaincu qu'aucun ministère anglais ne voudra prendre la responsabilité de recommencer l'occupation de l'Égypte, une fois que l'évacuation aurait eu lieu. »

Sur ma demande, si les instructions de M. de Nélidoff avaient été modifiées dans le sens qu'il venait d'indiquer, il s'est borné à affirmer de nouveau qu'il avait exprimé une opinion purement personnelle.

M. de Staal m'a aussi dit, au cours d'une autre conversation, ainsi que je vous l'ai déjà écrit : « La question d'Égypte est une grosse question pour vous; pour nous, c'est une carte dans notre jeu. »

Il résulte de toutes mes informations directes et indirectes que l'Allemagne, l'Autriche et l'Italie soutiennent l'Angleterre purement et simplement et accepteront la convention sans modification.

Je n'ai pas encore échangé une parole avec Lord Salisbury relativement à cette affaire et je me tiendrai sur la même réserve, tant que je n'aurai pas reçu de nouvelles instructions.

45.

M. Flourens, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Waddington, Ambassadeur de France à Londres.

T. n° 84. Confidentiel. *Paris, 20 juin 1887, 5 h. 30, soir.*

En réponse à votre télégramme n° 50 [1], je dois vous faire remarquer que je ne vous ai jamais recommandé de ne pas entretenir Lord Salisbury de l'impression produite sur nous par la convention anglo-turque et de notre résolution de ne pas y adhérer. Je vous rappelle à ce sujet mes télégrammes 73, 74 et 77 [2]. Je regardais, au contraire, comme très utile que personne ne pût se méprendre, ni dans le reste de l'Europe, ni en Angleterre, sur nos dispositions.

(1) Du 18 juin, ci-dessus reproduit sous le numéro 44.

(2) Les télégrammes 73 et 77 sont reproduits ci-dessus, n°s 39 et 40. Le télégramme 74 ne contient pas d'indication nouvelle.

Je reçois de Constantinople communication très confidentielle d'un télégramme de Rustem Pacha, dont le comte de Montebello a eu connaissance par une voie indirecte. Il est ainsi conçu :

« Le Premier Ministre m'a affirmé que l'Ambassadeur de France ne lui avait rien dit de la convention égyptienne. Il a ajouté que tous les efforts de la France à Constantinople ont pour objet d'inspirer des craintes ou des inquiétudes au Gouvernement ottoman, en vue d'empêcher la ratification, mais qu'il ne croyait pas que le Gouvernement français fût disposé à en faire un différend sérieux. »

Il serait très fâcheux de laisser s'accréditer une pareille impression. D'autre part, je ne voudrais pas qu'une communication formelle et directe de nos intentions n'ayant pas été faite plus tôt amenât aujourd'hui entre Lord Salisbury et vous une discussion qui pourrait provoquer votre interlocuteur à vous faire quelque déclaration du genre de celle que vous a produite Rustem Pacha. Je ne crois pas que l'Angleterre puisse déclarer à l'Europe qu'elle n'est plus liée par les engagements les plus solennels uniquement parce qu'elle ne se serait pas entendue avec la Porte sur la manière dont elle devrait exécuter ces engagements. Un pareil procédé serait inadmissible. Mais la principale préoccupation du Gouvernement anglais devant être en ce moment de faire fléchir, par tous les moyens, notre opposition au projet de convention, je craindrais que Lord Salisbury ne prononçât quelque parole imprudente qui pourrait le gêner plus tard.

J'attends donc de votre tact que vous trouviez une occasion de faire connaître à Lord Salisbury notre manière de voir, telle que je vous l'ai exposée dans mes télégrammes déjà cités, en évitant avec lui une controverse qui nous entraînerait peut-être plus loin que nous ne voulons aller, mais de manière à ce qu'on ne puisse pas arguer de notre silence auprès du Cabinet de Londres pour nous prêter des dispositions qui ne sont pas les nôtres. Il ne faut pas non plus que Lord Salisbury puisse dire plus tard que nous ne l'avons pas informé de nos intentions en temps opportun.

J'ai d'ailleurs fait connaître nos intentions à Lord Lyons et je dois dire que son langage n'a pas été de nature à faire croire que son Gouvernement attachât une importance extrême au projet de convention. Il m'a dit en effet, et je vous reproduis ce détail à titre confidentiel, que l'intérêt de la question était de savoir si Sir H. D. Wolff serait ou non nommé pair, suivant que le projet serait ou ne serait pas ratifié.

Je vous prie de me tenir au courant de tous les incidents qui pourraient m'éclairer sur les dispositions du Gouvernement anglais, et je n'ai pas besoin de vous dire que j'attacherais le plus grand prix à connaître votre opinion personnelle sur la situation.

46.

LE CAPITAINE MOULIN, DEUXIÈME ATTACHÉ MILITAIRE DE FRANCE À SAINT-PÉTERSBOURG,

AU GÉNÉRAL FERRON, MINISTRE DE LA GUERRE.

D. n° 190. *Saint-Pétersbourg, 23 juin 1887.*

(*Reçu :* État-major, 8 juillet.)

J'ai l'honneur de vous adresser ci-dessous un résumé général de la situation actuelle en Russie, au point de vue du rôle que cette Puissance pourrait jouer, dans le cas d'un conflit entre la France et l'Allemagne. Car un certain nombre d'incidents, qui ont eu lieu dans ces derniers temps, permettent d'établir des hypothèses à cet égard, avec un certain degré de probabilité.

Les délais pour renouveler la convention de Skierniewice [1] sont aujourd'hui expirés, et le Gouvernement russe reste dégagé de toute promesse de neutralité vis-à-vis de l'Allemagne, pour le cas où cette Puissance se trouverait en guerre avec la France.

L'Empereur, dont la volonté s'est manifestée à cette occasion d'une façon très indépendante, reste fermement résolu à maintenir sa liberté d'action complète, sans prendre d'engagement vis-à-vis d'aucune Puissance. La réserve, que la sagesse commande à M. Katkoff de s'imposer pour le moment dans ses rapports avec le Souverain, est due en partie à l'insuccès des tentatives entreprises par le patriote moscovite pour accentuer un rapprochement entre la Russie et la France. Alexandre III semble tenir à éviter soigneusement tout ce qui pourrait servir de prétexte à la susceptibilité jalouse de l'Allemagne, aussi bien que troubler les derniers jours de son vieux grand-oncle ; mais cela afin de pouvoir rester plus inflexible dans la ligne de conduite qu'il s'est tracée et qu'il considère comme la plus avantageuse. Il reste d'autre part insensible aux conseils de sa diplomatie, lorsqu'elle incline pour une attitude plus conciliante vis-à-vis de l'Allemagne. Il ne conviendrait pas de s'imaginer d'ailleurs que la retraite de M. de Giers, dont il a été réellement question, fût à désirer dans l'intérêt de la France. Les hommes d'État dont on a parlé éventuellement pour le remplacer sont, ou bien le comte Schouvaloff, Ambassadeur à Berlin, qui jouit d'une situation solide à la Cour d'Allemagne comme à celle de Russie, mais qui n'est certes pas un partisan de la France, ou bien le fameux comte Ignatieff, à la candidature duquel Katkoff avait commis la maladresse de se rallier, et qui est assurément le plus dangereux ami que nous puissions avoir

(1) Voir ci-dessus, à la date du 10 janvier, le rapport de M. de Laboulaye reproduit sous le numéro 11.

en Russie. Le premier, grâce à ses relations influentes aurait pu se soustraire plus facilement que M. de Giers à l'influence du parti moscovite; le second n'a qu'un rêve, c'est de nous lancer au plus vite contre l'Allemagne à nos risques et périls, pour reprendre grâce à cette diversion la haute main dans les Balkans.

L'Empereur n'a du reste aucun désir de confier à Ignatieff la direction de sa diplomatie. Il préfère sacrifier momentanément les intérêts russes en Bulgarie, à la condition de maintenir la paix, dont il est le plus réel et le plus déterminé champion en Europe.

La France ne peut compter sur ses bons offices qu'à la condition expresse d'être l'objet d'une injuste agression. Mais nous avons tout lieu d'espérer qu'alors Alexandre III interviendrait diplomatiquement en notre faveur, avec beaucoup d'énergie. Quant à tirer lui-même, dès le début, l'épée du fourreau, si ses efforts pacifiques ne réussissent point à conjurer l'orage, il ne s'y décidera que s'il lui faut renoncer à tout espoir de conserver encore, à la Russie du moins, les bienfaits de la paix. Le cours des événements pourrait d'ailleurs modifier ses intentions ultérieurement, car il paraît percevoir très nettement le danger que ferait courir aux intérêts russes une augmentation notable du prestige et de la puissance de l'Allemagne. Le contrepoids que la France leur oppose est la base de sa politique.

Mais l'idée la plus répandue ici, c'est que, dans le cas d'un conflit armé entre la France et l'Allemagne, une guerre ne tarderait pas à éclater entre la Russie et l'Autriche et l'on suppose même que cette dernière Puissance serait éventuellement appuyée par quelques satellites d'un ordre inférieur, au besoin même par des complications avec l'Angleterre.

Cette lutte, il faut bien le reconnaître, est celle qui tente le plus de monde en Russie, parce qu'elle semble promettre des succès plus faciles. L'armée russe, surtout dans les sphères dirigeantes, a une peur réelle de la guerre avec l'Allemagne, tandis qu'elle envisage sous les couleurs les plus séduisantes l'éventualité d'un conflit avec l'Autriche. Quand on parle avec les hauts personnages de l'armée russe d'une guerre contre l'Allemagne, on voit qu'ils n'en attendent rien de bon. Renouveler l'exemple de la campagne de 1812, ou faire durer la résistance deux ans, pour reprendre l'avantage pendant la seconde année paraît être le summum de leurs espérances. Ils citent comme un de leurs avantages, et cela avec beaucoup de raison, la tenace volonté de l'Empereur qui, disent-ils, une fois acculé à la guerre, ne se résignera jamais à signer une paix désavantageuse et montrera certes autant de résolution qu'Alexandre I^er^, dont le caractère était loin d'être aussi ferme. Tout en appréciant la valeur de cette argumentation, il faut bien reconnaître néanmoins que cette manière de raisonner prouve que l'aventure ne les tente pas. Le même esprit se retrouve du reste dans les sphères inférieures de l'armée, où la tendance à l'enthousiasme devrait être plus développée.

En un mot l'armée russe, à quelques honorables exceptions près (Dragomiroff et autres), préfère n'avoir à marcher que contre l'Autriche et laisser à d'autres le soin d'ébranler le colosse germanique.

Si ces idées ont cours parmi les militaires, il est bien naturel que les politiques prudents, comme M. de Giers, ne voient de salut que dans une bonne entente avec l'Allemagne. C'est exactement pour le même motif que les patriotes exaltés et les politiciens aventureux comme Ignatieff, Tchernaïeff (autrefois Skobeleff et Aksakoff) excitent nos idées de revanche, applaudissent à toutes les provocations venant de Paris à l'adresse de l'Allemagne, attisent le feu et cherchent à allumer prématurément l'incendie, afin de se débarrasser sur nous de l'ennemi qui leur fait peur et avoir, ne fût-ce qu'un moment, les mains libres dans les Balkans.

J'ai lieu de croire, par une conversation que j'ai eue le mois dernier avec M. Katkoff, dans le moment de sa plus haute faveur, que le patriote moscovite lui-même, quoique plus scrupuleux et plus honnête que les autres, n'a jamais supposé que, dans une convention à passer entre la France et la Russie, nous songerions à stipuler une diversion militaire contre l'Allemagne assez sérieuse pour occuper une fraction tant soit peu notable de son armée, un tiers par exemple.

C'est un effort que la Russie est pourtant militairement capable de réaliser aujourd'hui, sans difficulté trop grande et sans compromettre en rien la concentration de forces suffisantes contre l'Autriche.

En défalquant, en effet, de l'armée de Gourko le 14e corps et la division du Don qui sont dirigés contre le front autrichien, en supposant le 3e corps réservé pour l'armée du Grand-Duc Wladimir (au Nord), en passant sous silence les troupes de réserve, dont la mobilisation est plus lente et plus compliquée, ainsi que les troupes de garnison, il n'en reste pas moins à la disposition du commandant en chef de l'armée de Pologne, contre la frontière allemande et avant l'expiration de la troisième semaine postérieure à l'ordre de mobilisation 204 bataillons et 108 escadrons actifs avec leur artillerie, savoir :

	BATAILLONS.	ESCADRONS.
3e division de la Garde	16	
Et 3e brigade de cavalerie de la Garde.....		12
Circonscription de Vilna :		
IIIe corps	48	24
IVe corps	48	24
Circonscription de Varsovie :		
Ve corps.....	32	24
VIe corps	48	24
1re, 2e et 5e brigades de tirailleurs	12	
TOTAL.....	204	108

Il est à supposer en outre que, vers le vingtième jour de la mobilisation, le débarquement des troupes, venant des circonscriptions de Moscou et de Kharkoff, aurait déjà commencé. Mais en admettant même que ces renforts dussent être dirigés en totalité contre le front autrichien, il n'en resterait pas moins en face de l'Allemagne le total de forces actives et d'une excellente composition énoncé plus haut, qui équivalent à huit corps d'armée allemands au moins.

Malheureusement tant que les événements à venir n'auront pas modifié les idées de l'Empereur, il est beaucoup plus sage d'établir nos calculs sans compter sur ce secours.

C'est déjà quelque chose qu'il soit possible à réaliser, et qu'aucune promesse de neutralité ne permette à l'État-major allemand de négliger cette possibilité dans ses calculs. Car il est certain que la prudence l'empêche désormais de songer à diriger contre nous la totalité de ses forces dès le début.

47.

M. Legrand, Ministre de France à La Haye,

à M. Flourens, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 111. *La Haye, 25 juin 1887.*

(*Reçu :* Cabinet, 26 juin; Dir. pol., 28 juin.)

Le dîner que mon collègue d'Angleterre a donné le jour du jubilé de la Reine et où j'ai rencontré presque tous les membres du Cabinet m'a fourni l'occasion de me renseigner sur leurs impressions et leurs intentions et particulièrement sur celles du Ministre de la Guerre au sujet de la défense éventuelle de la neutralité des Pays-Bas.

On s'est demandé dans ces derniers temps si les travaux projetés autour de Liége et de Namur, en rendant la Meuse plus difficile à forcer du côté de la Belgique, ne pourraient point parfois suggérer à l'Allemagne la tentation de franchir le fleuve dans la traversée du Limbourg hollandais, de façon à tourner ainsi les nouvelles fortifications et à couper l'armée belge de la place d'Anvers. En vue de ces éventualités, plusieurs journaux ont prêté à l'État-major néerlandais la pensée d'élever des forts à Maestricht et à Eysden, à l'entrée de la Meuse sur le territoire de la Hollande. Cette nouvelle était d'ailleurs en contradiction avec le programme de défense concentrée qu'on achève en ce moment d'exécuter et dont le maintien vient encore de s'indiquer il y a quelques jours, par un vote destiné à agrandir les casernes d'Amersfoort, en vue de diminuer et de ramener vers l'intérieur l'effectif déjà très réduit des garnisons de Maestricht et des anciennes places déclassées dans cette région.

Dans ces circonstances, j'ai été heureux de voir naître le moyen d'aborder ce sujet avec le général Weitzel qui s'y est prêté de fort bonne grâce. Les discussions du Parlement belge m'ont fourni une transition toute naturelle pour m'enquérir s'il ne songeait pas également à créer des ouvrages du côté de la Meuse.

« En aucune façon, m'a répondu le Ministre de la Guerre. » — « Vous défendriez cependant votre neutralité, si on voulait la violer. » — « Nous la défendrions contre quiconque voudrait passer, vous ou les Allemands. » J'assurai le général qu'il pouvait rayer de ses suppositions l'hypothèse d'une invasion du royaume des Pays-Bas par une armée française et j'ai compris qu'il en était bien convaincu quoiqu'il ait éprouvé un visible plaisir à me l'entendre dire. Il pense, du reste, que les Allemands ne chercheraient pas non plus à pénétrer par le Limbourg parce qu'ils auraient intérêt à ne rien distraire des forces indispensables pour le grand assaut qui serait dirigé contre nos frontières de l'Est. Il ne considère pourtant pas cette combinaison comme impossible et il se déclare en ce cas bien résolu à résister. « Mais, lui ai-je demandé, serait-ce une simple résistance de protestation? » — « Je vous garantis qu'elle serait sérieuse ou bien c'est que je ne serai plus Ministre de la Guerre, me répondit le général. » — « Mais ne vous en êtes-vous pas enlevé les moyens en démantelant vos places de ce côté et en n'y laissant que des garnisons insignifiantes? » — « Les moyens ne nous manquent pas autant que vous le croyez, me dit-il. Près de Maestricht il y a la montagne Saint-Pierre où on aurait bien vite réinstallé des batteries, et puis nous avons notre armée de campagne qui serait de 35 à 40.000 hommes et que les chemins de fer pourraient porter en quelques heures sur les points menacés. » — « Mais en aventurant votre armée dans ce long couloir du Limbourg ne craindriez-vous pas de ne plus pouvoir l'en faire sortir? » — « Entendons-nous bien, répliqua le général. Nous ferons une résistance sérieuse, mais nous ne ferions pas de coups de désespoir. En pareil cas, les Belges seraient nos alliés et vous aussi, vous seriez nos alliés. Nous vous attendrions donc. Si vous ne veniez pas, ni les Belges non plus, alors nous devrions nous souvenir qu'au-dessus de la défense de notre neutralité, il y a la défense de notre nationalité et nous nous retirerions derrière la ligne d'eau. Mais à partir de ce moment il y aurait guerre entre nous et l'Allemagne et ce ne serait pas pour elle une facilité de nous avoir sur ses flancs. Du reste en pareil cas il y aurait sans doute des arrangements entre nous et la Belgique. »

Comme je lui demandais si on ne s'était pas préoccupé de régler à l'avance cette entente, le Ministre ajouta : « Il paraît que c'est difficile à cause de la neutralité belge. Au surplus, la chose regarde le Ministre des Affaires étrangères. »

Le général Weitzel est entré ensuite dans des détails sur l'état d'avancement des travaux de fortifications qu'il pousse, m'a-t-il dit, le plus activement qu'il

peut et dont il ne reste guère à terminer que les parties relatives à la position centrale d'Amsterdam.

Dans toute cette conversation le général m'a exprimé pour la France les plus vives sympathies. « Vous n'aurez pas été sans remarquer, m'a-t-il dit, combien elles sont générales parmi nous » et elles sont, en effet, très apparentes dans l'armée néerlandaise.

J'ai tout lieu d'être persuadé que le Ministre de la Guerre a été parfaitement sincère dans ses explications et qu'elles sont vraies dans leur ensemble. J'ai appris notamment que le même soir il avait tenu un langage analogue à mon collègue de Belgique et que parlant des conventions qui pourraient au jour du péril intervenir avec la Cour de Bruxelles, il n'a pas dissimulé que, si la chose dépendait uniquement de lui, elle serait déjà faite ; il a avoué également qu'il regrettait le démantèlement des places fortes de la Meuse.

Voulant savoir si les idées du général Weitzel étaient bien celles du Cabinet, il m'a paru intéressant de reprendre le même entretien avec le Ministre des Affaires étrangères. Voici le résumé de ce que m'a dit M. de Karnebeek à cet égard. Il ne croit pas à une transgression de la frontière néerlandaise en vue de chercher un chemin plus sûr pour nous atteindre. Il estime que les deux belligérants porteraient tous leurs efforts sur les points où ils sont en contact direct et qu'au début d'une guerre, à ce moment où l'incertitude du résultat prédispose à ménager l'opinion européenne, aucun des deux ne voudrait la froisser en s'attaquant tout d'abord à deux Puissances neutres. Si une pareille violation venait pourtant à se produire M. de Karnebeek se déclare convaincu que l'Angleterre ne manquerait pas de protester et peut-être même d'intervenir.

Quant à la Néerlande, elle ne songe pas à relever les forteresses qu'elle avait sur les bords de la Meuse. Ce serait revenir sur le plan qui a été adopté par les États généraux et qui centralise toute la défense du pays derrière les inondations d'Utrecht. Mais on ne permettra pas pour cela le passage de la Meuse ; s'il est demandé il sera refusé et si les Allemands ne s'arrêtent pas devant ce refus, on protestera et on s'opposera par la force. Cependant, M. de Karnebeek ne m'a pas caché que la résistance ne serait pas poussée au delà de ce qui serait nécessaire pour établir que violence était faite à la volonté du Gouvernement royal ; il a été sur ce point singulièrement moins énergique que son collègue de la Guerre. A ses yeux, la traversée de la Meuse n'aurait pas la même importance pour les Hollandais que pour leurs voisins. En Belgique c'est le corps du pays, ce sont les parties vives qui seraient atteintes ; « pour nous, m'a-t-il dit, faisant allusion à la configuration géographique du Limbourg, ce serait simplement comme si on marchait sur notre queue ».

Pour ce qui est d'une entente avec les Belges, le Ministre des Affaires étrangères paraît regarder comme controversable la question de savoir si en pleine paix on peut conclure un pacte de cette sorte avec un État neutre ; le crût-il

possible, il le trouverait certainement périlleux et de nature à porter ombrage à l'Allemagne, mais il pense qu'un accord de ce genre s'établirait dès le début d'une guerre ; ce serait, du reste, d'après lui un concert à organiser entre deux généraux à l'effet de combiner des opérations militaires plutôt qu'une véritable convention diplomatique.

D'accord au fond et en beaucoup de points avec celles du général Weitzel, les paroles de M. de Karnebeek en diffèrent cependant par des nuances qui n'auront pas échappé à Votre Excellence. Mon sentiment est que le langage de ce dernier est celui qui reflète le plus exactement les dispositions du Gouvernement néerlandais. Le Ministre de la Guerre m'a parlé en soldat qui ne voudrait pas laisser toucher à un seul pouce du sol national ; mais, le moment venu, la crainte d'exposer l'armée de campagne à un désastre, la prudence et la lenteur du caractère hollandais et, il faut bien le dire aussi, la peur de se compromettre à fond, amèneraient vraisemblablement ce résultat qu'après une tentative de résistance, qui serait plutôt une démonstration qu'une véritable lutte, la liberté batave irait s'enfermer derrière ses inondations pour y attendre les événements.

48.

M. DE MOÜY, AMBASSADEUR DE FRANCE À ROME,

À M. FLOURENS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 89. *Rome, 8 juillet 1887, 8 h. 35, soir.*

(*Reçu* : 10 h. 15, soir.)

Il me paraît sans doute difficile que l'Angleterre veuille s'associer l'Italie en Égypte, mais ne serait-il pas possible qu'elle eût l'intention de lui donner quelque part dans l'occupation, pour nous isoler plus encore et aussi pour ne pas avoir l'air d'occuper seule?

Quoi qu'il en soit de mes réflexions à cet égard, le fait même d'une convention entre l'Italie et l'Angleterre pour surveiller la côte de la mer Rouge a été déclaré hier au Sénat par le Ministre de la Guerre [1]. « Cet accord, a-t-il ajouté, est durable et *illimité*. Sur la côte confiée à la surveillance de l'Italie, aucune nation ne pourra faire des actes de souveraineté, l'Égypte comprise. »

Cet arrangement, en outre, n'est pas isolé. M. Crispi, dans la même séance,

(1) Dans l'échange de notes qui avait eu lieu le 12 février entre Lord Salisbury et le comte Corti, Ambassadeur d'Italie (voir *Grosse Politik*, vol. IV, pièce n° 891), il n'est pas question de la mer Rouge. La convention dont parle M. de Moüy est donc postérieure à l'accord du 12 février relatif au *statu quo* dans la Méditerranée. Voir dans le tome VI, 1re série, le télégramme de Rome du 1er juillet reproduit sous le numéro 557.

après avoir affirmé les droits de l'Italie sur les territoires qu'elle occupe, a terminé son allocution par cette phrase significative : « Permettez-moi de m'arrêter là et de me maintenir dans la réserve nécessaire pour ne pas compromettre les négociations en cours [1]. »

De ces paroles, ne devons-nous pas conclure qu'il y a des négociations engagées à Londres, et que Massaouah n'est pas le seul objectif du Cabinet de Rome. Tous les organes du Gouvernement et le Gouvernement lui-même s'accordent à restreindre autant que possible le champ des opérations auprès de Massaouah. Le Roi que j'ai vu ce matin m'a parlé des intentions très modestes de l'Italie de ce côté dans des termes qui m'ont frappé. Une partie des sommes votées et de l'armée coloniale projetée ne pourrait-elle pas servir à la réalisation des plans qui, de l'aveu même de M. Crispi, sont concertés entre les deux Gouvernements ?

49.

M. DE MOÜY, AMBASSADEUR DE FRANCE À ROME,

À M. FLOURENS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° XLII. *Rome, 9 juillet 1887.*

(*Reçu :* Cabinet, 12 juillet; Dir. pol., 16 juillet.)

Mes télégrammes des 1^er^, 6 et 8 [2] de ce mois ont informé Votre Excellence des préoccupations que me causent les vues du Gouvernement italien dans la mer Rouge. Non pas que le crédit de vingt millions voté, il y a quelques jours, par la Chambre des députés et dont la discussion s'est achevée hier soir au Sénat, soit, en lui-même, hors de proportion avec l'entreprise qui pourrait être poursuivie en Abyssinie ; ainsi que vous me le faites remarquer dans votre télégramme du 7, cette aventure, même isolée, absorberait rapidement les sommes indiquées si elle devait être développée comme le sentiment public semblait l'exiger au premier abord. Mais, depuis quelque temps, j'ai dû relever deux faits : le premier est la tendance évidente du Gouvernement et de ses organes à restreindre autant que possible le champ des ambitions primitives ; le second

[1] Ces négociations devaient aboutir à un accord entre la Grande-Bretagne, l'Italie et l'Autriche-Hongrie. (Voir *Grosse Politik*, vol. IV, pièce n° 940.)

[2] Le télégramme du 1^er^ juillet est reproduit dans le tome VI sous le numéro 557. Dans son télégramme du 6, M. de Moüy, parlant des visites faites à son retour de Madrid par le comte Rascon à M. Depretis et au Chargé d'affaires d'Angleterre, se demandait, s'il n'y avait pas au sujet de l'Égypte un plan concerté entre la Grande-Bretagne et l'Italie, plan qui eût dans une certaine mesure impliqué la coopération de l'Espagne. Le télégramme du 8 juillet est reproduit ci-dessus sous le numéro 48.

est la série des indices qui autorisent à présumer que l'Italie poursuit en ce moment, surtout depuis le grave incident de la convention anglo-égyptienne, des visées plus étendues que l'expédition de Massaouah.

La discussion des crédits à la Chambre et au Sénat a été remarquable sur un seul point : l'obscurité de ses éléments. Rien n'a été précisé, ni pour le passé ni pour l'avenir; tous les orateurs semblaient ignorer le fond de la question, et, comme l'a dit l'un d'eux, M. Bonghi, on était « dans le brouillard ».

Il était clair seulement que le Gouvernement, après tout l'argent dépensé pour les préparatifs de guerre depuis Dogali, demandait encore vingt millions et la formation d'une armée coloniale. Mais, ni sur les origines de l'affaire abyssine, ni sur les faits en cause, ni sur l'objectif que l'on poursuit, personne n'a été en mesure de rien indiquer de net et de décisif j'allais dire de vrai. On ne sait ni dans quel but l'Italie a occupé Massaouah et ce qu'elle allait faire alors sur les bords de la mer Rouge, on ne sait pourquoi l'on y reste, ou du moins l'on n'en veut rien dire. Quant aux voies et moyens de l'expédition, l'ignorance semble la même; comment combattra-t-on les Abyssins et surtout quelle sera l'extension de la lutte éventuelle? Quel avantage l'Italie peut-elle attendre d'une guerre contre l'Abyssinie qu'elle ne saurait atteindre ou d'une simple occupation de Massaouah, territoire stérile ? Aucune de ces questions, que chacun se pose, n'a été éclaircie par les débats parlementaires. La Chambre et le Sénat ont voté néanmoins parce que le drapeau est engagé, mais, en vérité, tout le monde comprend qu'il n'y a que deux hypothèses au milieu de cette brume : ou l'Italie ne poursuit qu'une satisfaction d'amour-propre, une rapide action militaire destinée à venger l'honneur de ses armes, ou bien elle a des intentions politiques dont on ne parle pas. Je suis porté à croire quant à moi, que les deux hypothèses sont exactes. Et voici comment, autant qu'il m'est permis d'en juger.

L'Italie me paraît conduite en cette affaire par une double disposition de sa nature : d'abord par un grand bon sens qui lui fait envisager avec une répugnance instinctive une entreprise hasardeuse qui ne peut que compromettre ses intérêts matériels, lesquels lui sont chers par dessus tout. Après l'incident de Dogali, et dans le premier moment de la colère, elle s'est abandonnée à l'idée d'une revanche éclatante et complète, puis la réflexion est venue, on a envisagé les difficultés, l'enthousiasme s'est refroidi, et on n'a plus parlé que d'une courte expédition destinée à venger par quelque fait d'armes les cinq cents malheureux soldats transformés en héros antiques. Mais en se bornant à cette satisfaction, et en la supposant acquise, l'Italie n'en demeurerait pas moins fort embarrassée de son attitude à Massaouah puisqu'il est impossible de songer, à moins de sacrifices énormes et aléatoires, à créer, de ce côté, sur la terre ferme, un établissement colonial paisible et rémunérateur.

J'incline donc à penser que le Gouvernement italien, toujours travaillé par le

désir de jouer un rôle en Orient, d'accroître son influence dans la Méditerranée, a songé à tirer parti de sa situation dans la mer Rouge en profitant de l'état actuel des choses en Égypte. Cette idée n'était pas d'ailleurs en contradiction avec le but de l'entreprise primitive de Massaouah engagée pour coopérer à l'action anglaise dans le Soudan. Ce but a été manqué alors par suite de la mort de Gordon et de la retraite des troupes britanniques. Mais le Cabinet royal me paraît avoir considéré qu'il était possible de reprendre cette collaboration avec l'Angleterre sous une autre forme, à la faveur des circonstances présentes et au moment où le Cabinet de Londres, s'obstinant dans l'occupation égyptienne, peut avoir besoin du concours effectif et moral de l'Italie, soit pour s'épargner des envois de troupes, soit pour nuire à l'influence française, soit pour dissimuler le caractère personnel et exclusif de son action sur les bords du Nil. Est-ce de Londres ou de Rome que cette suggestion est venue? C'est ce qu'on ne peut encore définir et peu importe d'ailleurs. A-t-on essayé, essaye-t-on encore, ainsi que j'en ai le soupçon, d'y associer l'Espagne, alliée peu dangereuse, utile pour faire nombre et masquer la manœuvre? L'avenir nous le dira. Je n'ose pas ici insister sur des conjectures que je forme avec la plus grande réserve, que je confie à Votre Excellence avec hésitation, sachant qu'elle est beaucoup plus en mesure que moi d'en apprécier la valeur ou d'en corriger les incertitudes.

Mais enfin, et quoi qu'il en soit, il est vrai que je n'ai pu voir sans en prendre souci, en premier lieu, la convention citée par M. Bonghi au Parlement et d'après laquelle, d'accord avec l'Angleterre, toute une partie de la côte de la mer Rouge au nord de Massaouah jusqu'à Ras Cazar est placée sous la protection de l'Italie; en second lieu le bruit qui a couru ici d'une occupation des approches de Suez par les troupes coloniales italiennes dans le cas où le Sultan ne ratifierait pas la convention anglo-turque; en troisième lieu les paroles si explicites de M. Crispi déclarant que l'Italie est entièrement d'accord avec l'Angleterre, dans les questions méditerranéennes, que « dans la question d'Égypte spécialement elle *associera* son œuvre à celle de l'Angleterre » et que la question des crédits et de l'usage qu'on en fera « est une question de confiance ».

J'ai été non moins frappé de trouver dans le télégramme que Votre Excellence a bien voulu m'adresser avant-hier la singulière et irrégulière démarche du drogman d'Allemagne à Constantinople annonçant, conformément aux bruits répandus à Rome, que, si la convention n'était pas ratifiée, les Italiens, d'accord avec l'Angleterre, occuperaient tout le littoral de la mer Rouge. D'un autre côté, en ce qui concerne l'Espagne, j'ai relevé dans la *Riforma*, organe de M. Crispi, un entrefilet insistant sur la nécessité pour les grandes Puissances « de tenir compte de la position toute spéciale de ce pays non seulement à cause de ses traditions, mais de sa situation méditerranéenne ». La même feuille ajoute : « Il ne serait ni juste ni prévoyant de ne pas tenir compte des droits et

des intérêts de l'Espagne, et nous pensons que, *si l'occasion se présentait de les faire valoir,* elle ne trouverait certes pas d'hostilité de la part de l'Italie qui nourrit pour elle la sympathie la plus vive et la plus justifiée ». Je me suis demandé, au lendemain du voyage subit et mal expliqué de mon collègue espagnol à Madrid, si cette déclaration affectueuse et imprévue ne se rattachait pas à des projets poursuivis de concert avec le Cabinet de Londres qui doit en ce moment chercher à nous susciter en Égypte toutes les rivalités dont il peut disposer parmi les Puissances qui ne l'inquiètent pas pour lui-même.

Enfin la discussion des crédits africains au Sénat m'a paru démontrer de plus en plus non seulement l'entente générale de l'Angleterre et de l'Italie affirmée il y a quelques jours par M. Crispi, mais encore un accord *durable et illimité,* suivant les expressions du Ministre de la Guerre, de telle sorte que « sur la côte confiée à la surveillance de l'Italie, aucune nation ne puisse faire des actes de souveraineté, l'Égypte comprise ». En dernier lieu, ne sommes-nous pas fondés à supposer que les choses n'en resteront pas là, d'après les paroles significatives de M. Crispi, demandant à l'assemblée de ne pas insister et de lui permettre de demeurer dans la « réserve nécessaire pour ne pas compromettre *les négociations en cours* ».

Il y a donc à Londres de nouveaux pourparlers engagés : ce point là est établi par le langage du Ministre si nous en ignorons la portée et l'objet définitif.

Encore une fois, tous ces indices ne sont pas des informations précises et il est bien vrai, ainsi que Votre Excellence me l'a fait observer, que l'Angleterre semble n'avoir pas besoin de faire d'avances à l'Italie pour la retenir dans sa ligne politique. Cependant elle peut désirer n'être pas seule dans une affaire aussi délicate que l'est celle d'Égypte, et aussi il se peut que les avances soient plutôt venues de l'Italie que du Foreign Office, que ce dernier ne veuille pas décourager la bonne volonté du Cabinet de Rome, quitte à ne pas la récompenser plus tard suivant sa coutume. L'Italie en ce cas aurait été dupe, mais elle se consolerait en pensant qu'elle nous a nui.

En réalité cette situation diplomatique est encore obscure et indéfinie et Votre Excellence en l'examinant avec sa prudence accoutumée m'indique la ligne de conduite que j'ai à suivre : d'après les directions que vous avez bien voulu m'envoyer, je continuerai de veiller avec sollicitude sur tout ce qui pourrait nous éclairer et de vous informer sur-le-champ de ce que je pourrais apprendre qui confirme ou qui atténue notre légitime crainte d'un accord combiné contre nous entre les rancunes anglaises et les ambitions italiennes.

50.

M. Flourens, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Waddington, Ambassadeur de France à Londres.

T. n° 97. Confidentiel et personnel.

Paris, 16 juillet 1887, 10 h. 15, soir.

Vous me demandez, dans votre dépêche confidentielle n° XX[1], ce qu'a d'exact la reproduction faite par les journaux anglais d'une note adressée au Sultan par le comte de Montebello. Cette note est exacte dans le fond, bien que la traduction d'une langue dans une autre en ait un peu altéré les termes. Elle a été rédigée et remise directement par le comte de Montebello et je ne l'ai connue qu'après coup. J'en ai d'ailleurs approuvé les termes, tout en regrettant comme inutile que l'Angleterre y ait été nominativement visée. Les procédés des agents anglais à Constantinople expliquent ceux auxquels le comte de Montebello a été obligé d'avoir recours.

Je vous donne ce renseignement, comme vous me le demandez, à titre strictement personnel. Nous n'avons à rendre compte à personne d'une note de cette nature. Elle était destinée au Sultan seul et avait le caractère le plus confidentiel. Sa publication a été un mauvais procédé et une indiscrétion calculée de la part des Ministres ottomans dévoués à l'Angleterre. Si, à un moment quelconque, une explication m'est demandée sur cette note, je me refuserai à la donner, et, dans le cas où vous seriez interrogé à ce sujet, vous devriez dire que la note dont il s'agit ne vous a jamais été communiquée par votre Gouvernement et que, ne la connaissant que par les journaux anglais et sans aucune garantie d'exactitude et d'authenticité, vous n'avez rien à en dire.

[1] Cette dépêche, dont la reproduction n'a pas paru nécessaire, mentionnait la reproduction par les journaux anglais de la note rédigée, à la demande du Sultan, à la suite de son entretien avec le comte de Montebello le 11 juin. Voir sur cet entretien et sur le contenu de la note le télégramme de Constantinople reproduit dans le tome VI, 1re série, sous le n° 546.

51.

M. Flourens, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Waddington, Ambassadeur de France à Londres.

T. n° 99. *Paris, 18 juillet 1887, 10 h. 50, soir.*

Je vous ai communiqué le télégramme, en date du 16 juillet [1], par lequel le comte de Montebello m'annonçait que la convention anglo-turque relative à l'Égypte n'était pas ratifiée et que Sir H. D. Wolff quittait Constantinople. M. de Montebello ajoutait qu'il ne serait pas surpris si l'Ambassadeur d'Angleterre continuait à Constantinople les pourparlers avec le Gouvernement ottoman. Sir H. D. Wolff, au contraire, avait laissé entendre que les négociations ne pourraient être reprises qu'à Londres où il se rendait.

J'ai aussitôt télégraphié à M. de Montebello que, si M. White reprenait les pourparlers à Constantinople, nous ne devions y apporter aucun obstacle. Je n'ai pas besoin de dire que, si la négociation était transportée à Londres, nous la suivrions avec le même esprit conciliant et nous sommes assurés que votre influence personnelle aiderait beaucoup à la faire aboutir.

Je souhaite, en effet, un résultat positif aux négociations relatives à l'Égypte. Si on ne l'a pas atteint à Constantinople, dans la phase que nous venons de traverser, ce n'est assurément pas la faute de la France. Nous avons voulu éviter l'apparence même d'une immixtion personnelle dans les longs pourparlers d'où est sorti le projet de convention. Notre réserve a été absolue. Nous avons laissé en présence les négociateurs anglais et turcs sans nous mêler au débat. Il est vrai que nos vues particulières n'étaient un secret pour personne. Il est vrai aussi que M. Wolff d'une part et les Ministres ottomans de l'autre nous avaient promis de nous tenir au courant des progrès de la négociation et de ne rien arrêter sans s'être assurés de nos dispositions. Cette promesse, qui a été tenue à l'origine, ne l'a malheureusement pas été à la fin. Les dernières déterminations ont été prises à notre insu. On savait bien que nous ne pourrions pas y donner une approbation préalable, mais on espérait que nous serions entraînés par la force du fait quasi accompli. Cette manière de procéder a été regrettable. Elle nous a mis subitement en présence d'un projet qui nous a paru contraire aux intérêts de l'Empire ottoman, aux

(1) M. de Montebello avait télégraphié le 16 juillet à 1 h. 30 du matin : «Sir D. Wolff vient de me dire que la convention n'avait pas été ratifiée par le Sultan et qu'il partait définitivement cette nuit à bord du stationnaire anglais pour Ténédos où il doit s'embarquer sur le navire qui le conduira à Marseille.»

nôtres, à ceux de l'Europe, s'ils étaient bien compris. Ce projet ne nous ayant pas été communiqué à Londres, nous n'avons pas eu à nous en expliquer auprès du Cabinet britannique. A Constantinople, au contraire, on nous en a donné connaissance et on a manifesté le désir d'avoir notre opinion à son sujet. Nous avons exprimé l'avis qu'on nous demandait, nous l'avons fait loyalement dans les limites de notre droit et sans intention de blesser personne.

Le projet de convention avait deux torts. Le premier est qu'il partageait entre l'Angleterre et la Porte la suzeraineté de l'Égypte, et c'est le point qui a frappé avec le plus de vivacité non seulement Sa Majesté le Sultan mais le monde ottoman tout entier. En qualité de puissance musulmane dans la Méditerranée, nous ne pouvions pas non plus voir avec indifférence une atteinte, qui pouvait avoir un contre-coup redoutable pour nos provinces, portée à l'intégrité des pouvoirs du Sultan. Le second défaut du projet est qu'on n'y apercevait pas une date certaine où l'Angleterre, ayant terminé son œuvre en Égypte, rentrerait dans le droit commun européen : or la fixation d'une date de cette nature a toujours été le but du Gouvernement français. Dans la convention, la date d'évacuation était indiquée sous condition protestative au gré de l'Angleterre seule, ce qui rendait le contrat nul en fait et en droit.

Il serait assurément facile, si les négociations étaient renouées, de les conduire de manière à éviter les inconvénients que j'ai signalés. Nous n'avons pas en ce moment d'initiative à prendre, mais nous nous prêterons volontiers à celles que le Gouvernement anglais croira à propos de prendre lui-même, et je désire que Lord Salisbury ne puisse se tromper, ni sur les sentiments qu nous ont animés jusqu'ici et qui n'avaient rien d'hostile à sa politique, n sur ceux avec lesquels nous continuerons de chercher, relativement à l'Égypte, une solution à laquelle toute l'Europe est intéressée, mais qui touche particulièrement l'Angleterre et la France dans leurs rapports avec l'Égypte et dans leurs rapports entre elles.

52.

M. Herbette, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Flourens, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° L. *Berlin, 26 juillet 1887.*

(*Reçu :* Cabinet, 20 juillet; Dir. pol., 1er août.)

Ce n'est plus assez de réclamer l'interdiction de la cote des fonds russes. On demande maintenant qu'il ne soit plus permis aux établissements d'État de

faire des avances sur ces valeurs [1]. Le mouvement d'hostilité s'accentue dans les sphères gouvernementales, et le bout de l'oreille se montre de plus en plus : c'est le dépit de l'entente franco-russe [2].

Le monde diplomatique s'émeut. Les représentants des États secondaires se font les échos des préoccupations de la chancellerie. Il ne se passe pas de jour que mes collègues de Roumanie, de Portugal et autres ne viennent me dire : « Il se trame quelque chose. Le Gouvernement russe commence à prendre peur; il se voit miné financièrement et, un de ces jours, on annoncera une entrevenue de l'Empereur Guillaume et du Tsar. »

Je me montre très calme, et, de fait, je ne suis pas inquiet. Rien ne dénote que la Russie soit disposée à « mettre les pouces ». Mais avec un Gouvernement aussi versatile que celui-là, tout est possible. Aussi ai-je constaté avec plaisir la politique prudente que vous avez formulée dans vos instructions du 18 juillet à M. Waddington au sujet de la question d'Égypte. Nous n'avons aucun intérêt à couper le câble avec l'Angleterre, ni à nous enfermer dans l'intransigeance. Il ne faut pas qu'une défaillance du Tsar nous jette non seulement dans l'isolement, mais dans l'hostilité générale de l'Europe.

Certes la temporisation n'est pas une ligne de conduite facile à suivre. D'une part, la Russie est ombrageuse et passionnée, elle considère volontiers comme une défection la moindre réserve de ses amis. D'autre part, l'Angleterre est profondément irritée de sa déconvenue et l'Allemagne est inquiète. Mais plus la partie est grave et difficile, plus il convient d'y apporter de vigilance et de sang-froid.

53.

M. Waddington, Ambassadeur de France à Londres,

à M. Flourens, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 56. Confidentiel. *Londres, 15 août 1887, 7 h. 40, matin.*

(*Reçu :* le 16, 1 h. matin.)

Conformément à vos instructions, j'ai exprimé à Lord Salisbury l'étonnement que vous avait causé la publication, dans le *Livre bleu*, de la note attribuée

(1) Sur la campagne menée en Allemagne contre les valeurs russes, voir *Grosse Politik*, volume V, pièces n°s 1137 et suivantes. A partir du 10 novembre 1887 il fut effectivement interdit de faire des avances sur ces valeurs (*ibid.*, n° 1142).

(2) C'est cependant au mois de juin 1887 que l'Allemagne conclut avec la Russie un traité par lequel chacune des deux Puissances s'engageait, en cas que l'autre fût en guerre à observer une neutralité bienveillante et à s'efforcer de localiser le conflit (traité dit de contre-assurance, voir *Grosse Politik*, vol. V, n° 1092).

au comte de Montebello [1]. Je lui ai dit que ce procédé vous paraissait contraire aux usages diplomatiques. Enfin je lui ai déclaré que le texte publié représentait d'une façon tout à fait inexacte (*quite unaccurate*) les termes dont s'est servi notre Ambassadeur. Il m'a répondu qu'il prenait note de cette dernière déclaration. Quant au procédé, il a soutenu que, s'il s'agissait d'une note adressée par le Gouvernement français au Gouvernement anglais, il admettrait le bien-fondé de vos observations; mais que, dans l'espèce, il s'agissait d'une note adressée à une tierce Puissance et communiquée par cette Puissance; qu'au surplus la pièce en question avait été publiée par les journaux, qu'elle avait été fortement commentée et qu'elle avait exercé une influence décisive sur la négociation; que, dans ces conditions, il se croyait le droit d'en faire usage. Il a ajouté ensuite que les Ministres ottomans lui avaient adressé des communications encore plus graves, mais qu'il n'avait pas voulu les publier pour ne pas les compromettre [2].

Je lui ai répondu que je ne pouvais pas admettre son point de vue et que j'étais obligé de lui dire de nouveau que nous regardions cette publication comme peu correcte. Il n'a pas été question du fond de la note; Lord Salisbury ne m'a d'ailleurs demandé aucune explication à ce sujet.

J'ai saisi l'occasion de lui dire combien nous avions été froissés de voir les dernières déterminations prises et la rédaction de l'article 5 arrêtée, à notre insu, et que cette façon d'agir de Sir H. D. Wolff justifiait l'opposition que nous avions faite à la ratification. Je ne me suis pas étendu davantage sur la question et j'ai terminé en exprimant d'une façon générale l'espoir que les négociations pourraient être reprises plus tard. Lord Salisbury n'a rien répondu à cette insinuation et il m'a été facile de constater qu'il était encore fortement irrité de son échec.

Nous avons ensuite échangé quelques mots au sujet du canal de Suez. « Je croyais, s'est-il écrié, que vous ne teniez plus à poursuivre cette affaire. » Je l'ai assuré qu'au contraire j'attendais toujours sa réponse à ma dernière note et que, s'il était disposé à en accepter les conclusions, bien des difficultés entre les deux pays pourraient être aplanies. Il m'a alors dit qu'il m'enverrait sa réponse. Je dois la recevoir à la fin de la semaine.

(1) Voir au sujet de cette note le télégramme à Londres du 16 juillet, ci-dessus reproduit sous le numéro 50 et la note.

(2) Par suite d'une erreur de déchiffrement le texte primitif portait « pour ne pas *nous* compromettre ». Voir ci-dessous, reproduite sous le numéro 54, la dépêche de Paris, n° 114 du 19 août.

54.

M. Flourens, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Waddington, Ambassadeur de France à Londres.

D. n° 114. *Paris, 19 août 1887, exp. le 21.*

Il nous était d'autant plus difficile de laisser passer sans observations l'insertion dans le dernier *Blue book* du texte, d'ailleurs apocryphe, de la prétendue note de M. de Montebello que le Foreign Office n'est pas sans s'être déjà exposé à encourir, pour des publications analogues, les reproches des Gouvernements étrangers. Vous avez eu notamment à signaler, au mois de mars 1885, les explications que le comte Granville eut à fournir à la Chambre des Lords à la suite d'une incorrection de même nature publiquement relevée par le Chancelier de l'Empire d'Allemagne.

Pour être plus discrètes, les réserves formulées dans votre dernier entretien avec Lord Salisbury et dont rend compte votre télégramme du 15 août n'en étaient que mieux fondées. Il importait, en effet, de bien établir qu'à nos yeux un Gouvernement n'a le droit de publier que les pièces diplomatiques qui lui appartiennent et que, si une pièce a un caractère privé, comme celle dont il s'agit, c'est une raison de plus pour qu'elle ne soit pas publiée sans autorisation. Lord Salisbury vous a, il est vrai, laissé entendre que la communication attribuée à l'Ambassadeur de la République à Constantinople ayant été adressée à une tierce Puissance avait été communiquée par celle-ci au Gouvernement de la Reine. Peut-être cette circonstance serait-elle encore insuffisante pour légitimer la publication de la pièce en question sans que le Gouvernement auquel elle est attribuée ait été consulté. Telle serait du moins notre doctrine en pareille matière. Mais nous ne pouvons nous abstenir de remarquer que, si la communication en eût été faite par la Porte ottomane, elle aurait reproduit plus exactement que ne l'a fait la pièce apocryphe insérée dans le *Blue book* les termes de la soi-disant note de M. de Montebello. Je m'empresse d'ajouter que le Gouvernement du Sultan est le premier à désavouer la publication dont il s'agit. Le Grand Vizir et le Ministre des Affaires étrangères ont en effet déclaré de la façon la plus nette à notre Ambassadeur que l'insertion de cette pièce dans les documents transmis au Parlement britannique avait pour eux comme pour nous un caractère absolument anormal. Tous deux ont affirmé que ni le Sultan ni la Porte ne l'avaient communiquée aux Ambassadeurs étrangers. Le Grand Vizir n'a pas caché qu'il avait fait allusion dans ses entretiens avec les différents Ambassadeurs aux assurances données par M. de Montebello à Abdul Hamid. La sincérité de cet aveu

n'ajoute que plus de valeur aux déclarations par lesquelles Son Excellence proteste n'en avoir montré le texte à aucun d'eux. Kiamil Pacha se montre d'ailleurs également d'accord avec Saïd Pacha pour penser que la divulgation du texte incorrect publié dans le *Blue book* ne peut être que la conséquence de quelque indiscrétion commise au Palais impérial. Les Ministres ottomans désapprouvent en un mot le procédé du Foreign Office, le trouvent comme nous contraire aux usages diplomatiques et annoncent qu'ils feront parvenir des observations à ce sujet au Cabinet de Londres.

Dans ces conditions, il ne reste de l'argumentation par laquelle Lord Salisbury a cherché à répondre à vos observations que le fait des commentaires dont les démarches de M. de Montebello auprès du Sultan avaient été l'objet dans les journaux. Des articles sans autorité sur une pièce non connue peuvent-ils légitimer la publication d'un texte apocryphe dans un recueil de documents officiels ? Nous ne saurions l'admettre. Mais dans l'intérêt des négociations à venir nous ne pousserons pas la discussion sur ce point, nous n'insisterons pas davantage sur l'inanité des communications plus graves encore que la prétendue note de notre Ambassadeur, que le Gouvernement britannique aurait reçues des Ministres ottomans et s'abstiendrait de livrer à la publicité pour éviter de compromettre le Gouvernement de la République. Votre loyauté a déjà fait bon marché de cette insinuation et vous pouvez sans crainte de recevoir un démenti soutenir hautement que nous ne nous sommes pas placés à Constantinople plus qu'à Londres dans le cas d'être compromis*.

Si le Foreign Office a terminé par une incorrection finale une négociation, dont les incorrections précédentes n'ont pas assuré le succès, nous sommes prêts néanmoins, tout en le constatant, à considérer l'incident comme clos, si la réponse du Gouvernement britannique à votre dernière note au sujet du canal de Suez nous permet de reprendre à bref délai avec lui des pourparlers auxquels il n'a pas dépendu de nous ni de notre Ambassadeur à Constantinople de conserver le caractère confiant et amical qu'ils n'auraient jamais dû perdre.

* Annotation du Département. *Voir au sujet de ce paragraphe les lettres rectificatives de l'ambassade (Londres n° 98, 22 août) et du Département (26 août 1887).*

55.

M. d'Ormesson, Chargé d'affaires de France à Saint-Pétersbourg, à M. Flourens, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 55. Confidentiel. *Saint-Pétersbourg, 23 septembre 1887.*

(*Reçu :* Cabinet, 29 septembre; Dir. pol., 1er octobre.)

M. Kleinmann, directeur des agences étrangères du Crédit Lyonnais, auquel Votre Excellence a bien voulu remettre une lettre de recommandation spéciale au moment de son départ pour la Russie, s'est présenté il y a quelques jours à l'ambassade et je me suis empressé, ainsi que vous m'y invitiez, de lui offrir, le cas échéant, le concours de mes bons offices.

Mais M. Kleinmann n'a pas eu besoin de recourir à mon intervention pour obtenir une audience du Ministre des Finances et il a cru préférable, dans l'intérêt même des importantes questions financières qui l'amènent en Russie, de se présenter directement chez M.Wychnegradzky, en dehors de toute attache diplomatique.

Dans l'audience qui lui a été accordée, M. Kleinmann a trouvé le Ministre tout disposé à étudier les combinaisons financières qui offriraient à la Russie l'appui de l'épargne étrangère. La pensée dominante de M. Wychnegradzky est le relèvement au pair du cours du rouble, dont la dépréciation continue est si préjudiciable à tous les intérêts. Dans ce but, il inclinerait à traiter une grande opération financière sur de très larges bases, plutôt qu'à accueillir l'idée d'une opération limitée à laquelle on avait songé au Crédit Lyonnais. D'où il résulte que, si le projet encore assez vague, en ce moment à l'étude, venait à prendre de la consistance, l'emprunt qui en sortirait devrait se négocier non seulement sur la place de Paris, mais encore et simultanément sur d'autres places étrangères.

Mais, je le répète, pour l'instant, ce ne sont encore que des velléités; il m'a paru pourtant intéressant de les noter, d'après les indications de M. Kleinmann lui-même et de porter à la connaissance du Département les premiers résultats des pourparlers engagés par un de nos principaux établissements financiers; j'y trouve en même temps une base d'utiles informations sur les dispositions actuelles du Ministre des Finances impériales, en conformité avec les renseignements que j'avais précédemment recueillis.

56.

M. Lefébvre de Béhaine, Ambassadeur de France près le Saint-Siège, à M. Flourens, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 5. *Rome, 4 octobre 1887, 6 h. 50, soir.*

(*Reçu :* 11 heures, soir.)

Le Cardinal Secrétaire d'État vient de me demander de faire savoir à Votre Excellence que le Pape repousse avec énergie le reproche dirigé contre lui par le *Matin* de s'unir avec l'Allemagne, l'Autriche, l'Italie et le Prince de Cobourg contre la France et la Russie.

Après m'avoir parlé avec complaisance de l'irritation que manifestent nos journaux au sujet de la visite du Président du Conseil d'Italie au prince de Bismarck, le Cardinal Rampolla m'a dit que cette visite cache peut-être des projets hostiles à la France mais que nous pouvons être persuadés que jamais le Saint-Père n'y prêtera la main.

De même nous devons compter que le Pape n'acceptera en vue de la conciliation aucune solution autre que celle qu'il a exposée dans sa lettre du 15 juin au Secrétaire d'État. Je suis très frappé de la chaleur avec laquelle Son Éminence m'a parlé cette après-midi de la nécessité pour la France de croire à la parole de Léon XIII et de comprendre les avantages que, dans les conjonctures présentes, nous pouvons recueillir d'une cordiale entente avec le Vatican.

Mais je me demande si le Secrétaire d'État possède bien la pensée intime du Souverain Pontife et, si le cas échéant, le Nonce de Vienne ne serait pas destiné à jouer un rôle prépondérant dans les négociations auxquelles pourrait être convié le Saint-Siège.

57.

M. d'Ormesson, Chargé d'affaires de France à Saint-Pétersbourg, à M. Flourens, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 59. *Saint-Pétersbourg, 5 octobre 1887.*

(*Reçu :* Cabinet, 13 octobre; Dir. pol., 15 octobre.)

Les questions financières ont été de nouveau à l'ordre du jour en ces derniers temps. Des pourparlers officieux se sont noués presque simultanément à

Saint-Pétersbourg [1] et à Paris, Votre Excellence le sait, tant au sujet de la conclusion d'un emprunt considérable (on a parlé d'un milliard), que d'opérations de trésorerie de moindre portée. La presse allemande, en se faisant l'écho de ces bruits, a même donné, avec plus ou moins de sincérité, sa note personnelle en déclarant qu'elle considérerait l'établissement de nouveaux liens d'intérêt entre Saint-Pétersbourg et Paris comme une garantie pour la paix européenne. Puis, tout d'un coup, la nouvelle s'est répandue que les négociations engagées avaient pris fin et échoué encore une fois : alors on a voulu en découvrir le motif. Chacun, aussi bien dans la presse que dans les cercles financiers, a donné son avis. Pour les uns, l'échec venait de l'opposition de la banque israélite, généralement peu sympathique à la Russie et notamment de l'influence de la maison Rothschild de Londres qui aurait pesé sur ses coreligionnaires, — ou bien encore du choix peu judicieux de certains intermédiaires employés ; pour d'autres, de probabilités d'emprunts intérieurs à brève échéance pour lesquels se réserveraient les capitaux français, ou encore du peu d'attrait que les fonds russes présentent à la spéculation, qui leur préfère des valeurs plus mobiles.

[1] Voir ci-dessus à la date du 23 septembre le rapport de M. d'Ormesson reproduit sous le numéro 55 où il est question du séjour que fit M. Kleinmann à Pétersbourg et de ses entretiens avec le Ministre russe des Finances.

L'on ne trouve dans la correspondance officielle échangée entre Paris et Pétersbourg rien qui se rapporte directement aux pourparlers dont parle M. d'Ormesson. Il y est question en revanche, à diverses reprises, de la campagne menée en Allemagne contre les valeurs russes et des moyens à employer pour stabiliser le rouble. Ainsi, dans son rapport du 21 mars 1887, n° 15, M. de Laboulaye disait : « Votre Excellence sait que la plupart des valeurs russes sont actuellement placées en Allemagne. Il est donc naturel que le flux et le reflux de ces valeurs, qui se chiffrent par plusieurs milliards, aient une influence à l'égard du change qui se trouve également atteint par l'action de la spéculation berlinoise en billets de crédit. Quoi qu'il en soit, l'idée de substituer Paris à Berlin pour le marché des fonds russes fait chaque jour de nouveaux progrès. On la dit partagée par le Ministre des Finances M. Wychnegradzky qui encouragerait même la création d'une feuille destinée à démentir sur place les faux bruits qui, partant en apparence de Paris, sont toujours inspirés de Berlin. Le déplacement d'un marché aussi considérable n'est pas un changement qui se produit en un jour ; nous avons peut-être aussi à nous demander si l'épargne française trouverait tous les avantages qu'elle recherche d'habitude en achetant les valeurs dont les capitalistes allemands paraissent avoir quelque envie de se défaire. Il n'en est pas moins à considérer que le résultat politique, qui en serait pour nous la conséquence, aurait une importance de premier ordre. A ce point de vue je ne saurais trop recommander à l'attention du Gouvernement le symptôme heureux qui se manifeste. »

Dans un autre rapport qui est du 23 juillet, M. de Laboulaye, après avoir reproduit un passage de la *Gazette de Moscou* ainsi conçu : « Faut-il s'étonner que la nation russe commence à graviter vers la France qui, en toutes choses, marche la main dans la main avec la Russie? » ajoute : « Parlant de la campagne financière entreprise en Allemagne contre les fonds russes et en particulier de la baisse du cours, le *Nouveau Temps* dit que, même si on opérait un rapprochement avec la Bourse de Paris, cela n'avancerait en rien tant que des milliards de fonds russes resteront entre les mains des Allemands, car en les écoulant à bas prix sur le marché parisien, les banquiers de Berlin pourront toujours entraver une opération financière de la Russie avec les capitalistes français ».

Quant aux officieux qui vont chercher le mot d'ordre chez M. Wychnegradzky lui-même, leur attitude a été différente. Ne voulant pas convenir de l'échec des négociations, ils ont trouvé plus simple de nier qu'il y ait même des pourparlers engagés ; tout au plus concèdent-ils qu'il y a eu un échange de vues préliminaire, sans objectif positif et immédiat. D'après eux, la situation budgétaire de l'Empire ne nécessite pas pour le moment la conclusion d'un emprunt, le budget de 1887 se solde en équilibre ; les rentrées se font régulièrement ; jusqu'à présent aucune dépense extraordinaire n'a été engagée pour l'année courante, aucune prévision de même nature ne s'impose pour la fin de l'exercice ; le budget de 1888 lui-même se présente dans des conditions qui permettront de réaliser l'équilibre entre les dépenses et les recettes : il serait donc prématuré de songer à un emprunt et même d'en préparer les voies ; plus tard, si son utilité est bien démontrée, si sa nécessité s'est fait sentir, bien certainement le ministère des Finances s'adressera à la place de Paris et sera heureux de resserrer ainsi les liens de bon accord qui unissent déjà les deux pays ; mais auparavant il devra étudier un nouveau type de valeurs conformes aux usages de cette place, car les types actuels créés en vue du marché financier de Berlin et de Londres, n'y rencontreraient pas de faveur ; il attendra d'ailleurs pour négocier une opération que les circonstances soient meilleures pour la Russie ce qui ne saurait manquer d'arriver dans un délai assez rapproché, après que la question bulgare aura été réglée.

Tel est le langage qui m'a été tenu, notamment ces jours derniers et non sans intention évidemment, par un des banquiers influents de Saint-Pétersbourg, très lié avec M. Wychnegradzky et très versé dans ses confidences. Il serait superflu d'en relever les inexactitudes et d'en marquer les tendances. Je me bornerai à constater qu'il se rapproche tout à fait de celui que tenaient déjà les mêmes officieux il y a quelques mois lors de l'échec des premières négociations ouvertes par M. Wychnegradzky avec un groupe de financiers français.

En même temps que s'agitait la question d'un emprunt ou d'une opération de trésorerie analogue mais plus limitée, on mettait de nouveau en circulation des bruits de création d'impôts.

[Dans la fin de son rapport M. d'Ormesson parle de nouveaux impôts dont on envisage la création et montre qu'ils ne procureraient pas de grandes ressources au Trésor.]

58.

M. Lefebvre de Béhaine, Ambassadeur de France près le Saint-Siège, à M. Flourens, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 76. *Rome, 7 octobre 1887, 7 heures, soir.*
(*Reçu :* 10 heures, soir.)

Avec plus d'animation encore que mardi dernier, le Cardinal Secrétaire d'État vient de m'adjurer de ne rien négliger pour faire comprendre au Gouvernement de la République qu'en prévision de la crise fort grave qui se prépare, la France doit compter sur le Pape et a tout intérêt à s'entendre avec le Saint-Siège pour affaiblir l'Italie, décidément hostile à notre pays. Cela m'a été dit sur un ton à la fois très ému et très solennel. J'ai demandé au Cardinal si l'inquiétude qu'il éprouve est motivée par quelque fait positif, tel qu'une offre quelconque au Gouvernement pontifical de favoriser une combinaison contre la France. Sans entrer dans des détails précis, Son Éminence m'a répondu ainsi qu'elle a des raisons fort sérieuses de s'inquiéter de la situation de la France, que le Nonce va en être d'ailleurs informé par une dépêche qui partira demain.

D'autre part, il m'est revenu d'une source assez sûre que Monseigneur Rotelli vous aurait avisé, il y a déjà quelques jours, que, dans certaines éventualités que Léon XIII a refusé d'examiner, nous serions menacés de nous voir reprendre Nice et la Savoie. Enfin, je constate que la diplomatie autrichienne se montre ici très satisfaite des résultats qu'à tous les points de vue on est en droit d'espérer de la visite de M. Crispi au prince de Bismarck. Pour l'Autriche comme pour l'Allemagne, l'alliance de l'Italie ne saurait avoir tout son prix ainsi que me le disait en avril dernier à son retour de Berlin Monseigneur Galimberti, qu'autant que le Quirinal sera affranchi de la *Révolution* et par conséquent en mesure de se rapprocher du Pape. Or il est clair que l'on se flatte à Vienne que M. Crispi, si invraisemblable que cela paraisse, est entré dans cette voie ; car le Chargé d'affaires d'Autriche près le Saint-Siège, il y a quelques jours, a dit à quelqu'un qui me l'a répété que l'on peut espérer qu'à l'occasion du jubilé pontifical l'Empereur François-Joseph ne sera pas empêché de venir rendre visite au Roi d'Italie à Rome même sans mécontenter le Saint-Père.

Tout à l'heure, j'ai questionné à ce sujet le Cardinal Secrétaire d'État qui m'a répondu que jamais Léon XIII ne se prêtera à une pareille transaction et que le monde catholique, si intéressé à la libre souveraineté du Pape, peut compter sur sa fermeté d'où il s'ensuit que, de leur côté, les Puissances comme la France, doivent soutenir résolument le Saint-Siège contre l'Italie.

Il n'est pas douteux que le Secrétaire d'État est sincère en parlant ainsi. Mais encore une fois je me demande dans quel sens agit le Nonce à Vienne.

59.

M. Gérard, Chargé d'affaires de France à Rome,

à M. Flourens, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° LXIII. Confidentiel. *Rome, 9 octobre 1887.*

(*Reçu :* Cabinet, 12 octobre; Dir. pol., 14 octobre.)

Je ne reviendrai pas sur le mystère dont a été entouré le voyage de M. Crispi, et qui sans doute était destiné, au moins de ce côté des Alpes, à mettre plus en valeur l'entrevue de Friedrichsruh. Il semble d'ailleurs bien établi aujourd'hui que M. Crispi avait préparé de longue main cette rencontre, qu'il avait déjà tenté de voir le prince de Bismarck à Kissingen et que l'occasion du vingt-cinquième anniversaire de l'avènement aux affaires du prince Chancelier a été savamment mise à profit pour provoquer une invitation dont les journaux italiens ont trop indiscrètement peut-être célébré la spontanéité.

Je n'insisterai pas davantage sur les commentaires en quelque sorte préventifs dont la presse européenne a salué ce rendez-vous, évidemment propre à susciter toutes les conjectures. Les journaux allemands et autrichiens ne pouvaient manquer d'exprimer une satisfaction presque sans mélange sur cette visite qui a pu leur paraître à bon droit une forme solennelle d'adhésion à l'alliance austro-allemande. La presse italienne, de son côté, a interprété, comme elle le devait, cette marque de courtoisie et de confiance donnée pour la première fois au Président du Conseil de la jeune monarchie, ainsi admis au même titre que le Ministre de l'Autriche-Hongrie. Je n'oublie pas non plus les organes particulièrement dévoués à la personne de M. Crispi, et qui ont sans retard déduit de la journée passée sous les ombrages de Friedrichsruh les conséquences les plus heureuses pour la situation et le prestige du Premier Ministre, non seulement en Europe, mais dans le royaume en face du Parlement et du pays.

Mais j'ai hâte d'arriver aux déclarations que j'ai recueillies de la bouche même de M. Crispi, et dont j'ai fait connaître le résumé à Votre Excellence par mon télégramme d'hier (n° 143) [1]. Le premier mot de M. Crispi, qui se rappelait peut-être le retour de Lord Beaconsfield à Londres en 1878, a été : « J'apporte la paix. » Puis, sans transition, et comme cédant à un mouvement invincible, il s'est étonné de l'interprétation donnée à son voyage par une partie de la presse française. « Les Français s'amusent », m'a-t-il dit, et il m'a signalé certains articles qui, venant d'amis connus jadis au temps de l'exil, lui

(1) Reproduit dans le tome VI, 1re série sous le numéro 619.

ont paru plus amers. Il m'a ensuite présenté sa visite à Friedrichsruh comme le résultat de ses anciennes relations avec le prince de Bismarck et des rapports précédemment noués entre l'Italie et l'Allemagne. « Ces rapports, a-t-il ajouté, je les ai trouvés établis : aucune modification n'y a été apportée à Friedrichsruh et ils ne contiennent rien qui soit dirigée contre la France. » Il s'est alors étendu sur les garanties qu'offre au repos de l'Europe l'alliance à laquelle a adhéré l'Italie, sur les intentions pacifiques et conservatrices du Gouvernement allemand, sur les sentiments amicaux de l'Italie à l'égard de la France. « L'Allemagne (et je cite ici les propres paroles de M. Crispi) veut une politique de paix et de *statu quo*. Elle vient de prouver encore à la France la sincérité de ses dispositions par la solution donnée à l'incident de Raon-sur-Plaine. Le prince, d'ailleurs, a-t-il dit encore, connaît mes propres sentiments et ceux de l'Italie à l'égard de la France. » C'est à ce moment que, dans un langage qui sans doute dépassait à la fois sa propre pensée et le rôle que nous attendons de l'Italie, il s'est écrié : « Pourquoi ne ferais-je pas entre l'Allemagne et la France ce que M. de Saint-Vallier n'a pu faire? » Son imagination rapide et complaisante s'est arrêtée un instant à ce rêve de médiation que je n'ai pas interrompu et qui, du reste, n'a peut-être pas été formé dans l'atmosphère même de Friedrichsruh.

Quant aux sujets abordés dans ses entretiens avec le Chancelier, M. Crispi a nié hautement que la question romaine ait été mise sur le tapis. Les relations de l'Italie avec le Saint-Siège ne concernent, à ses yeux, ainsi qu'il l'a toujours affirmé, que la politique intérieure du royaume. Le Président du Conseil ne consent à leur reconnaître aucun caractère international; et il m'a rappelé que le Roi lui-même avait traduit sur ce point la conviction commune à tous les Italiens. Pour l'Italie officielle, la loi des garanties a tout réglé et tout prévu.

A l'endroit de la Bulgarie, M. Crispi m'a répété, après comme avant son voyage, que les intérêts de l'Italie différaient en cette région des intérêts de l'Allemagne, qu'ils étaient au contraire conformes à ceux de la Grande-Bretagne et de l'Autriche-Hongrie, mais que d'ailleurs le Gouvernement royal gardait sa liberté d'action. Il m'a, à ce propos, non sans quelques insinuations assez vives contre la Russie, renouvelé ses regrets de n'avoir point vu se reformer en Orient la ligue de 1855 qui est restée pour lui, m'a-t-il dit, la tradition et le modèle de la politique propre aux Puissances occidentales. Sur le reste et en ce qui regarde le maintien de la paix, l'Italie, a-t-il ajouté, est d'accord avec les Empires du centre.

Revenant alors à la France, aux sentiments qu'elle lui inspire, à son désir de vivre en amitié avec elle, M. Crispi a très visiblement cherché à reprendre avec moi la conversation au point où il l'avait laissée. Après m'avoir exprimé ses espérances à l'égard du traité de commerce franco-italien, et par déférence

au vœu que vous lui aviez fait transmettre le 27 septembre, il m'a *spontanément* indiqué le sens général de sa réponse sur les négociations relatives au canal de Suez. Il s'est déclaré prêt à accepter l'article 9 dans son nouveau texte et à examiner dans des intentions conciliantes le paragraphe suggéré par Votre Excellence comme complément à l'article 9 lui-même. Il m'a, au contraire, exposé que, malgré l'attitude prise par les délégués italiens dans la conférence de 1885, il ne pourrait aujourd'hui maintenir dans l'article 6 les mots : «et les ports d'accès». Il a même, en dépit de la confusion des dates et des lieux, soutenu que les intérêts de la défense de Massaouah faisaient au Gouvernement royal un devoir de modifier à cet égard son opinion antérieure. Il a ajouté que le Gouvernement français, en considération de l'avenir, devrait se rallier à la même thèse, et il a fait, relativement au programme d'une politique commune en Égypte, une nouvelle allusion, que je me suis contenté de recueillir, ainsi que toutes les réflexions émises par lui dans cette dernière partie de l'entretien.

J'ai fidèlement reproduit à Votre Excellence le langage que m'a tenu M. Crispi. Le Président du Conseil s'est attaché avec un effort évident à faire naître dans mon esprit sur l'entrevue de Friedrichsruh les impressions les plus propres à inspirer ou à entretenir la confiance. Toute cette conversation conduite en vue d'écarter les soupçons ou les doutes et de reprendre les sujets interrompus par une absence de huit jours reflète bien les sentiments divers de l'homme d'Etat qui l'a engagée et qui, après avoir donné à une politique différente de la nôtre un gage significatif, essaye cependant de nous prouver que cette alliance avec d'autres ne contrarie point les déclarations d'amitié qu'il nous fait. La paix est le terme à l'aide duquel M. Crispi s'efforce de tout concilier et il y réussirait peut-être s'il ajoutait la certitude qu'elle ne sera jamais troublée. Mais comme l'alliance entre les Empires du centre est conclue en prévision d'hypothèses de guerre, comme l'adhésion de l'Italie l'associe à la même ligue, en face des mêmes éventualités, il en résulte que l'Italie est dans un camp, la France dans l'autre. Nulle protestation ne prévaut contre cette évidence ; et il y a lieu de croire que, dans leurs confidences, les alliés n'ont pas manqué d'envisager, soit les différentes faces des périls contre lesquels ils s'associent, soit les diverses conditions au prix desquelles le pacte est conclu.

Il n'en reste pas moins des œuvres de paix à accomplir et c'est ici que M. Crispi dans l'expression de ses espérances sur le traité de commerce, e dans l'esquisse de sa réponse sur la neutralisation du canal de Suez, a comme deux pierres de touche qui lui permettront d'évaluer la nature et le degré exact de ses rapports avec le Gouvernement de la République.

L'entrevue de Friedrichsruh n'a peut-être eu d'autre but et n'aura peut-être d'autre effet que de revêtir d'une double consécration d'abord l'adhésion, déjà ancienne, de l'Italie à l'alliance austro-allemande, puis la personne

même de M. Crispi. Il est fort possible que, sauf cette double investiture, il n'y ait rien de changé en Europe. J'incline à croire en effet, à en juger par les appréciations émanées du Vatican, que la question romaine n'a pas été touchée entre les deux interlocuteurs; et le langage de la presse autrichienne prête à penser que l'Allemagne garde en Orient son rôle de courtier, plus favorable peut-être, aujourd'hui du moins, au marché de Vienne qu'à celui de Pétersbourg. Quant à l'Angleterre et à la Méditerranée, s'il en a été question à Friedrichsruh, je dois reconnaître que M. Crispi a sur ce point observé la plus grande discrétion.

Le discours que le Président du Conseil doit prononcer à Turin vers la fin de ce mois apportera peut-être quelque lumière nouvelle. Déjà la presse officieuse annonce que la harangue ministérielle contiendra des déclarations sur la politique étrangère. Le passage relatif à la France sera très certainement modelé sur l'attitude que le Gouvernement de la République aura paru observer au lendemain de l'attitude de Friedrichsruh.

60.

M. D'ORMESSON, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À SAINT-PÉTERSBOURG,

À M. FLOURENS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 65. *Saint-Pétersbourg, 20 octobre 1887.*

(*Reçu :* Cabinet, 28 octobre; Dir. pol., 30 octobre.)

Pour faire suite à mes dépêches n^os^ 55 [1] et 59 [2] relatives aux questions financières qui touchent à la fois la Russie et la France, j'ai l'honneur de vous adresser ci-joint, en analyse ou extrait, la traduction d'une correspondance parisienne du *Nouveau Temps* dans laquelle M. Yakovlev examine à son tour ces questions et rend compte au public russe d'un entretien qu'il aurait eu avec un économiste français. Votre Excellence trouvera peut-être quelque intérêt à réunir à l'avance le plus de données possibles sur un ordre de faits économiques qui peuvent être appelés à prendre, à un moment assez rapproché, un développement de nature à intéresser tout à la fois notre épargne nationale et nos relations politiques avec la Russie.

ANNEXE.

Correspondance parisienne du Novoïé Vrémia, *4/16 octobre 1887.*

Le correspondant de ce journal, M. Yakovlev, rend compte aujourd'hui de la conversation qu'il aurait eue avec un écrivain économiste français jouissant d'une

(1) Du 23 septembre, ci-dessus reproduite sous le numéro 55.

(2) Du 5 octobre, ci-dessus reproduite sous le numéro 57.

situation influente dans le monde financier à Paris, conversation qui a roulé sur la question d'un emprunt russe en France. Cette conversation est d'ailleurs plutôt un monologue et voici en substance ce que son interlocuteur a dit au correspondant :

« Tout d'abord le Gouvernement russe n'a fait aucune proposition concernant un emprunt. Il y a simplement qu'au mois de juin dernier, avant la fameuse campagne des journaux allemands contre les fonds russes, un groupe important de banquiers parisiens a proposé au Ministre des Finances de Russie d'acheter ferme au cours d'alors pour 100 millions de roubles métalliques. Le calcul de ces banquiers était fort simple : ils espéraient qu'au moyen d'une vaste publicité, en ouvrant un emprunt dans toute la France, on provoquerait une forte hausse. Or les Français désiraient beaucoup placer leurs épargnes en fonds russes et cela tant à cause de la sympathie qu'ils éprouvent actuellement pour la Russie qu'en prévision d'une baisse des fonds italiens en cas de guerre, baisse qui ne saurait se produire avec les fonds russes, puisqu'on considère l'alliance franco-russe comme un fait indubitable.

« On a tort de prétendre que la Bourse de Paris n'a jamais été un marché favorable pour les fonds russes, car s'il y eut sous le Second Empire à leur égard une sorte d'ostracisme silencieux, cela n'est plus aujourd'hui où l'on voit à Paris tant de fonds russes, notamment les obligations, presque en totalité du chemin de fer Nicolas et les consolidés.

« M. Wychnegradzky a repoussé la proposition des banquiers français sous prétexte que rien ne pressait qu'on n'avait pas besoin actuellement des 100 millions offerts, mais je suis convaincu qu'à sa première ouverture y relative, le Gouvernement russe réussira à réaliser un emprunt, car ce serait une affaire avantageuse pour la Bourse parisienne, puisque les fonds russes rapportent plus de 5 o/o et les fonds italiens seulement 4 1/2 o/o. »

Le correspondant ayant alors fait allusion à de prétendues propositions d'emprunt faites à Rothschild par des banquiers russes, son interlocuteur lui a répondu ce qui suit :

« Tout d'abord il n'y a pas à Paris de gros banquiers russes, dont les maisons puissent se comparer aux grandes institutions de crédit françaises et, quant à Rothschild, sa force est supérieure à celle de tous les autres banquiers pris isolément, mais inférieure s'ils sont unis. Non seulement il serait désavantageux pour le Gouvernement russe d'avoir affaire avec lui, mais encore pourrait-on douter du succès des négociations, car Rothschild a pour système de vouloir toujours réaliser d'énormes bénéfices sans rien risquer comme il en est advenu naguère avec sa participation à la conversion des obligations 5 o/o en 4 1/2 o/o de la Société russe de Crédit mutuel qui lui a rapporté des millions. D'autre part, quoique Français, Rothschild a des intérêts et des sympathies du côté allemand et n'accordera son concours qu'à deux conditions. La première sera le retrait de l'oukase du 14 mars, à l'égard duquel il prétextera qu'on ne saurait entrer en affaire avec un pays où la propriété se trouve si peu garantie que la loi peut y avoir même un effet rétroactif. La seconde sera une amélioration du sort des Israélites en Russie. »

Ici pourtant M. Yakovlev se rappelle certain entretien où Rothschild exprima

'hiver dernier à l'un de ses amis la complète indifférence qu'il professerait, paraît-il, à l'égard de la question juive quand il s'agit d'affaires et l'intention qu'il avait même manifestée d'établir une succursale de sa banque à Saint-Pétersbourg.

Puis il raconte que Bleichroeder, qui se trouve actuellement à Paris, aurait déclaré qu'à Berlin on espérait le retrait de la loi russe du 14 mars, sous peine en cas contraire d'une élévation de 50 p. 100 sur le droit d'entrée des marchandises russes et notamment du seigle, dont la majeure partie se vend en Allemagne, mais il exprime en même temps l'espoir que le Gouvernement russe ne sacrifiera pas les intérêts nationaux à des considérations mercantiles.

Enfin l'interlocuteur de M. Yakovlev lui aurait encore dit « que si le Gouvernement russe engageait des négociations d'emprunt il devrait s'attendre au renouvellement de la campagne déjà dirigée par les organes officieux d'Allemagne contre les fonds russes. Mais cela ne présente en réalité de danger que pour les détenteurs allemands de ces fonds, auxquels la baisse causerait de ruineux préjudices sans empêcher les Français d'en acheter plus que jamais, car ils sont assez rares sur le marché parisien et l'on obtiendrait même ainsi une espèce de revanche financière contre l'Allemagne. »

61.

M. de Monbel, Chargé d'affaires de France près le Saint-Siège, à M. Flourens, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 168. Confidentiel. *Rome, 10 novembre 1887.*

(*Reçu :* Cabinet, 12 novembre; Dir. pol., 15 novembre.)

Après l'entrevue de Friedrichsruh, après le discours de Turin[1], comme surcroît de désillusions, les polémiques de journaux se succèdent battant en brèche quotidiennement l'œuvre de la conciliation. Au fur et à mesure que nous approchons de la date anniversaire du cinquantenaire de l'ordination de Léon XIII, époque dont on présageait un bien considérable, le découragement se laisse voir mettant en relief les fausses espérances dont on s'est bénévolement bercé. Pour avoir dépassé la mesure et s'être cru en possession des bonnes grâces de M. de Bismarck, le Pape court le risque en se trouvant isolé de perdre le fruit de ses labeurs et de compromettre le prestige d'un pontificat presque sans égal dans les annales de l'Église.

Telle est l'impression que je rapporte de chacune de mes entrevues avec le Cardinal Rampolla. Les protestations amicales dont Son Éminence se montre

[1] Dans un discours prononcé le 25 octobre à Turin, M. Crispi avait reproché au Vatican : « un langage non toujours mesuré, des actes non toujours chrétiens » et combattu en somme la tentative de conciliation du pape Léon XIII.

prodigue à l'égard de la France me paraissent trop vives pour n'être pas intéressées. Sincères d'ailleurs, à cause même de leur sincérité elles ont leur valeur, mais aussi une signification qui leur est propre et que je crois avoir pénétrée dans le dernier entretien que j'ai eu l'honneur d'avoir avec le Ministre de Sa Sainteté.

Après avoir passé en revue les événements les plus récents de la politique européenne et avoir classé au premier rang comme satisfaisante pour l'Europe entière la dernière convention signée entre la France et l'Angleterre, le Cardinal Secrétaire d'État a été amené par le cours naturel de ses préoccupations à parler des revendications matérielles de l'Église. Pressé d'indiquer quelle pouvait être la somme des prétentions du Souverain Pontife, le Cardinal m'a répondu : « C'est surtout la question de principe qui, à nos yeux, revêt une grande importance. La restitution en elle-même ne vient qu'au second plan. Il est difficile de la préciser maintenant. Si nous demandons tout, on ne nous donnera rien; si nous demandons peu, on trouvera que c'est une raison de nous accorder moins encore. Aussi ne formulerons-nous rien de précis, si ce n'est la question de principe. Nous verrons après. Mais la question romaine existe et le Pape ne l'abandonnera jamais. D'ailleurs, c'est une question qui intéresse l'univers entier, et particulièrement la France ». Et appuyant sur ces mots, le Cardinal a repris : « La question romaine, voilà la force de la France ! »

Il m'était facile de démontrer, ayant été témoin à Rome des événements qui se sont déroulés depuis la rentrée en scène de la Prusse avec l'arrivée de M. de Schlötzer, que jusqu'à présent la question romaine avait fait la force de l'Allemagne. C'est à elle que nous devons, et Son Éminence l'a reconnu, l'alliance de l'Italie avec les Puissances du centre.

Par crainte de la résurrection du pouvoir temporel le Quirinal s'est sans cesse rapproché de l'Empire allemand et, par étapes successives, depuis le procès Martinucci qui a marqué la première ingérence de l'Allemagne dans les affaires de l'Italie avec le Saint-Siège, le Gouvernement s'est acheminé vers Berlin, laissant précéder chaque étape d'ailleurs d'une démonstration amicale de l'Allemagne en faveur du Saint-Siège ou réciproquement du Saint-Siège en faveur de l'Allemagne.

En dernier lieu c'est le Vatican qui a prêté ses bons offices au Gouvernement allemand, lors des élections législatives en Allemagne et, de défensif qu'il était, le pacte avec les Cours du Nord est devenu offensif et défensif.

Puis, m'autorisant des relations quotidiennes que j'entretiens avec les familles romaines qui passent pour particulièrement attachées au Saint-Siège, j'ai signalé au Secrétaire d'État certains symptômes qui laisseraient supposer que l'action de la France serait à peine bien vue, même dans un milieu clérical, si elle venait à s'exercer tant soit peu d'une façon précise, à l'encontre des visées

du sentiment national italien. Aussi, ai-je ajouté que je ne voyais pas bien comment l'action de la France pourrait s'exercer d'une façon utile dans le litige en suspens.

Son Éminence n'a pas protesté une fois contre l'une ou l'autre de mes assertions : « Oui, m'a-t-Elle dit, pour le moment il n'y a rien à faire, mais il faut compter avec le temps. En tout cas, croyez-moi, la question romaine est une grande force pour la France », et puis Elle a ajouté : « contre l'Italie ».

Cet entretien, Votre Excellence le pense bien, n'a pas cessé de conserver aussi longtemps qu'il a duré, le caractère d'une conversation amicale et privée.

Mais il n'en éclaire pas moins d'un jour plus assuré les dispositions bienveillantes dont je recueille si souvent et si volontiers le témoignage.

62.

M. WADDINGTON, AMBASSADEUR DE FRANCE A LONDRES,

À M. FLOURENS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° XXVIII. Très confidentiel. *Londres, 12 novembre 1887.*

(*Reçu :* Cabinet, 13 novembre; Dir. pol., 15 novembre.)

Vous vous souvenez que, dans la seconde moitié du mois d'août dernier[1] le comte Herbert de Bismarck est venu passer une quinzaine de jours en Angleterre. Il s'est peu arrêté à Londres et il s'est rendu en Irlande où il a fait visite au Vice-Roi, le marquis de Londonderry avec qui il était anciennement lié, il a fait une excursion à Killarney dans le Sud de l'Irlande, puis il est revenu à Londres et, après avoir passé deux jours à la campagne chez Lord Rosebery, il est reparti pour l'Allemagne. Dans le moment, ce voyage a attiré peu d'attention dans la presse; on a seulement fait courir le bruit que le comte voulait se rendre compte de l'état des esprits en Irlande et qu'il était question d'un mariage entre lui et la sœur de Lord Londonderry. Quant à sa visite à Lord Rosebery, tout le monde connaît l'intimité qui existe entre les deux personnages et, quand il vient à Londres, c'est chez Lord Rosebery que le comte Herbert descend. A cette époque de l'année d'ailleurs, Londres est presque vide et les sources d'information fort rares. Cette fois, le comte Herbert n'était pas venu me voir, bien qu'il n'ait jamais manqué de le faire lors de ses autres voyages, et il ne paraît avoir vu aucun de mes collègues. Depuis mon retour à l'ambassade, j'ai cherché à connaître le but du voyage du fils du Chancelier et je suis parvenu à obtenir de deux sources, indépendantes

[1] Le comte Herbert de Bismarck a rendu compte de son entretien avec Lord Salisbury dans une note que reproduit le recueil allemand· *Grosse Politik,* vol. IV, n°s 818 et 913.

l'une de l'autre et en qui j'ai toute confiance, les renseignements suivants :

Sous le couvert d'un voyage d'agrément, tel qu'il en fait généralement deux fois par an en Angleterre, le comte Herbert est venu proposer à Lord Salisbury d'entrer dans la Triple Alliance. Le Chancelier allemand avait cru le moment opportun; il avait jugé qu'il pouvait tirer parti de l'extrême irritation qui régnait en Angleterre contre nous par suite de la non-ratification de la convention égyptienne à Constantinople.

Le comte Herbert était chargé d'exposer à Lord Salisbury que tôt ou tard la guerre éclaterait entre la France et l'Angleterre sur la question d'Égypte, que de même la guerre entre la France et l'Allemagne ne pouvait beaucoup tarder; qu'il valait mieux prendre les devants et que, si l'Angleterre se décidait à entrer dans l'alliance, l'Allemagne se chargerait de faire naître le conflit. Ce qu'on demandait à l'Angleterre, c'était la coopération de ses flottes, de façon à annuler l'action des flottes françaises.

Le comte Herbert a fait connaître à Lord Salisbury les conditions de l'accord intervenu au printemps dernier avec l'Italie, accord par lequel l'Allemagne était assurée de la coopération armée de l'Italie et s'était engagée en cas d'une guerre heureuse à lui faire restituer Nice et le territoire environnant. L'Italie n'aurait pas revendiqué la Savoie, alléguant « qu'elle était devenue trop française et qu'on ne voulait pas au Parlement italien de députés parlant le français ».

Quant à l'Allemagne, son plan arrêté était, une fois la guerre déclarée, de ne pas accepter cette fois la neutralité même pour les petits États :

« Ils seront avec nous ou contre nous, et d'après leur attitude nous irons jusqu'au bout avec eux comme nous avons l'intention de le faire avec la France. Ce n'est pas une augmentation notable de territoire que nous chercherons aux dépens de la France; l'expérience nous a édifiés à ce sujet; mais nous la ruinerons pour un siècle par les indemnités et les autres conditions que nous imposerons ».

Enfin le comte Herbert a fait valoir auprès de Lord Salisbury les avantages que le parti conservateur anglais pouvait retirer de ses offres et l'heureuse diversion qui en résulterait pour les difficultés suscitées par la question irlandaise.

Le résultat de la mission du comte Herbert n'a pas été conforme à l'espoir du Chancelier allemand. Lord Salisbury a tout écouté, a demandé à réfléchir et a laissé repartir le tentateur sans vouloir prendre d'engagement. C'était le moment où nous touchions presque au terme des négociations relatives au canal de Suez et aux Nouvelles-Hébrides[1], négociations qui ont reçu depuis

[1] Au sujet de la convention relative au canal de Suez, voir dans le tome VI, 1re série, le télégramme circulaire reproduit sous le numéro 629. D'autre part un accord établissant aux Nouvelles-Hébrides un condominium franco-anglais devait être signé le 16 novembre

une si heureuse solution. Lord Salisbury, malgré l'irritation contre la France qui se manifestait si bruyamment autour de lui à cette époque, n'a pas voulu se prêter à la politique belliqueuse qu'on lui proposait, et a cru à la possibilité de maintenir de bonnes relations avec la France et à résoudre certaines questions d'accord avec elle. L'événement lui a donné raison.

Le comte Herbert, fort mécontent de son échec, s'est exprimé très amèrement sur le compte de Lord Salisbury; il a déclaré qu'il le trouvait singulièrement baissé, qu'il n'y avait rien à faire avec les conservateurs et qu'il fallait se retourner d'un autre côté.

Il a alors fait les mêmes ouvertures à son ami Lord Rosebery qui sera Ministre des Affaires étrangères si M. Gladstone revient au pouvoir. Lord Rosebery aurait accepté de jouer, le cas échéant, le rôle offert à Lord Salisbury. Mes deux informateurs sont d'accord, sur ce point. Tout ce que je viens de vous exposer a été dit par le comte Herbert lui-même à un de ses intimes qui l'a répété à mon premier informateur. Quant à ma seconde source complètement indépendante de la première, je n'ai pu savoir d'où elle tenait ses informations.

En résumé, la politique actuelle de Lord Salisbury consiste à rester en bons termes avec tout le monde et ne s'engager avec personne; il ne veut se brouiller ni avec nous ni avec la Russie, et il restera en coquetterie réglée avec l'Italie et l'Allemagne; il prévoit des conflits sur le continent, et il préfère sans doute réserver à l'Angleterre les bénéfices de la neutralité. Cette conduite est le fond de la politique anglaise; c'est celle qui exprime le véritable sentiment de la nation.

En raison de son importance, je vous prie de communiquer cette dépêche à M. le Président de la République et à M. le Président du Conseil.

63.

M. Flourens, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Waddington, Ambassadeur de France à Londres.

T. n° 137. *Paris, 14 novembre 1887, 10 h. 15, matin.*

Je vous remercie des renseignements touchant le voyage du comte de Bismarck à Londres [1]. Ils confirment de tous points ceux que j'avais reçus et communiqués au Conseil dès la fin d'août. Mais si Lord Salisbury a repoussé à cette époque les offres d'accession à la Triple Alliance, l'Allemagne ne se considère pas comme battue. Je sais de source sûre que l'Ambassadeur d'Allemagne a été chargé de faire au Gouvernement anglais de nouvelles

(1) Voir ci-dessus le rapport de M. Waddington en date du 12 novembre, reproduit sous le numéro 62.

propositions amendées et qu'elles ont été discutées au Conseil de Cabinet vendredi. Il y a là pour notre pays une grave menace qui nécessite toute votre vigilance et l'emploi de toute votre influence sur l'esprit de Lord Salisbury. Représentez-lui que la germanisation de la Méditerranée par la prépondérance de l'influence allemande sur l'Italie, par l'introduction de la flotte allemande dans la Méditerranée, par la mainmise de l'Autriche sur les chemins de fer ottomans du baron Hirsch, constitue un danger qui ne menace pas la France seule et dont l'Angleterre aura un jour, qui est moins éloigné qu'on ne le pense, à tenir compte. J'ai donné à M. d'Aubigny des instructions conciliantes, Lord Salisbury le sait et le péril commun devrait nous rapprocher.

64.

M. Herbette, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Flourens, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° LXXXIII. Déchiffrement. *Berlin, 24 novembre 1887.*

(*Reçu :* Cabinet, 26 novembre; Dir. pol., 28 novembre.)

Ayant su que M. de Bleichroeder avait été reçu par le prince de Bismarck avant-hier, j'ai été le voir dans l'espoir que, pour conserver à mes yeux sa réputation d'homme bien informé, il me donnerait quelques renseignements utiles sur la visite du Tsar.

Mon attente n'a pas été trompée : M. de Bleichroeder a très volontiers répondu à mes questions. Je lui laisse la parole, sans toutefois me porter garant de sa sincérité. Le prince de Bismarck était nerveux quand il est arrivé à Berlin il y a huit jours. Il se sentait en défiance auprès du Tsar et craignait presque de ne pas avoir d'audience particulière. Une fois mandé chez Sa Majesté, il prit immédiatement la résolution d'avoir avec elle une explication décisive. Dès les premiers mots, il sollicita la permission de parler avec une entière franchise, et demanda au Tsar ce qu'il avait à lui reprocher. « Votre attitude ambiguë dans *la question bulgare* » reprit l'Empereur avec animation et, comme le Chancelier récapitulait les preuves de bon vouloir que l'Allemagne avait prodiguées à la Russie dans cette affaire : « et si je vous disais que j'ai en mains un document établissant que vous favorisez le Prince Ferdinand de Cobourg? »

Le Chancelier *bondit* à cette attaque directe et s'écria : « Si ce document existe, c'est un faux! Je supplie Votre Majesté de me le communiquer pour

que j'en poursuive l'auteur». Le Tsar promit de le faire dès son retour en Russie; et, continuant avec la même vivacité : «Et l'Autriche? Je ne puis accepter qu'elle contrecarre mes légitimes revendications à l'égard de la Bulgarie». — «Je suis sûr, répondit le prince de Bismarck, de la sagesse du Cabinet de Vienne. L'Autriche ne déclarera pas la guerre à la Russie; mais Sa Majesté sait que, dans le cas où elle serait attaquée, nous sommes liés par traité à la soutenir».

Tel est le récit de M. de Bleichroeder[1], récit très incomplet sans doute mais très vraisemblable et confirmé, d'ailleurs, par mes précédentes informations. Ce qui est certain, c'est que l'entretien a été très vif, les deux interlocuteurs élevant la voix et ne ménageant pas leurs expressions. Le Tsar était si animé qu'il alluma successivement six cigarettes qu'il brisa sur la table.

Le Chancelier se montre, paraît-il, très satisfait de son audience; il se vante d'avoir déchiré tous les voiles. La question maintenant est, pour lui, de savoir jusqu'à quel point le Tsar est à la discrétion des panslavistes. On en jugera d'ici à peu de jours. M. de Bleichroeder ne doute pas que le prince de Bismarck ne reçoive très prochainement le document «criminel» qui a causé la violente irritation du Tsar contre le prince de Bismarck. Il s'agit, selon lui, de papiers émanant du Prince de Cobourg lui-même.

Cet incident prend, du reste, les proportions d'une affaire d'État. On dirait qu'il y a sous roche un nouveau procès d'Arnim. La *Gazette de Cologne* a publié à ce propos dans son numéro de ce matin un article à sensation dont il serait difficile de nier le caractère officieux. Je m'abstiens d'en joindre ici la traduction, n'ayant pas le temps de la faire chiffrer et craignant d'indiquer, par l'annexion, le sujet de la dépêche. On y parle de poursuites judiciaires contre le falsificateur, et l'on dénonce en outre une «*peu importante mais influente* cabale dans le monde de la Cour contre le prince de Bismarck et contre sa politique étrangère, qui ne serait pas d'accord avec les vues de l'Empereur».

M. de Bleichroeder, à qui j'ai demandé quel personnage était ainsi visé, m'a répondu : «C'est le parti catholique à la Cour». C'était désigner la famille Radziwill. Puis, se reprenant : «Je crois plutôt qu'il y a là une trace de la mauvaise humeur du prince de Bismarck à propos de la place trop effacée qu'il occupait au dîner de la Cour. Il aurait voulu être assis en face du Tsar».

M. le comte de Perponcher, qui n'aime pas le Chancelier, a persuadé à l'Empereur qu'il fallait suivre non pas l'étiquette des dîners diplomatiques, mais celle des dîners de famille. De là, l'obligation de donner la première place au

[1] Voir sur l'entretien de l'Empereur Alexandre III avec le prince de Bismarck dans le recueil allemand *Grosse Politik*, vol. V, les pièces nos 1057 et 1129. Voir également ci-dessous un rapport de M. de Laboulaye reproduit sous le numéro 66.

comte de Stolberg, Ministre de la maison du Roi. (On cite ce dernier parfois comme le successeur possible du prince de Bismarck qui le déteste pour ce motif.)

Malgré l'orgueil bien connu du Chancelier, il doit y avoir, dans sa colère actuelle, plus qu'un froissement d'amour-propre. Il veut sans doute en finir une bonne fois avec les résistances, pourtant bien impuissantes, de l'ancien parti de la Cour. On retrouve dans les plus robustes génies de ces mesquines faiblesses et de ces inquiétudes puériles dans les situations les plus solidement assises.

65.

M. Legrand, Ministre de France à La Haye,

à M. Flourens, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° IX. *La Haye, 3 décembre 1887.*

(*Reçu :* Cabinet, 20 décembre; Dir. pol., 23 décembre.)

La *Nouvelle Presse libre* de Vienne a annoncé ces jours-ci que l'Allemagne agissait auprès des Cabinets de Bruxelles et de La Haye pour les engager à s'unir entre eux et à entrer dans la ligue des Puissances de l'Europe centrale. Bien que cette nouvelle ne semble pas exacte dans les termes mêmes où elle est présentée, elle paraît bien cependant contenir une certaine part de vérité.

Je tiens, en effet, de mon collègue de Belgique que le Ministre d'Autriche lui a dit dernièrement que le Gouvernement belge et le Gouvernement néerlandais devraient s'entendre pour accéder à la Triple Alliance. Le baron d'Anethan a répondu que la neutralité de son pays faisait obstacle à une combinaison de ce genre et qu'il ne pouvait être question que de mesures militaires à concerter. Quelques jours après, le comte de Mülinen, ayant revu l'envoyé belge, l'a prié de ne pas attacher d'importance à la suggestion dont il l'avait entretenu, l'assurant qu'il n'y avait eu là de sa part qu'un propos tout spontané jeté au hasard d'une causerie.

Il se peut que cette assurance soit sincère, quoiqu'il n'y ait pas non plus d'invraisemblance à faire remonter une inspiration de ce genre jusqu'au moteur suprême de la Triple Alliance qui croit n'avoir jamais pris assez de précautions contre les dangers de l'avenir. Quoi qu'il en soit et pour ce qui regarde le fond de la question, la Belgique a certainement, et à plusieurs reprises, pressenti le Gouvernement des Pays-Bas au sujet d'une entente en cas de péril commun. Mais je suis porté à penser que, conformément à l'affirmation du baron d'Anethan, il ne serait question que de coordonner en cas de besoin la défense des deux pays. D'après ce que le général Brialmont aurait dit à mon

collègue, le Cabinet belge ne croit pas à une transgression de sa neutralité par la France, il craindrait au contraire que l'Allemagne n'essayât de tourner les fortifications de la Meuse en passant par le Limbourg et il attacherait du prix à pouvoir convenir dès à présent avec la Néerlande des meilleurs moyens de faire respecter leurs frontières.

L'envoyé belge près la Cour des Pays-Bas a entretenu de cette question le Ministre des Affaires étrangères et celui de la Guerre. Les conseillers du Roi Guillaume ont admis en principe l'utilité d'un accord de ce genre ; ils se sont déclarés convaincus qu'il s'établirait par la force des choses le cas échéant. Mais le Ministre de Belgique ayant fait observer qu'il pourrait être avantageux de préciser à l'avance les dispositions à adopter, on lui a objecté les commentaires qu'un pacte formel ne manquerait pas de provoquer.

En présence de cette attitude, M. Beernaert et le prince de Chimay ont invité leur représentant à La Haye à ne pas insister pour le moment. Mais je sais qu'on se propose de revenir à la charge dans quelques mois.

Ainsi que Votre Excellence peut en juger, il ne s'agirait que d'une entente militaire purement défensive et bien que la convenance de cet accord n'ait pas été contestée en principe, il ne semble pas être conclu : il a encore à triompher de la circonspection la plus tenace qui soit au monde.

D'une autre conversation que j'ai eue également avec le baron d'Anethan, j'ai emporté l'impression que la Belgique aurait volontiers des vues sur le grand-duché de Luxembourg qu'elle considère plus ou moins comme un démembrement de la province belge de ce nom. Il y a plutôt là une rêverie qu'un projet arrêté, puisque la succession luxembourgeoise est réglée par les traités. On paraît pourtant se bercer à Bruxelles d'un vague espoir que, dans certaines conjonctures, en vue de mettre d'accord la France et l'Allemagne, cette portion de l'héritage du Roi Grand-Duc pourrait être attribuée à la Belgique.

66.

M. DE LABOULAYE, AMBASSADEUR DE FRANCE À SAINT-PÉTERSBOURG,

À M. FLOURENS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 83. Confidentiel. *Saint-Pétersbourg, 7 décembre 1887.*

(*Reçu :* Cabinet, 14 décembre ; Dir. pol., 16 décembre.)

Avec les événements de France, l'entrevue de Berlin et l'audience accordée par le Tsar au prince de Bismarck sont les faits qui ont le plus occupé l'opinion publique pendant la dernière quinzaine. Aux informations confuses qui

ont été répandues à cet égard par la presse allemande, se sont mêlées les révélations extraordinaires fournies par la *Gazette de Cologne*. On dirait un de ces romans à intrigues dont les sommaires extravagants s'étalent en réclame sur les murs pour attirer l'attention. On peut, paraît-il, se servir du même moyen pour la détourner sur un point isolé. C'est sans doute qu'il est plus facile de piquer la curiosité que de la satisfaire.

Sans me laisser égarer sur la fausse piste où le Chancelier cherche à entraîner les esprits, je m'efforcerai, suivant les renseignements que j'ai pu réussir à me procurer, de rendre compte de la manière dont les choses se sont passées à Berlin, d'après la version russe.

Et d'abord, il n'y a pas eu au passage du Tsar par l'Allemagne d'autre motif que l'époque avancée de la saison. Lorsque Leurs Majestés sont rentrées à Saint-Pétersbourg, la Néva était déjà gelée ; le seul chemin qui, en dehors de l'Allemagne, aurait pu rester ouvert était celui du port de Libau, et il se comprend que le Tsar n'ait pas voulu manifester une pareille insistance à éviter Berlin, sans parler des inconvénients qu'il aurait pu trouver à traverser des provinces de langue germanique que l'on s'occupe de russifier. J'ajouterai que, à la suite des mesures prises contre les finances russes, Alexandre III est entré assez mal disposé sur le territoire allemand.

Il ne m'appartient pas de parler de l'accueil qui lui a été fait par l'Empereur Guillaume et par le peuple de Berlin ; je ne rectifie qu'un point qui a été présenté de diverses façons. Si le Tsar a envoyé dire au prince de Bismarck qu'il le recevrait, c'est que celui-ci, peut-être afin de se conformer à un ordre de son Souverain, s'était adressé la veille au comte Schouvaloff pour solliciter une audience [1].

Sur cette audience, les détails que je crois pouvoir donner sont évidemment sujets à caution ; ce que je puis dire c'est qu'ils ont une origine assez sérieuse pour ne pas me paraître très éloignés de la vérité.

Dès le début, le Chancelier se serait efforcé de démontrer à son impérial interlocuteur qu'il n'y avait que des malentendus entre les deux Gouvernements, principalement dans l'affaire bulgare où la revendication d'influence de la part de la Russie était aussi légitime que pouvait l'être celle de l'Autriche-Hongrie sur d'autres pays placés dans sa sphère d'action. Le Gouvernement allemand pour sa part n'y trouvait rien à redire et la Russie ne le rencontrerait pas sur son chemin. C'est à ce moment que le Tsar tirant de sa poche un dossier dont il s'était prémuni aurait donné à entendre que ses renseignements étaient différents. Le prince serait alors devenu tout rouge, aurait dit qu'il reconnaissait là les manœuvres de ses ennemis et se serait offert à prouver par une enquête, par ses actes même qu'il était calomnié.

[1] La lettre adressée par Bismarck au comte Schouvaloff est reproduite dans *Grosse Politik*, vol. V, sous le numéro 1128.

Sans se laisser arrêter par ces protestations, l'Empereur aurait répondu avec une certaine animation que sa loyauté et son amour de la paix ne pouvaient faire de doute pour personne, que, tenant à la liberté de ses actions, il ne demandait à qui que ce soit de l'aider, mais qu'il ne pouvait admettre qu'on l'entravât alors qu'il s'agissait du respect des traités, que sa patience, il l'avait montré, était grande, que si les autres avaient des intentions aussi pacifiques, ils devaient s'abstenir de toute provocation, qu'il ne pouvait, en effet, dépendre de lui seul d'épargner à l'Europe les horreurs de la guerre. Après ces explications un peu vives, et où, suivant une expression attribuée à l'Impératrice, le Tsar aurait dit tout ce qu'il avait sur le cœur, la conversation serait toutefois devenue plus calme ; on se serait montré aussi pacifique d'un côté que de l'autre et Alexandre III, en congédiant le Chancelier, aurait pu télégraphier à son frère le Grand-Duc Wladimir qu'il était content de l'entretien.

Dans le cours de la conversation, il était naturel qu'il fût question de l'Autriche et de la France. Je ne sais jusqu'à quel point le prince de Bismarck s'est étendu sur les liens qui l'attachent à la cause de l'Autriche ; les journaux austro-hongrois disent que le *casus foederis* a été mentionné ; d'après les feuilles allemandes, les déclarations ont peut-être été moins explicites.

En ce qui concerne la France, je tiens de M. de Giers lui-même que le prince de Bismarck a renouvelé l'assurance qu'il n'avait nulle intention de l'attaquer. Il m'a été rapporté d'autre part, mais avec moins d'autorité, je m'empresse de le dire, que le prince aurait parlé des dangers auxquels l'Allemagne était exposée de notre côté. Le tableau qu'il présentait avait de si sombres couleurs qu'il aurait fini par dire au Tsar pour le convaincre mieux que, dans le cas où les événements amèneraient une crise fatale, il le prendrait pour arbitrer en lui demandant de juger de quel côté étaient les torts. « J'accepte », aurait répondu l'Empereur.

Votre Excellence pourra sans doute contrôler ces renseignements dont il m'est difficile de garantir l'authenticité. Ici ils ne sont pas en contradiction avec le langage de la presse officieuse dont le mot d'ordre est de dire que, sans qu'aucun résultat positif ait été recherché ni atteint dans une entrevue accidentelle de courte durée, l'accueil fait par l'Empereur Guillaume à son petit-neveu et les explications échangées avec le prince de Bismarck ont produit une détente dans les rapports des deux Gouvernements et augmenté les chances du maintien de la paix. Pour plus de prudence, les journaux qui n'interprétaient pas de cette façon l'entrevue ont été, quelques jours après, invités à cesser leurs attaques contre l'Allemagne.

Bien que la Bourse de Berlin ne montre pas une grande confiance, il faut certainement admettre qu'il y a détente, du moins entre les deux Gouvernements.

Après une franche explication, et de la part du Tsar l'explication a été franche, ce résultat se produit toujours, il est naturel au cœur humain. Un rapprochement peut-il en résulter? J'aurais quelque peine à y croire, s'il ne restait cette question de la non-authenticité des pièces diplomatiques présentées par le Tsar, question sur laquelle le prince de Bismarck s'efforce de concentrer l'attention sans doute parce qu'en ayant l'avantage d'autoriser un appel direct à la droiture du Tsar, elle n'engage pas le fond de sa politique et le met plus à l'aise vis-à-vis de ses alliés [1]. Communiquées au comte Schouvaloff ces pièces sont en ce moment l'objet d'une enquête dont la conclusion pourra être un coup de théâtre. Toutefois comme le remarquent avec à propos les *Novosti*, la question intéressante n'est pas celle du plus ou moins d'authenticité de certains documents, c'est le démenti du Chancelier qui a de l'importance parce qu'il comporte comme corollaire une dénégation de solidarité dans des combinaisons hostiles à la Russie. Or, avant de se décider à modifier sa politique, en supposant qu'il en ait la pensée, l'Empereur Alexandre voudra sans doute voir des faits qui justifient cette dénégation. Dans ces conditions, sera-t-il possible au prince de Bismarck de le satisfaire sans trahir l'Autriche, l'Italie et sans inquiéter l'Angleterre. Des correspondances de Vienne et de Londres publiées par le *Nouveau Temps* et par la *Gazette de Moscou* rapportent précisément que l'entrevue de Berlin y a déjà excité de la méfiance et jeté de l'indécision. C'est toujours le même cercle dans lequel le prince de Bismarck, qui veut trop embrasser, finit par se trouver pris. Malgré les nouvelles armes que lui apporte la fortune, puissent cette fois encore ses efforts être vains!

67.

M. de Florian, Chargé d'affaires de France à Londres, à M. Flourens, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 87. *Londres, 8 décembre 1887, 8 h. 27, soir.*

Le Sous-Secrétaire d'État au Foreign Office, que je viens de voir en l'absence de Lord Salisbury, m'a confirmé l'inquiétude qui règne ici et dont la presse s'est faite l'écho au sujet de la prétendue concentration de troupes que ferait en ce moment la Russie sur toute sa frontière et notamment du côté de la Galicie.

A ce sujet, Sir. J. Pauncefote m'a dit que le Foreign Office venait de recevoir un télégramme du représentant de la Reine à Vienne lui annonçant que le bruit qui avait cours d'une demande d'explications de la part de l'Autriche

[1] Il s'agit des lettres relatives au Prince Ferdinand de Cobourg et à l'appui que lui aurait prêté le Gouvernement allemand. Voir *Grosse Politik*, vol. V, pièces n°s 1144 à 1149.

à la Russie n'était pas fondé et qu'il venait d'en avoir le démenti officiel à la chancellerie impériale.

M. de Staal, que j'ai vu également aujourd'hui, a été très réservé sur ces bruits alarmants qui se succèdent depuis deux jours et n'a pas voulu me dire ce qu'il pouvait savoir à cet égard.

Cependant il m'a laissé clairement entendre que ces nouvelles partaient d'abord de Berlin pour être ensuite répétées à Vienne.

L'Ambassadeur de Russie n'a pas nié qu'il ne se fît une concentration de troupes russes sur certains points et il a même ajouté qu'il serait difficile d'en être autrement en présence de cette Triple Alliance qui dépassait sous bien des points de vue le caractère pacifique et défensif que s'attribuaient les Puissances en faisant partie.

68.

M. Waddington, Ambassadeur de France à Londres,

à M. Flourens, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 95. Très confidentiel. *Londres, 17 décembre 1887, 12 h. 29, matin*

(*Reçu :* 6 h. 15, matin.)

J'ai eu aujourd'hui un long entretien avec Lord Salisbury au cours duquel j'ai abordé directement la question de l'accession plus ou moins explicite de l'Angleterre à la Triple Alliance.

J'ai commencé par appeler l'attention de Sa Seigneurie sur le message récent de M. le Président de la République[1] dont la teneur est si modérée et si pacifique.

J'ai fait ressortir l'importance de la phrase dans laquelle le Président invite la France à employer l'année 1888 à préparer activement le succès de l'exposition de 1889 et j'ai fait observer qu'une nation dont la principale occupation va être pendant deux ans la préparation et le succès d'une exposition universelle ne pouvait être accusée ni même soupçonnée de chercher les aventures à l'extérieur et qu'ainsi devaient tomber les défiances si soigneusement entretenues depuis longtemps par la presse allemande et par une partie de la presse anglaise. « L'attitude de la France, ai-je dit, est une véritable garantie de paix pour les prochaines années et ce n'est pas de notre côté que s'élèveront les nuages qui peuvent menacer le repos de l'Europe. » Lord Salisbury a reconnu la justesse de mes observations et m'a dit qu'il avait lu avec une grande satisfaction le message du Président de la République.

[1] Message adressé aux Chambres par le Président Carnot après son élection.

Je lui ai alors rappelé les conversations que j'avais eues avec lui à Hatfield, il y a trois semaines, et qui avaient été interrompues par la chute du Cabinet Rouvier et l'ouverture de la crise présidentielle dont la nouvelle nous était parvenue à Hatfield même. «Tout en prenant acte, lui ai-je dit, avec une grande satisfaction des assurances formelles que vous m'avez données au sujet du projet du Cabinet anglais d'entrer dans la Triple Alliance, ou même de prendre des engagements avec elle, j'ai été frappé de l'insistance avec laquelle vous m'avez parlé de l'éventualité soit d'une restauration monarchique, soit de l'établissement d'une dictature militaire en France. Vous m'avez déclaré, à plusieurs reprises. que le Gouvernement anglais tenait avant tout à maintenir les meilleurs rapports avec la République française, qu'un Cabinet comme celui de M. Rouvier vous donnait toute sécurité, mais que les hommes d'État anglais étaient toujours préoccupés de l'instabilité des ministères en France et qu'au printemps dernier on avait craint l'avènement d'un dictateur militaire dans la personne du général Boulanger; or une dictature militaire ou une restauration monarchique vous apparaissaient devant amener nécessairement une guerre à bref délai, comme dérivatif à nos difficultés intérieures et pour consolider le pouvoir nouveau. Vous avez ajouté que l'orage pourrait alors éclater soit sur l'Allemagne, soit sur l'Angleterre et que le Gouvernement anglais devait toujours se préoccuper de pareilles éventualités. Je ne vous dissimulerai pas que l'identité des craintes que vous m'avez manifestées avec celles que le prince de Bismarck a proclamées à plusieurs reprises, soit dans ses discours, soit par la voie de la presse qu'il subventionne, m'avait laissé l'impression qu'il y avait entre vous une entente dirigée contre la France en vue d'éventualités que vous redoutiez tous les deux.»

Lord Salisbury m'a interrompu: «Je ne puis que vous répéter qu'il n'existe pas d'entente entre nous dirigée contre la France.»

Reprenant ensuite les événements de la dernière quinzaine : «Ce qui vient de se passer au Congrès, ai-je dit, doit vous rassurer pleinement. Vous avez pu constater vous-même l'impuissance du parti monarchique et l'unanimité du parti républicain. Loin de gagner du terrain, les monarchistes subiraient une défaite complète si des élections générales avaient lieu. Les élections partielles qui viennent d'avoir lieu dans le Nord et le Pas-de-Calais en sont les avant-coureurs. Quant à une dictature militaire, les républicains n'ont pas voulu voter pour le général Saussier, qui est cependant un républicain d'opinions modérées, et fort opposé à toute idée de coup d'État, simplement parce qu'il est militaire; et quant au général Boulanger, son nom n'a pas même été prononcé. Les deux éventualités que vous craigniez sont donc absolument écartées, je vous le démontre d'une façon certaine.»

J'ai ensuite parlé à Lord Salisbury des articles de journaux anglais, les uns assurant que l'entente était faite avec la Triple Alliance en vue de la

coopération de la flotte anglaise, les autres souhaitant qu'elle se fît; je lui ai signalé une publication de Sir Charles Dilke où se retrouve la même affirmation. Lord Salisbury m'a de nouveau déclaré qu'il n'y avait rien de vrai dans ces assertions. « Finalement, m'autorisez-vous, lui ai-je dit, à écrire à mon Gouvernement de votre part que vous n'avez conclu aucun arrangement... aucune entente avec les Puissances qui forment la Triple Alliance ? »

— « Il n'y a ni alliance, ni arrangement, ni entente entre nous dirigés contre la France. »

— « Avez-vous conservé votre entière indépendance vis-à-vis de la Triple Alliance? »

— « Certainement [1]. »

Après ces déclarations catégoriques, je n'avais rien à ajouter.

Lord Salisbury m'a ensuite parlé de l'état général de l'Europe et des mouvements de troupes russes sur les frontières autrichiennes et allemandes; il persiste à croire que le Tsar ne veut pas la guerre, quel que soit le mouvement d'opinion qui se manifeste en Russie. Il croit que pour l'Allemagne, la guerre serait une folie, étant donné l'âge de l'Empereur et l'incertitude de la succession au trône. Il est cependant frappé de l'attitude un peu plus militante de l'Autriche et ne serait pas éloigné de croire que le prince de Bismarck aurait conseillé à cette Puissance de se tenir un peu plus sur ses gardes et de ne pas négliger ses préparatifs militaires.

Je chercherai, comme toujours, à contrôler les affimations de Lord Salisbury par des affirmations de source indépendante, et je vous tiendrai au courant.

69.

M. Waddington, Ambassadeur de France à Londres,

à M. Flourens, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° XXXII. Très confidentiel. *Londres, 21 décembre 1887.*

(*Reçu :* Cabinet, 22 décembre; Dir. pol., 25 décembre.)

Pour faire suite à mon télégramme n° 95 du 16 courant [2] et pour répondre aux observations contenues dans votre télégramme n° 166 du 18 courant [3],

(1) Il y a intérêt à rapprocher le langage tenu par Lord Salisbury à M. Waddington des documents diplomatiques relatifs à l'Angleterre contenus dans *Grosse Politik*, vol. IV, chapitres XXV et XXIX.

(2) En réalité du 17, ci-dessus reproduit sous le numéro 68.

(3) Par ce télégramme M. Flourens exprimait le désir d'avoir s'il était possible, de nouvelles assurances, ne pouvant donner lieu à aucune équivoque, quant à la non existence d'un engagement quelconque pris par le Gouvernement britannique envers celui d'une des Puissances comprises dans la Triple Alliance.

je viens aujourd'hui vous faire part des informations complémentaires que j'ai pu recueillir et de quelques impressions personnelles.

Je constate d'abord une détente marquée dans le langage tenu par la presse de Londres au sujet de la France. Le *Times* de ce matin fait ressortir le contraste qui existe selon lui entre l'attitude belliqueuse attribuée à la France au commencement de l'année par le prince de Bismarck et les tendances pacifiques qui ont prévalu dans ces derniers temps et surtout depuis la fin de la crise présidentielle. « La France, dit cette feuille, a cessé d'être un élément perturbateur. Le prince de Bismarck voit un danger pour la paix à l'Orient de l'Europe et non plus en Occident. » De son côté, le *Standard*, organe tory, terminait un article de fond avant-hier par ces mots : « Nous serons les interprètes de la pensée de tout Anglais, en affirmant que les sympathies de ce pays ne seront jamais du côté de la Russie. »

Lord Salisbury, dans le discours qu'il a prononcé avant-hier à Derby et dont je vous envoie le texte, s'est montré très réservé; il nie qu'il y ait un danger *immédiat* pour la paix de l'Europe mais il ne dissimule pas ses inquiétudes pour l'avenir et il a prévenu ses auditeurs que, si la guerre éclate sur le continent, elle éclatera subitement et comme par surprise. La presse n'a pas été satisfaite de son discours et trouve qu'il aurait dû être plus explicite.

Lord Randolph Churchill vient de partir pour Pétersbourg et s'arrêtera à Berlin pour voir son ami Herbert de Bismarck : il est porteur d'une lettre de recommandation pour l'Impératrice de Russie, sœur de la Princesse de Galles. J'ai eu de première main des détails intéressants sur le but de son voyage qu'il a entrepris pour son information personnelle, comme font souvent les Anglais, et dans le dessein avoué de se préparer à devenir plus tard Ministre des Affaires étrangères. Il considère la situation comme fort grave et veut se rendre compte par lui-même des intentions du Gouvernement russe. « En passant par Berlin, a-t-il dit à mon informateur, je compte dire à Herbert de Bismarck que mes amis et moi nous sommes absolument opposés à ce que l'Angleterre prenne une part quelconque à la Triple Alliance. Je lui rappellerai que lorsqu'en 1885 les Allemands nous poussaient à la guerre avec la Russie, à propos des affaires d'Afghanistan, ce sont les Ambassadeurs d'Allemagne et d'Autriche qui ont demandé à la Porte d'interdire le passage des Dardanelles à la flotte anglaise. C'est Berlin qui est aujourd'hui le centre de perturbation en Europe et je ne veux pas que l'Angleterre en soit la dupe. » Pour bien comprendre l'attitude de Lord Randolph, il faut se souvenir qu'il a arboré le drapeau de l'économie dans les dépenses de l'armée et de la marine, et que c'est sur cette question qu'il est sorti du Ministère Salisbury. Il est convaincu, il me l'a dit lui-même, que la nouvelle démocratie anglaise s'intéressera de moins en moins aux guerres d'influence et d'équilibre, qu'elle redoute d'être mêlée aux luttes du continent et qu'elle désire par-dessus tout

l'allégement des charges budgétaires. Il veut être le porte-drapeau de cette démocratie et, en lui donnant satisfaction, la rallier au parti conservateur. Je ne sais s'il réussira mais ce qui est certain c'est qu'aujourd'hui l'électorat anglais est, à peu de chose près, le suffrage universel et qu'il apporte dans la politique extérieure des vues et des aspirations fort différentes de celles de l'oligarchie du temps de Palmerston. C'est un élément nouveau et considérable qui commence à agir sur la politique extérieure de l'Angleterre et que nos publicistes français semblent généralement ignorer.

De même que Lord Randolph Churchill, les libéraux unionistes et à leur tête Lord Hartington et Lord Derby sont hostiles à tout engagement avec la Triple Alliance. J'en ai l'assurance personnelle. Il en résulte que Lord Salisbury, quand même il inclinerait de ce côté, est tenu, en raison de la coalition parlementaire qui le soutient, à la plus grande prudence en matière de politique extérieure et se gardera bien de prendre des engagements avec les Puissances continentales.

Est-ce à dire que le Gouvernement anglais se refuse dans toutes les éventualités à agir d'accord avec la Triple Alliance? Assurément pas. Nous venons d'en avoir un exemple dans l'affaire des frontières de la Tunisie et de la Tripolitaine, où l'Italie a pris l'initiative et où les trois autres Puissances ont appuyé sa démarche. Dans toutes les questions méditerranéennes nous rencontrerons toujours la jalousie ou l'opposition de l'Angleterre et de l'Italie et c'est là la vraie et seule raison de l'entente qui existe entre ces deux Puissances. Mais cette jalousie existe au moins au même degré contre la Russie et c'est par ce côté que l'Angleterre a intérêt à se rapprocher dans certains cas de l'Allemagne et de l'Autriche, qui n'ont pas, comme l'Italie, des intérêts directs de premier ordre dans la Méditerranée. L'Angleterre ne veut pas des Russes à Constantinople, ou sur le littoral de la mer Égée; elle ne veut pas qu'une flotte russe puisse déboucher de la mer Noire dans la Méditerranée et se joindre à la nôtre. Pour ces différentes raisons l'Angleterre restera en rapports amicaux avec la Triple Alliance qu'elle ne peut voir avec déplaisir, mais sans prendre d'engagement précis et définitif; elle se réservera d'agir suivant les cas qui se présenteront et pour le moment elle s'en tiendra là. En ce qui touche la France, les Anglais nous soupçonnent toujours de vouloir nous agrandir, soit du côté du Maroc, soit du côté de Tripoli; les Espagnols d'un côté, les Italiens de l'autre, ont soin d'entretenir ces préventions; mais il n'y a rien là d'inquiétant pour nous. La situation ne deviendrait grave et l'entente éventuelle avec la Triple Alliance ne prendrait corps que si la guerre éclatait dans l'est de l'Europe et si nous étions amenés à y prendre part.

Telle est, je crois, la situation actuelle. L'Angleterre acceptera tous les concours qui l'aideront à maintenir le *statu quo* dans toutes les parties de la Méditerranée.

70.

M. WADDINGTON, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,

À M. FLOURENS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° XXXIII. Confidentiel. *Londres, 27 décembre 1887.*

(*Reçu :* Cabinet, 29 décembre; Dir. pol., 30 décembre.)

Avant d'aller passer les fêtes du jour de l'an à la campagne, je viens vous faire part de quelques informations que j'ai recueillies ces jours-ci :

Le baron de Plessen, Chargé d'affaires d'Allemagne, qui arrive directement de Berlin, tient un langage pacifique, mais hautain : « Je crois au maintien de la paix, dit-il, la Russie tiendra compte de l'avertissement que nous venons de lui donner par l'entremise de l'Autriche : nous avons stimulé l'Autriche, et nous l'avons amenée à accélérer ses préparatifs militaires qui étaient fort en retard. »

L'Ambassadeur d'Autriche, revenu hier à Londres, me disait : « Personne ne peut soupçonner le Gouvernement autrichien de vouloir prendre l'initiative d'une attaque contre la Russie et ce n'est pas notre faute si le Gouvernement russe s'est engagé en Bulgarie dans une voie qui a abouti à un fiasco; mais nous n'avons pas pu fermer les yeux sur l'augmentation considérable des troupes russes sur notre frontière galicienne; depuis trois ou quatre mois elle a été d'environ 80.000 hommes; aussi, sans envoyer de nouvelles troupes de ce côté, avons-nous dû faire quelques préparatifs en fait d'approvisionnements et de baraquements : c'est à ces dépenses que sont destinés les douze millions de florins récemment votés, une somme insignifiante si nous nous préparions à la guerre. D'ailleurs les explications qui ont eu lieu entre le prince Lobanoff et le comte Kalnoky ont eu un caractère satisfaisant. Je crois donc au maintien de la paix et je viens de parler à Lord Salisbury, chez qui j'ai passé quelques jours, dans le même sens qu'à vous. » Le comte Karolyi me félicita alors au sujet de l'élection présidentielle en France et me parla du caractère modéré du nouveau Président de la République. Je lui fis observer que, de notre côté, l'approche de la grande exposition de 1889 était la plus sérieuse garantie des tendances pacifiques de la France et que l'année 1888 serait employée chez nous à préparer dignement cette grande manifestation. « Si vous êtes résolu à maintenir la paix, me dit-il alors, je ne vois pas qui peut être tenté de la troubler en Europe; la Russie n'attaquera jamais l'Autriche et l'Allemagne réunies si elle n'est pas assurée du concours de la France. »

En somme, la note pacifique domine complètement, pour le moment du moins, tant à Vienne qu'à Berlin.

Du côté russe, je constate deux courants : celui de l'ambassade qui est pacifique et qui reflète la politique de M. de Giers, si tant est que M. de Giers ait une politique à lui. On y est mécontent de l'Autriche et de l'Allemagne, on en veut au Prince Ferdinand, on lui reproche surtout d'être catholique et on va jusqu'à insinuer qu'il pourrait bien être l'instrument d'une propagande catholique en pays slave organisée par le Vatican; mais on tient un langage mesuré, on affirme que les troupes russes acheminées vers la Galicie ne sont pas en nombre considérable, qu'il y a eu des malentendus à cet égard et on paraît croire au maintien de la paix; pour l'ambassade de Russie, le centre de perturbations est à Berlin et le langage hautain du baron de Plessen indique assez qu'elle est dans le vrai.

L'autre courant se manifeste chez quelques diplomates appartenant aux petites légations et ayant des sympathies ou des attaches russes. Ceux-là sont hostiles à l'Allemagne et le prennent de très haut avec l'Autriche. « Puisque l'Autriche conteste à la Russie sa suprématie en Bulgarie, suprématie qui lui a été virtuellement reconnue par le traité de Berlin, il faut la sommer d'évacuer la Bosnie et l'Herzégovine dont ce même traité lui a conféré l'administration, il faut qu'elle cesse de se mêler des affaires de la Serbie, il faut que la Russie reprenne son ascendant en Europe ». Ce langage représente peut-être plutôt l'opinion personnelle de ces diplomates que celle de leurs Cours respectives, mais il montre combien est fort en Russie le courant d'opinion hostile aux Puissances allemandes et avec lequel le Tsar est forcé de compter.

Quant aux prétendus engagements du Gouvernement anglais avec la Triple Alliance, je ne puis que vous confirmer ce que je vous ai déjà écrit à ce sujet. Tous les diplomates qui connaissent bien l'Angleterre — et il y en a qui sont accrédités ici depuis vingt ans — sont unanimes à déclarer que, quelles que soient les inclinations personnelles d'un Premier Ministre, aucun Cabinet anglais ne prendra d'engagement pouvant le compromettre dans les affaires du Continent. Tous sont convaincus que l'Angleterre conservera sa liberté d'action et n'interviendra que là où un intérêt proprement anglais sera en jeu, dans certaines éventualités méditerranéennes, par exemple.

De différents côtés il me revient aussi que, depuis quelque temps, ce n'est plus l'Allemagne mais l'Italie qui prend l'initiative de presser Lord Salisbury de lier éventuellement son action à celle de la Triple Alliance. Cela revient à dire que c'est du côté de la Méditerranée que les alliés croient pouvoir se servir des défiances anglaises soit à notre endroit soit à celui des Russes, et naturellement c'est aux Italiens qu'incombe la tâche de les entretenir. Ils ne semblent pas y avoir réussi en soulevant la question des frontières tripolitaines; car, autant qu'on peut en juger par le langage des journaux anglais,

cette affaire n'a produit aucune sensation et paraît déjà oubliée. En terminant, je dois appeler votre attention sur l'élévation au rang d'Ambassadeur des Ministres d'Espagne auprès de différentes cours, et réciproquement sur la nomination d'Ambassadeurs à Madrid. Pour l'Angleterre c'est chose faite; le Ministre d'Espagne ici accepte les compliments sur son avancement et Sir Clare Ford va recevoir le même rang à Madrid. Mais jusqu'à présent la Russie a refusé et, à ce propos, M. de Staal me disait hier qu'il soupçonnait que l'Allemagne voulait profiter de cette gracieuseté faite à l'Espagne pour l'attirer dans la Triple Alliance. Toujours est-il que ce projet est né à Berlin, il y a quelques années, lorsque le Roi Alphonse y fit sa mémorable visite et que les pourparlers furent interrompus par l'incident des îles Carolines. Dans tous les cas la nomination des nouveaux Ambassadeurs sera considérée comme un amoindrissement de la situation privilégiée que le nôtre occupait jusqu'à présent à Madrid.

71.

M. DE MONBEL, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE PRÈS LE SAINT-SIÈGE.

À M. FLOURENS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 197. *Rome, 29 décembre 1887.*

(*Reçu :* Cabinet, 1er janvier; Dir. pol., 3 janvier 1888.)

Je vous ai envoyé par le télégraphe un résumé substantiel des deux audiences que le Pape m'a fait l'honneur de m'accorder le 24 et le 26 de ce mois [1]. Je n'aurai rien à ajouter à mon compte rendu télégraphique en ce qui concerne la seconde de ces entrevues qui, comme Votre Excellence le sait, a eu un caractère surtout officiel et s'est passée en présence des officiers de la Cour pontificale.

La première audience revêt, au contraire, un caractère tout privé par l'heure inusitée à laquelle j'ai été convoqué dans la soirée du 24 et par la tournure que le Saint-Père a donnée à l'entretien qui y a pris place. Après avoir reçu les lettres de M. le Président de la République et formé en faveur de son Gouvernement tous les vœux que sa courtoisie lui inspirait, le Pape en est venu à parler de la France dans des termes que je n'aurais pu espérer ni plus abondants ni plus expressifs. « Il faut, a dit Sa Sainteté, que votre pays reprenne sa place dans le monde La France doit redevenir ce qu'elle a toujours été et briller au premier rang des Puissances européennes. Pour cela, croyez-moi, l'appui du Saint-Siège lui est nécessaire. Eh bien! pourquoi n'y aurait-il

(1) La reproduction du télégramme auquel M. Lefebvre de Béhaine fait allusion n'a pas paru nécessaire.

pas entre nous une entente cordiale, et je veux dire par là une entente exempte de toute surprise et de toute méfiance? N'ai-je pas donné depuis longtemps des gages d'affection sincère à votre pays? Malgré les vexations dont l'Église a été l'objet dans ces dernières années, n'ai-je pas donné les preuves, par ma modération, de mon véritable attachement pour cette nation qui est encore, après tout, ma Fille privilégiée? Dans l'affaire de Chine, n'ai-je pas cédé[1]? Et cependant de quelles obsessions n'ai-je pas été entouré, je ne dis pas de la part de l'Angleterre et de l'Allemagne qu'on a accusées à tort, mais de la part d'autres Puissances qui les ont renouvelées tout récemment encore, et sans succès d'ailleurs, car je suis décidé à ne plus vous inquiéter sous ce rapport. Vos susceptibilités sont trop grandes, et la pensée du Pape, qui était uniquement de faire bénéficier du prestige dont il jouit la religion catholique, encourrait le risque d'être mal comprise même à l'heure actuelle.

« Mais de votre côté, il faut laisser à l'Église toute liberté d'action à l'égard du culte. La destruction des sentiments chrétiens n'engendre rien de bon pour un pays : il faut laisser au Pasteur toute facilité d'exercer sa mission pacificatrice et productive. C'est à cette condition que le Saint-Siège pourra prêter à la France le concours de son influence et de son prestige. Et ne croyez pas que ce soit peu de chose dans les circonstances que nous traversons. Vous êtes entourés d'ennemis : l'Allemagne d'un côté et *cette* Italie de l'autre ».

Ici, le Saint-Père s'est servi de toutes sortes de circonlocutions pour aborder un sujet qui évidemment lui paraissait délicat.

« L'Italie n'est pas votre amie, elle nourrit des projets ambitieux,voilà pourquoi elle s'est rapprochée de l'Allemagne. Eh bien, ne croyez-vous pas que le Saint-Siège puisse vous être utile pour entraver son action? »

Dans ces dernières paroles, c'est du moins mon sentiment, il faut rechercher le secret de la pensée de Léon XIII. Ses bonnes intentions à l'égard de la France tiennent surtout aux déboires que lui cause l'entente du Gouvernement royal avec le puissant Empire germanique.

Tant que le Saint-Siège avait pu espérer un secours du Grand Chancelier pour lutter avec succès contre l'adversaire attitré du Vatican, les prévenances du Pape s'adressaient à l'Allemagne.

Aujourd'hui que l'entrevue de Friedrichsruh a réduit ses espérances à néant, le Pape cherche un refuge du côté de la France qu'il veut à tout prix gagner à l'appui de sa cause.

J'ai recueilli attentivement les paroles tombées de la bouche de Sa Sainteté et je crois les avoir fidèlement enregistrées dans ce rapport.

[1] La nomination projetée d'un délégué pontifical en Chine avait paru menacer le protectorat religieux exercé par la France dans ce pays. Finalement Léon XIII avait consenti à ajourner *sine die* l'envoi de ce délégué. Voir dans le tome VI, 1re série, la lettre particulière de M. Lefebvre de Béhaine, reproduite sous le numéro 310.

INDEX DES NOMS DE PERSONNES[1].

A

Abdul Hamid II, Sultan de Turquie, nos 7, 18, 37, 39, 44, 49, 50, 51, 54.

Aksakoff, publiciste russe, n° 46.

Alexandra, Princesse de Galles, n° 69.

Alexandre Ier, Prince de Bulgarie, nos 10, 11, 13.

Alexandre III, Empereur de Russie, nos 11, 13, 27, 30, 36, 46, 52, 64, 66, 68, 70.

Aloula (Ras), chef abyssin, nos 17 (note), 20, 35.

Alphonse XII, Roi d'Espagne (1874-1886), nos 7, 70.

Anethan (baron d'), Ministre de Belgique à la Haye, n° 65.

Appert (général), ancien Ambassadeur à Saint-Pétersbourg, n° 11 (note).

Aube (vice-amiral), Ministre de la Marine et des Colonies, n° 17.

Aubigny (d'), Conseiller d'ambassade à Londres, n° 63.

B

Bange (lieutenant-colonel Ragon de), officier français, n° 38.

Baring (Sir Evelyn), Agent diplomatique et Consul général de Grande-Bretagne en Égypte, n° 37.

Battenberg (prince de). (*Voir* Alexandre Ier, Prince de Bulgarie.)

Beernaert, Président du Conseil des Ministres de Belgique, nos 5, 12, 28, 38, 42, 65.

Beust (comte de), ancien Chancelier de l'Empire d'Autriche, n° 36.

Bismarck (comte Herbert de), Secrétaire d'État aux Affaires étrangères d'Allemagne. nos 62, 63, 69.

Bismarck (Otto, prince de), Chancelier de l'Empire allemand, nos 1, 2, 3, 6, 7, 11, 12, 14, 15, 18, 19, 21, 23, 30, 33, 35, 36, 54, 56, 58, 59, 64, 66, 69, 71.

Bleichroeder (baron de), banquier allemand, nos 15, 60, 64.

[1] Les noms en petites capitales sont ceux des personnages *cités* dans les documents. Les noms en *égyptiennes*, ceux des signataires ou destinataires des documents. (Ces personnalités sont également citées dans diverses pièces.) Les Ministres des Affaires étrangères, signataires ou destinataires de toute la correspondance, ne sont mentionnés que pour les documents où ils sont cités.

Bonghi, homme politique italien, n° 49.

Boulanger (général), Ministre de la Guerre, n°s 3, 8, 9, 12, 27.
Cité : n°s 15, 30, 38, 68.

Bourée, Ministre à Bruxelles, n°s 24, 25, 28, 34, 38.

Brialmont (général), inspecteur général des fortifications et du corps du génie, chef du corps d'État-major de l'armée belge, n°s 3, 9 (note), 12, 38, 43, 65.

Bruyn, député belge, n° 38.

C

Cairoli, ancien Président du Conseil d'Italie, n° 20.

Carnot (Sadi), Président de la République depuis le 3 décembre 1887, n°s 68, 70, 71.

Chimay (prince de), Ministre des Affaires étrangères de Belgique, n°s 24, 25, 28, 38, 42, 65.

Churchill (Lord Randolph), ancien Chancelier de l'Échiquier, n°s 13, 26, 69.

Corcelle (de), sous-directeur au ministère des Affaires étrangères, n° 41.

Corti (comte), Ambassadeur d'Italie à Londres, n° 14.

Courcel (de), Ambassadeur à Berlin, n°s 1, 6, 7.

Crispi, Président du Conseil et Ministre des Affaires étrangères d'Italie depuis le 7 août 1887, n°s 20, 32, 35, 36, 48, 49, 56, 58, 59.

D

Decrais, Ambassadeur à Vienne, n° 8.

Depretis, Président du Conseil et Ministre de l'Intérieur d'Italie jusqu'au 7 août 1887, n°s 20, 32, 35, 36, 49 (note).

Derby (Lord), ancien Secrétaire d'État aux Affaires étrangères de Grande-Bretagne, n°s 13, 69.

Dilke (Sir Charles), écrivain et homme politique anglais, n°s 12, 42, 68.

Disraeli (Lord Beaconsfield), ancien Premier Ministre de Grande-Bretagne, n°s 36, 59.

Dragomiroff, général russe, n° 46.

E

Emma, Reine des Pays-Bas, n° 47.

Essad Pacha, Ambassadeur de Turquie à Paris, n° 41.

F

Féraud, Ministre à Tanger, n° 7.

Ferdinand Ier, Prince de Bulgarie, nos 56, 64, 70.

Féridoun Bey, Ministre de Turquie à Athènes, n° 10.

Ferron (général), Ministre de la Guerre, n° 42.

Ferry (Jules), ancien Ministre des Affaires étrangères, n° 34 (note).

Florian (de), Secrétaire d'ambassade à Londres, n° 67.

Flourens, Ministre des Affaires étrangères depuis le 13 décembre 1886, nos 25, 32 (note).

Ford (Sir Clare), Ministre, puis Ambassadeur de Grande-Bretagne à Madrid, n° 70.

François-Joseph Ier, Empereur d'Autriche, n° 58.

Frankenstein (de), Vice-Président du Reichstag, n° 16.

Frédéric-Guillaume, Prince héritier de Prusse, nos 30, 33.

Frédéric-Guillaume, Prince de Prusse, n° 30.

Frère-Orban, Ministre d'État de Belgique, nos 28, 42, 43.

Freycinet (de), ancien Ministre des Affaires étrangères, n° 14.

G

Galimberti (Mgr), Secrétaire du Saint-Siège pour les affaires ecclésiastiques extraordinaires, puis Nonce apostolique à Vienne, nos 19, 33, 56, 58.

Gené (général), commandant les forces italiennes à Massaouah, nos 20, 32, 35.

Gérard, Conseiller d'ambassade à Rome, n° 59.

Giers (Nicolas de), Ministre des Affaires étrangères de Russie, nos 21, 36, 46, 66, 70.

Gladstone, ancien Premier Ministre de Grande-Bretagne, nos 2, 36, 62.

Gordon Pacha, général anglais, ancien gouverneur général du Soudan, n° 49.

Gortchakoff (prince), ancien Chancelier de l'Empire russe, n° 36.

Goschen, Chancelier de l'Échiquier, nos 10, 13.

Gourko (général), aide de camp général, gouverneur général de Varsovie, n° 46.

Granet, Ministre des Postes et Télégraphes, n° 34.

Granville (Lord), ancien Secrétaire d'État aux Affaires étrangères de Grande-Bretagne, n° 54.

Grévy (Jules), Président de la République jusqu'au 2 décembre 1887, nos 14, 62.

Guillaume Ier, Empereur allemand, nos 22, 23, 30, 33, 46, 52, 66, 68.

Guthlin (Mgr), consulteur canoniste de l'ambassade près le Saint-Siège, n° 19.

H

Hartington (Lord), ancien Secrétaire d'État à la Guerre de Grande-Bretagne, nos 13, 69.

Hatzfeldt (comte de), Ambassadeur d'Allemagne à Londres, nos 14, 63.

Herbette, Ambassadeur à Berlin, nos 15, 22, 23, 30, 36, 52, 64.
Cité : n° 18.

Hirsch (baron), financier autrichien, n° 63.

Hoffmann, Secrétaire d'État pour l'Alsace-Lorraine, n° 22.

Hohenlohe (prince de), Ambassadeur d'Allemagne à Paris, n° 2 (note).

Humbert Ier, Roi d'Italie, nos 20, 35, 58, 59.

I

Ignatieff (comte), homme d'État russe, n° 46.

Imbert, Conseiller d'ambassade à Constantinople, n° 18.

J

Jacobini (Cardinal), Secrétaire d'État du Saint-Siège, nos 6, 22, 23, 29, 33.

Jarozinski, Secrétaire d'ambassade à Constantinople, n° 41.

Jühlke (Karl), agent allemand en Afrique, n° 1.

K

Kalnoky (comte), Ministre des Affaires étrangères d'Autriche-Hongrie, nos 11, 13, 35, 36, 59, 70.

Karolyi (comte), Ambassadeur d'Autriche-Hongrie à Londres, n° 70.

Katkoff, directeur de la *Gazette de Moscou*, nos 36, 46.

Kennedy, Secrétaire de l'ambassade de Grande-Bretagne à Rome, n° 49 (note).

Kerchove de Denterghem (de), député belge, nos 5, 12 (note).

Kiamil Pacha, Grand Vizir de Turquie, nos 40, 44, 54.

Kleinmann, directeur des agences étrangères du Crédit Lyonnais, nos 55, 57 (note).

Kopp (Mgr), évêque de Fulda, n° 33.

Krupp, industriel allemand, n° 38.

Kusserow (de), conseiller rapporteur au ministère des Affaires étrangères d'Allemagne, n° 1.

L

Laboulaye (de), Ambassadeur à Saint-Pétersbourg, nos 11, 57 (note), 66.

Lambermont (baron), Ministre d'État, Secrétaire général du ministère des Affaires étrangères de Belgique, no 25.

Lebon (commandant), Attaché militaire à Bruxelles, nos 3, 9, 12, 42, 43.
Cité : nos 4 (note), 5 (note), 38.

Lefebvre de Béhaine, Ambassadeur près le Saint-Siège, nos 29, 33, 56, 58.
Cité : 6.

Legrand, Ministre à La Haye, nos 47, 65.

Léon XIII, Pape, nos 6, 16, 19, 23, 29, 33, 36, 56, 58, 61, 71.

Léopold II, Roi des Belges, nos 1, 12, 25, 34, 38.

Lobanoff (prince), Ambassadeur de Russie à Vienne, no 70.

Londonderry (Ch. Stewart, marquis de), Lord lieutenant-général et gouverneur général de l'Irlande, no 62.

Lyons (Lord), Ambassadeur de Grande-Bretagne à Paris, nos 41, 45.

M

Macar (de), représentant de la Maison Cail en Belgique, no 38.

Malet (Sir E.), Ambassadeur de Grande-Bretagne à Berlin, no 18.

Marie-Féodorovna, Impératrice de Russie, nos 66, 69.

Mazo y Gherardi (del), Ministre, puis Ambassadeur d'Espagne à Londres, no 70.

Mingrélie (prince de), aide de camp de l'Empereur de Russie, no 13.

Moltke (maréchal de), chef de l'État-major de l'armée allemande, nos 5, 22, 23.

Monbel (Baylin de), Conseiller d'ambassade près le Saint-Siège, nos 16, 19, 61, 71.

Mongin (commandant), de la section technique du génie, nos 38, 43.

Montebello (comte de), Ambassadeur à Constantinople, no 37.
Cité : nos 39, 40, 44, 45, 50, 51, 53, 54.

Monthulon (de), Ministre à Athènes, nos 10, 13.

Moulay-Hassan, Sultan du Maroc, no 7.

Moulin (capitaine), deuxième Attaché militaire à Saint-Pétersbourg, no 46.

Moüy (de), Ambassadeur à Rome, nos 17, 20, 32, 35, 48, 49.

Mülinen (comte de), Ministre d'Autriche-Hongrie à La Haye, no 65.

N

Nachtigal (Dr), Consul général d'Allemagne à Tunis, chargé de mission en Afrique occidentale, n° 1.

Nélidoff (de), Ambassadeur de Russie à Constantinople, nos 39, 44.

Nicaise (général), chef du service de l'artillerie belge, n° 38.

Nothomb, Ministre d'État de Belgique, nos 12, 42.

Nubar Pacha, Président du Conseil des Ministres, Ministre des Affaires étrangères et de la Justice d'Égypte, n° 37.

O

Ormesson (comte d'), Conseiller d'ambassade à Saint-Pétersbourg, nos 55, 57, 60.

P

Paget (Sir A.), Ambassadeur de Grande-Bretagne à Vienne, n° 67.

Pauncefote (Sir Julian), Sous-Secrétaire d'État permanent au Foreign Office, nos 13, 67.

Perponcher (comte de), grand sénéchal à la Cour du Roi de Prusse, n° 64.

Peters (Karl), explorateur allemand, n° 1.

Pietro (Mgr di), Nonce apostolique à Munich, nos 16, 22, 23, 29, 33.

Pinsonnière (commandant), Attaché militaire à Rome, n° 8.

Plessen (baron de), Conseiller de l'ambassade d'Allemagne à Londres, nos 14, 70.

Pontus (général), Ministre de la Guerre de Belgique, nos 4, 5, 12, 28, 38, 42.

R

Raindre, Conseiller d'ambassade à Berlin. n° 2.

Cité : n° 6.

Rampolla (Cardinal), Secrétaire d'État du Saint-Siège, nos 56, 58, 61.

Rantzau (comte de), Conseiller rapporteur aux Affaires étrangères d'Allemagne, n° 2 (note).

Rascon (comte), Ministre d'Espagne à Rome, n° 49.

Ricotti (général), Ministre de la Guerre d'Italie, nos 20, 48, 49.

Robcis-Borghers, Consul général à Anvers, n° 43.

Robilant (comte de), Ministre des Affaires étrangères d'Italie, nos 14, 17, 20, 32, 35, 36.

Rohlfs (Gerhard), voyageur allemand, n° 1.

Rosebery (Lord), ancien Secrétaire d'État aux Affaires étrangères de Grande-Bretagne, n° 62.

Rotelli (Mgr), Nonce apostolique à Paris, n° 58.

Rothschild (de), banquier français, n° 60.

Roustan (capitaine de vaisseau), Attaché naval à Londres, nos 13, 31.

Rouvier (Maurice), Président du Conseil et Ministre des Finances jusqu'au 12 décembre 1887, nos 62, 68.

Rustem Pacha, Ambassadeur de Turquie à Londres, nos 44, 45.

S

Saïd Bargasch, Sultan de Zanzibar, n° 1.

Saïd Pacha, Ministre des Affaires étrangères de Turquie, nos 40, 54.

Saint-Vallier (de), ancien Ambassadeur à Berlin, n° 59.

Salisbury (Lord), Premier Ministre et Secrétaire d'État aux Affaires étrangères de Grande-Bretagne jusqu'au 4 février 1886, Premier Ministre depuis le 3 août 1886, nos 2, 10, 11, 13, 18, 26, 37, 44, 45, 51, 53, 54, 62, 63, 67, 68, 69, 70.

Saussier (général), membre du Conseil supérieur de la Guerre, gouverneur militaire de Paris, n° 68.

Saxe-Cobourg (prince de). (*Voir* Ferdinand Ier, Prince de Bulgarie).

Schlötzer (de), Ministre de Prusse près le Saint-Siège, nos 19, 61.

Schnaebelé, commissaire de police français à Pagny-sur-Moselle, n° 36.

Schouvaloff (comte Paul), Ambassadeur de Russie à Berlin, nos 46, 66.

Schroeder, drogman de l'ambassade d'Allemagne à Constantinople, n° 49.

Seilern (comte de), Conseiller de l'ambassade d'Autriche-Hongrie près le Saint-Siège, n° 58.

Sermet (colonel de Cabanel de), Attaché militaire à Saint-Pétersbourg, nos 11 (annexe), 21, 27.

Cité : n° 11.

Skobéleff, général russe, n° 46.

Staal (de), Ambassadeur de Russie à Londres, nos 44, 67, 70.

Sterckx (colonel), directeur du personnel au ministère de la Guerre de Belgique, n° 38.

Stolberg (comte de), Ministre de la Maison du Roi de Prusse, n° 64.

Stuart (Sir William), Ministre de Grande-Bretagne à La Haye, n° 47.

Stumpf (Mgr), évêque-coadjuteur de Strasbourg, n° 33.

T

Tchernaïeff, général russe, n° 46.

Testa, Ministre d'Allemagne à Tanger, n° 7.

Tisza (comte), Président du Conseil des Ministres et Ministre de l'Intérieur de Hongrie, n° 13.

Tournay (major), directeur du matériel du génie au Ministère de la Guerre de Belgique, n° 12.

Tricoupis, Président du Conseil, Ministre de la Guerre et des Finances de Grèce, n°s 10, 13.

V

Van Karnebeek, Ministre des Affaires étrangères des Pays-Bas, n°s 47, 65.

Victoria, Reine d'Angleterre, n° 44.

Vincent, Conseiller financier britannique en Égypte, n° 37.

W

Waddington, Ambassadeur à Londres, n°s 13, 14, 18, 26, 31, 37, 39, 44, 45, 50, 51, 53, 54, 62, 63, 68, 69, 70.

Cité : n° 52.

Weitzel (général), Ministre de la Guerre des Pays-Bas, n°s 47, 65.

White (Sir W.), Ambassadeur de Grande-Bretagne à Constantinople, n° 51.

Windthorst, homme politique allemand, n°s 16, 19, 22, 23.

Wladimir (Grand-Duc), n°s 46, 66.

Wolff (Sir Henry Drummond), commissaire du Gouvernement britannique en Égypte, n°s 18, 37, 45, 51, 53.

Wychnegradzky, Ministre des Finances de Russie, n°s 55, 57, 60.

X

Yakovlev, correspondant du *Novoïé Vrémia,* n° 60.

Z

Zanardelli, homme politique italien, n° 32.

MINISTÈRE
DES
AFFAIRES ÉTRANGÈRES
BIBLIOTHÈQUE